This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Hist.

The University of Chicago
Libraries

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1893

Digitized by Google

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894

Présidents honoraires . . . M. J.-C. Barbier, G. O. ✻✠ ✠, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président honoraire . . M. Vavasseur, O. ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement, rue du Caire, 10.

Président. . . . . M. Loisfau, ✻ ✠, professeur de l'Université, à Vanves.

Vice-présidents . . . . . M. Welschinger, ✻, palais du Sénat.

M. Rodocanachi, ✠ A, publiciste, rue de Lisbonne, 54.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.

Secrétaires-généraux adjoints M. Félix Tournier, ✠ A, avocat à la Cour d'appel, rue d'Alençon, 4.

M. Dumont, avoué à la Cour d'appel, rue du Vieux-Colombier, 8.

Administrateur . . . . . M. Ludovic Racine, ancien notaire, boulevard de Courcelles, 92.

Siège du Secrétariat : Paris, rue Garancière, 6.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XI.

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

1893

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

MÉMOIRES ET RAPPORTS

UNE LETTRE DE ROI

Quelques semaines après que Louis XVIII fut revenu de Gand à Paris, les alliés, qui avaient paru prêter à sa cause un appui généreux, sinon désintéressé, et qui avaient signé à Vienne l'engagement formel de secourir le roi de France, leur allié, démasquèrent leurs véritables desseins. Parmi eux, et les plus insatiables, les Prussiens élevèrent des prétentions exorbitantes. Il fallait enlever à la France une partie du Dauphiné, une partie de la Franche-Comté, l'Alsace, une partie de la Haute-Champagne, le Hainault et la Flandre. En réalité, la nouvelle délimitation nous arrachait des fractions importantes des départements de l'Isère, de l'Ain, du Jura, du Doubs, de la Meuse, des Ardennes, presque tout le département du Nord, tous es départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle[1]. La Savoie devait être annexée à la Sardaigne, les fortifications d'Huningue démolies. De plus, la France allait avoir à payer une indemnité de huit cents millions et à subir une occupation de cent cinquante mille hommes à ses frais pendant sept années.

Ce terrible ultimatum ne s'était point formulé du premier coup. Les alliés avaient commencé d'abord, le 25 juillet, par réclamer une contribution immédiate de cent millions, moyennant la-

(1) Ces exigences sont figurées sur la carte de Lepic de 1815 que l'empereur de Russie remit un jour au duc de Richelieu. Cette carte est entre les mains de Mme de Montcalm. (Voir le volume LIV de la *Société historique de Russie*.)

Digitized by Google

quelle ils établiraient une ligne de démarcation pour fixer les départements occupés, en consentant ainsi au rétablissement des autorités royales et en promettant de cesser la perception de contributions irrégulières. Ils parlèrent ensuite de garanties à établir. Puis ils revendiquèrent les tableaux et objets d'art que la France avait enlevés à l'Italie et aux Pays-Bas pendant ses guerres heureuses. Ils dirent alors, devant les protestations du ministère Talleyrand qui redoutait, après la spoliation de nos musées, la spoliation de nos provinces : « A quel titre la France pouvait-elle, à l'issue d'une telle guerre, conserver la même étendue de territoire qu'avant la Révolution et garder les chefs-d'œuvre des autres pays[1]. » Cela était impossible. C'était « un amas de vols » qu'il fallait rendre. Talleyrand s'étonna. Il observa que l'Europe n'avait fait la guerre qu'à Bonaparte. Or, cette guerre avait fini par le fait du renversement de l'usurpateur. On ne voyait donc pas comment la guerre de 1815 pouvait être un motif valable pour changer l'état de choses établi par la paix de 1814, laquelle avait laissé à la France la possession incontestée de ses objets d'art. Le ministère ne craignait donc pas d'affirmer « que si toute cession de l'ancien territoire, dans le cas où le roi y consentirait, lui serait imputée à crime, celle des objets d'art ne le serait pas moins. » A ces objections, Wellington répondit « avec la brutalité d'un soldat ». Il osa déclarer que les monarques alliés ne devaient point « laisser échapper cette occasion de donner aux Français une grande leçon de morale ! » Et, malgré les protestations du Roi et de son ministère, il fit enlever les tableaux et les marbres *manu militari*. Il fit même saisir les objets d'art que la France avait achetés à un grand prix, ne distinguant point entre les conquêtes et les acquisitions.

Puis, sans tenir compte de l'émotion que cet acte violent avait jetée dans le pays, il leva le masque. Lui et les plénipotentiaires alliés parlèrent enfin de cession de territoires. Talleyrand s'émut. Il affirma que la France en masse s'opposerait d'une manière invincible à ces exigences. Les quatre puissances ne se laissèrent pas fléchir. Elles s'unirent pour nous imposer les plus effroyables conditions. L'Autriche, qui avait paru plus modérée,

(1) *Mémoires*, tome III.

Digitized by Google

finit par craindre que cette modération ne lui fût reprochée et « épousa les passions haineuses de la Prusse ». On a déjà vu l'attitude de l'Angleterre. Quant à la Russie, elle paraissait, pour le moment, d'accord avec les autres. Talleyrand nous dit qu'Alexandre ne lui pardonnait pas d'avoir défendu à Vienne la cause des peuples et la légitimité des gouvernements. La vérité est que le tsar ne lui pardonnait point le traité secret du 3 janvier 1815, préparé et signé contre lui entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Toujours est-il que le ministère français fit mine de résister. « Il n'y eut qu'une opinion dans le conseil, et le roi partagea pleinement cette opinion [1] ».

Le Roi fit mieux. Si son premier ministre déclare avoir ressenti la plus profonde indignation « en recevant une communication plus insolente encore par la forme que par les demandes iniques qu'elle renfermait », s'il dit avoir rédigé une note où le cabinet invoquait les relations de paix et d'amitié entre les alliés et le roi de France, leur allié reconnu, et où il insistait sur l'effet déplorable qui serait produit par des cessions qu'on taxerait de criminelles, — Louis XVIII chercha un moyen plus rapide de désagréger les revendications communes des alliés. Ce moyen, un ami de la France, le comte Pozzo di Borgo, le lui suggéra. La Russie, qui, en apparence seulement et pour manifester son dépit du traité secret, avait soutenu les âpres exigences des autres puissances, n'était au fond rien moins que décidée à les soutenir. En effet, sa politique avait intérêt à s'appuyer sur une France assez puissante pour contenir ses voisins, intérêt à la soustraire à l'influence prépondérante de l'Angleterre, intérêt à empêcher la réfection d'un traité pareil à celui du 3 janvier. Pour cela, il lui fallait deux choses : l'acquiescement du Roi et la chute du ministère Talleyrand. Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, fut autorisé à faire connaître à Louis XVIII la résistance secrète d'Alexandre aux spoliations monstrueuses dont on menaçait la France. Ses communications furent bien accueillies d'un monarque qui déjà n'avait point laissé passer les scandaleuses exactions des alliés dans ses provinces, sans une éloquente protestation, dont je parlerai plus loin. Le résultat de l'entretien

(1) *Mémoires de Talleyrand*, tome III.

Digitized by Google

du Roi et de l'ambassadeur fut que le Roi se décida à écrire à l'empereur de Russie la lettre qui suit et qui forme le document le plus considérable du premier volume de la correspondance de Pozzo di Borgo [1]. Je la cite textuellement.

LETTRE DU ROI LOUIS XVIII A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Paris, 11/23 septembre 1815.

Monsieur mon frère,

C'est dans l'amertume de mon cœur que j'ai recours à Votre Majesté Impériale pour lui exprimer avec abandon le sentiment pénible que m'a fait éprouver la lecture des propositions faites à mon ministère de la part des quatre cabinets réunis.

Ce qui surtout me navre profondément et me porte à désespérer de la malheureuse France, c'est l'idée accablante que Votre Majesté, en qui je fondais mon espoir, semble avoir autorisé la communication qui m'a été adressée officiellement.

Vous avez encore aggravé ma douleur, Sire, en manifestant de vive voix, dans l'entretien que j'eus hier avec Votre Majesté, des opinions peu différentes des termes de la transaction, de ces termes qui me plongent dans une situation d'autant plus cruelle que je m'y étais moins attendu de la part de mes alliés.

Un sentiment de justice, fortifié de toute l'étendue de ma reconnaissance, m'avait, à la vérité, convaincu de l'obligation de supporter de grands sacrifices; je sentais la nécessité de renoncer à cet excédent de territoire qu'avait dévolu à la France le traité de Paris; j'appréciais l'importance de consentir à l'occupation temporaire de quelques places fortes, pour préserver le nouvel ordre constitutionnel de la funeste influence des passions aveugles; je ne pouvais méconnaître le devoir de dédommager des frais de la guerre les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays.

Mais aurais-je jamais pu présumer [2] qu'au lieu de ces conditions, déjà assez onéreuses, il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur! Non, Sire, je ne saurais encore me persuader que votre opinion soit irrévocable. La confiance que m'inspire votre âme grande et généreuse se refuse encore à la triste réalité.

(1) C. Lévy, 1890, in-8°.
(2) Dans le brouillon de la lettre, il y a « prévoir » au lieu de « présumer ».

Digitized by Google

Mais s'il en était autrement; si j'avais le malheur de m'abuser; si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader; si Votre Majesté demeurait inflexible, et qu'elle ne voulût point employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié et une gloire commune; alors, je n'hésite plus à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple.

Votre Majesté reconnaîtra sans doute, dans la sincérité de cet aveu, qui se fonde sur une résolution inébranlable, toute l'étendue de ma douleur, ainsi que la constance des sentiments avec lesquels je suis, etc.,

LOUIS.

Cette lettre est vraiment une lettre de Roi et elle fait le plus grand honneur à Louis XVIII. Elle eut pour résultat de montrer à nos ennemis que la France avait un gouvernement digne de ce nom et de restreindre en fin de compte leurs exigences immédiates. Elle était écrite au surlendemain d'une note de Talleyrand qui avait cherché un autre terrain de discussion. Il avait voulu prouver aux plénipotentiaires étrangers qu'on ne pouvait conquérir sur un allié. Or, comme Louis XVIII avait été reconnu officiellement l'allié des quatre grandes puissances le 13 et le 25 mars 1815, il importait, suivant le ministre des affaires étrangères, « d'affermir la confiance dans la parole des rois ». Les cessions territoriales exigées de Louis XVIII produiraient l'effet tout contraire, lui ôteraient les moyens d'éteindre parmi ses peuples l'esprit de conquête que leur avait soufflé l'usurpateur. Elles lui seraient même imputées à crime, car on les attribuerait à la nécessité d'acheter le concours des puissances. Le Roi pouvait tout au plus accepter le rétablissement des anciennes limites qu'avait fixées le traité de 1814, et payer une indemnité qui n'appauvrirait pas le Trésor. Quant à l'occupation de sept ans, elle paraissait incompatible avec la tranquillité du royaume. Mais les alliés n'avaient tenu aucun compte de cette note, car M. de Talleyrand avait perdu sur eux toute influence. Ils répondirent insolemment qu'ils étaient surpris des observations faites ; que leurs conditions étaient moti-

Digitized by Google

vées par le principe d'une juste satisfaction pour les pertes et les sacrifices passés et par le besoin d'une garantie suffisante pour la sûreté future des pays voisins. Ce qui avait pu les satisfaire en 1814 ne pouvait plus les satisfaire en 1815. Ils n'admettaient point « la doctrine de la prétendue inviolabilité du territoire français, qui n'était que la doctrine des apôtres du système révolutionnaire ». La France devait, par des cessions, offrir de nouveaux gages de sécurité à l'Europe.

Talleyrand effrayé alla aux Tuileries informer le Roi de cette situation intolérable. Il le pria, puisque le cabinet n'était pas écouté, de négocier lui-même. Louis XVIII répondit froidement que cette manière d'agir serait contraire à la Charte. « En ce cas, dit Talleyrand, je me vois forcé d'offrir ma démission à Votre Majesté. — Je l'accepte, dit aussitôt le Roi, et je chargerai quelque autre de former un nouveau ministère. » Il prononça ces paroles d'un air soulagé et fit même un geste qui indiqua que sa décision était irrévocable. Talleyrand, pour se venger, dit que les cabinets étrangers qui étaient le plus animés par l'esprit de vengeance et de rapacité, informés d'ailleurs des intrigues par lesquelles la faiblesse du Roi était enlacée, insistèrent sur les prétentions de la note du 15 septembre. Il ne dit pas que le Roi répondit le lendemain même à la seconde note du 22 septembre, qui confirmait celle du 15. Il ne dit pas un mot de la fameuse lettre du 23. Il prétendit seulement qu'avec de la fermeté et de l'énergie on se serait tiré d'affaire par une cession insignifiante de territoire, une indemnité de trois ou quatre cents millions et une occupation momentanée de quelques forteresses. Ce sont là de pures assertions. Talleyrand ne voyait pas que le maintien de sa présence au ministère avait rendu tout accord impossible et aggravé de plus en plus les exigences de nos ennemis. Il chercha des raisons à l'acceptation subite de sa démission et il les formula ainsi : Louis XVIII portait avec peine le fardeau de reconnaissance qu'il sentait lui devoir [1]. De plus, livré à la faction émigrée qui ne vou-

(1) *Mémoires*, tome III. — J'observe que ce passage et d'autres encore n'étaient pas faits pour rendre la lecture des *Mémoires* bien agréables à Louis XVIII, au cas où ils auraient passé sous ses yeux.

Digitized by Google

lait pas irriter les alliés par des refus péremptoires, le Roi ne demandait de nouvelles négociations que pour céder à la dernière minute. Ce n'était pas vrai mais, ce qui l'était, c'est que le Roi avait assez de ses habiletés et que le tsar avait insisté sur la nécessité de renvoyer un ministre dont il se défiait à juste titre.

L'ancien président du conseil a voulu établir que son départ avait satisfait l'empereur de Russie : 1° parce qu'il lui faisait l'honneur de haïr en sa personne l'ami des Anglais; 2° parce qu'il voulait lui donner pour successeur « un lieutenant-général russe, très bonhomme mais novice en diplomatie et tant soit peu crédule. » Il accabla le duc de Richelieu, dont il avait, un mois auparavant, sollicité le concours pour son propre ministère; il se railla de son affection et de son dévouement pour le tzar, oubliant que lui-même avait prodigué mille flagorneries à ce même Alexandre. Enfin, il déclara se retirer du pouvoir, « sans de très vifs regrets », parce que si l'honneur de gouverner la France devait être le but de la plus noble ambition, la satisfaction eût été trop chèrement payée par lui. Traiter sur une cession, c'était en admettre la légitimité, c'était se mettre dans l'impuissance de résister, c'était démentir les actes qu'il avait faits à Vienne. Il se montra donc décidé à ne pas mettre sa signature au bas d'un acte qui contînt la cession de la moindre partie du territoire, et il crut tirer Louis XVIII d'embarras en s'en allant. Il ne dit pas qu'il partit contraint et forcé, parce qu'il avait, par ses subtilités, perdu à ce moment tout empire sur les alliés et parce que les Chambres et la Cour lui étaient souverainement hostiles. Il ne rappelait pas, lui si susceptible en matière de cessions, qu'en 1814 il avait cédé d'un trait de plume aux alliés toutes nos forteresses et l'immense matériel de guerre qu'elles contenaient. Il ne disait pas non plus qu'il avait félicité plus tard Richelieu de ce même traité de 1815, déclarant qu'on ne pouvait obtenir davantage. Enfin il se taisait sur la lettre du Roi et c'est à elle, cependant, après ces détails et ces explications, qu'il faut revenir.

La lettre du 23 septembre qu'on a lue plus haut est une réponse directe et rapide aux dernières exigences des alliés. Elle a piqué hautement la curiosité de l'un de nos plus savants historiens, M. Albert

Digitized by Google

Sorel[1]. Suivant lui, si cette lettre avait été écrite pour protester contre le démembrement de la France, elle serait plus qu'un document. Ce serait un événement considérable dans l'histoire de la Restauration. « La monarchie, et la France avec elle, en serait relevée. L'équivoque pénible qui pèse sur les origines de la Restauration s'évanouirait. Les fourgons de l'étranger seraient relégués à jamais au Conservatoire des apocryphes... Ce serait une victoire plus noble que celle des armes et un trait digne de Louis XIV, quand ce roi, battu et ruiné, sollicitant la paix et n'obtenant que le mépris, refusa la honte de dépouiller lui-même son petit-fils. »

Eh bien, je crois pouvoir affirmer que la France doit être fière de cette lettre et qu'elle constitue en effet un événement considérable et l'un des plus beaux monuments de notre histoire. Voyons-la de près.

D'abord, on ne peut contester son authenticité. Elle existe en original aux Archives de Saint-Pétersbourg. Elle est de la main de Louis XVIII. L'ambassadeur Pozzo di Borgo a pu la conseiller. Il a même pu en écrire la minute ou le brouillon sous la dictée du Roi ou d'accord avec lui[2]. Mais l'examen attentif de cette minute et sa confrontation avec la lettre définitive font vite comprendre que la première version émane directement de Louis XVIII. Le chagrin causé par les propositions des alliés, la constatation douloureuse d'exigences qui conduiraient au déshonneur, la renonciation au trône en cas de déception ou de refus, tout cela est sorti de la bouche de Louis XVIII, qui n'a fait d'ailleurs que répéter là ce qu'il avait toujours dit. L'ambassadeur a emporté cette minute et, pour en faire une lettre officielle, il n'a eu qu'à y ajouter quelques développements. Ils commencent très apparemment à ces mots : « Ce qui surtout me navre profondément », et finissent à ceux-ci : « les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays. » Pozzo di Borgo y a inséré, avec force regrets diplomatiques, la nécessité de renoncer à l'excédent de territoire qu'avait dévolu à la France le traité de Paris, de subir l'occupation temporaire de quelques places fortes et de dédommager les alliés des frais de la guerre. C'est ce qui avait été con-

(1) Voir le *Temps* du 2 novembre 1890.
(2) Voir à la page xxx de l'*Introduction* la première minute.

Digitized by Google

venu entre le tsar et l'ambassadeur dès le 27 août. Mais c'est tout. Le reste, la partie majeure, c'est-à-dire la protestation fière et digne, la menace de descendre du trône plutôt que de ternir son antique splendeur et de se faire l'instrument de la perte de son peuple, cela est sûrement de Louis XVIII. Si Pozzo di Borgo se vante d'avoir rédigé les lignes admirables où bat le cœur même de la France, il se vante à tort, et nous n'avons pas à admettre tout ce qu'il dit.

Je soutiens que la lettre du 23 septembre est en majeure partie l'œuvre du Roi et je le prouve immédiatement. Voici la lettre que six semaines auparavant Louis XVIII faisait parvenir aux alliés par M. de Talleyrand, le 21 juillet 1815, et par laquelle le Roi protestait hautement contre les odieuses exactions des alliés dans nos provinces. Elle est aussi belle, aussi énergique, aussi péremptoire que l'autre.

LE ROI LOUIS XVIII AU PRINCE DE TALLEYRAND [1].

Paris, le 21 juillet 1815.

La conduite des armées alliées réduira incessamment mon peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me mettrais à sa tête; mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon royaume, et à demander asile au roi d'Espagne. Si ceux, qui, même après la capture de l'homme auquel seul ils avaient déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres ; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes peuples.

LOUIS.

Après avoir lu cette lettre avec une grande attention, on se convaincra que ce sont presque les mêmes termes que ceux de la lettre du 23 septembre. Il n'y a pas à en douter. Elles émanent toutes deux de la même inspiration. Ce sont bien des lettres de Roi. En effet, un

(1) *Mémoires de Talleyrand*, tome III, page 258.

Digitized by Google

Roi seul pouvait dire et écrire: « Je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple », comme: « J'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes peuples! »

Mais ce qui surprend M. Albert Sorel, c'est que le Roi n'ait pas publié la magnifique lettre du 23 septembre. Pourquoi ce silence?... En voici la raison. Il ne l'a pas publiée, parce qu'ayant obtenu en partie son but, c'est-à-dire la diminution des rigoureuses exigences des alliés, il ne voulait point, par une publication qui eût fait le plus grand bruit, exciter encore leur ressentiment et les amener peut-être à reprendre leur parole. Étant donné l'état des esprits et des partis en France, ce danger était fort possible. Cela est si vrai que voici un fait très peu connu qui prouve combien le Roi a été sage en ne publiant pas la lettre du 23 septembre [1].

Lorsque Talleyrand fit passer aux alliés la lettre du 21 juillet, il le fit secrètement. Cependant quelques personnes en eurent connaissance et ne purent le taire. Un négociant à Lodève, M. Galibert, adressa le 27 juillet une copie de cette lettre à son associé, M. Benoit, qui la communiqua aux sieurs Javen et Thorel. Les courtisans et les serviteurs de Louis XVIII ne voulurent pas admettre l'existence d'une lettre aussi hardie et crurent à un faux. Le chevalier de Laferrière, commissaire du Roi à Lodève, saisit la copie et fit arrêter les deux négociants. On les traduisit devant le tribunal correctionnel de Lodève qui, le 25 novembre suivant, condamna M. Benoit à quatre mois de prison et 1.500 francs d'amende et M. Galibert à deux mois de prison et 500 francs d'amende, avec interdiction des droits civils pour Benoit pendant cinq ans.

Voici quelles furent les conclusions du procureur du Roi :

Vu les conclusions fixées par écrit de M. Froment, juge, remplissant les fonctions de procureur du Roi, tendantes, après avoir résumé l'affaire, à ce

(1) A propos du discours du duc de Richelieu relatif à la communication du traité de novembre, Pozzo di Borgo nous apprend que le duc lui a fait part de son discours et constate que Richelieu a cherché « a ne pas exaspérer *les alliés, encore maitres de la grande question...* » (Correspondance de Pozzo di Borgo.)

Digitized by Google

que, vu ce qui résulte de la déclaration des témoins et de l'ensemble de la procédure, que les sieurs Benoit et Galibert sont coupables pour avoir publié, colporté et promulgué la lettre supposée du Roi au prince de Talleyrand, ce qui caractérise une *irrévérence* envers sa Majesté Royale et une *calomnie manifeste,* tant envers le meilleur et le plus sage des Rois, qu'envers les souverains alliés : attendu néanmoins que ce délit présente différens signes et caractères de la part des deux prévenus, soit par leurs principes connus, soit par les faits analysés dans son résumé, il plaise au tribunal déclarer lesdits Benoit et Galibert convaincus du délit qui leur est imputé; en réparation de quoi leur faire application des articles 367, 371 et 374 du Code pénal, et cela relativement à la suprême dignité des personnes qui ont été l'objet de la calomnie et encore dans la proportion du plus ou moins de gravité du délit dont les prévenus se sont rendus coupables.

Le tribunal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

1° Doit-il déclarer lesdits Benoit et Galibert convaincus du délit de calomnie qui leur est reproché?

2° Quelle peine doit-il leur infliger?

Attendu qu'il résulte de la procédure que le sieur Galibert envoya de Paris au sieur Benoit la copie d'une lettre prétendue écrite par S. M. Louis XVIII au prince de Talleyrand, dans laquelle on attribue au Roi des plaintes contre les souverains, ses augustes alliés; et à ceux-ci, la violation des traités et de la foi promise; au premier, l'intention d'abandonner son peuple; et aux autres, des sentiments hostiles contre lui, et le projet de ravager la France, peut-être même celui de se la partager; dans laquelle enfin le Roi appellerait son peuple fidèle aux armes contre ses alliés, ce qui présente une provocation actuelle et directe à la guerre civile, un acte insurrectionnel, une menace criminelle qui ne tendait à rien moins, qu'à tromper les sujets fidèles et à les armer contre leurs *libérateurs,* et par voie de suite contre le Roi lui-même, dans l'intérêt de l'usurpateur et des factieux rebelles, ce qui caractériserait un crime de première classe, et qui, vu sous le point le plus doux, présente néanmoins un délit de calomnie, en ce que l'imputation pouvait aliéner au Roi le cœur de ses sujets, attirer contre lui des plaintes et des murmures, et contre les souverains alliés de la haine et du mépris;

Attendu qu'il est constant et publiquement notoire que le sieur B. a publié, colporté et distribué des copies de cette lettre, et que, quelle que soit la réticence des témoins, les uns intimidés, les autres ses camarades, le fait résulte assez, et des rapports qui en furent faits à M. le chevalier de

Digitized by Google

Laferrière, commissaire du Roi, qui manda le sieur Benoit, et le livra au tribunal, et des nombreux avis qui en parvinrent au ministère public, ainsi qu'il s'en est expliqué en plaidant, et des sollicitudes qu'en éprouvèrent les bons citoyens, et enfin par la connaissance qu'avait acquise le tribunal lui-même, par la notoriété publique de la publication de cette lettre;

Attendu, d'ailleurs, que les principes connus du sieur Benoit, dont la maison fut un des bureaux de la Fédération, concordent parfaitement avec le contenu de la lettre, et avec l'intention criminelle de ses auteurs ennemis du Roi et de la patrie, et que, même en l'état, il est prudent et nécessaire de le soumettre particulièrement aux peines portées par l'art. 42 du Code pénal en conséquence de l'art. 474 du même Code; Attendu que la lettre d'envoi du sieur Galibert, que le sieur Benoit déclara être du 8 août, n'étant point produite, cela laisse des soupçons graves et fondés sur les intentions dudit sieur Galibert et aggrave sa culpabilité; que d'ailleurs la lettre du 27 juillet, produite par ledit sieur Galibert, n'est, ni ne peut, sous aucun rapport, être celle portant l'envoi, enfin que le sieur Galibert n'a pas désavoué avoir fait l'envoi le 8 août, ni n'a pas dit que celle du 27 juillet fût effectivement celle de l'envoi, ce qui détruit la version du sieur Benoit;

Qu'au surplus, et malgré quelques mots lâchés dans cette lettre en faveur du Roi, on y trouve écrit *que bien s'en faut qu'il puisse donner des nouvelles satisfaisantes*. Cependant, il n'était rien de plus satisfaisant que le retour du Roi et la destruction de l'usurpateur, et *d'ailleurs*, ajoute-t-il, *ce n'est plus de saison*. Il n'aurait donc pas parlé ainsi dans la saison de l'usurpateur. On y lit encore que la conduite du gouvernement envers les fabricans est *extraordinaire pour ne pas dire ridicule*, et enfin en mots décisifs des sentiments de ces deux messieurs, nous devons au contraire, comme le prétendent certains Ludevois *qui ne pensent pas comme nous*, nous féliciter du changement qui vient de s'opérer. D'où la certitude que ni lui Galibert, ni ledit Benoit ne pensaient pas comme ceux qui se réjouissent;

Attendu que la publication de la prétendue lettre du Roi n'est pas une violation du secret de la lettre du sieur Galibert, puisqu'elle n'est pas produite, et que, le fût-elle, les règles ordinaires cessent et doivent cesser lorsqu'il s'agit de crime ou délit envers la personne sacrée du Roi;

Attendu néanmoins que, quoique le sieur Galibert soit la cause première du délit, il paraît néanmoins certain qu'il est dupe de sa confiance envers son associé, et qu'il n'a été compromis que par l'indiscrétion de celui qui n'aurait pas pu contenir les sentiments de joie qu'il éprouvait, d'où il suit que le sieur Galibert ne doit pas être aussi sévèrement puni;

Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort, déclare les sieurs

Digitized by Google

Benoit et Galibert convaincus, l'un d'avoir envoyé, et l'autre d'avoir colporté, lu publiquement et distribué, une prétendue lettre du Roi, dont le but ne tendait rien moins qu'à calomnier le cœur et les sentiments de S. M. et les intentions de ses augustes alliés; en réparation de quoi, leur faisant graduellement et dans la proportion de leur culpabilité, l'application des peines portées par les art. 367, 371, dernier alinéa, 52 et 55 du Code pénal; et au sieur Benoit seul, des art. 374 et 42 du même Code auxquels ils se rattachent, de tous lesquels articles, lecture a été faite à l'audience par M. le président;

A condamné et condamne ledit sieur Benoit à quatre mois d'emprisonnement et à 1.500 francs d'amende envers l'État, le sieur Galibert à deux mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende envers l'État; Déclare ledit sieur Benoit interdit pendant cinq ans, à compter du jour où il aura subi la peine des droits mentionnée en l'art. 42 du même Code; les condamne tous les deux aux dépens dans la proportion des trois quarts pour ledit Benoit et d'un quart pour ledit Galibert. »

Lesdits sieurs Galibert et Benoit firent appel devant la cour royale de Montpellier, qui cassa le jugement, par arrêt rendu le 19 janvier 1816, et renvoya les prévenus dans leurs foyers.

Ainsi, on avait mis six mois à reconnaître l'authenticité de la lettre royale.

On peut donc nettement affirmer que c'est par crainte de soulever quelque agitation aussi bien parmi les ultras que parmi les alliés, de nuire à la tranquillité du pays, de susciter enfin quelque méchante affaire que le roi ne publia pas la lettre du 21 septembre. L'incident de Lodève pouvait et devait bien y être pour quelque chose.

Mais, en admettant que la lettre soit arrivée à temps, on se demande quels ont été les résultats obtenus par cette protestation? Les Prussiens avaient, le 8 septembre, paru renoncer au démembrement de la France. Il ne restait plus que certaines exigences telles que : la Savoie, Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, Landau, Huningue, le fort de l'Écluse et de Joux, huit cents millions et l'occupation des départements frontières pendant sept ans. J'observe tout de suite que si l'on met de côté pour un moment la cession de l'Alsace et de la Lorraine, les exigences étaient demeurées les mêmes. J'ajoute — et il n'y a qu'à relire la correspondance de Richelieu pour en être sûr, —

Digitized by Google

que les Anglais avaient l'espérance d'obtenir personnellement d'autres sacrifices de nous. On voulait empêcher la France « de se relever jamais de l'état d'abaissement et de destruction » où elle se trouvait réduite. « Il est impossible de prévoir autre chose que troubles et malheurs mandait Richelieu au gouverneur d'Odessa le 19 octobre, *qui finiront par l'entier démembrement des provinces frontières...* » Or, en présence de ces avidités insatiables, quelles ont donc été les concessions obtenues? Cent millions de réduction sur l'indemnité guerre, sept années d'occupation réduite à cinq, puis à trois, les forteresses de Givet, Condé et Charlemont, les forts de l'Écluse et de Joux maintenus à la France. On dit que c'est peu, mais c'est bien quelque chose.

Pour en apprécier la valeur réelle, rappelons-nous ce que nous avons éprouvé quand, au dernier traité avec l'Allemagne, après les épouvantables exigences qu'il fallut subir, M. Thiers sauva Belfort. Comment était-il arrivé à garder ce lambeau de territoire? « Je l'ai arraché avec mon désespoir! » a-t-il dit le 28 février 1871, dans le deuxième bureau de l'Assemblée nationale. Je répète cette belle parole d'après l'honorable M. Hervé de Saisy, aujourd'hui sénateur, qui l'a entendu prononcer à M. Thiers et qui, un instant après, l'a vu fondre en larmes... Eh bien, si, en 1871, le maintien d'une seule ville nous a consolé un peu de nos affreux sacrifices, comment plusieurs villes et plusieurs forteresses conservées en 1815 n'auraient-elles pas apaisé un peu la douleur des Français?

D'ailleurs, il n'est pas absolument sûr que les Prussiens avaient renoncé, au moment où Louis XVIII écrivait sa lettre, à leurs convoitises sur l'Alsace et la Lorraine. Richelieu déclarait alors que les dispositions de nos voisins étaient si mauvaises qu'il était clair qu'ils n'attendaient qu'un prétexte pour accomplir leurs mauvais desseins[1]. Alexandre le constata lui-même, lorsque, remettant plus tard à Richelieu la carte où se trouvait tracé le démembrement pro-

(1) Le 30 septembre Nesselrode écrivait à Pozzo di Borgo que l'empereur de Russie ne croyait pas devoir rompre ses relations amicales avec le Roi et la nation française « pour soutenir les prétentions exorbitantes des alliés ».

Digitized by Google

jeté, il lui dit : *Voilà, mon cher duc, à quoi nous avons échappé !...* Ce fait seul démontrerait que Pozzo di Borgo ne s'est pas trompé en affirmant qu'après la lettre de Louis XVIII on renonça au démembrement pour négocier sur la base de l'occupation temporaire. La carte, où figuraient les prétentions inouïes des Prussiens, est restée comme un monument d'honneur dans les papiers des héritiers du duc de Richelieu. Elle demeurera un titre éternel à notre reconnaissance pour le ministre et pour le Roi qui ont résisté jusqu'au bout et fait ce qu'ils ont pu.

Louis XVIII est bien l'auteur de la lettre du 23 septembre, car toute sa vie il a été fidèle à ce qu'il y défendait, c'est-à-dire à la politique de l'intégrité de la France. En voici une nouvelle démonstration. Dès l'année 1800, dans ses instructions remises au comte de Saint-Priest, Louis XVIII protestait déjà contre les vues de démembrement de la France prêtées à François II. Il pensait qu'il était nécessaire à l'Empereur et Roi « de s'en disculper ». Il demandait la publication d'un manifeste par lequel Sa Majesté Impériale et Royale déclarerait « qu'elle n'est armée que pour assurer le repos de l'Europe en rendant à la France cette monarchie qui la fit prospérer pendant tant de siècles ; qu'elle ne prétendait rien prendre ni posséder du territoire français, tel qu'il a été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et les conventions subséquentes antérieures à l'année 1789, et que si ces promesses avaient besoin d'un garant, elle n'en peut offrir un meilleur que la présence du roi de France lui-même ». Et dans la note remise à M. de Saint-Priest à la même date 26 mai 1800), Louis XVIII disait : « Si pour faire une frontière aux Pays-Bas, on demandait la cession de quelques places, M. de Saint-Priest déclarerait qu'il est impossible d'y consentir : 1° parce que ce serait un déshonneur et qu'assurément, je ne sacrifierais pas au désir de régner le seul bien qui me reste, celui que nul homme, excepté moi, ne saurait me ravir : l'honneur ; 2° parce que cette mesure, une fois connue en France, me dépopulariserait entièrement. Si, malgré toutes ces raisons, le ministre autrichien s'obstinait jusqu'à faire de la cession *de la moindre bicoque en France* une condition *sine qua non*, M. de Saint-Priest n'aurait plus qu'à demander ses passeports pour venir me retrouver ». Ainsi quinze ans aupara-

Digitized by Google

vant Louis XVIII disait à peu près dans des termes semblables ce qu'il dira à M. de Talleyrand, aux plénipotentiaires alliés et à l'empereur Alexandre. Cette politique, qui a toujours été la même, explique pourquoi l'Europe s'est montrée si longtemps indifférente à la restauration de Louis XVIII. A quoi bon rendre le pouvoir à un Roi qui se montrait si patriote et si peu complaisant?... Le loyal Hyde de Neuville a eu raison de rendre un éclatant hommage à la noblesse de Louis XVIII et de déclarer qu'il fut « aussi digne dans l'adversité que sur un trône renversé deux fois sans qu'on ait pu ébranler son courage et sa fermeté ».

Les preuves abondent pour attester que Louis XVIII a toujours voulu se montrer roi de France, mais toujours avec la dignité et l'ampleur que comportait ce titre. Quand, en 1814, M. de Talleyrand, fidèle à sa politique d'expédients, voulait lui imposer avec une constitution qui rappelait celle de 1791, le titre de « roi des Français », Louis XVIII tint bon et maintint ses droits. Il rappela à celui qui l'oubliait volontiers que la royauté depuis huit cents ans s'était perpétuée dans sa famille comme un dépôt sacré. Il jurait de ne point laisser périr ce dépôt et le disait dans les mêmes termes qui font des lettres des 11 juillet et 23 septembre des lettres admirables : « Que suis-je hors de ce droit? Un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à mendier, loin de sa patrie, un asile et du pain. Tel j'étais encore il y a peu de jours; mais ce vieillard, ce proscrit, était roi de France. Ce seul titre a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât au trône de ses pères. Je reviens à sa voix, mais je reviens roi de France! Je ne flétrirai point par une lâcheté le nom que je porte et le peu de jours que j'ai encore à vivre... — Je sais, disait-il encore à Alexandre qui ne comprenait pas ce scrupule, que je dois à vos armes triomphantes la délivrance de mon peuple; mais si cet important service devait mettre à votre discrétion l'honneur de ma couronne, j'en appellerais à la France ou je retournerais en exil!. »

Cette attitude, si constamment fière, montre quel sentiment Louis XVIII avait de la royauté, de ses droits et de ses devoirs. Il ne méconnaissait pas les services que les alliés lui avaient rendus, mais il n'oubliait pas ce qu'il devait à lui-même et à son peuple. Aussi

Digitized by Google

ne faut-il pas croire que la lettre du 23 septembre n'a été qu'un expédient diplomatique et que Louis XVIII s'y est mis dans une humble posture devant le tsar. Encore une fois, cette déclaration : « Je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple » n'a rien qui sente l'humilité et la soumission. Il faut reconnaître au contraire que la lettre du 23 septembre a eu une action décisive sur les souverains et sur les plénipotentiaires étrangers par la noblesse et par l'énergie dont elle était profondément empreinte. Quant à la protection efficace de la Russie, la France n'avait certes pas à en rougir. Elle pouvait, en 1815, témoigner au tsar pour sa généreuse intervention la même reconnaissance qu'elle n'a cessé de lui témoigner, de nos jours, depuis sa nouvelle et généreuse intervention de 1875 et, — fait digne de remarque — vis-à-vis des mêmes ennemis.

HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

PIERRE-LE-GRAND

ET SES PROPOSITIONS D'ALLIANCE AU RÉGENT

EN 1717

Les propositions d'alliance que Pierre-le-Grand fit au Régent, lors de son voyage à Paris, en 1717, et qu'il ne put pas faire agréer avec le sens et la portée qu'il leur souhaitait, ont fourni matière à la controverse. Beaucoup, parmi les contemporains et les historiens, ont blâmé le duc d'Orléans d'avoir négligé une occasion aussi favorable qu'inattendue d'assurer à la France contre ses ennemis d'Occident, l'appui du vigoureux empire qui montait à l'opposite, dans l'Europe orientale. Faut-il partager cette manière de voir; ou bien penser avec le Régent que les temps n'étaient pas mûrs, et que le plus sage était de s'en tenir au système de la Triple Alliance de la Haye? Ce traité, par lequel dans les premiers jours de l'année 1717, s'étaient groupées ensemble par un pacte défensif, la France, l'Angleterre et la Hollande, avait dissous la coalition anti-française qui, depuis quarante ans, était en quelque sorte la loi, l'axe politique de l'Europe. La France, après tant de guerres, respirait en sécurité dans un nouveau système international, dont la base était l'amitié de ces mêmes puissances, si longtemps ses ennemies implacables.

De quel côté son intérêt bien entendu devait-il faire pencher la balance?

I

Le tsar, en visitant l'Occident pour la seconde fois, n'était plus, comme vingt ans auparavant, à son premier voyage, l'ouvrier volontairement obscur qui venait apprendre de ses propres mains

Digitized by Google

la construction navale, et s'initier au secret des arts mécaniques de Hollande et d'Angleterre. Il apparaissait justement fier d'avoir écrasé Charles XII, longtemps son foudroyant vainqueur. Ses armées poursuivaient les Suédois jusque sur terre d'Empire, dans leurs possessions, trophées de la guerre de Trente ans et de la paix de Westphalie. Elles pesaient sur le Mecklembourg, sur le Danemark dont Pierre se défiait, quoique allié; et, cantonnées sur la rive droite de l'Elbe, elles menaçaient le Hanovre. Le tsar méditait même de prendre place parmi les membres du corps germanique. Son attitude et ses allures envahissantes éveillaient les susceptibilités de Charles VI, à titre de chef de l'Empire; les inquiétudes de George Ier pour son électorat de Hanovre. Pour le moment, il semblait qu'il eût peu de chose à craindre de Charles VI, engagé à la fois dans une grande guerre contre les Turcs et dans un état sinon d'hostilité, du moins de haine déclarée avec Philippe V, auquel il déniait obstinément le titre de roi d'Espagne, ne voulant le connaître que sous le nom de duc d'Anjou. George Ier, non plus, ne paraissait pas dangereux; son gouvernement, son trône étaient contestés par les tories et les jacobites; et, raison majeure, la marine anglaise dépendait pour ses approvisionnements des produits de la Russie. D'ailleurs, le Hanovre n'était pas populaire en Angleterre. L'opposition accusait le roi de préférer aveuglément les intérêts de l'électorat à ceux du royaume; et, comme disaient les jacobites, de calculer ses mesures plutôt pour le méridien de l'Allemagne que pour celui de la Grande-Bretagne.

L'empereur, malgré ses embarras, le prit de haut avec le redoutable conquérant. Pierre arriva à Amsterdam le 17 décembre 1716. Dès le 2 janvier suivant, Charles VI lui écrivit une lettre comminatoire, portant injonction d'avoir à évacuer le territoire de l'empire. Le ministre autrichien, baron de Heems, la présenta au monarque moscovite, le 21 janvier 1717. Celui-ci promit d'y obtempérer; mais il n'en fit rien. Bientôt même, il donna cours à sa mauvaise humeur contre le roi d'Angleterre, qui avait, disait-il, employé tous les moyens pour décider le roi de Prusse[1] à lui retirer son

(1) Frédéric-Guillaume Ier, gendre de George Ier.

Digitized by Google

amitié ainsi qu'avait déjà fait le roi de Danemark ; et si ce n'était pas, ajouta-t-il, pour des raisons particulières que, dans le moment, il ne jugeait pas à propos d'énoncer, il aurait depuis longtemps fait marcher ses troupes du Mecklembourg dans le Hanovre [1].

Mais, quelque confiance qu'il eût ou qu'il affectât dans ses propres forces, il était trop sensé pour ne pas comprendre la nécessité d'avoir un point d'appui en Occident contre l'Autriche et le Hanovre. Ce point d'appui, cet auxiliaire indispensable, où le chercher, sinon en France? sinon auprès du Régent?

II

Il s'en ouvrit au ministre de France à la Haye, M. de Châteauneuf. Il proposait de garantir les traités d'Utrecht et de Bade, se bornant à demander les bons offices de la France pour la paix du Nord, sans partialité en faveur de la Suède. Mais la France cesserait de payer des subsides à cette dernière et elle lui paierait à lui-même un subside mensuel.

Ayant ainsi préparé les voies, il prit le chemin de Paris, où il arriva le 7 mai 1717.

Nous n'avons pas à rapporter les divers incidents de son séjour au sein d'une société dont l'éclat frappait ses yeux, mais dont son génie sagace pressentit le déclin. Bornons-nous à ses négociations.

Il avait beaucoup élargi ses vues qui, maintenant, n'allaient pas à moins, avec l'aide de la France, qu'à constituer l'Europe sur des bases nouvelles. La Suède étant presque anéantie et désormais incapable de rendre aucun service à la France, il venait s'offrir pour en tenir lieu et se faisait fort de donner un corps à cette alliance en y rattachant la Prusse et la Pologne. Une telle proposition, disait-il, n'était pas contraire à la Triple Alliance de la Haye. Mais si, quelque jour, il arrivait que l'Angleterre, agitée et variable comme elle était, s'en détachât, la Russie la remplacerait, de même

(1) Lord Cadogan à Methuen, La Haye, 21 janvier 1717. — Leathes à Stanhope, la Haye, 2 avril 1717. *Record Office*, *Holland*, vol. 379.

Digitized by Google

qu'elle aurait déjà remplacé la Suède. La Hollande, elle-même, y trouverait son compte, puisqu'elle avait intérêt à ce que l'empereur ne fût pas trop puissant. Seulement la France retirerait à la Suède le subside qu'elle lui payait et le transférerait dès ce moment à la Russie.

Serait-il impossible que la question de subside à retirer à l'une des parties et à attribuer à l'autre fût dans l'esprit du tsar la partie substantielle de la négociation?

Le maréchal de Tessé, mis auprès du prince pendant son séjour de Paris, et chargé par le maréchal d'Huxelles de suivre ces pourparlers, alléguait les traités de Westphalie, d'Oliva et d'autres, qui, le siècle précédent, avaient réglé l'état de l'Europe sous la garantie de la France; comme aussi tout récemment le traité d'alliance défensive et de subsides du 3 avril 1715, à Versailles, avec la Suède, lequel ne devait venir à expiration qu'en 1718.

Le plan conçu par le tsar était l'œuvre originale d'un vaste et puissant cerveau. Jusque-là, il y avait eu deux mondes en Europe: l'un, au sud-ouest, théâtre des guerres d'Italie, de la guerre de Trente ans, des guerres de Louis XIV, siège du système d'équilibre, foyer de la civilisation; l'autre, au nord-est, relégué dans des régions barbares si étrangères au monde cultivé que celui que l'Europe appelait par excellence le Roi, dédaigna les ouvertures tentées timidement par le prince moscovite, lors de son premier voyage de Hollande en 1697, pour être admis à visiter la France[1].

(1) Plus tard cependant, du vivant de Louis XIV, Pierre essaya de nouer des relations de commerce entre la Moscovie et la France. On lit dans le registre du Conseil de commerce, à la date du 23 juillet 1716, un mémoire de la Compagnie des négociants de Saint-Malo, portant que le czar de Moscovie envoya, en 1714, le sieur Lefort en France, pour proposer de faire un traité de commerce et d'accorder en Moscovie, aux Français, la même exemption ou modération de droits d'entrée et de sortie, que le roi voudrait bien faire en France. M. de Pontchartrain fit solliciter les plus riches marchands de Saint-Malo de former une compagnie pour ce commerce. Ils chargèrent en effet deux vaisseaux pour Pétersbourg. Mais, en route, les Suédois les saisirent et les confisquèrent sous prétexte que le roi de Suède avait défendu aux nations neutres de trafiquer dans les ports pris sur la couronne de Suède par les Moscovites. Alors les Malouins dirigèrent sur Arkhangel deux autres vaisseaux dont le voyage fut plus heureux. Peut-être le principal avantage de toute cette affaire fut-il pour Lefort à qui les Malouins, sur la demande de M. de Ponchartrain, avaient tout d'abord alloué une gratification de 20.000 livres. Ne pas confondre ce Lefort

Digitized by Google

La Suède, par sa situation géographique, appartenait à l'une et à l'autre région. Ennemie née, depuis qu'elle était sortie hors de chez elle, de tout ce qui, sur le continent, était baigné par la Baltique ou la mer du Nord, Russie, Pologne, Prusse, Danemark, implantée sur le sol allemand par sa lutte politique et religieuse contre l'Autriche et son alliance avec la France, elle avait succombé à la longue sous l'excès de ses efforts. Maintenant, le vainqueur de Charles XII, suivant le reflux de la fortune suédoise, se trouvait amené à convoiter, outre des agrandissements territoriaux, dépouilles opimes ramassées sur le champ de bataille, la place qu'elle avait tenue sur ce brillant théâtre du sud-ouest, son rôle dans la politique générale. La défaite de l'Alexandre du Nord avait donc cette conséquence imprévue de servir de trait d'union entre la puissance surgie presque inopinément sur les bords du Volga et du Dniéper, et les vieilles puissances qui, naguère encore, la méprisaient en l'ignorant. Dernier venu sur la scène des grandes compétitions internationales, Pierre profitait de son ascendant pour essayer de combiner ensemble les deux groupes européens, de l'Oural à l'Atlantique, en un tout dont il serait le modérateur.

Pour de tels desseins, quel que fût son prestige, plus que jamais il lui fallait un second; aussi ses instances auprès du Régent furent-elles vives et persévérantes. Mais si la solution était simple à ses yeux, elle était au contraire pour le duc d'Orléans grosse de complications. Dans la perspective par laquelle on voulait le séduire, il y avait beaucoup de mirage. Il ne s'y trompait pas. Très disposé à conclure un traité de bonne correspondance et d'amitié, il ne l'était nullement à entrer dans des engagements si graves et, au fond, quoi que pût dire le ministre russe Kourakin, hostiles à l'Angleterre; car, il existait entre George et le tsar une inimitié, qui, dit Saint-Simon, allait jusqu'à l'indécence. Nous indiquions tout à l'heure des rivalités d'influence à Berlin et à Copenhague. Ajoutons le refus de George de garantir les conquêtes du tsar et les suggestions de ses ministres hanovriens, dont les propriétés dans le Meck-

avec l'illustre maître et ami de Pierre-le-Grand, mort en 1699. — M. Bonnassieux a mentionné dans son livre *Les Grandes Compagnies de commerce*, la mission de Lefort.

Digitized by Google

lembourg avaient à souffrir de l'occupation russe. Entiers et violents tous deux, l'un excluait l'autre.

Le Régent prit donc le parti de ne pas compromettre par une attitude douteuse la Triple Alliance qui lui garantissait le repos, et que, si peu de mois auparavant, il avait eu tant de peine à mener à bien.

Inutile de se demander de quel œil inquiet George suivait les négociations de Paris. L'année précédente, lorsqu'il affectait de mettre à des conditions abusives l'alliance que le Régent briguait, il avait suffi du spectre d'une entente franco-russe évoquée dans son esprit pour le décider soudain à prendre la main qui se tendait vers lui de l'autre côté du détroit. Sans doute, il n'avait pas à craindre, cinq mois après la signature de leur traité, que le Régent fît volte-face. Mais il savait l'animosité, les intrigues des anciens ministres de Louis XIV, ce qu'on appelait la vieille cour, contre lui, leur penchant pour les jacobites qui affluaient à Paris dans l'espoir de gagner le tsar à leur cause. On parlait même de la présence du Prétendant.

Le duc d'Orléans, très sincèrement attaché à la Triple Alliance, ordonnait au lieutenant de police d'Argenson de rechercher et d'expulser sans délai les refugiés britanniques. L'abbé Dubois assurait Crawford, qui gérait l'ambassade d'Angleterre pendant une absence de lord Stair, qu'il regardait l'intérêt de la France comme inséparable de celui de l'Angleterre et de la Hollande. Mais M. d'Argenson et le maréchal d'Huxelles, étant d'un autre avis, servaient nonchalammeut. L'un amusait le Régent par de faux semblants de zèle contre les jacobites. L'autre laissait échapper de Saint-Malo un corsaire suédois qui avait amené dans ce port une prise faite sur les Anglais. Le prince, joué de la sorte par son propre gouvernement, manifestait une colère, déployait une vigueur et une activité qui témoignaient aux yeux des Anglais de la droiture de ses intentions, plus que d'une autorité effective et quotidienne [1].

En ce qui était du tsar, Dubois promettait qu'on ne ferait rien

(1) Crawford à L. Stair, Paris, 12 mai; à Addison, Paris, 12-15 mai, 1717. *Stair-Papers*, vol. IX.

Digitized by Google

avec lui, sans communication préalable au roi d'Angleterre et sans son assentiment[1].

Tel fut encore et plus énergique, le langage du duc d'Orléans à lord Stair. Celui-ci, rentré d'Angleterre à Paris, le 29 mai, alla le soir même chez Dubois et en reçut l'assurance que la cour était à tous égards dans la même disposition qu'au précédent mois de janvier, lorsque, après la signature de la Triple Alliance, lui, Dubois, avait vu le roi d'Angleterre à son passage en Hollande[2]. Le lendemain, Stair était chez le Régent qui lui « marqua dans les termes les plus forts son attachement inviolable pour les intérêts du Roy ». Il en donnerait, disait-il, des preuves en toute occasion, L. Stair en serait témoin. Le tsar lui avait fait toute sorte d'ouvertures touchant des traités d'amitié et de commerce, prêt à y mettre toutes les conditions qui pourraient convenir à la France, Mais il ne pouvait rien faire, lui avait-il déclaré, qu'avec communication du roi de la Grande-Bretagne, ni entrer dans aucune liaison qui fût contraire aux intérêts de ce prince, Le tsar avait répondu qu'il ne voulait rien de tel, et qu'il désirait vivre en amitié avec le roi. Alors le Régent l'avait engagé à ôter la *pierre d'achoppement*, c'est-à-dire à faire sortir ses troupes du Mecklembourg; et le tsar avait assuré que telle était son intention au plus tôt[3].

Le roi remercia le Régent, tout en exprimant l'opinion que le tsar n'était pas aussi indifférent qu'on le pensait à la cause du Prétendant. A son tour, par une juste réciprocité, lors d'une révolte des colons français de la Martinique, qui chassèrent le gouverneur et l'intendant, il prescrivit au gouverneur anglais des Iles Bermudes de ne pas les protéger et de les décourager[4]. Déjà, autre trait d'amabilité, il avait envoyé au Régent un cadeau de vin de Tokai.

Le retour de Stair ayant coïncidé avec la seconde moitié du séjour du tsar à Paris, l'ambassadeur britannique chercha à préparer un rapprochement entre la Grand-Bretagne et la Russie, sur

(1) Crawford à Addison, Paris, 24 mai 1717. *Record Office*, *France*, vol. 350.
(2) George retournait de Hanovre à Londres.
(3) Stair à Addison, Paris, 2 juin 1717. En français, *Record Office*, *France*, vol. 349.
(4) Addison au gouverneur des Iles Bermudes, Whitehall, 8 (19) juillet 1717. *Stair-Papers*, vol. IX.

Digitized by Google

la base d'un traité de commerce et de la sortie des troupes russes hors de l'empire. Ces ouvertures ne furent pas mal accueillies[1]. Pierre aurait traité volontiers, si George lui avait accordé de prime abord le concours de l'escadre anglaise contre la Suède. Mais George voulait au préalable l'évacuation du Mecklembourg. Le tsar, tout en donnant de bonnes paroles, refusa de fixer un terme; il se borna à envoyer de Paris à ses troupes l'ordre de se tenir prêtes à marcher[2].

Évidemment, chacun des deux princes suspectait la bonne foi de l'autre.

Rien non plus n'aboutit en France, la volonté bien arrêtée du Régent étant de ne pas s'écarter, en quoi que ce fût, du texte ni de l'esprit des engagements de la Haye et de ne point donner de sujet d'inquiétude à son allié de Grande-Bretagne.

III

De guerre lasse, Pierre quitta Paris, le 20 juin 1717. Mais à Amsterdam, M. de Châteauneuf conclut avec ses ministres, le 4 août 1717, un traité d'amitié et d'alliance entre le Roi Très Chrétien, le tsar et le roi de Prusse, car la Prusse, à force d'instances, avait été admise en tiers à ces négociations, pour le maintien des traités d'Utrecht et de Bade, ainsi que de ceux qui seraient conclus pour la paix du Nord. On y convenait de concerter un traité de commerce, sur le pied des nations les plus favorisées. On prévoyait aussi le cas où l'une des trois puissances contractantes venant à être attaquée, il y aurait à régler, au moyen d'une convention particulière les secours à fournir par les deux autres. Le tsar et le roi de Prusse admettaient le principe de la médiation française pour la paix avec la Suède.

En conséquence de ces arrangements, M. de Campredon fut envoyé en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire, et M. Vil-

(1) Instructions à l'amiral Norris, Londres, 25 juin (6 juillet) 1717. *Stair-Papers*, vol. XI.

(2) Robethon à Stair, Saint-James, 8 (19) juillet 1717. *Stair-Papers* vol. XI.

Digitized by Google

lardeau comme consul. Ce furent les premier agents publics fixes que la France entretint en Russie.

Ce traité « est digne d'être remarqué, dit Flassan, comme ayant introduit cette dernière puissance dans le système général de l'Europe, tandis qu'avant, elle avait été concentrée dans le système du Nord[1]. »

Ainsi Pierre-le-Grand, quoiqu'il n'eût pas réussi à entraîner la France dans tous ses desseins, n'en avait pas moins, grâce à elle, réalisé la partie fondamentale, c'est-à-dire pris désormais le contact de la véritable Europe.

IV

Maintenant, faut-il blâmer le Régent de n'être pas allé au delà?

Saint-Simon lui reproche avec son âpreté habituelle, et surtout à l'abbé Dubois, de n'être pas entrés dans les vues et les propositions du tsar, ce prince, dit-il, qui tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, le roi George en crainte pour ses États d'Allemagne, la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. « On ne peut nier, continue l'auteur des *Mémoires*, qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimait point l'empereur; il désirait de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent longtemps encore après son départ. »

Quant à Dubois, il songeait au cardinalat; et son but était de se servir du crédit du roi d'Angleterre sur l'empereur, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvait tout à Rome et qui faisait trembler le pape.

« Cette riante perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au Régent qu'avec sa permission, que George était bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar, tant à cause de leur haine et de leurs intérêts, que par mé-

(1) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 385-397.

Digitized by Google

nagement pour l'empereur : deux points si capitaux pour Dubois que le czar se dégoûta enfin de notre surdité pour lui[1]. »

A examiner les choses de sang-froid, cette *surdité* fut-elle si mal-avisée?

La rivalité séculaire de la Moscovie et de la Suède dans la Baltique et le golfe de Finlande avait eu son dénouement sans appel à Pultava. Des plaines perdues du bas Dniéper, la grandeur soudaine de la Russie s'était épanchée irrésistiblement sur la Pologne, sur l'Allemagne du Nord, autour de la Baltique, partout où la Suède avait des sujets, des clients, des ennemis. Mais tout ce qui accourait à la curée n'avait pas pour cela accepté la suprématie du vainqueur, comme d'humbles satellites à sa discrétion, la Prusse pas plus que le Danemark. La puissance russe, si loin hors de chez elle, manquait de solidité, comme un flot qui a rompu ses digues a plus d'étendue que de profondeur et s'écoule. Pierre avait révélé à l'Occident un monde en formation, chaos brassé par le génie. Il s'en fallait qu'il l'eût organisé dès lors et façonné en un élément régulier du système européen. Une suite d'événements inouïs l'avait conduit jusqu'à l'Elbe; elle n'était pas de nature à se perpétuer.

L'ambition l'égarait lorsqu'il aspirait à devenir l'un des membres du corps germanique qui, certainement ne l'eût pas souffert. Il aurait fallu aussi, outre la force indispensable pour la soutenir, que telle demeurât la politique de ses successeurs. En Russie, plus qu'ailleurs, tout tenait à la personne du souverain. Que fût-il arrivé après Pierre-le-Grand, avec la succession rapide dans l'espace de seize ans (1725-1741), de Catherine Ire, Pierre II, Anne Ivanovna, Iwan VI, Élisabeth Petrovna?

Sans doute, le duc d'Orléans ne pouvait pas prévoir de quelle manière l'action de cette force naissante serait susceptible de s'annuler au dehors. Toutefois, lui et son conseiller la jugeaient excessive et, par suite, instable. Ils avaient compris que, même avec un homme tel que le tsar Pierre, son appui, venant de trop loin, serait précaire, sujet à se dérober. Quel recours contre ses variations?

Alors, quelle aurait été la situation de la France accusée par ses

(1) *Mémoires*, t. XIV, p. 438-439.

Digitized by Google

voisins d'incorrigible duplicité, isolée de nouveau en présence de l'Angleterre et de l'Autriche, contre lesquelles l'alliance aurait été manifestement dirigée, sous quelques précautions verbales que les négociateurs de France et de Russie eussent déguisé leur machine de guerre diplomatique? George, après avoir éprouvé de diverses façons la mobilité, pour ne pas dire l'infidélité du duc d'Orléans, si enclin à mêler ensemble des engagements contradictoires, ne serait-il pas revenu à une incurable défiance, à l'hostilité? Cette fois, n'aurait-il pas ramené la Hollande de son côté? Le Régent ne se serait-il pas trouvé avoir, de ses propres mains, remis sur pied la coalition, après tant d'efforts heureux et si récents pour la dissoudre? Et, en même temps, derrière lui à dos, la haine de Philippe V, d'Élisabeth Farnèse, du dangereux Alberoni.

Nous ne dirons donc pas avec Saint-Simom : « On a eu lieu, depuis, d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'en ont pas cessé par un aveugle enchaînement, et on n'a enfin ouvert les yeux que pour en sentir mieux l'irréparable ruine scellée par le ministère de M. le Duc, et par celui du cardinal Fleury ensuite, également empoisonnés de l'Angleterre, l'un par l'énorme argent qu'en tira sa maîtresse après le cardinal Dubois, l'autre par l'infatuation la plus imbécile [1]. »

Sans s'arrêter à l'assertion aussi mal fondée que formelle de la pension de Dubois, comment admettre sérieusement que ce qui arriva de fâcheux après la mort du duc d'Orléans, sous les ministères du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, provint de ce qu'on n'avait pas accepté, en 1717, les propositions démesurées de Pierre-le-Grand?

Nous croyons plutôt que le traité d'amitié et de commerce qui se conclut à Amsterdam, épilogue du voyage du tsar en France, était le seul fruit à en recueillir; et que la conduite adoptée par le Régent et l'abbé Dubois fut raisonnable, la plus conforme à l'intérêt du royaume, la seule praticable. L'autre eût été étrangement prématurée et imprudente [2].

(1) *Mémoires*, t. XIV, p. 439.
(2) Henri Martin, t. XV, p. 95 et suiv., quoique très défavorable au Régent et à

Digitized by Google

Au cours du XVIIIe siècle, les choses changeront par leur développement naturel, mais peu à peu, lentement. Trente ans plus tard, en 1747, lorsque pendant la guerre de la Succession d'Autriche, l'Angleterre et la Hollande solliciteront son concours armé, la Russie ne sera encore qu'une ombre menaçante à l'horizon de l'Europe. Il se passera neuf autres années avant que la colère d'une femme, la tsarine Élisabeth, la lance dans l'arène contre Frédéric II, impertinent railleur, mais sans réussir à anéantir cette Prusse, dont Pierre-le-Grand avait cru pouvoir escompter si bas l'abnégation et la docilité. A la fin du siècle seulement, après la Pologne ruinée par le troisième partage, et à la dernière année de Catherine II, la Russie, se saisissant du rôle de champion de l'Europe contre la Révolution française, sera capable d'étendre le bras jusqu'en Occident. Ce qui devint alors une solide et formidable réalité, n'était véritablement, au temps de la Régence, qu'un rêve.

Louis WIESENER.

Dubois, remarque pourtant qu'il y avait quelque forfanterie au tsar à garantir avec son alliance celle de la Pologne et de la Prusse. Or, dès qu'il n'en était pas ainsi, quels points de contact assurés avait-il avec l'Europe centrale et occidentale? Michelet néglige cette question. Il la tranche en bloc en enveloppant Pierre et Charles XII dans une égale et méprisante réprobation : « Pierre, mal nommé le Grand, avait plus de besoins peut-être encore que le Suédois, par la disproportion énorme de son petit revenu et de cent choses nouvelles, coûteuses qu'il essayait. Tous deux étaient des mendiants. Ils rôdaient autour de l'Europe, comme les ours blancs du Spitzberg viennent la nuit gratter à la cabane du pêcheur, grondant, montant dessus, pour entrer par le toit. » *La Régence*, p. 105.

Digitized by Google

IMPRESSIONS D'ESTHÉTIQUE

L'esthétique se rattache essentiellement à l'histoire du beau sous toutes ses formes. C'est à ce point de vue que nous avons cru pouvoir vous soumettre quelques réflexions ou plutôt quelques impressions sur les nouvelles écoles qui prétendent substituer aux anciennes règles de l'esthétique les hardiesses du naturalisme, du réalisme, et, pour nous servir d'un mot plus récent encore, du modernisme.

Qu'est-ce que le réalisme? Les réalistes font-ils de l'art ou au contraire n'arrivent-ils pas à la négation de tout art quelconque? Est-ce vraiment un progrès ou n'est-ce pas plutôt un recul?

Le réalisme, d'après ses adeptes, c'est la nature qui réclame sa place; c'est l'animalité qui veut une plus large part. Ce n'est pas le beau, c'est le vivant seul qui doit être la matière de l'art.

Tout se tient dans l'ordre des idées. On a égalé l'homme à la brute dont il ne serait que l'évolution. L'homme est désormais le descendant du singe. L'âme n'est plus qu'un fantôme sans réalité. N'est-il pas naturel, dès lors, que l'art se mette à idolâtrer l'animalité, seule réalité reconnue par les positivistes, et dédaigne le spiritualisme, l'idéal, tout ce qui élève notre nature au-dessus de la matière brute.

Nous protestons avec toute l'expérience acquise de l'humanité Tout le passé de l'art, depuis que l'art existe, repousse une doctrine qui assujettit le génie artistique au culte de l'animalité.

L'art grec qui a tant aimé la forme, qui est resté si païen jusqu'au bout, a cependant toujours gardé la pensée de l'idéal.

Oui, l'art se propose de représenter le beau dans le vivant; mais, s'il se propose de représenter le vivant dans l'obscène et le laid, il n'est plus qu'un art de mauvais lieu.

Digitized by Google

Le laid, l'obscène, le difforme sont-ils l'objet de l'art? Oui, disent les réalistes, pourvu qu'ils soient vivants. Dans la nature, il y a le beau à côté du laid. Le réaliste supprime le beau et met en relief la difformité. Il se donne la mission de faire l'anatomie des plaies sociales et il réprésente la partie malade, jamais l'ensemble de la société réelle.

La portion dégradée et corrompue de la société est l'exception et non la règle. Pourquoi le réalisme s'obstine-t-il à prendre la partie pour le tout et à ne nous montrer que l'envers le plus laid de la société?

Les peintures réalistes, par cela même qu'elles attaquent le cœur, corrompent un plus grand nombre d'individus et insinuent leur poison dans toutes les fibres sociales. Le cœur est comme la pudeur de la vierge : une fois perdue, elle est perdue pour toujours.

Qu'on ne dise pas qu'en dépeignant les corruptions de la société on en inspire le dégoût, c'est un sophisme des plus dangereux. L'immoralité savourée à plaisir dans les descriptions réalistes devient une habitude, une seconde nature et ne peut manquer d'avoir la plus funeste influence.

Le XIXe siècle a une aspiration continue aux grandes découvertes scientifiques. Comment l'art réaliste serait-il le symbole d'un siècle si éminemment progressif?

Mais, précisément, dit-on, c'est le naturalisme, le matérialisme qui anime ces sciences expérimentales dont on admire tant les progrès. Je le veux bien; mais, quand l'esprit humain scrute la matière pour en pénétrer les mystérieuses propriétés, il ne se matérialise pas avec elle. Il s'en détache plus que jamais pour la dompter, pour la maîtriser. Loin d'exalter les forces matérielles, il fait éclater l'immense supériorité de la force intellectuelle.

L'humanité prend de plus en plus conscience de sa puissance inventrice, créatrice. Le réalisme, au contraire, abaisserait de plus en plus l'esprit humain et le réduirait à un mouvement purement animal, plus ou moins mécanique.

On oppose la réhabilitation de la chair à la réhabilitation de l'esprit. On veut concentrer tout l'effort de la vie dans les jouissances matérielles.

Digitized by Google

On glorifie outre mesure l'animalité pour détruire l'idée même de la spiritualité.

Comme conséquence, on veut substituer à l'harmonie de l'ordre, la confusion du désordre ; à la liberté, la licence ; à la chaste beauté de la femme, les nudités obscènes de la courtisane ; à la famille, le troupeau ; à l'homme, l'animal, la brute.

Voilà où aboutiront les doctrines réalistes si on ne les arrête pas.

Il faut opposer au réalisme l'idéal.

L'homme ne trouve pas, dans le domaine de la nature, un accord complet entre l'idéal et la réalité, entre sa pensée et ce qui est. Il cherche une union plus parfaite et se crée un domaine intellectuel où son idée propre s'incarne dans une réalité correspondante, où ses pensées, ses affections, ses imaginations sont réalisées d'une manière plus complète. C'est un monde nouveau, un monde indéfini de merveilles où l'esprit et le cœur, la conscience et les sens, l'imagination et le sentiment trouvent une pleine satisfaction.

L'idéal, par l'effet de sa puissance éminemment créatrice, part de l'artiste pour s'incarner dans l'œuvre d'art. L'artiste n'est plus un simple ouvrier travaillant machinalement la matière. L'artiste est un génie qui communique à la matière transformée et régénérée par son travail ce souffle divin de l'idéal qui rapproche le plus l'homme du créateur. C'est là, à vrai dire, et c'est là seulement ce qui fait la supériorité de l'art.

L'art doit-il, comme le prétendent les réalistes, se borner à l'imitation de la nature? Ce serait méconnaître l'essence de l'art. Comment le génie artistique ne serait-il qu'un servile copiste alors que son principe est dans l'activité créatrice? Peut-on soutenir que le génie de Phidias, d'Homère, de Shakespeare, s'est borné à copier la nature, alors que de toutes leurs œuvres jaillit l'étincelle créatrice, produisant des formes esthétiques éminemment idéales, dont les rapports avec la nature révèlent la liberté et non le servilisme?

L'art humain, dans ses efforts de création, tend sans cesse à imiter l'art divin.

Or, l'acte créateur de l'artiste ne conserverait pas sa liberté, si cet acte devait toujours être esclave de la nature, forcé de la copier servilement.

Digitized by Google

Ainsi, nous pouvons l'affirmer, ou l'art humain est une création du génie et de l'âme de l'artiste, et dans ce cas il ne peut pas être une imitation servile de la nature ; ou l'art n'est qu'un travail servile et manuel, et par là même il cesse d'être une manifestation subjective du génie humain.

Quand le génie de Dante, de Michel-Ange, de Raphaël, de Rossini, de Bellini imaginèrent les grandes conceptions de la *Divine Comédie*, du *Jugement dernier*, de la *Transfiguration*, du *Stabat*, de la *Norma*, copiaient-ils le monde réel, la nature créée ? Si leur génie s'était borné à une simple reproduction de la réalité, nous n'aurions pas eu ces chefs-d'œuvre d'un idéalisme sublime ! Comment prétendre que le génie de Dante était imitatif et non pas inventif, si sa trilogie est tout entière l'œuvre de son prodigieux génie ?

Où étaient les types terribles du *Jugement dernier*, du *Moïse* et les célèbres figures de la *Transfiguration* avant que Michel-Ange et Raphaël les eussent manifestés par le marbre et sur la toile, si ce n'est dans la puissance créatrice de leur génie exceptionnel ! Où étaient tous ces motifs mélancoliques de la *Norma* et ces notes divines du *Stabat* avant que Bellini et Rossini les eussent écrites, si ce n'est dans le génie musical de ces grands compositeurs ?

L'artiste crée véritablement les formes de beauté qui correspondent aux types conçus par son esprit.

L'homme ne peut créer ni la matière ni l'esprit. Mais il peut créer un type de ses idées et trouver dans la matière préexistante une forme ou une figure qui corresponde exactement à ce type idéal. L'art réalise ainsi l'accord de l'idée conçue par l'artiste avec la matière travaillée par lui ; et, ce qui prouve que l'idéal est essentiellement individuel, c'est que le même type représenté par vingt artistes sera traité de vingt manières différentes.

Dans le domaine de l'art, le plaisir qu'on convoite est uniquement un plaisir idéal. Une ligne, une couleur, un son excite nos sympathies, non pas parce que nous voulons nous l'approprier, mais parce que nous le trouvons en harmonie avec nos goûts. Le beau cesse d'être tel quand il devient le patrimoine d'un seul.

La sympathie artistique est provoquée ou par la vie en image, dessin, peinture, sculpture, architecture ou par la vie en action,

Digitized by Google

musique et poésie. La vie en action met en mouvement les sens et exalte les sentiments. Voilà pourquoi la musique et la poésie exercent une influence plus grande, en fait d'esthétique, que les actes tenant au symbole extérieur.

Il y a entre les sons et les sentiments de l'âme un lien mystérieux, un accord, une harmonie qui est l'une des plus merveilleuses manifestations de l'idéal à travers la réalité sensible. Dans le chant, la sympathie agit par la passion et le sentiment. La communication est instantanée, on peut dire instinctive. Il n'y a pas de chant qui n'éveille la sympathie parce que le chant étant une expression d'affections et de passions, il n'y a pas d'homme qui n'ait des affections et des passions.

Le chant n'étant que la parole mise en musique, on peut dire que le rapport entre le chant et la musique est analogue à celui qui existe entre la figure et la couleur. Le chant est la figure des sons, la musique en est comme la couleur. Mais, dans la couleur, la vitalité n'est qu'en image tandis que, dans le son, elle est réelle. C'est pour ce motif que les sensations produites par la musique sont plus vives et plus saisissantes que celles produites par la peinture. La sympathie du son est beaucoup plus étendue que celle de la couleur.

On ne saurait concevoir une sympathie plus passionnée, plus énergique, plus fascinatrice que celle produite par la musique.

De la musique à la poésie, il n'y a qu'un pas. La vraie poésie est celle qui à l'harmonie des rythmes joint la mélodie des idées. Il y a dans les idées un enchaînement, un rapport, une succession qui les rend plus belles, en les détachant de la prose de la nature par la nouveauté, par la grâce, par un élan passionné.

Toutes les sympathies artistiques unissent leurs enchantements au théâtre. C'est au théâtre, en effet, que tout conspire à substituer à la prose de la vie réelle la poésie de la vie idéale. C'est là que l'homme tout entier, l'imagination, la pensée, le sentiment, la conscience, le cœur trouvent cet idéal esthétique qui rend le domaine de l'illusion si attrayant. C'est à cette large extension des sympathies théâtrales qu'il faut attribuer l'immense ascendant exercé de nos jours par la littérature dramatique.

Digitized by Google

C'est pourquoi on doit combattre plus encore les excès du réalisme au théâtre.

Nous admettons le réalisme s'il se borne à vouloir transporter le sentiment du réel et du vrai dans les arts et dans la littérature.

Les anciens se sont largement inspirés de la réalité vivante, sans reculer devant les détails les plus familiers. Mais il n'y eût pas alors de parti pris systématique, et c'est précisément ce parti pris qui constitue le réalisme contemporain.

Chez les grands créateurs comme Shakespeare ou Goethe, jamais le réalisme n'exclut l'idéalisation. Soyons réalistes comme eux !

Comment peut-on ériger en doctrine qu'il n'y a de vrai que le laid, le commun, le trivial ! Et l'on défend même de poétiser la laideur et la difformité pour les rendre acceptables !

Sans doute on a raison de protester contre les créations où, sous prétexte d'idéalisme, on ne fait plus entrer aucune parcelle de réalité. Mais tout sujet, même imaginaire, peut être traité par l'artiste comme par le littérateur, à condition que les signes, les expressions, les couleurs employées pour le rendre soient empruntés à la réalité.

L'idéal, nous ne saurions trop l'affirmer, est la condition première, indispensable, de toute création artistique. Là où manque l'âme, la sensibilité, il n'y a point d'art, il n'y a que métier.

Un de nos plus jeunes académiciens, et des plus populaires, un de ceux d'ailleurs qui repoussent le moins les doctrines modernes, M. de Vogüé dit que tout homme ayant la vocation des lettres ou des arts, entend au fond de lui-même une voix impérieuse qui lui crie :

« Regarde parmi les êtres et les choses, tâche de comprendre ce que tu aimes et de le faire aimer aux autres ! »

C'est un peu la paraphrase de cette pensée profonde de Vauvenargues : « Connaître par le sentiment est le plus haut degré de connaissance ! »

Un romancier poète, de Vigny, a admirablement proclamé la supériorité de l'idée sur les réalités naturalistes. Il a exprimé sous toutes les formes sa foi inébranlable :

Digitized by Google

Le vrai Dieu, le Dieu fort, est le Dieu des idées!
....Les nations sont des femmes guidées
Par les étoiles d'or des divines idées!

Proudhon, le philosophe si hardi, si sceptique, qu'on n'a certes jamais accusé d'idéalisme excessif, n'a pas hésité à condamner les doctrines naturalistes. Voici comment il définit l'art : Une représentation idéaliste de la nature et de nous-mêmes, en vue du perfectionnement physique et moral de notre espèce.

« L'art, dit-il, n'est rien que par l'idéal, ne vaut que par l'idéal. S'il se borne à une simple imitation, copie ou contrefaçon de la nature, il fera mieux de s'abstenir; il ne ferait qu'établir sa propre insignifiance en déshonorant les objets mêmes qu'il aurait imités. Le plus grand artiste sera le plus grand idéalisateur. Soutenir le contraire, c'est renverser toutes les notions, mentir à notre nature, nier la beauté et ramener la civilisation à la sauvagerie. » (Proudhon, *Du principe de l'art.*)

Nous comprenons, à titre individuel, toutes les tentatives, toutes les innovations même les plus hardies, parce qu'il faut laisser pleine liberté à l'inspiration : mais nous ne saurions admettre qu'on veuille en faire un système, une doctrine régnant despotiquement sur tout le domaine littéraire et artistique.

Repoussons ces prétentions abusives et restons résolument avec les grands esprits qui défendent l'idéal contre les efforts violents et grossiers du naturalisme à outrance.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Livre de La Pousta, par M. Sigismond DE JUSTH, traduit du hongrois par M. Guillaume VAUTIER.

Il y a un recul dans la distance comme dans le temps, et c'est presque faire encore de l'histoire qu'étudier les mœurs d'une race étrangère à la nôtre, dont la civilisation s'est formée sous un autre climat par des institutions profondément différentes. Je n'ai donc pas cru m'éloigner du programme de la Société des Études historiques en appelant un instant votre attention sur un petit volume plein de saveur et de grâce, où l'un des membres les plus distingués de l'aristocratie hongroise, M. Sigismond de Justh, peint la vie des paysans de la *Pousta*, dans l'*Alfoeld*.

Ce livre plaira à notre époque devenue avide d'impressions neuves, comme si nous étions désormais impuissants à créer. Il a un mérite qui, chez nous, manque presque toujours aux œuvres importées de l'étranger. En général, les traducteurs ne sont pas des Français; ils connaissent notre langue, mais ce n'est pas leur idiome maternel; leur travail a la gaucherie d'un thème et non la libre allure d'une version; il défigure ce qu'il prétend faire connaître; il gâte ce qu'il voudrait faire aimer. Le traducteur du *Livre de la Pousta*, M. Guillaume Vautier, est Français; sa plume est fort élégante; son style a la vigueur et la grâce que pourrait avoir une œuvre originale née dans l'imagination même de celui qui l'a conçue. M. de Justh, qui est un cosmopolite, aurait pu, sans nul doute, traduire lui-même son livre en français; il n'aurait pu réussir plus complètement que l'a fait son interprète, et d'ailleurs, ses récits où

Digitized by Google

respire l'âme magyare auraient trop perdu à ne pas être écrits d'abord en hongrois.

Le *Livre de la Pousta* se compose d'une série de petits tableaux peints d'après nature, de scènes courtes et caractéristiques que l'auteur a observées autour de lui dans l'*Alfoeld*.

L'*Alfoeld*, le *pays bas* de la Hongrie, est l'immense région qui s'étend entre le Danube, la Tisza et les Carpathes. Là, à côté de terres fertiles, règnent de vastes espaces où le sol, à peine émergé au-dessus des eaux, est encore imprégné de sel; des pâturages vagues et sans fin sont parsemés de marais, d'étangs indécis dont l'étendue varie avec le caprice des pluies, et dont l'eau saumâtre est saturée de carbonate de soude. C'est la *Pousta* (le désert), plaine solitaire et silencieuse, où aucune ondulation, aucun arbre n'arrête le regard et ne brise la violence du vent. De loin en loin apparaît un pâtre, se détachant immobile sur l'horizon clair, ou parfois semblant marcher, ainsi que ses bêtes, en l'air, comme sur des échasses. Le mirage, né des jeux d'un ardent soleil avec l'atmosphère tremblante et la terre verdâtre, y peuple le vide d'images fantastiques et les âmes de visions et de légendes merveilleuses.

Comme dans les steppes de la Russie, comme dans les savanes du nouveau monde, le caractère singulier du pays a imposé aux habitants une manière de vivre particulière et a marqué son empreinte sur leurs mœurs, leurs habitudes, leurs sentiments. Rien, dans les descriptions et les récits de M. de Justh, ne ressemble à ce que nous rencontrons sur notre route quand nous parcourons la France. Là-bas, l'homme est différent, comme la nature. Il n'est pas jusqu'à l'amour de la patrie qui n'y ait son cachet spécial. Dans nos contrées à horizons limités et définis, l'homme enlevé à sa chaumière paternelle est dépaysé; il ne retrouve nulle part l'aspect, les lignes, les couleurs du petit coin de terre où il a essayé ses premiers pas et dont, quand il en parle, il dit : « Chez moi! » Pour lui, la patrie, c'est le clocher de son village. Le pâtre de l'*Alfoeld*, sur quelque point que le transporte sa course errante, se croit encore chez lui. Il reconnaît le pâturage à perte de vue, l'espace uniforme et sans fin, et dans le lointain il aperçoit quelque *tanya* (chaumière) semblable à celle où il est né. Pour lui, le pays natal c'est la *Pousta*

Digitized by Google

tout entière ; ce n'est plus un village ou un clocher qu'il aime, c'est une vraie patrie ; aussi est-ce dans son cœur qu'est éclos ce dicton plein de poésie et de grâce : « *Hors la Hongrie, la vie n'est plus la vie* ».

Là règne encore la confiance mutuelle et familière des classes : la protection d'une part, et de l'autre le respect. Dans le joli récit intitulé *Au retour*, qui ouvre le volume, M. de Justh, après une absence, retrouve « ses champs brodés de fleurs et ses paysans. » « Chacun d'eux, s'écrie-t-il, résume l'espèce entière à laquelle il appartient, et l'espèce, c'est moi ! En eux, mes souvenirs ; en eux, mes sentiments, mes aspirations, mes souffrances... Oui, voici toute ma race. Un vieux pâtre, seul, dont l'ombre tranquille se repose sur l'infini de l'horizon. Il s'appuie sur un long bâton et regarde au loin. Dès qu'il m'aperçoit, il ôte son chapeau, vient lentement à moi, me prend la tête à deux mains et m'embrasse sur les deux joues. Il ne dit pas un mot, ni moi non plus. Cet homme me donne ce que je cherchais en vain là-bas... C'est le même air que nous respirons depuis notre naissance ; son sang est mon sang, sa chair est ma chair. Ce qu'il dit trouve un écho au fond de mon âme. Parle-t-il de son passé, il me rappelle ma jeunesse. Et quand il se tait, la voix éternelle de la nature parle pour lui... »

Le pâtre, maître paisible et lent de la *Pousta* solitaire, revient souvent dans les récits de M. de Justh. Le voici par une belle soirée d'été (*La Pousta*). « Rien ne trouble le calme de la *Pousta*... Des bœufs, traînant lentement leurs ombres longues, s'avançent vers l'auge : le pâtre, grand, majestueux, superbe, les suit. A chaque pas il s'arrête, d'un mouvement rajuste sa *bunda*, redresse sa calotte de peau, s'appuie sur son bâton, et, sa pipe de terre cuite entre les dents, regarde devant lui les yeux vides, immobile, semblable à quelque statue grandiose... Le monde qui l'entoure lui appartient... Chacune des étoiles du firmament est à lui ; à lui le soleil qui donne la vie, à lui les fleurs de la *Pousta* sans fin ; il règne sur les aigles et les milans, parce qu'ici lui seul est l'homme. Lui seul ici sait rire, pleurer... »

« La femme du pâtre est assise sur le seuil de la maison.... Elle allaite son enfant... Elle ne se dérange pas à mon approche,

Digitized by Google

n'essaie pas de voiler son sein nu, et me regarde en face avec tranquillité. »

« Je lui parle de son mari; je lui demande si elle n'est pas inquiète de lui qu'elle voit si peu. — Pourquoi? répond-elle en souriant. — Ainsi vous êtes seuls pendant tout l'hiver. Que feriez-vous s'il vous arrivait quelque malheur? — Dieu nous viendrait en aide. »

La solitude, qui met l'homme en présence de la nature, lui rend plus apparente la présence de Dieu. Réduit à combattre seul contre des forces irrésistibles, il cherche un appui, et il le trouve dans la Providence, qui a créé ces forces et qui a imposé des limites à leur puissance, un terme à leur durée.

Le pâtre est heureux et satisfait de son sort. Même au milieu du désert, « il ne se sent pas seul, puisque sa femme et ses enfants sont avec lui » (*Le Pâtre*). Sa *tanya* est à une heure de l'habitation la plus voisine. Il ne peut aller à l'église qui est trop loin, mais « sa femme prie quelquefois, et lui, il regarde les étoiles ». La maison a déjà été emportée deux fois par les eaux; Dieu l'a aidé et il a pu la reconstruire. Le vent furieux menace de la renverser encore. Le pâtre, toujours calme, lutte contre la tempête, confiant que Dieu ne l'abandonnera pas, et certain que l'orage ne détruira pas tout, car, dit-il, « *rien* n'a jamais existé ».

A quels périls pourtant ne l'expose pas la solitude?

Un soir, M. de Justh apprend qu'une famille habitant une *tanya* isolée a été empoisonnée par des champignons vénéneux. Il y court. « Nous entrons. Au milieu de la chambre, autour d'une grande table, trois ou quatre paysans jouent aux cartes. Le long des murs, des morts, des agonisants. Etendues sous la fenêtre, deux petites filles s'enlacent convulsivement. Elles sont mortes, me dit un des veilleurs, tout en attisant le feu de sa pipe. Le père est mort; le grand-père se meurt. Qu'est-il donc arrivé? demandai-je aux veilleurs. Mais la réponse m'est donnée par une femme d'une trentaine d'années, couchée dans le lit. Elle se dresse sur son séant, appuie sa tête sur son poignet jauni, se penche en avant et me sourit. Malgré ses souffrances surhumaines, elle n'oublie pas les honneurs qu'elle croit devoir à un hôte de marque. Elle tourne

Digitized by Google

vers moi ses yeux glacés, et, avec les formes d'un serviteur qui parle à son maître, me dit : C'est mon fils, Monsieur, qui avant-hier a trouvé des champignons ... — Le médecin? — Le médecin est loin... son temps cher... Puis, qui serait allé le chercher? — L'un des veilleurs ouvre enfin la bouche : Nous aussi, nous n'avons été informés que ce matin. C'est le hasard qui nous a amenés ici; nous allions aux champs... »

« La pauvre mère souffre atrocement. Elle ne le montre pas cependant et elle continue : Aujourd'hui le médecin est venu vers midi; mais c'était trop tard !... Si au moins le prêtre pouvait venir! »

« Soudain elle se redresse, joint les mains, et, d'une voix éteinte, mais en prononçant clairement chaque mot, fait sa prière. Elle arrive jusqu'à l'*amen*, tombe en arrière, pousse un soupir et meurt. »

« Que de simplicité dans la mort! s'écrie M. de Justh. L'homme ingénu, tout en sentiments, est-il donc toujours plus grand que nous dans les moments décisif de la vie? »

L'enterrement a lieu le lendemain. Les habitants des *tanyas* du voisinage se sont rassemblés autour de la maison mortuaire. « Le révérend commence l'oraison funèbre... La foule écoute attentivement. Chacun semble préoccupé du sort auquel l'expose sa solitude dans la *Pousta*, loin de toute habitation, en été comme en hiver, dans le malheur comme dans la joie, seul avec les étoiles, avec les herbes, avec la terre, avec lui-même. Et tous ces solitaires sont venus ici pour entendre la parole de Dieu et prendre congé de ceux qui ne sont plus seuls! »

A côté de ces scènes poignantes, d'autres sont riantes et gaies. *Midi* nous décrit les bords du lac Gyaparos par un chaud jour d'été. Le tableau est aussi saisissant et aussi intense que la célèbre pièce de vers de Leconte de Lisle. Mais, au lieu d'une nature endormie et lourde regardée par l'adorateur découragé du *Néant divin*, M. de Justh nous peint l'énergie d'une vie puissante, excitée par l'ardeur frémissante du soleil. Tous ces baigneurs sont heureux de vivre, heureux de se sentir nus et enveloppés de chaleur et de lumière.

Une autre fois (*Foins coupés*), c'est une *csarda* (cabaret), où

Digitized by Google

s'éveille la chanson, « l'âme du peuple », nous dit M. de Justh; où se danse le *csardas* (danse de cabaret), cette danse nationale de la Hongrie, dont les figures sont toujours improvisées. « Chaque jeune homme tourne autour de sa *Paire*, la jeune fille qu'il mènera bientôt devant le curé, ou celle qui l'aide à « sucer le miel du bonheur défendu ». Le *csardas* est impétueux ; le tsimbalom chante, le violon gémit dans le grondement de la contrebasse... D'abord la mélodie se répand avec lenteur; la danse affecte une marche posée. Puis les accords s'accélèrent et les talons se rejoignent plus fréquemment. Mais les danseurs restent graves, même dans leur joie débordante. Car ils savent qu'elle est toujours amère, la chanson qui célèbre l'amour et le bonheur, longue et mélancolique chanson dont le refrain est toujours le même : le cœur brisé de chagrin, mis dans la terre noire ! »

« Là-bas un gars danse seul. Il se tient devant les tsiganes, le bras levé, mêlant parfois ses cris aux accents de la musique. Sa belle humeur l'entraîne. Il fait sonner les éperons de ses bottes, brandit en l'air ses larges manches, rabaisse sur ses yeux son chapeau orné de *cheveux de l'orpheline* (plante sauvage de la *Pousta*), et, lentement, plein d'une exubérance contenue, danse devant l'orchestre le pas de recrutement des hussards, marquant le rythme à coups de talon !... Soudain, il tire de sa poche un billet de cinq florins, et le colle au front d'un tsigane. » Ce paysan est bien le frère des riches Hongrois qui se ruinent pour les tziganes, comme ailleurs on se ruine pour une danseuse.

L'*Offrande du village* nous montre un type bien étrange. M. de Justh, pendant un de ces longs voyages auxquels le condamne sa santé délicate, avait perdu à Palerme son fidèle domestique. Ses paysans, en apprenant cette nouvelle, lui font écrire par le plus âgé d'entre eux, le *senior*, pour le supplier d'accepter comme serviteur l'un d'eux, qui sera chargé par les autres de l'accompagner partout et toujours dans ces pays lointains qu'ils supposent pleins de périls, comme tout ce qui est inconnu. Istvan Ivanyi, que le village désigne pour cette mission, est un demi-sauvage, énergique, violent et fier. Il est obéissant et dévoué, parce qu'il doit l'être : c'est le devoir de sa charge et le devoir du paysan envers son seigneur.

Digitized by Google

Mais il prétend garder son indépendance : il se sent courageux et fort ; il a sa dignité de magyar. « Il attachait sur moi ses yeux gris bleu, dit M. de Justh, d'un air sombre, résolu, comme quelqu'un que le péril attend, mais qui sait que son devoir est de le braver... Il fallait voir ce lourd garçon, avec une sollicitude touchante dans sa gaucherie, marcher sur la pointe des pieds, ouvrir soigneusement ma valise, déposer une à une mes paperasses comme s'il eût touché les ailes d'une libellule. Quand je fus couché, il alla prendre sa grande fourrure de mouton, l'étendit par terre dans la petite entrée qui précédait ma chambre, et se coucha en travers de la porte qu'on ne pouvait ainsi franchir qu'en passant sur son corps. On le sentait pénétré de sa *mission* qui consistait à veiller sur moi et sur ma santé débile. Peut-être sentait-il aussi que là-bas, loin du pays natal, c'est en sa personne que tout mon peuple aimé se concentrerait à mes yeux. » Un soir pourtant M. de Justh reconnaît, au fond d'un cabaret, son Istvan complètement ivre. Istvan se lève en l'apercevant; les yeux brillants, ensanglantés, il le regarde avec insolence, comme pour le défier! « Les jambes fléchissantes, mais la tête haute, il chante, jure, provoquant l'homme, Dieu et même moi, son *seigneur!* » Le surlendemain, Istvan reparut. Il entra dans la chambre pour reprendre son service comme si rien ne se fût passé. Son maître ne lui fit aucune observation; mais, longtemps après, il lui demanda ce qui serait arrivé s'il l'avait grondé. « Alors, dit Istvan en me regardant encore plus courageusement que jamais, j'aurais tué quelqu'un, moi ou un autre ». « Je ne demandai pas, dit M. de Justh, quel aurait été cet autre. Depuis, Istvan est toujours avec moi. Jour et nuit il veille sur mes pas... Et je sais que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais de serviteur aussi fidèle qu'Istvan Ivanyi. »

Plusieurs scènes (*Damné*, *La conversion de Zsuzsi Zana*, *Ce que femme peut*) nous parlent de la curieuse secte des *Nazaréens*. Tantôt c'est un paysan que sa femme avait converti, et qui, n'ayant pu s'abstenir de fumer, se figure qu'il est irrévocablement damné et juge désormais inutile de faire de nouveaux efforts pour mériter le ciel à tout jamais perdu. Il fume, boit, bat sa femme quand elle se plaint trop fort de le voir retombé dans le péché et se résigne en

Digitized by Google

pleurant à aller en enfer. Tantôt c'est une vieille courtisane qui, saisie tout à coup par la grâce, renonce à son rouge, à ses faux cheveux, à ses amants, et ne songe plus qu'à prier. Une autre fois, c'est une ancienne servante qui, pour paraître sans sacrilège à la réunion des fidèles de sa secte, doit confesser et expier ses péchés. Elle commence par les avouer à son mari, qui, dans sa colère, la bat et la chasse. De là, elle va chez ses anciens maîtres, leur restitue de force une poule et de vieux bas qu'elle s'accuse de leur avoir jadis volés. Puis, s'inclinant devant son ancienne maîtresse, elle lui raconte avec sérénité qu'elle lui a, pendant plusieurs semaines, ravi l'affection de son mari! Cette belle confession terminée, certaine désormais de son salut puisqu'elle a avoué sa faute, elle s'asseoit tranquille et inconsciente sous le porche de la maison qu'elle vient de désoler.

Cette secte des *Nazaréens*, les *croyants en Christ*, est assez étrange en notre siècle. Ils prétendent suivre à la lettre les doctrines de l'Écriture, et sont aussi absorbés par la préoccupation du ciel qu'aurait pu l'être un saint des temps primitifs. Ils professent une tempérance absolue; ils ont sans cesse devant l'esprit la pensée de leurs péchés et ils les confessent publiquement. Quel est aujourd'hui le nombre, quelle est l'importance sociale des Nazaréens en Hongrie? L'auteur ne nous donne à cet égard aucune indication précise; il fait une œuvre littéraire et non un ouvrage d'économie sociale ou de géographie politique. Mais, à en juger par la place qu'il leur donne dans son livre, leur place doit être grande dans la société, et l'on peut se demander quelle influence les pratiques nazaréennes exerceront sur les mœurs du peuple si elle continuent à se développer.

L'écueil des peintures exotiques est que souvent nous sommes déconcertés par le caractère singulier des personnages qu'on nous montre. Comme ils ne nous ressemblent pas, ils risquent de ne pas nous paraître vraisemblables. Pour qu'ils le soient à nos yeux, il faut que nous sentions qu'en exagérant ou en atténuant tel ou tel de nos instincts, nous pourrions devenir pareils à eux. Alors ils nous intéressent par la différence même qui les sépare de nous et que le hasard des circonstances nous a seul empêché de franchir. Il en

Digitized by Google

est ainsi des êtres sauvages, rudes et forts que nous présente M. de Justh : ils sont étranges et imprévus ; ils diffèrent de tous ceux que nous connaissons ; cependant nous sentons qu'ils sont vrais; qu'ils sont, sinon de notre race, du moins de notre espèce. Tels ces portraits d'Holbein ou de Rembrandt auxquels ne ressemble aucun homme d'aujourd'hui et que cependant nous croyons voir respirer et penser, tant leur physionomie offre de vie et de vérité.

Si, après avoir étudié les personnages que nous dépeint l'auteur, nous regardons l'auteur lui-même, nous reconnaissons dans ce membre civilisé et gracieux de la haute noblesse magyare un descendant de ces Huns audacieux et implacables que nul danger ne troublait, qui envisageaient la mort, non pas avec indifférence, mais avec allégresse. Voyez la ferme tranquillité de M. de Justh quand il reproduit ces dialogues où ses interlocuteurs lui répètent, comme chose toute naturelle, qu'il est poitrinaire et qu'il ne lui est pas permis d'aspirer aux joies de la vie et de la famille! Cette tranquillité n'est pas la résignation, sentiment dans lequel il entre toujours de l'abandon de soi-même; c'est plutôt ce que La Rochefoucault appelait la *constance*, la vertu qui voit, qui juge, et que l'approche de la mort ne peut émouvoir. Le livre de M. de Justh respire la bonne humeur, l'égalité d'âme. L'auteur n'a pas besoin, pour nous faire comprendre l'énergique philosophie de sa race, de nous dépeindre l'adorable sourd-muet, *le Sage de la Pousta*, qui exprime avec tant de sérénité sa joie de vivre, sa satisfaction de la part que Dieu lui a faite sur la terre, son bonheur de posséder cette *Pousta* où il gagne péniblement son pain, mais qui est à lui toute entière puisqu'il lui est permis d'y vivre! M. de Justh est aussi grand que son pauvre faucheur; il croit, à tort, sans doute, nous voulons le penser, mais il croit, et il l'écrit sans phrases, qu'il est condamné à mourir jeune. Quand il quitte ses grandes plaines au climat dangereux pour aller au loin chercher des zones plus clémentes, il dit adieu à cette terre qu'il aime, pensant que peut-être il mourra sur quelque plage lointaine, rêvant, comme le Grec de Virgile, à la douce Argos; mais il part, ferme et brave, prêt à tout ce que Dieu exigera de lui. Ce n'est pas seulement parce qu'il en dépeint les grands horizons colorés et les races vigoureuses;

Digitized by Google

c'est plus encore parce qu'il y retrace son propre caractère que son livre est un hommage à la grande et belle Hongrie.

EUGÈNE MARBEAU.

Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge, par Herman VANDER-LINDEN, dans le *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, 7e fascicule. — Gand, 1892, 1 vol. in-8 de IX-194 pages.

L'histoire municipale des villes de l'Europe occidentale, qui a été l'objet, depuis les brillantes généralisations d'Augustin Thierry, de nombreuses monographies, monographies précises, minutieuses, accompagnées de publications de textes tirés des archives locales, vient de s'enrichir d'un nouveau chapitre, l'*Histoire de la constitution de la ville de Louvain*. L'auteur, qui est Louvaniste, exagère sans doute lorsqu'il écrit que Louvain était « la plus importante des villes brabançonnes »; il n'en est pas moins vrai que, dans l'histoire des institutions locales, Louvain tient une place considérable à cause de l'influence que ses coutumes municipales, très anciennes, ont exercée sur les autres localités du Brabant.

M. V.-L. divise son livre en cinq chapitres. Dans le premier, il étudie, très rapidement, les origines de la ville. Origines semblables à celles de nombreuses villes de ces régions : la formation de la *familia Sancti-Petri*, composée des *Sinte-Petersmannen*, hommes de Saint-Pierre, placés sous la dépendance de l'église, à laquelle ils paient des redevances, et se développant rapidement en nombre et en prospérité grâce à leur entente commune et aux immunités du territoire qu'ils occupent. Mais le comte de Brabant est avoué de l'église, ce qui lui permet d'intervenir directement dans la *familia*, où son autorité ne fait que grandir, si bien que, dès le XIIe siècle, le comte peut considérer la *familia Sancti-Petri* comme lui appartenant, et assimiler le domaine de l'église au sien propre.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur expose la formation de la bourgeoisie, de l'échevinage et du conseil des jurés. Le chapitre III

Digitized by Google

est consacré au développement de l'industrie et du commerce à Louvain au moyen âge, lesquels sont peu à peu dominés par la gilde aristocratique. La ville de Louvain présente, dans ces parties de son histoire municipale, des traits communs aux villes de l'Artois, de la Flandre, du Brabant, du pays de Liège et du Rhin.

Le chapitre IV est le plus important du livre [1] ; c'est l'histoire, après l'affaissement de la classe moyenne, de la lutte entre les Lignages, familles patriciennes ou riches, maîtresses du gouvernement municipal et de presque tout le mouvement commercial, avec les artisans, les corporations de métiers. Grâce à l'énergie d'un patricien, Pierre Coutereel, qui se met à la tête du mouvement populaire, et à l'appui des ducs de Brabant, après l'avènement, avec Wenceslas de Bohême, de la maison de Luxembourg, le parti populaire l'emporte. Les patriciens quittent la ville. Les Anglais ont appris la fabrication des draps. La prospérité industrielle et commerciale de Louvain est ruinée. Ces événements se produisent dans la seconde moitié du XIVe et le courant du XVe siècle.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des rouages de l'administration urbaine : finances, police, milice.

Le livre de M. V.-L. est fait avec soin. L'auteur examine les textes originaux de près ; mais, comme il est encore très jeune, sa pensée manque de maturité. Ce défaut se fait sentir surtout dans le chapitre Ier consacré aux origines de la ville, et le chapitre IV, où est racontée la lutte des métiers contre le patriciat urbain. Dans cette partie de l'ouvrage, l'auteur laisse dans l'ombre ou effleure, sans se douter de leur importance, plusieurs des faits principaux. Pourquoi ne pas nous avoir donné, en commençant, des détails critiques sur les sources employées? ils étaient indispensables; et, à la fin, une table fait entièrement défaut. Si l'on ajoute que les titres des chapitres ne sont pas répétés au haut des pages, l'on comprendra la difficulté que l'on éprouve à retrouver les passages que l'on cherche après avoir lu le livre.

L'Histoire de la constitution de Louvain au moyen âge n'en fait

(1) M. V.-L. avait déjà imprimé une partie de ce chapitre IV sous le titre de *La Révolution démocratique du* XIVe *siècle à Louvain*, Louvain. 1890, in-8° de 44 pages.

Digitized by Google

pas moins grand honneur à son auteur; elle témoigne d'un esprit clair et rompu aux recherches historiques. Les faits sont exposés d'une manière nette et sûre. Quand M. V.-L. aura acquis, avec le temps, l'expérience qui lui manque encore, il nous donnera, sans aucun doute, et d'une manière excellente, ce qu'il nous promet en première page « une histoire générale des origines et du développement des constitutions urbaines en Brabant ».

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Des erreurs et des dangers de l'anthropologie criminelle, par M. CAMOIN DE VENCE, ancien magistrat. Extrait de la *Revue pénitentiaire*. Paris, 1892. 28 p., in-8, Marchal.

L'étude de M. Camoin de Vence jette une belle lumière snr l'état présent des sciences de la criminalité, ou de ce qui commence à naître sous ce nom. Notre confrère a résumé dans ces quelques pages, dispensant de lire plusieurs volumes, les théories de Lombroso et de son école; et, ce qui n'est pas moins instructif comme indice de l'âge où se trouve une science, il a donné des exemples plaisants des aménités qu'échangent entre eux les criminalistes italiens. Il oppose à leurs doctrines variées une toute autre école, celle des philanthropes français qui vivent encore sur les données du XVIIIe siècle. Il fait connaître les conclusions négatives portées par les congrès des savants, qui sont la seule opinion publique déjà constituée en cette matière.

On regrette que ces conclusions soient négatives. Les hypothèses des criminalistes italiens sont, jusqu'à présent, la seule tentative qui ait été faite pour donner une base scientifique au droit criminel. Car les théories de notre XVIIIe siècle appartiennent plutôt à l'art politique ou à la morale qu'à la science; elles ont surtout la valeur d'une protestation contre l'instinct sauvage qui pousse le peuple à répondre au crime par la répression et contre les ineptes subtilités qui, dans les civilisations même les plus avancées, ont constitué le système répressif. Lombroso, qui paraît être un esprit très philosophique, a fait

Digitized by Google

converger, de tous les horizons de l'intelligence humaine, les idées les plus diverses sur ce phénomène si complexe du crime. Il n'est pas étonnant s'il se trompe souvent et s'il se contredit quelquefois.

Des médecins avaient déjà prétendu que les criminels représentent certains types ancestraux de l'humanité, des types en retard sur le développement général; l'un même voyait dans tous les criminels du globe une tribu héréditaire d'êtres dégradés, disséminés comme des colonies. Lombroso admet un atavisme, c'est-à-dire une hérédité médiate et à longue échéance, mais il regarde cette cause comme secondaire.

Pour lui, le criminel-né est un homme pathologique, un *fou moral*, un épileptique. Voici les caractères du type criminel : grand, lourd, d'une force musculaire exceptionnelle; par sa taille et son poids moyen, il l'emporte sur les individus honnêtes; cette *supériorité* est plus marquée chez l'assassin que chez le voleur; les bras ont une longueur exagérée comme chez les quadrumanes ; un grand nombre de criminels sont ambidextres; abondance des cheveux, rareté de la barbe, geste, démarche *sui generis* (de quel genre?), habitude de se tatouer ; capacité cranienne inférieure à la normale, front fuyant, étroit et plissé; oreilles volumineuses en anses, mal ourlées, sinus frontaux très apparents, zygomatiques et mâchoires très volumineuses, orbites très grands et très éloignés, asymétrie du visage. Il semble qu'il oublie un phénomène fréquent : l'extrême insensibilité physique.

Ce sont ces caractères que d'autres anthropologistes ont contesté par de la statistique. Cependant le type en soi et comme figuration générale laisse une impression de vérité.

Le Dr Bordier, d'après les crânes, distingue les assassins par exubérance cérébrale ou par faiblesse d'esprit. Suivant le Dr Manouvrier, les premiers sont les plus nombreux. On objecte à Lombroso que, suivant Tardieu, chez les aliénés toutes lésions anatomiques peuvent faire défaut et qu'il n'est pas une seule des altérations observées dans la folie qui n'ait été observée aussi chez des individus dont les facultés étaient demeurées intactes. Lombroso ayant dit que le voleur avait le nez retroussé et que l'assassin l'avait crochu, le Dr Dubuisson demande comment il se

Digitized by Google

fait que la plupart des assassins commencent par le vol et finissent par l'assassinat. C'est apparemment que ce ne sont pas des assassins nés, mais des assassins d'occasion. Lombroso avoue que la femme délinquante ne présente pas les caractères qui se trouvent chez l'homme délinquant. L'adversaire le plus déterminé de Lombroso est Colajanni. Ce savant montre que la criminalité se développe, dans les diverses régions de l'Italie, en sens inverse de la dégénération organique. Ainsi la Lombardie, où prévalent le crétinisme, la lèpre, l'alcoolisme, l'aliénation mentale, offre le moins grand nombre de criminels. La santé physique et la bonne conformation organique sont les conditions les plus efficaces pour engendrer la criminalité.

Ferri admet cinq catégories de ciminels : les criminels nés ou instinctifs, dénués de sens moral, de remords et de *prévoyance :* ce dernier caractère est contesté, puisque beaucoup de criminels échappent à la justice ; les criminels passionnés, soit d'une passion *sociale* (sympathique), amour, honneur, soit *anti-sociale* (égoïste), haine, vengeance, cupidité ; les criminels d'occasion; les criminels d'habitude et les criminels aliénés. — Catégories que Garofalo réduit à deux : les individus poussés au crime par une anomalie morale ; ceux qui y ont été conduits par les circonstances.

Nous nous rapprochons ici de la théorie du milieu, où nous allons trouver bien établie l'école française. Dans celle-ci, un seul théoricien, Lacassagne, rapporte le crime à des caractères craniologiques, faisant trois catégories : les criminels *frontaux* ou de pensée et parmi eux les criminels aliénés ; les criminels *pariétaux* ou impulsifs, qui sont les criminels d'acte ; et les criminels *occipitaux*, criminels de sentiments et d'instinct ; ce sont les vrais, insociables par excès d'énergie et d'égoïsme. Mais, en général, les Français rapportent le crime au milieu ; ils sont tous plus ou moins de l'avis de Quételet, que c'est la société qui commet le crime par la main du criminel ; ils croient tous à l'éducation, à l'alcoolisme, à l'invasion graduelle du mal dans la volonté, à l'influence de la misère et de la débauche, en un mot, aux mauvaises institutions ; ils disent, parodiant un mot célèbre, que *les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent.*

Digitized by Google

Naturellement, ils croient aussi à la moralisation du criminel; ils sont convaincus que ce sont les descendants des *convicts* qui ont civilisé l'Australie; on reconnaît là toutes les généreuses utopies du XVIIIe siècle, qui sont bien le fond de l'âme française, quand elle n'est pas dominée par les habitudes professionnelles. L'aboutissant naturel de cette doctrine en législation pénale, ce serait le *sophronistère* de Platon, la maison de sagesse où, comme on va dans une maison de santé, le criminel, ou celui qui se sent sur le point de le devenir, viendrait réclamer des soins intelligents.

Toutes ces idées peuvent se soutenir. Elles ne sont pas plus déraisonnables que la pratique courante des sociétés, que ce duel inégal engagé entre le crime et la pénalité, celle-ci écrasant les moindres criminels et laissant échapper les autres, comme le disait fort bien le Scythe Anarcharsis.

On ne peut pas demander à un système de rendre compte de chaque objet et des rapports précis entre tous les objets; il suffit pour sa gloire qu'il les fasse apparaître dans un ensemble où ils figurent sous certaines coordonnées. Un système est comme un point de vue, d'où l'on considère une ville ou une campagne; il ne peut pas donner les distances exactes des arbres ou des maisons, mais il les groupe sous un angle qui en fait ressortir les valeurs; les déviations qui se vérifient sur leurs places réciproques ne font que démontrer les lois de l'optique. Lombroso, puisque c'est surtout de lui qu'il s'agit, s'est placé au point de vue des déformations, qui sont réelles et qui, dans un très grand nombre de cas, accompagnent la criminalité; mais il a conclu du grand nombre des cas au total, et c'est un paralogisme contre lequel les traités de dialectique n'ont jamais pu garantir les théoriciens. Cette erreur de raisonnement paraît tenir à une erreur de méthode, on peut dire à une double erreur de méthode; d'abord, il distingue assez mal la nocuité de la criminalité; ensuite, il n'étudie la criminalité que dans le criminel.

Il était pourtant sur la voie d'une distinction nécessaire. Voyez, en effet, comme il reconnaît que chez le sauvage, le *crime*, c'est-à-dire l'action qui nous paraît criminelle, n'est pas l'exception, mais la règle; il cite à l'appui, l'étymologie du mot *crime*, le vol admis comme quasi-légal, la fréquence de l'avortement et de l'infanticide,

Digitized by Google

le meurtre des vieillards, des femmes et des malades, les homicides religieux, le cannibalisme, etc. Et cela ne l'éclaire pas! Et il ne voit pas qu'il y a non seulement variation dans la liste des actions permises par la loi, mais série dans cette variation. Car il aurait pu citer la vengeance, le duel, les triomphes de l'orgueil, que les mœurs modernes autorisent encore, et dont les lois éludent la criminalisation. Voltaire avait dit avec assez de profondeur que la conscience d'un petit sauvage lui ordonne de manger son grand-père. Voltaire, qui soutint contre Montesquieu l'unité morale du genre humain, prétend que l'individu peut vouloir le mal, mais que toute société ne veut que le bien. C'est à éclaircir, mais il reste de son observation que, dans bien des actes qui nous paraissent crimes, la conscience primitive n'apercevait pas l'élément nuisible. Et même, dans bien des actes évidemment nuisibles, la conscience, antique ou moderne, aperçoit quelquefois un devoir. C'est prodigieux! Lombroso pouvait faire le travail inverse : montrer ce qui a été crime et qui ne l'est plus. On ne punit plus le séducteur d'une jeune fille; on n'a plus égard qu'à des questions d'âge. On ne brûle plus les sorciers. N'y a-t-il plus de sorciers? Bodin, le sage Bodin, qui en a fait brûler plusieurs milliers, était la lumière juridique et politique de son temps. On ne jette plus dans le cirque les chrétiens aux bêtes. Serait-ce qu'il n'y a plus de chrétiens, ou bien si c'est que la loi, le pouvoir, la magistrature, s'accordent à les considérer comme des modèles? Qu'est-ce, au fond, que la criminalité? Est-ce le fait de nuire? Assassinat, vol, séduction, calomnie, perfidie, tout cela est sous quelques formes très saisissantes, mais non sous toutes les formes, prévu par les législations successives. Depuis combien de temps? De même que, suivant le mot de Fontenelle, de mémoire de rose on n'a jamais vu mourir de jardinier. La criminalité est-elle toute infraction à la loi? Si c'est le fort qui la commet, sûr d'échapper par sa situation, il est simplement comme un législateur à côté de l'autre. Si c'est le faible, c'est par une imprudence stupide. L'un et l'autre, simplement révoltés contre des préjugés légaux, présentent-ils des caractères anthropologiques? Si Lombroso avait vécu au temps de Bodin ou de Dioclétien, aurait-il découvert qu'il y a des sorciers-nés, des chrétiens-nés? Qui décide des faits punissables?

Digitized by Google

Qui fait le départ entre les incriminations imaginaires et les réelles? Le moment de l'histoire, simplement; nous n'avons pas d'autre conscience collective.

N'étudier la criminalité que dans le criminel, c'est évidemment une méthode incomplète. Le législateur et le juge ne sont pas moins intéressants. Ils le sont même davantage, car lui arrive à ses fins, qui sont de commettre son crime, et eux, en se donnant beaucoup plus de peine, n'arrivent pas aux leurs, qui seraient de le prévenir, ou au moins de ne pas le laisser trop souvent échapper. Ils ont plus que lui le maniement des idées générales, mais, par une fatalité qui prouve bien que les organismes les plus élevés sont les plus fragiles, c'est le plus ancien système, la *vindicte* publique, qui est encore le moins ébranlé. Ce n'est, il est vrai, que la vengeance, où nos ancêtres voyaient un plaisir, où nous ne voyons plus qu'un devoir, ce qui n'est pas pour le rendre attrayant. L'*expiation* est une idée mystique dont l'efficacité dépend plus du condamné que de la peine. L'*exemple* est invérifiable. Montesquieu avance que c'est la peine qui suggère l'idée du crime, et il est certain qu'elle déprave.

La moralisation du criminel implique l'intégration de la pénalité dans l'éducation; ce qui élève les idées, mais les confond. Le législateur et le juge ne sont pas plus heureux dans le choix des peines. Sans parler des abominations qui ont duré jusqu'au XVIIIe siècle, les criminalistes reconnaissent que le bannissement est impraticable, l'amende illusoire, la prison une école de dégradation. Quant à la peine de mort, les arguments pour et contre sont insoutenables; c'est une question de nerfs. On se sent capable de la prononcer ou non; il n'y a pas là de doctrine. C'est donc par l'histoire de l'évolution juridique qu'il faut éclairer les recherches sur les types criminels ou sur les conditions de la criminalité. Or c'est justement là le titre *Évolution juridique*, d'un savant ouvrage de l'anthropologiste français M. le Dr Letourneau (librairie Reinwald).

Enfin, on voit par ce qui précède, et on le verrait mieux encore par l'étude de M. Camoin de Vence, qu'il n'est pas sans intérêt d'observer et de classifier les anthropologistes eux-mêmes. Notre confrère a multiplié dans cet ouvrage court les vues justes et rapides; il se meut dans le dédale des théories avec l'aisance et l'impartia-

Digitized by Google

lité que lui donnent sa science des lois, son expérience des magistratures, son profond sentiment du droit et de l'humanité.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Le Monde aimé, par M. Ernest PRAROND. Paris, Lemerre, 1892.

Le vrai poète et le versificateur consommé que nous connaissons en M. Ernest Prarond occuperaient, avec un grand intérêt pour le lecteur, d'autres revues que la nôtre. Quand la *Société des Études historiques* reçoit un volume de vers, (comme on dit aujourd'hui), un livre de poésie, (comme ce serait ici la vraie définition), elle se doute bien qu'on ne lui demande pas une appréciation d'art. C'est la part d'histoire contenue dans l'œuvre qu'il s'agit pour nous de dégager, et, s'il n'y en pas, c'est la place du livre dans les phases de l'évolution littéraire qu'il s'agit de déterminer.

L'auteur du *Monde aimé* est, dans ses vers mêmes, un historien. Et nous pouvons éclaircir à la fois et ce que l'histoire apporte ou retire à la poésie, et ce que les trente dernières années ont mis dans l'esprit et dans le talent d'un poète nourri d'histoire.

Il n'y a pas d'objet propre de la poésie. L'objet de la poésie, c'est tout, à condition que, quel que soit le point qu'on regarde, on le voie en poète. Chaque art et chaque science sont la traduction, dans une langue spéciale, du sens universel des choses, et ces langues ne sont jamais transposables l'une dans l'autre. Comme le chimiste n'est pas chimiste s'il ne voit tout sous la catégorie d'affinité, ni le sculpteur n'est sculpteur s'il ne voit tout à l'état de forme solide isolée, ni le peintre sinon dans le rapport des aspects entre eux, le poète voit tout à l'état magique; l'intensité du sentiment poétique est proportionné à la capacité d'étonnement qui est dans l'âme, et la poésie est le voile de merveillosité jeté sur les choses. Lucrèce, quand il parle de physique, est poète. Cabanis, quand il traite de médecine, est poète. Ainsi, on peut être poète sur des faits d'histoire. Réduire la poésie, comme l'ont fait les romantiques, à l'expression des sentiments du cœur ou des images visuelles ou auditives,

Digitized by Google

c'est n'y rien comprendre. Pourquoi ne serait-on pas poète en histoire puisqu'on peut bien y être chimiste, quand on y perçoit l'échange des éléments, ou physicien, quand on y mesure l'effort des masses? On y est poète, quand on y ressent la surprise des formes extérieures ou des mouvements animés, quand on y rend présent l'Inexplicable, ce qui revient à dire quand on y oublie d'être historien. La poésie, comme au reste l'Art en général, élève tout objet de la *Notion* à l'*Idée ;* et l'Idée, c'est, dans la connaissance, tout ce que le principe de raison suffisante ne suffit pas à expliquer. Cette distinction est de Schopenhauer ; elle est essentielle et profonde, comme tant d'idées de ce pénétrant génie.

Quand, dans quelle pièce, dans quelle mesure, l'auteur du *Monde aimé*, parlant du passé, reste-t-il historien ou devient-il poète? C'est ce qu'il appartient aux esthéticiens de dire à moins qu'ils n'aiment mieux trouver frivole la distinction que nous sommes obligés d'établir, et, entraînés par la chaleur éloquente de tout son style ou attentifs à l'une des plus savantes métriques que nous ayons observées dans ce temps de prestigieux prosodistes, ils ne préfèrent voir en lui l'artiste, le dominateur calculé des mots et l'évocateur d'images.

M. Ernest Prarond est un parnassien. Nous entendons par là dans un sens très général, philosophique autant que littéraire, une classe d'esprits à part, d'historique importance, qui a régné en France de 1860 à 1880. Il est parnassien par sa langue forte et précise, nourrie de technicité ; parnassien par sa culture ; parnassien par sa pensée libre et tolérante ; parnassien par un équilibre singulier d'universalité humanitaire et de patriotisme jaloux. Ces esprits forment vraiment un groupe, et disons le mot triomphalement : une école. Car si, pour les enfants de nos jours, il n'y a pas d'écoles, c'est que chacun pense être un phénomène unique, un génie indépendant des autres et de l'univers. Mais, pour l'historien, il y a des écoles, pour deux raisons : parce qu'il y a des traditions d'art et de science, et parce qu'il y a des familles intellectuelles. L'école parnassienne, où nous pourrions citer des maîtres, a répondu à un état de l'intelligence française qui ne fut point médiocre. A présent que l'école décadente ou symbolique qui leur a

Digitized by Google

succédé, a rempli son destin, nous pouvons mieux juger de la direction des parnassiens, dont l'œuvre achevée est encore debout.

Certes, si l'on compare les œuvres, celles des symbolistes sont plus saisissantes; leur style est plus net et plus élégant; ils ont étendu le champ de vision; ils ont substitué à la vue extérieure de la nature le sentiment intérieur de l'être; à l'étude des passions et des mœurs l'intuition des caractères et de la destinée. Ils sont aux parnassiens ce que les romantiques furent aux classiques, peut-être ce que le moyen âge chrétien fut à l'antiquité païenne. Mais quelle puérilité dans l'ingratitude les pousse à nier leurs prédécesseurs! Marcheraient-ils si à l'aise, d'une telle désinvolture, si l'esprit philosophique d'il y a vingt ans n'avait déblayé tant de préjugés historiques, politiques, métaphysiques, qui encombraient la route; et sur quoi peindraient-il leur fresques pâles, si l'édifice n'était pas là, élevé par les sages et savantes mains des Français de la génération précédente?

Ces vers que nous lisons en témoignent; ils sont la voix de toute une époque, la preuve parlante d'un état d'esprit, d'un ensemble d'idées, réfléchies et coordonnées, qui réunit toute une phalange de poètes et de philosophes. Dans ce travail commun, la marque personnelle de l'auteur, indépendamment du style qui ne s'emprunte pas, résulte encore du sentiment de l'histoire transporté dans la nature. On voit combien, à notre époque, le pays, tout local, la région d'enfance du poète agit sur lui. Bien des paysages passent dans les pièces détachées qui composent le volume. Celles qui frappent par un caractère d'irrécusable vie habituelle et infuse, sont consacrées à des villes, à des aspects de campagne de Picardie. Les pièces intitulés *Leuconaos* (Saint-Valéry-sur-Somme), *Péronne*, *le Chaland* canal d'Abbeville), *le Mont de Caubert*, *un Moulin* (vallée du Scardon), *Erveloy*, *le Soir des Aïauts*, sont non seulement des œuvres d'une facture pleine et d'aspect très fin qui révèlent la magie de la région; mais aussi de vrais documents pour l'histoire de la nature qui, quoique moins rapidement que celle des hommes, se transforme, sous leur action, dans les pays trop civilisés. On saura par une note, mise à la fin de la pièce *Vue des Champs*, que le moulin d'Erveloy, vu par l'enfant, n'existait plus trente ans

Digitized by Google

plus tard, et qu'il tournait dans le fond de Ramburelles. On lira cette autre note : La postérité aura à se rappeler aussi les deux petits bois de la côte d'Epagne, le château d'Eaucourt en ruines de vieille date, la tour communale d'Abbeville construite en 1209 ; une note un peu plus étendue décrit les récents changements d'Ailly-sur-Somme. Il faut lire cela dans le volume, et, comme c'est amené, ce sont les *flumina nota* de l'Ancien.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Annuaire de la Société philotechnique

L'*Annuaire* de 1891, dont la Société philotechnique vient de nous faire hommage, est une nouvelle preuve de l'admirable activité de cette Société et de sa fécondité dans les genres les plus divers.

Nous y remarquons une intéressante nouvelle de notre cher confrère, M. Camoin de Vence, *Un Roméo arabe* écrite avec cette verve et ce style élégant et rapide que nous connaissons. Peut-être a-t-il trop idéalisé son héros numide, qui, non moins respectueux de celle qu'il aime que l'aurait été un chevalier du moyen âge, se convertit au christianisme pour l'épouser. Mais, par ce temps de naturalisme, qui pourrait le blâmer d'avoir élevé son imagination au-dessus des misères du réel.

C'est encore un de nos confrères qui est l'auteur d'un conte fantastique : *Voyage au pays des miracles*. M. Dufour y raconte un rêve, presque un cauchemar ; il se voit au milieu d'un pays dont tous les habitants ont le triste privilège d'être privés d'un de leurs membres. Mais, loin d'être une imperfection, leur infirmité devient une qualité. Ainsi, pour receveur municipal on a choisi un homme privé de jambes ; de la sorte, il ne pourra ni emporter la caisse ni lever le pied. *La Grande marée*, nouvelle fort agréable et pleine de saveur, contée par M. Ameline, secrétaire perpétuel de la Société, pourrait être qualifiée d'idylle, si l'amour du jeune Hector de *** n'était pas rebuté par la belle pêcheuse, qui lui préfère avec raison un marin, le grand Jacques.

Digitized by Google

Nous ne partageons pas l'opinion émise par M. Roger Milès dans un article intitulé *la Mélopée*. Selon nous, remplacer la mélodie par la mélopée serait nous ramener à l'enfance de l'art. On soutient que la mélodie a le grand tort de décomposer, de disloquer les mots et d'enlever ainsi tout son charme à la poésie d'un livret. Nous répondrons que le livret d'un opéra ne doit être qu'un cadre destiné à mieux faire ressortir l'œuvre musicale et qu'il est impossible, sans méconnaître les règles de cet art, de donner aux paroles de ce livret la même importance qu'à la musique. A l'audition, le spectateur ne prêtera jamais la même attention aux vers du poème qu'à l'œuvre lyrique. Est-ce que le chanteur ne sacrifiera pas toujours la prononciation des mots aux exigences du solfège, même lorsqu'ils ne sont pas décomposés par les notes. Et, dans les morceaux d'ensemble, sont-ce les paroles que perçoit surtout notre oreille?

Où sont d'ailleurs ces poèmes remarquables dont on craindrait d'amoindrir l'effet en brodant sur leurs paroles des phrases mélodiques. Protestons énergiquement contre cette théorie de la mélopée qui tend à porter un coup mortel au grand art lyrique, et surtout à l'art du chant, en supprimant les vocalises, les phrases musicales et tous ces effets merveilleux qu'un compositeur de génie ou de talent sait tirer de la voix humaine, qui est sans contredit le premier des instruments.

Au milieu des morceaux de prose que nous venons de citer, se trouvent plusieurs pièces de vers. La Société philotechnique avait même ouvert un concours pour une poésie. Le sujet proposé était *l'Afrique ouverte ;* la pièce jugée la meilleure, dont l'auteur est M. Francis Melvil, est insérée à l'*Annuaire* précédée d'un rapport sur le concours. Cette poésie contient certainement de très beaux vers, mais plusieurs passages nous paraissent défectueux et nous font trouver quelque peu exagérés les éloges sans réserves, que le rapport adresse à la pièce couronnée.

Nous avons lu avec le plus grand plaisir *le Tombeau de Châteaubriand* poésie où M. Cochin retrace dans des strophes pleines d'enthousiasme et de souffle poétique les mérites du grand écrivain, ainsi que *la Foi*, du même auteur, qui n'est pas moins remarquable.

Digitized by Google

L'Idylle, de M. Charles Manso, est une gracieuse poésie qui respire la fraîcheur du printemps.

M. Adam, auteur de deux pièces de vers d'un genre différent, nous a particulièrement charmés.

Son *Tableau de genre* nous représente une pauvre femme étiolée dont l'enfant affamé presse en vain le sein tari ; par bonheur, survient une autre mère, riche et belle, qui a tout compris ; elle prend l'enfant de la pauvresse et le ranime en l'abreuvant d'un lait abondant. Cette scène est contée par M. Adam en vers faciles et pleins de sentiment.

L'autre pièce est dédiée à la mémoire d'un jeune poète angevin, M. Dovalle, tué en duel à l'âge de vingt ans. M. Adam, son compatriote, exprime en vers touchants et émus la douleur causée par cette fin prématurée à tous ceux ont connu ce poète d'avenir.

Après avoir proclamé le mérite et le talent des auteurs que nous venons de citer et tout en remerciant la Société philotechnique du plaisir que nous a procuré la lecture de cet *Annuaire*, nous devons constater que la part faite aux œuvre de pure imagination nous paraît un peu trop large et qu'on regrette de ne pas rencontrer dans ce recueil plus de travaux d'un caractère sérieux, plus d'études sur les questions d'histoire, de philosophie, de législation, etc., comme semblerait le promettre le titre de la Société. Et même dans les comptes rendus faits par le secrétaire perpétuel des nombreux travaux de la Société en dehors des séances publiques, nous ne trouvons en ce genre que le savant ouvrage de M. Wiesener sur *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, dont nous avons pu apprécier la valeur, une traduction de *la Guerre des Gaules* par M. Justin Bellanger, et diverses questions d'économie politique discutées au Congrès de la Sorbonne par M. Camoin de Vence et par M. Roger Milès.

Quant à l'*Annuaire*, il ne renferme qu'une œuvre répondant à notre vœu ; il est vrai qu'elle en est la plus importante et la plus remarquable. Elle est traitée de main de maître. Nous avons cité la *Notice sur M. Jules David* par M. Wiesener, notre éminent confrère. Nul ne pouvait mieux que lui raconter la vie et mettre en relief les mérites et les vertus de celui dont il avait été l'ami. Cette

Digitized by Google

notice est pour nous du plus haut intérêt, car M. J. David, membre pendant de longues années, puis président de notre Société, en est devenu le bienfaiteur par les libéralités qu'il lui a laissées en mourant. Nous croirions donc manquer à la reconnaissance et à l'hommage que nous devons à sa mémoire si nous ne retracions ici les principaux traits de sa belle existence.

M. Jules David naquit en 1811, en Bosnie, où son père remplissait les fonctions de consul. Ses premières années s'écoulèrent en Orient et son imagination ardente garda toujours l'impression profonde qu'elle ressentit de la civilisation orientale ; en outre, les nobles exemples qu'il recevait de son père, dont la conduite héroïque pendant les graves événements de l'insurrection grecque dut grandement contribuer à augmenter le prestige de la France dans ces contrées, exercèrent sur son caractère la plus heureuse influence.

Après avoir fait ses études au collège Louis-le-Grand, il entra à l'École des langues orientales, pensant embrasser la carrière paternelle. Mais bientôt, entraîné par le mouvement littéraire de l'époque, il abandonna ce projet et se mit à écrire. Il composa de nombreux romans, dont l'un sur un sujet historique Iskender-Bey (Scanderbeg) qu'il traita avec un tel talent et une telle vérité qu'un auteur avait pu croire authentique une lettre que le romancier fait adresser au pape par le héros albanais. Puis, après un voyage en Syrie il écrivit un ouvrage plus sérieux *la Syrie moderne*, pour une grande publication, *l'Univers pittoresque*. Il collaborait aussi à plusieurs journaux ou revues périodiques, entre autres : *le Moniteur Universel*, *le Siècle*, *le Musée des Familles*, *le Dictionnaire de la Conversation*, *l'Investigateur*. Il prit part à la création d'un journal *le Commerce* et fut un des fondateurs de la Société des Gens de Lettres. Dans ses nombreux écrits, son père ne fut pas oublié ; il lui consacra une notice qui fut insérée dans les mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Vers l'âge de trente-cinq ans, il se décida à prendre une carrière et, sous les auspices de M. l'ingénieur de Franqueville, il fut nommé inspecteur des ports du bassin de la Seine. D'abord en résidence à Gien, ensuite à Villeneuve-sur-Yonne et à Nemours, il fut envoyé à Fontainebleau, comme inspecteur des ports de la haute Seine.

Digitized by Google

Dans ses fonctions administratives, M. David se fit remarquer par ses hautes capacités, son zèle et son activité; en même temps, plein de bonté pour ceux qui se trouvaient sous ses ordres, il en était aimé et vénéré comme un père. Entre temps, il avait pris part, comme secrétaire, aux séances de la commission sanitaire que la réapparition du choléra avait fait réunir à Paris pendant les années 1851 et 1852, ce qui le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur.

L'éminent écrivain se retrouve dans les rapports que M. J. David adressait au Ministère, et dont le style à la fois lumineux et chaleureux savait persuader et convaincre. Ces questions techniques qu'il traitait avec la plus grande compétence ont fait l'objet de deux ouvrages qui furent publiés en 1873 et 1874, le premier sous ce titre : *le Bassin de la Seine, régime de ses eaux ; ses inondations ;* le second sous celui-ci : *la Seine et ses affluents, voie, traction, trafic et législation*. Lorsque son service l'eut appelé à Fontainebleau, M. J. David reprit ses travaux littéraires ; il y fonda une Société des Sciences, Lettres et Arts, prit part en 1862 et 1864 au concours ouvert par l'Académie des Jeux floraux, où il fut couronné, la première fois pour un *Tableau historique et critique de la poésie française pendant la première moitié du* XIXe *siècle ;* la seconde fois pour un discours sur *la Critique littéraire au* XIXe *siècle*. A la même époque, il composa un ouvrage sur *Raynouard, sa vie et ses œuvres*.

En 1868, nommé inspecteur principal des ports du bassin de la Seine, il vint se fixer à Charenton.

Bientôt après, il collaborait à une vaste publication qui devait réunir les principaux chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les temps ; mais, entravée par les graves événements de 1870, elle n'alla pas au delà du deuxième volume.

M. J. David ressentit personnellement les funestes effets de la guerre ; sa maison fut pillée et les objets d'art qu'elle renfermait enlevés ou détruits.

Adonné plus que jamais à la culture des lettres, il fut nommé maître de Jeux floraux, après une troisième récompense obtenue pour l'*Éloge de Lamartine*.

Il appartenait à plusieurs sociétés savantes. Depuis longtemps, il faisait partie de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de

Digitized by Google

Caen ; en 1872, il fut admis à la Société philotechnique, et le 26 décembre 1873 entra dans le sein de notre société. Il ne tarda pas à devenir président de l'une, comme de l'autre, après s'y être distingué par de nombreux et remarquables travaux. Nous ne pouvons les énumérer tous; mais nous citerons les suivants :

Étude sur Mme de Staël. — Vie de sainte Geneviève. — Étude sur la littérature espagnole. — Éloquence de la tribune au XIXe *siècle. — Étude sur Michelet. — Sur Commynes. — Sur les deux Arts poétiques de Horace et de Boileau. — Louis IX ou le Sultan juste. — Saladin ou le héros oriental.*

En dehors de ces Sociétés, il publia une *Vie de Jeanne d'Arc*, une *Vie de Henri IV*, et un volume de vers intitulé *l'Orient*. M. de Boisjoslin a rendu compte dans la *Revue* de notre Société de cet ouvrage remarquable, où M. J. David a imité avec le plus grand talent les poésies arabes.

Après nous avoir fait estimer et admirer l'administrateur et l'écrivain, M. Wiesener nous fait aimer l'homme. Il nous montre M. J. David atteint dans ses affections les plus chères, par la perte de sa compagne, se retirant à Neuilly, au milieu d'un riant paysage, et prenant en 1883 sa retraite des fonctions d'inspecteur des ports de la Seine. Nous le voyons, dans sa résidence d'été, à Langrune-sur-Mer, semblable à un des Sages de la Grèce, ou à un de ces écrivains célèbres du XVIIe siècle, entouré d'un petit cénacle d'amis fidèles, savants ou lettrés, parmi lesquels M. Wiesener lui-même, consacrant les dernières années de sa vie au commerce des lettres.

Son cœur était à la hauteur de son intelligence, et son biographe nous apprend que sa bienfaisance et sa générosité n'avaient d'égales que sa discrétion et que jamais main gauche ne fût plus ignorante de ce que faisait la main droite.

Mais l'âge avait exercé ses ravages et, au commencement de 1890, la santé de M. J. David déclinait rapidement. Il s'éteignit le 1er juin de cette même année à l'âge de soixante-dix-neuf ans, à Neuilly, sans avoir pu revoir la plage qu'il aimait tant.

Ne semblerait-il pas que c'est pour lui que le poète a dit :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Digitized by Google

Le résumé que nous venons de faire de ce beau travail ne saurait donner qu'une idée imparfaite des pages éloquentes et émues que M. Wiesener a écrites avec son cœur. Notre Société ne peut que s'associer à ce pieux témoignage et au juste tribut d'éloges dont notre confrère s'est si dignement acquitté envers notre ancien président.

DUMONT.

Académie d'Hippone

Bulletins nos 24 et 25 (1890-1892)

Les *Bulletins* de l'Académie d'Hippone, qui reproduisent les travaux de laborieux collaborateurs répartis sur les divers points des anciennes provinces romaines d'Afrique et de Numidie, nous ont habitués à apprécier les richesses de ce sol fertile en vestiges matériels des dominations qui l'ont traversé, Libyens, Carthaginois, Romains, Arabes : l'histoire est sobre de documents sérieux et précis sur ce pays : les correspondants de l'Académie interrogent les ruines, les monuments votifs ou funéraires, et reconstruisent en matériaux solides cette histoire incomplète ; chemin faisant, ils nous font mieux connaître l'administration de l'Empire romain à diverses époques, l'origine de ses soldats, la constitution de ses provinces; puis, abordant un autre genre d'études, recherchent les éléments des idiomes lybique et phénicien qui n'ont guère laissé de traces que dans ces contrées. Des officiers, des médecins militaires, appelés à remplir les fonctions de leurs grades dans ce pays où l'insouciance de populations peu actives a laissé vivre les monuments du passé, abordent courageusement ces études d'épigraphie, d'archéologie, de linguistique, et deviennent des savants faisant autorité dans ces matières presque neuves pour les érudits.

Les *Bulletins* 24 et 25 (1888-1892) présentent un intérêt tout particulier. Le second est surtout rempli par une étude du capitaine Mélix sur les Libyens le premier par une monographie du Sous et du pays environnant, œuvre du Dr Escart.

Le capitaine Mélix nous a habitués à la savante audace de ses

Digitized by Google

hypothèses, à la sagacité de ses déductions. Ici, il avait à se poser bien des questions.

Les Libyens, qui portent un nom attribué par les Grecs à la plupart des populations africaines, paraissent bien avoir été une nation différente de toutes les races dont on connaît l'histoire et dont on a constaté l'existence en Afrique : ils ont habité la vallée de la Cheffia, au pied de l'Atlas, sur la frontière de la Tunisie. Les Grecs et les Romains ont donné le nom de Libyens ou de Berbères à tous les habitants de l'Afrique septentrionale, sauf les Carthaginois. En réalité, il y a là une distinction à faire.

On n'a, des Libyens, qu'un certain nombre de monuments funéraires : et c'est dans ces monuments qu'il faut chercher la solution des questions ci-après :

1° Quelle est l'origine des Libyens ?

2° Quand sont-ils venus en Afrique ?

3° Quelle langue parlaient-ils ?

4° Quelle était leur écriture et comment doit-on la lire ?

5° Quelle était leur religion ?

Avant tout, il faut arriver à lire les inscriptions funéraires, seule source d'informations pour cette étude : on en connaît de 300 à 400. Or, les savants qui se sont occupés de cette recherche ont présenté des interprétations très différentes, et l'alphabet libyque est très peu fixé par les travaux du général Faidherbe (qui donne le nom de « numidiques » aux inscriptions qu'il a recueillies), du Dr Judas, du conseiller Letourneux, du Dr Reboux, de M. Halévy. Sauf ce dernier, tous ont disparu, et le général Faidherbe avait même délaissé ces études, qu'il déclarait sans intérêt.

Le capitaine Mélix les a courageusement reprises, et, se servant du vieil hébreu, qu'on a déjà si bien utilisé pour déchiffrer les hiéroglyphes, interrogeant les instructions bilingues qui offrent l'écriture libyque, tantôt à côté du latin, tantôt à côté du phénicien, il a constitué un alphabet qu'il a appliqué à un très grand nombre d'inscriptions ; puis une langue dérivée des diverses langues sémitiques : les résultats qu'il a obtenus, et qu'il offre modestement comme représentant seulement une étape dans le chemin à parcourir, sont assez concordants et assez plausibles pour être consi-

Digitized by Google

dérés presque comme définitivement acquis à l'histoire. Le Comité du Congrès international des orientaliste de Londres en a jugé ainsi et a décerné un diplôme d'honneur, pour ce travail, à M. le capitaine Mélix.

Le monument de Thugga, découvert par d'Arcos en 1631, dépouillé de l'inscription bilingue encastrée dans ses murs par sir Thomas Reade, consul anglais à Tunis vers 1850, étudié depuis par M. Guérin, par M. Cagnat en 1882, a été l'objet d'un examen approfondi par le capitaine Mélix. A l'aide des dessins pris à diverses époques, il l'a reconstitué tout entier. L'architecture, l'importance même du tombeau, lui font juger qu'il y a là une inspiration égyptienne et qu'il convient de chercher au bord du Nil le lieu d'origine des Libyens. L'inscription enlevée par sir Thomas est punique et libyenne. Mais celle-ci occupant la première place, M. Mélix émet l'opinion déjà émise que le monument est consacré à un Libyen, et que la traduction en a été faite en phénicien pour l'intelligence des habitants phéniciens de Carthage. Les détails du monument lui serviront à établir les hypothèses les plus vraisemblables sur la race et la religion des Libyens. La discussion de l'inscription l'amènera à des hypothèses que l'étude des autres monuments lui permettra de vérifier.

Ainsi l'écriture doit être lue de droite à gauche et, en général, de bas en haut, en ce sens que la première ligne de lettres à droite est lue d'abord dans le sens vertical, de bas en haut ; puis, les suivantes de la même manière : quant au sens à leur donner, il faut partir de ce principe que l'écriture libyque contient encore moins de voyelles que les écritures arabes ou puniques : il y a donc un travail à faire pour séparer les mots, leur adjoindre les voyelles nécessaires d'après le sens que leur attribue la comparaison avec le vieil hébreu et les langues sémitiques en général. En sorte que les Libyens, rapprochés des Berbères par la race, le seraient des Phéniciens par la langue et l'écriture.

Ici, M. Mélix me semble avoir réussi complètement, et l'application à un grand nombre d'inscriptions des principes qu'il a déduits de l'étude du monument de Thugga confirme des conclusions dans ce sens.

Digitized by Google

Les sculptures du même monument, de l'invocation du nom d'Isis retrouvé sur d'autres tombeaux, M. Mélix conclut que les Libyens venaient d'Égypte et en avaient apporté leur religion.

En résumé, nous trouvons là un travail considérable appuyé d'une érudition de bon aloi, et il y a lieu de féliciter l'Académie d'Hippone de l'avoir provoqué et d'en avoir mis en lumière les précieux résultats.

Déjà, à la fin du bulletin 24, le même savant discutait les hypothèses émises sur une inscription latine trouvée près du tombeau de la Chrétienne, où l'on avait vu jusqu'à lui la consécration d'un monument à un Dieu inconnu par Junius Asclépiades. Le capitaine Mélix démontre, péremptoirement ce me semble, qu'il s'agit d'une invocation à Esculape par Junius, prêtre de ce dieu. Esculape est nommé en grec Asclepias. Asclépiades désignerait un de ses prêtres.

Bulletin n° 24 (1888-1890)

Le vingt-quatrième bulletin est presque entièrement occupé par une étude très approfondie et très complète du Sous et de l'étrange contrée qui l'environne.

Située à la limite de l'Algérie et de la Tunisie entre les lacs dont la ligne aboutit à la Syrte et le haut plateau du Sahara, au sud des Chotts, au nord du plateau, le pays de l'Oued-Sous présente des conditions tout à fait spéciales en histoire, en géographie, en productions. L'étude de cette singulière région a séduit un jeune médecin militaire, M, le Dr Escard, chef, en 1884, de l'ambulance de Debila, l'un des villages du Sous; le docteur a consacré, au travail dont nous rendons compte, l'érudition d'un savant jointe au vif et poétique sentiment des beautés naturelles. Rappelé en France en 1886, il retourna, l'année d'après, dans ce pays de prédilection comme chef de l'ambulance de Tebessa : puis, obligé en 1890, par l'état de sa santé de revenir en France, il y périt, à la fin de cette année, par accident, à l'âge de trente-sept ans. L'étude dont nous nous occupons est faite pour inspirer de très vifs regrets de cette fin prématurée.

Digitized by Google

La contrée du Sous paraît avoir été, avant l'ère chrétienne, riche et peuplée. Quel cataclysme l'avait changée en désert? on ne peut faire sur ce point que des hypothèses. Le Sous apparaît aujourd'hui comme le delta d'un fleuve souterrain dont la vallée supérieure a disparu entièrement encombrée par les sables. D'après une légende locale, la population ancienne, chassée par des conquérants, aurait enfoncé les fleuves sous terre. On trouve dans El-Adouani quelques traditions très peu précises qui font couler le Nil à travers le Sous entre le siècle d'Abraham et celui de David ; la direction de l'Oued Sous comme celle de l'Agarguar et du Mya, les grandes vallées du désert, est en effet parallèle au Nil, et, comme celle du Nil, leur origine se perd dans le lointain sud. — Vers l'ère chrétienne, l'histoire devient plus claire. On mentionne l'arrivée dans le Sous, habité par des Berbères, de prêtres et de moines chétiens fuyant les persécutions de Hunéric, le fils de Genséric : puis, lors de l'invasion arabe, les conquêtes successives des Adouans et des Troud. La population actuelle, de 21.000 âmes, descend de ces deux tribus : presque entièrement musulmane, elle se partage, presque par moitié, entre l'influence des Tadjini, amis des Français de tout temps, et l'influence suspecte des Rahmania rattachés aux Senoussia. Toutefois, la sécurité est complète et la population paraît satisfaite de l'état actuel : rien n'a troublé le pays depuis qu'il a traité, en décembre 1854, avec le colonel Desvaux tandis que les dominations arabe et turque avaient rencontré des résistances prolongées. L'administration française a d'ailleurs maintenu dans toute la contrée environnante et jusqu'au bir es Çof, à 120 kilomètres sur la route de Rhadamès, une police parfaitement efficace. Le commerce du Sous exporte en toute sécurité vers le nord et l'est ses laines, ses dattes, et importe les grains que son sol tout sablonneux ne peut produire. Une garnison française occupe El Oued après avoir quitté Debila, nœud des routes du nord et de l'est : une très intelligente installation lui permet de supporter la terrible température du pays, exempt d'ailleurs d'humidité malsaine.

Les palmiers dattiers, au nombre de 170.000 environ, sont cultivés dans le Sous dans des conditions particulières : des bassins, qui

Digitized by Google

peuvent avoir jusqu'à 100 mètres de longueur, sont creusés jusqu'au voisinage des nappes souterraines : sur le sol de ces bassins, les palmiers sont plantés et leurs racines plongent dans l'eau : le pied dans l'eau, la tête dans le feu, suivant la prescription spéciale à leur espèce; ils donnent d'excellents produits. Les autres produits du pays, grenadiers, quelques pêchers et abricotiers, tabac, courges et pastèques, sont dus à l'irrigation sur des surfaces généralement peu étendues : l'eau est puisée dans des puits pendant les six mois de saison sèche : les pluies du printemps et de l'automne — mars et avril — septembre et octobre — développant merveilleusement la fertilité de ces jardins.

Ainsi, le Dr Escard nous fait connaître l'histoire, la religion, l'agriculture et le commerce du pays du Sous : mais ce qui, évidemment, passionne tout spécialement son esprit, c'est la singulière région qui l'environne et la constitue.

Ce qu'on nomme l'Erg oriental est une région montagneuse de 5° 1/2 environ de longueur du sud au nord et 4° de l'est à l'ouest. Ces montagnes, dont l'altitude va jusqu'à 3.000 mètres, s'effritent sous l'action de températures excessives qui varient habituellement de 50° dans les 24 heures : le soleil, dont rien n'arrête les rayons, fait monter jusqu'à plus de 70° la température générale du sol, qui descend, la nuit, entre 10° et 20°. Sous l'influence de ces brusques changements, les sulfates et carbonates de chaux, et la silice, qui constituent l'ossature de ces montagnes, se délitent, se réduisent en poussière dont se charge le terrible vent du Sahara : ces poussières sont portées jusqu'au delà de la Méditerranée : mais chaque obstacle qui brise le vent en arrête une partie : en sorte que soit dans le pays de Sous soit dans la région qui le domine au sud, on trouve un enchevêtrement de hauteurs de deux sortes ; des dunes de sable à surface meuble et, souvent, de grande étendue : et des montagnes décharnées, arides, aux brusques arêtes, aux pentes rapides : çà et là, les pluies de printemps et d'automne font naître une végétation rapide et charmante d'herbes et de fleurs qui attirent les nombreux troupeaux du Sous. Mais on ne trouve, sur la route de Rhadamès, quand, du Sous on se dirige au sud, qu'un puits permanent, le Bir es Çof : quand on continue la route vers cette

Digitized by Google

étape principale entre le Soudan et la Tripolitaine, il faut non seulement être en nombre et bien armé, mais aussi charger ses chameaux d'eau pour huit ou dix jours et prendre des soins extrêmes pour garantir ses outres du soleil et, surtout, du redoutable simoun. Le sort de l'armée de Cambyse entre l'Égypte et l'oasis de Jupiter Ammon menacerait les voyageurs imprudents qui auraient négligé ces précautions.

Vers le centre de ces montagnes, les eaux se réunissent temporairement dans une sorte de Caspienne qui se dessèche en été, mais s'écoule aussi en nappes, souterraines. Là, les pluies diluviennes des périodes ternaire et quaternaire ont laissé de profonds dépôts (jusqu'à 300 mètres). Ce nom d'une mer intérieure s'applique plus exactement encore aux chotts qui s'étagent au nord de l'Oued : chotts que l'on a considérés comme représentant le lit d'un fleuve débouchant dans la Méditerranée; mais, en réalité, cette sorte de vallée s'élève en allant vers la mer jusqu'à 40 mètres au dessus de son niveau tandis qu'entre Biskra et le Sous, le fond du chott Melghrir descend jusqu'à 31 mètres au-dessous du niveau de la mer. Là aboutissent les eaux de l'Erg, interceptant les routes pendant l'hiver, formant, dans l'intervalle des pluies, de vastes marais à travers lesquels subsistent seulement quelques passages qu'il faut connaître. Un jour, sans doute, à l'imitation de ce qui se fait au Sous, on saura canaliser ces eaux, et, avec les terres draguées pour approfondir leurs lits, établir sur leurs bords des levées qui seront éminemment fertiles : mais ce sont là des travaux de longue haleine qui accompagneront l'établissement de populations développées sous l'heureuse influence de la police enfin établie dans ces contrées, et de travaux hydrauliques à imiter des Romains.

« Un jour, dit le Dr Escard, les touristes iront jusqu'au Sous : ils verront en face le désert de sable, le désert inhospitalier aux tons fauves, le véritable Sahara sans eau, sans végétation, avec sa solitude navrante, avec son aridité absolue et son poignant abandon; mais aussi avec le charme suprême de sa beauté sauvage, avec son mystère attirant, sa poésie pénétrante et son incomparable majesté. »

« On ne peut vraiment dire, dit-il ailleurs, que l'on a vu le désert

Digitized by Google

qu'après avoir cheminé plusieurs jours dans ses steppes inhabitées : l'esprit s'est pénétré de l'immense mélancolie qui se dégage des plaines sahariennes. »

Le *Bulletin* se termine par une notice de M. Papier, le président de l'Académie, sur un intéressant bas relief romain retrouvé récemment à Philippeville, l'ancienne Rusicada, d'où l'on a exhumé déjà bien des trésors datant de l'empire ; ce bas-relief décorait une des faces d'un sarcophage et représente un cortège de Bacchus et un hommage rendu à ce dieu.

COLONEL FABRE DE NAVACELLE.

Bulletin de l'Institut national génevois (tome XXX, année 1890 et tome XXXI, année 1891) ; **Histoire de la République de l'Equateur** et **La Vierge du Soleil** (légende-poème de l'Equateur), compte rendu par A. LOISEAU.

Bulletin de l'Institut national génevois (tome XXX, année 1890).

Messieurs,

Le *Bulletin*, que l'*Institut génevois* nous a fait parvenir cette année, comme les précédentes, forme le tome XXX de sa collection et contient les travaux de 1889. J'ai presque toujours eu l'honneur de vous rendre compte de cette publication ; et, comme son intérêt ne va pas diminuant, mais, au contraire, semble grandir, je me trouve chaque fois plus embarrassé pour vous en parler dignement, et sans sacrifier des articles d'une réelle importance. La variété vient aujourd'hui accroître ma gêne. Il y a, en effet, un peu de tout dans ce volume, de l'histoire, de la jurisprudence, de la science pure, des biographies, des discours, des voyages et des comptes rendus. Tous ces articles sont signés de noms que les précédents volumes vous ont fait connaître et estimer ; malheureusement, mon incompétence me force à glisser sur quelques-uns, que je sens dignes d'un meilleur juge, par exemple, *la Désertion malicieuse du domicile conjugal, l'Adultère, la Séparation de corps et de biens et le Divorce*, sous l'ancienne législation génevoise, qui semblent s'appuyer sur une

Digitized by Google

connaissance approfondie du droit, et renferment de piquants détails de mœurs, dans ces temps reculés.

L'exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne République de Genève a bien trait, sans doute, à l'histoire; mais c'est de l'histoire juridique, et je nommerais nombre de nos confrères bien plus aptes que moi à vous entretenir de cette intéressante question. Aussi, je demande votre indulgence. Ce qui se dégage, toutefois, de cette lecture, c'est que à Genève, sous l'ancienne République, c'est-à-dire pas plus loin qu'il y a cent ans, toutes les terres, encore divisées en fiefs, en biens censuels et en domaines allodiaux, étaient soumis, selon leur « mouvance », à peu près aux mêmes charges que dans la féodalité la plus reculée. Les fiefs étaient tenus, outre la dîme, à la charge de la foi et de l'hommage lige envers le seigneur; les biens censuels à celle d'une redevance pécuniaire; et les terres allodiales, ou de « franc-alleu », n'ayant aucun suzerain, provenant probablement de « fiefs ignorés », ne payaient aucun droit. Néanmoins, les possesseur de « franc-alleu » renonçaient fréquemment, moyennant finance, à cette immunité, et demandaient à la seigneurie de les prendre sous sa directe, s'engageant à renoncer au bénéfice du franc-alleu. Joignez à ces prestations la taille, qui se divisait en taille « personnelle », quand la personne était tellement sujette au seigneur que toutes ses possessions étaient acquises au seigneur après sa mort; et la taille « réelle », lorsque les fonds seulement donnaient matière à taille. Il y avait encore les corvées, exigibles de tous les sujets taillables; le droit de focage, ou prélèvement annuel d'une taxe sur chaque foyer au profit du seigneur; de fournage, de moulinage, de cabaretage, dont les noms indiquent assez la nature; le droit de chasse, de pêche, de traversée, le droit de lods ou de mutation, etc... qui montrent l'origine de presque tous nos impôts directs ou indirects, dont les noms seuls ont changé, avec un certain adoucissement dans le mode de perception; mais qui ne sont guère moins onéreux.

Passant maintenant du grave au doux, je dois vous signaler les pages pleine de cœur où M. Jules Vuy retrace les débuts de Marc Monnier, cet enfant de Florence, élevé à Naples, et qui est venu grandir dans le cénacle littéraire de Genève. Après s'être longtemps

Digitized by Google

exercé à une versification un peu lâche à force de facilité, mais où quelques pièces se recommandent par l'élévation des sentiments, ne fût-ce que celle qu'il adresse au prince de Joinville, exilé en 1848, Marc Monnier « allait devenir un des publicistes les plus actifs de notre temps, écrire dans les genres les plus divers, mettre au jour de nombreux articles, de nombreux volumes, pénétrer à Paris, être le correspondant de grands journaux quotidiens, le collaborateur de plus d'une revue, étonner, en un mot, le public par l'abondance infatigable, sans cesse renouvelée, de ses productions. »

A côté de la jeunesse de Marc Monnier doit naturellement prendre place la monographie de Ferdinand Freiligrath (1810-1878), « qui fait revivre à la fois une individualité intéressante et une période de l'histoire où l'Allemagne a produit une littérature et une poésie d'action », comme dit l'auteur, M. Louis Morel. Freiligrath, le poète de la mer et des déserts, tiré de l'obscurité et encouragé par Schwab et Chamisso, arrive à propos pour se faire un nom dans la poésie militante et occuper un rang honorable dans l'école romantique. C'est en 1838 que paraît son premier recueil. Alors il se tourne vers le génie puissant, modèle de tous les genres, arbitre de la littérature d'alors dans les pays d'outre-Rhin, vers lequel se dirigent tous les regards comme vers un phare protecteur : j'ai nommé le poète de Weimar.

Mais Freiligrath ne put mener longtemps cette existence calme et studieuse, qu'il avait rêvée en épousant Ida Melos, et il est malgré lui entraîné à jouer un rôle politique, la plume à la main. C'est de ce temps que date son grand ouvrage, la *Profession de foi*, qui le jeta décidément dans l'opposition libérale. A *la Profession de foi*, le poète ajouta, en 1846, quelques chants parmi lesquels nous relevons le *Requiescat*, appel au peuple en faveur de l'écrivain et du poète ; les *Morts de Leipsig*, sorte de vision de la Saint-Barthélemy, qui ne servirent qu'à le faire s'exiler en Suisse, puis en Angleterre. La pièce la plus compromettante, qui faillit le faire condamner, et, par suite, le rendit le plus populaire, fut *Les morts aux vivants*. Rentré à Cologne, il écrivit *Entre les gerbes*, recueil qui lui valut un décret d'expulsion et un second séjour en Angleterre. Il ne revit sa patrie qu'au temps de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et mourut

Digitized by Google

huit ans après la guerre franco-allemande, laissant la réputation d'un poète d'une très grande facilité et d'une extrême souplesse. — Imitateur de Byron, de Long-Fellow, de Reboul, de Béranger, de Victor Hugo et d'Alfred de Musset, il nous montre toute la différence du génie latin et du génie germanique : chez l'un, le tour descriptif et oratoire ; chez l'autre, le mystère qui fait rêver, et l'expression des sentiments qui ennoblissent.

Le *Bulletin génevois* contient, enfin, des récits d'une lecture douce et reposante, tels que les contes intitulés *La guérison de Eilia* et *les Transformations de Danny* par M. Blanchard, et qui dénotent chez leur auteur un esprit inventif, souple et élégant. — Même observation pour *l'Odyssée de trois chapeaux*, nouvelle due à la plume humouristique de M. Emile Julliard ; et c'est par la simple indication de ces trois sujets de littérature plus légère que nous terminons l'analyse de ce volume si varié et si bien rempli.

Le tome XXXI du *Bulletin de l'Institut national génevois* contient les travaux de 1890. Pour offrir moins de variété que le précédent, il n'est ni moins remarquable ni moins intéressant ; seulement, il s'adresse à des lecteurs plus sérieux par la nature même des sujets qu'il traite.

C'est d'abord un substantiel discours du président, M. Vogt, sur les rapports de l'agriculture et de l'industrie dans les conditions actuelles de la vie des peuples, et dont la conclusion est toute au profit de l'industrie. Cela tient à la facilité de relations, chaque jour plus fréquentes, des populations entre elles.

Vient ensuite un état de Genève, à la fin du XVIIe siècle, traduction libre et quelque peu abrégée de la *Storia Genevrina* de Gregorio Leti, donnée pour la première fois par M. Ch. Du Bois Melly. On y trouve, entre autres renseignements pleins d'intérêt, une généalogie des principales familles génevoises, la constitution des différents conseils, chargés de l'administration de Genève, l'indication du rôle des syndics, des détails fort curieux sur le cérémonial diplomatique, sur les fonctions du lieutenant-général, des auditeurs et des secrétaires d'État, des conseillers majors et des principaux magistrats de la cité. Suivent des descriptions assez complè-

Digitized by Google

tes des palais publics pour que l'on en reconnaisse quelques-uns. La garnison, le service militaire à l'intérieur et au dehors ne sont pas non plus oubliés; enfin, quelques renseignements, qui peuvent avoir leur prix, sur les fortunes privées. Cette peinture de Genève à cette époque, véritable causerie « à bâtons rompus » et que le capricieux historien milanais termine, on ne sait pourquoi, par des considérations politico-religieuses sur les suites probables de la révocation de l'édit de Nantes, n'échappe pas à un visible désordre; on y trouve, dit son traducteur lui-même, de la confusion, des redites fatigantes; l'œuvre sans doute est imparfaite, mais elle devait intéresser les Génevois, et l'*Institut* a bien fait de la vulgariser, dans une traduction qui ne manque ni de facilité ni d'élégance.

Ne quittons pas M. Du Bois Melly sans le féliciter aussi d'avoir donné, dans ce volume, un précis et des gloses du code Henri III (Livres VII et VIII), qui nous font connaître ce qui constituait la criminalité à la fin du XVIe siècle. Comme l'auteur de cette étude, nous regretterons l'absence de pénalités édictées contre des crimes monstrueux, tels que le parricide, l'inceste, la débauche contre nature, tandis que sont définis « crimes » des actes que nous qualifions aujourd'hui de simples « délits », comme abus de la presse, les excès du jeu, le vagabondage, etc... Malgré ces imperfections regrettables, cet ouvrage n'en est pas moins précieux pour la connaissance du droit criminel à l'époque des derniers Valois.

Un archéologue de renom, M. Reber, qui avait déjà fait, dans le journal de Genève du 3 juillet 1889, le récit d'une excursion archéologique dans le val de Bagnes et à Salvan, raconte avec d'intéressants détails, surtout pour des connaisseurs, car ils sont fort techniques, ses promenades dans le Valais, et nous révèle, d'après les monuments qu'il retrouve, l'âge de pierre dans cette pittoresque contrée de la Suisse; il passe en revue les principales localités dont les noms sonnent toujours agréablement aux oreilles des touristes. En effet, en lisant ces lignes, ils trouveront des motifs de plus de revoir ou de se rappeler ces sites enchanteurs, où se sont écoulées des heures bénies de l'existence. Mais ne pourrions-nous pas en dire autant de nos montagneuses provinces du centre et du sud; et notre Basse-Auvergne, notre Velay entre autres, n'offrent-ils pas

Digitized by Google

souvent de ces blocs erratiques qui pourraient fort bien soutenir la comparaison avec ceux que cite longuement M. Reber, dans sa complaisance toute patriotique?

La question juive, qui passionne actuellement le monde, occupe quelques pages de ce volume, sous la plume d'un Polonais réfugié en Suisse et nommé Milkowski. Cet article n'est certes pas le moins intéressant, car par lui nous savons que c'est en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, en Suisse et en Angleterre que les Juifs sont le moins nombreux, tandis que l'ancien royaume de Pologne, partagé entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, en renferme 4.320.000. Mais, si l'Occident n'a pas le nombre, il a la fortune, et c'est contre les gros financiers juifs que les haines se sont surtout déchainées. Là est le nœud de la question juive. En Pologne, où les Juifs ne sont ni riches, ni puissants, il s'occupent de sciences; et c'est par l'étude qu'ils se consolent des vexations dont ils ont été abreuvés par la Russie depuis Nicolas Ier. Faut-il maintenant s'étonner que dans tous les temps et dans tous les pays les Juifs aient formé un corps compact, puissant? Tandis que le polythéisme grec et romain divisait le monde, leur monothéisme les rattachait les uns aux autres; et, dans leur exode et leur diffusion à travers les nations, ils furent comme les intermédiaires, comme une sorte de trait d'union entre l'Orient et l'Occident pour le commerce, pour l'industrie, comme pour la morale, la science et les spéculations de l'esprit.

L'alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève, dont M. Fazy raconte la longue et laborieuse négociation, est une véritable chronique locale, dont l'intérêt pour la Suisse n'échappe à personne. On a pu s'étonner tout d'abord que Henri III, ce fils de Catherine de Médicis, ait, en 1579, consenti à ce que Genève, un foyer protestant, fût comprise dans le traité qui liait la couronne de France aux deux cantons de Berne et de Soleure; mais le roi avait compris que l'indépendance de Genève n'était pas moins utile à la France qu'aux ligues suisses. C'est un intérêt du même genre qui fait ensuite rechercher par Michel Roset, qui depuis longtemps gouverne Genève, l'alliance avec Berne. Ses démarches jusqu'en 1581 ne furent pas couronnées de succès. Les Bernois se défiaient des Génevois, et la

Digitized by Google

conspiration de Desplans, qui devait livrer la ville à la maison de Savoie, malgré le supplice du traitré, n'était pas faite pour avancer la conclusion. Alors Roset se tourna du côté de Zurich et de Soleure. Aidé par la France, il trouva le meilleur accueil auprès des cantons, mais l'hostilité des catholiques se dressait contre lui, et l'alliance ne fit aucun progrès jusqu'en 1583. En janvier de cette même année, Zurich se décida enfin à accéder au traité projeté. Quant à la République de Berne, elle résistait toujours, et il ne fallut rien moins qu'une injure faite à l'ambassadeur du duc de Savoie par des gamins bernois pour donner gain de cause à la persévérance de Roset et amener la conclusion définitive du traité (août, 1584.) Suivent dans le volume qui nous occupe, les pièces justificatives. — Une étude biographique sur Henri Meister, qui nous le montre comme le collaborateur de Grimm, termine cette publication. Elle est de nature, on en conviendra, à satisfaire les lecteurs d'un goût sûr, amis de l'histoire de tous les pays , et surtout les Suisses animés d'un ardent patriotisme.

Histoire de l'Équateur par Pierre-Fermin CEVALLOS, et *La Vierge du Soleil*, légende-poème par J.-Léon MERA

Un écrivain consciencieux et fécond, M. Pierre-Fermin Cevallos, membre de l'Académie de l'Équateur et correspondant de l'Académie royale espagnole, a composé et nous a fait parvenir une histoire de sa patrie, la *République de l'Équateur*, histoire fort détaillée puisqu'elle se compose de six volumes. Ce récit très complet de ce qui s'est passé dans ce coin de l'Amérique méridionale, depuis le temps où il a commencé à vivre d'une vie régulière et indépendante, peut avoir son intérêt pour les enfants du pays; mais il est certain que pour nous il en va autrement, et, tout en accordant à l'auteur une large part d'estime pour l'abondance des détails, la clarté de sa narration et la pureté de son style, je me bornerai à vous signaler le commencement du tome VI, consacré à l'administration publique, qu'il résume. Le reste du volume n'est guère qu'un traité géographique des provinces du littoral, du centre et des contrées qui confinent au territoire des Amazones.

Digitized by Google

Le gouvernement de cette république est électif, exercé par deux chambres avec un pouvoir exécutif confié à un président et un vice-président de la république, élus pour quatre ans directement par les citoyens. A côté, siège un conseil d'État. La justice est rendue par une magistrature, subdivisée en une cour suprême, une cour des comptes et des cours supérieures, établies dans les six principaux centres de la République. Nul n'est esclave à l'Équateur; chaque citoyen y jouit de la plus grande indépendance personnelle. C'est ce qui rend possible le gouvernement libéral et représentatif que nous venons d'indiquer.

La religion est catholique, apostolique et romaine; le pouvoir ecclésiastique remis à l'archevêque de Quito, qui a comme suffragants les évêques des six principales provinces. Les églises sont entretenues par les dîmes qui grèvent l'agriculture.

La population est d'environ un million trois cent mille habitants. L'instruction était d'abord fort négligée, puisqu'en 1867 on ne comptait que quatorze mille écoliers du sexe masculin, et deux mille du sexe féminin; mais depuis, elle va se développant, grâce aux institutions, aux fondations, aux sociétés littéraires et scientifiques.

L'industrie est protégée et entretenue par l'État pour tous les arts nécessaires à la consommation; le commerce laisse naturellement à désirer, faute de capitaux et de voies de communication; cependant, la République entretient des relations avec tous les peuples et son exportation est environ le double de son importation.

L'armée est d'une douzaine de mille hommes, levés proportionnellement à la population. La race est, en général, ce qu'on appelle *métis*.

Comme on le voit, une grande sagesse préside aux institutions politiques, et cette République, comme une honnête fille, vivrait heureuse sans faire beaucoup parler d'elle, si elle ne se trouvait forcément mêlée parfois aux divisions qui ne cessent d'agiter les différents États de l'Amérique du Sud; et si chez elle, comme chez ses congénères, l'ambition de ses présidents ne la mettait parfois à deux doigts de sa perte.

Un autre fils de l'*Équateur*, mais cette fois un poète, nous a

Digitized by Google

envoyé *La vierge du Soleil*, légende indigène, dont fit il un poème recommandable pour une certaine couleur locale, la facilité de la versification et même le souffle poétique qui anime plusieurs pages.

Les *Vierges du Soleil* ne sont autre chose que des sortes de vestales romaines, astreintes aux mêmes obligations et punies de peines analogues, si elles enfreignent les lois qu'elles ont juré d'observer. On voit le drame : l'une de ces vierges aime un jeune homme, qui lui-même est aimé par une jeune fille ; de là, rivalité, vengeance. Ce qui ne serait qu'une histoire banale en toute autre circonstance, emprunte au caractère sacré de la *Vierge du Soleil* une saveur qui fait, ce me semble, le seul intérêt de cette dramatique intrigue.

C'est la sombre passion espagnole, sur laquelle l'auteur a versé le charme d'une poésie un peu naïve, descriptive trop souvent et pas assez pénétrante.

A. LOISEAU.

Lettres d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854

Par M. Henri Dabot.

Notre nouveau confrère, M. Dabot, qui, pour plusieurs d'entre nous, est, depuis longtemps au Palais, un ami grave et éprouvé, a publié récemment sous le titre de, *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant*, la suite des archives de sa famille dont la première partie n'a pas passée inaperçue dans le monde des curieux. Elle y a été, à juste titre, comparée aux anciens « livres de raison », témoignage de la prévoyance et de l'honnête simplicité de nos aïeux.

Ici, ce sont ses propres lettres, adressées de 1847 à 1854, à son père et à sa mère, qui les avaient pieusement gardées, que M. Dabot nous fait lire relatant presque à chaque feuille, des événements que l'histoire a conservés et l'impresssion que ces événements lui causaient : La Révolution de 1848, vue au travers des fenêtres du collège royal de Louis-le-Grand, devenu lycée Descartes, ou rencontrée à certains jours de sortie dans les rues de Paris bouleversées, par-

Digitized by Google

fois ensanglantées ; le coup d'état de 1851, les origines du second empire et son établissement, appréciés par un élève en droit ; le mouvement des idées religieuses dans le même temps ; l'abbé Combalot, Lacordaire, de Ravignan, Lacordaire surtout, dont la parole fait encore écho dans les récits d'un auditeur ému, et parfois transporté ; des physionomies de salons lettrés et de personnages que notre génération regrette de n'avoir connu qu'à leur déclin : voilà de quoi raviver, contrôler et redresser au besoin les plus intéressants de nos souvenirs.

Mais ce n'est pas tout ; les lettres du cher fils vont éveiller chez les bons parents, dans leur paisible ville de Péronne, des émotions diverses dont le reflet colore toute la correspondance. Et le lecteur entre bien vite dans ce commerce d'idées si sensées, si honnêtes et parfois si intimes et si tendres, où chacun de nous retrouve quelque chose de sa propre jeunesse et du souvenir des braves gens qu'il a aimés, dont il semble que la race survive à peine aujourd'hui.

Je croirai presque commettre une indiscrétion en faisant des emprunts à ces pages qui n'ont été imprimées que pour quelques amis, et dans lesquelles M. Dabot reste simplement intime et dans l'intimité des siens.

Mais qu'il me permette de citer quelques lignes prises ça et là et qui ne le mettent pas lui-même sur la sellette.

Ainsi je puis trouver quelque finesse à cet élève de rhétorique qui, le 8 octobre 1847, écrit :

« Si tu savais, cher papa, combien l'assassinat de Mme de Praslin a fait de tort au gouvernement : on dirait vraîment que c'est Louis-Philippe qui a tué sa femme ! »

Il savait, du reste, de qui, dans sa famille tenir de l'originalité s'il avait subi l'influence de la tante Duremer.

4 *juillet* 1848.

« Chers parents, hier ma tante Virginie m'a fait demander au parloir et m'a raconté des choses intéressantes que je vous trans-

Digitized by Google

mets. Croyez-vous qu'elle est venue me voir à la récréation de 4 heures et demie, le vendredi 23 juin ? Elle avait heureusement choisi son jour, comme vous le voyez. En chemin elle avait rencontré deux journalistes de sa connaissance dont l'un se disait très bon républicain, quoique républicain du lendemain et dont l'autre se vantait fort d'être républicain de la veille. Elle leur dit en riant : « républicain de la veille, républicain du lendemain, si on vous passait à l'alambic, on ne trouverait peut-être pas en vous un centième de patriote. » Ils riaient à leur tour, mais du bout des dents, quand ils entendirent, du côté du quartier Latin, dans le lointain, des décharges de fusil. On se quitta pour rentrer au plus vite chacun chez soi. Ma tante traversa au galop un pont qui était encore libre et se jeta dans la rue Saint-Martin afin de regagner sa rue des Francs-Bourgeois. Il y avait déjà des barricades au milieu desquelles on avait ménagé un tout petit passage. Un homme superbe, les bras nus, un poignard du côté droit, un pistolet du côté gauche, voulut l'empêcher de passer ; elle se croisa les bras et le regarda d'un air bien assuré. L'homme dit : « en voilà une de parisienne qui n'a pas peur » et il la laissa passer en souriant. De péripéties en péripéties, de barricades en baricades, elle est arrivée chez elle à dix heures du soir, rue des Francs-Bourgeois, dans sa belle maison où on avait établi une ambulance. En même temps deux insurgés entraient. Ils apportaient un des leurs dangereusement blessé ; l'un d'eux lui dit : « Madame, me reconnaîtriez-vous ? Elle leva la main vers le ciel en disant : « il y a quelqu'un là-haut qui me le défendrait. » L'insurgé fut touché de cette réponse et ma tante profita de l'émotion qu'il éprouvait pour tâcher de le décider à retourner près de sa femme et de ses enfants ; il lui répondit avec un très gros soupir : « cela est impossible, j'ai été payé et largement. » Derrière la maison se trouve un marché précédé d'une petite place. Ma tante prétend que des fenêtres de son appartement elle y a remarqué des messieurs fort bien mis qui distribuaient de l'argent aux combattants... »

Le voici maintenant en passe d'appliquer les conseils de prudence et de réserve de langage que son père lui a maintes fois donnés.

Digitized by Google

« *Mardi*, 2 *décembre* 1851.

« Chers Parents,

« Vous savez sans doute déjà ce qui est survenu à Paris ou peut-être l'apprendrez-vous en même temps que ma lettre vous arrivera. Louis-Napoléon vient de dissoudre l'Assemblée! Ce matin nous étions au cours de droit administratif. Le professeur M. Vuatrin nous parlait de la Constitution de 1848 et nous expliquait les cas où le pouvoir législatif pouvait se trouver en lutte avec le président; tout à coup une voix cria : « l'Assemblée est dissoute; venez voir les affiches ». Aussitôt tout le monde se précipita hors de la salle malgré les objurgations du professeur; on s'écrasait, on se poussait; chacun voulait lire le premier les proclamations du président fraîchement collées aux murs de la place du Panthéon. Sur cette place, ce n'étaient de tous côtés que baïonnettes. Le changement à vue s'était fait dans l'espace de vingt minutes. Nous nous en allâmes; nous étions arrivés, au nombre de dix environ, près du Luxembourg quand un officier se détacha d'un groupe de soldats et vint entamer la conversation avec moi en me disant que moi et mes camarades devions nous tenir tranquilles. Les jeunes gens se trouvant avec moi pensaient que je le connaissais; mais je ne l'avais jamais vu de la vie. Il nous demanda si nous avions abandonné nos professeurs. Je lui répondis que nous avions dissous notre cours, puisque c'était le jour des dissolutions; que nous allions déjeuner paisiblement et nous occuper de notre constitution. Se contentant de ma réponse ambigue qui, somme toute, ne lui disait pas grand'-chose, il retourna dans son groupe. Je ne sais pas pourquoi il s'adressa plutôt à moi qu'aux autres étudiants; peut-être lui ai-je paru le plus animé de la bande. Mais vous voyez, chers parents, que j'ai eu la langue discrète.

« C'est incroyable ce qu'il y a de troupes dans les rues. Les ouvriers qui lisent les proclamations de Bonaparte n'ont pas l'air trop mécontent; beaucoup disent : « faut mieux que la solution ait lieu « tout de suite, nous aurons sans doute du pain pour l'hiver ». Je

Digitized by Google

ne sais que dire et penser. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage.

« Tout à vous ».

Peu de mois après, il note avec exactitude, et non sans humour, le mouvement de l'opinion publique!

« 11 *Mai* 1852.

« Hier j'ai assisté à la distribution des aigles ou plutôt à la distribution des drapeaux ornés d'aigles. Le Président était sur une grande estrade au Champ de Mars. L'Empire n'est pas encore fait; mais tout le monde prétend qu'il va se faire. On dit *généralement* que ce n'est pas bien de vouloir tordre le cou à la République; certaines gens disent même que ce serait un crime infâme; d'autres leur répondent : « votre république ne donne aucune sécurité au « commerce; chacun tire le diable par la queue; le Président ferait « bien de nous en débarrasser. »

« Je crains bien que le Président n'accueille ce vœu avec trop de complaisance, quand ce ne serait que pour ne plus avoir à prononcer le mot de république; il ne peut dire que *répiplique*, ayant été élevé en Suisse dans une contrée de langue allemande. »

N'y a-t-il pas un véritable charme de bonhomie dans le récit suivant d'une soirée passée à l'Opéra-Comique :

« *Mars* 1852.

« Chers parents,

« Vous me recommandez dans votre dernière lettre de ne pas aller voir de pièces immorales; n'ayez aucune crainte; je ne vais guère qu'à l'Opéra-Comique, étant de plus en plus passionné pour la musique; cette passion peu dangereuse me vient de Louis-le-Grand.

« C'est surtout les vieux opéras que je me paie à ce théâtre. Si tu savais, cher père, comme je suis ravi quand je reconnais les airs

Digitized by Google

que tu fredonnes; aussi je ne manque pas une seule reprise (petite rétribution s. t. p.).

« Le *Déserteur*, *Joconde*, *Marie* m'enchantent tour à tour; une des soirées les plus charmantes que j'ai passée est celle où j'ai entendu *Nina* ou *la folle par amour*. Le compère de maman, M. de Baillencourt, m'a payé ce spectacle. Il était heureux de voir sa vieille Nina et Gerfeuil, l'amoureux, avec sa belle culotte, couleur beurre frais. Chaque air ravissait M. de Baillencourt qui, de joie, me pinçait le bras en me disant : « tu vas voir, tu vas voir, ça va être encore bien « plus beau ». Enfin Nina entonna lugubrement son grand air :

Quand le bien-aimé reviendra... etc.

air qui jadis, m'as-tu dit, faisait pleurer l'éléphant du Jardin des plantes; le délire musical de mon compagnon ne connut plus de bornes; son enthousiasme était du reste partagé par une foule de vieux spectateurs, nés sous le règne de Louis XVI et même de Louis XV, qui se pâmaient véritablement; je me pâmais aussi, d'abord parce que ça me faisait plaisir, et surtout parce que ça faisait beaucoup de plaisir à M. de Baillencourt; pensez donc, chers parents, il m'avait à dîner payé une côtelette Soubise à la *Maison dorée*, en compagnie de votre ami M. Vagnair. Mon estomac lui devait certes un peu de reconnaissance.....

« A vous ».

Les parents et les connaissances du pays natal n'étaient, pas d'ailleurs, les seules personnes que fréquentât à Paris l'aspirant au doctorat en droit.

Il voyait un monde d'élite.

« 4 *Janvier* 1854.

... « Cette conférence est présidée par M. Lequeux, architecte, beau-frère d'un autre architecte nommé Baltard (qui depuis a édifié les Halles centrales et élevé le magnifique dôme de Saint-Augustin).

« M. Lequeux a attiré beaucoup d'artistes. Nous avons comme

Digitized by Google

peintres mon ami Michel, de Péronne, M. Lafond, etc., et comme sculpteurs M. Cabuchet (l'auteur de l'admirable statue de Saint-Vincent-de-Paul qui se trouve à Saint-Sulpice) et M. Bonassieux qui a fait la Jeanne Hachette du jardin du Luxembourg. Il n'y a pas seulement des artistes, il y a encore des personnes de grande science, notamment M. le baron Cauchy, le plus fort de l'Institut en mathématiques, et M. Tulasne un de nos premiers botanistes, membre de l'Institut comme le baron Cauchy.

« M. Lequeux m'a fait l'honneur de m'inviter à ses soirées hebdomadaires. J'y ai rencontré le sculpteur Gatteaux, de l'Académie des beaux-arts, les deux peintres Hippolyte et Paul Flandrin, ainsi que leur neveu, mon camarade de collège, Desgoffes, un fort en thème et vers latins qui a planté là son latin et son école normale pour se mettre à la peinture ; il y réussit parfaitement ».

C'est assez de citations, si je ne veux pas me manquer de parole. Je vous renvoie au petit volume, on le lit avec une véritable satisfaction et l'on souhaite que la jeune génération sache prendre exemple sur l'auteur, ne fût-ce que pour la déférence affectueuse et la confiance à l'égard des parents. Le reste lui serait donné par surcroît.

FÉLIX TOURNIER.

Digitized by Google

CONFÉRENCE DU 8 MARS 1893[1]

Mesdames, Messieurs,

Je suis confus d'interrompre un charmant concert qui vous a permis d'apprécier la valeur de compositeurs distingués et vous a fait justement applaudir un orchestre et des chanteurs excellents. Je vous demande pardon de faire succéder à tant d'harmonie les accents d'une prose qui n'a certes pas la prétention d'être aussi mélodieuse. Mais j'ai cédé à l'invitation de la Société des Études Historiques qui a voulu donner publiquement à l'une de nos plus belles institutions une réelle marque de sympathie. Notre société a d'ailleurs l'intention d'étudier ainsi les autres établissements d'utilité publiques si nombreux à Paris et si considérables par leur rôle social. Je vous promets de ne point dépasser les quarante-cinq minutes qui m'ont été libéralement octroyées. Ce n'est pas, à vrai dire, une conférence que je vais vous faire, mais une simple causerie. S'il m'avait fallu entrer dans de savants développements, j'aurais récusé une tâche trop lourde pour mes épaules. J'aurais prié l'éminent directeur de cette institution, M. Émile Martin, de venir à ma place parler avec la compétence qui a fait de lui, au congrès de 1889, le modèle des présidents... Je vais vous faire immédiatement un aveu. Bien des fois, comme vous, j'étais passé devant ce bel établissement où nous sommes réunis ce soir et je m'étais borné à admirer, à travers les grilles, le groupe si artistique dû au ciseau de Latronchère, qui orne la cour d'entrée. Vous le connaissez tous. Vous avez con-

(1) Cette conférence a été faite à l'Institution des Jeunes Aveugles, dans les conditions indiquées au procès verbal de la séance publique du 8 mars 1893, voir *Revue*, n° 1, 2e partie, procès-verbaux, p. 14.

Digitized by Google

templé avec une secrète émotion cet homme dévoué qui, la main posée sur la tête d'un petit aveugle, regarde avec une douce sollicitude ses yeux privés de lumière et semble dire : « Ces rayons que tu n'as pas connus ou que tu as perdus, je te les rendrai... » Puis, après avoir éprouvé un sentiment d'admiration pour ce grand philanthrope qui s'appelle Valentin Haüy, vous avez, comme moi peut-être, continué votre chemin. Mais un beau jour, la présence d'un ami, — c'est votre aimable censeur, M. Arthur Coquard, à qui l'on doit l'organisation de ce beau concert et qui lui-même compositeur de grand mérite, dirige avec tant de science vos études musicales — la présence de cet ami m'attira dans votre maison. Je la visitai de fond en comble, je vous vis tous à l'œuvre et comme je sortais émerveillé de ce que j'avais vu, votre censeur, à qui je ne savais comment exprimer ma gratitude, me dit, (en accord secret avec la Société des Études Historiques) : « Eh bien! vous nous ferez une conférence. — Sur quoi? — Sur les aveugles. » Et alors avec une audace qui caractérise une jeunesse... un peu mûre, j'acceptai.

Je me mis au travail comme un ignorant qui a hâte de s'instruire. Je lus, ou plutôt je dévorai les notes de Haüy, les écrits de Dufau, de Guadet, de Galliod, de Skrébitzki, de Pignier, de M. Léon Legrand, de votre ami si dévoué, l'honorable M. Maurice de la Sizeranne, les poésies d'Avisse, de Gabriel Caffet et de M. Guilbeau, puis des brochures, des revues, des journaux, etc... Aussi me voilà devenu pareil à un savant d'outre-Rhin et vais-je vous accabler de mon érudition!... Non, rassurez-vous! Dans cette causerie rapide, je n'étudierai simplement avec vous que deux choses : la condition des aveugles. Autrefois = aujourd'hui.

La société antique était indifférente ou hostile à l'aveugle. A Sparte, on abandonnait les enfants aveugles ou on les jetait comme les êtres difformes dans un gouffre qui s'appelait le *Barathron*. La République athénienne ne voulait, dans son élégante sollicitude, que des enfants physiquement bien faits. Ces anciens qui nous ont laissé de belles dissertations sur la misère et sur les misérables, qui les appelaient « chose sacrée » ne s'occupaient guère de remédier à leurs maux. Vous chercheriez vainement dans leurs livres la trace

Digitized by Google

d'institutions propres à secourir les aveugles ou d'autres infortunés. Quand les poètes nous présentent un aveugle, c'est pour lui faire dire des choses désagréables qui ameutent aussitôt les hommes contre lui. Chez les Romains, l'aveugle était réduit au rôle de souffre-douleur, ou comme chez les Grecs, sacrifié dès sa naissance. Virgile, en de beaux vers, pleure une vie triste traînée sans lumière... et c'est tout. Cicéron s'étonne de voir son maître Diodote tracer habilement des figures de géométrie et les expliquer. Mais son éloquence s'arrête à la surprise. Le monde romain n'accorde rien à l'aveugle, rien que :

Les ténèbres, l'exil, l'indigence et la faim !

Avec le christianisme, c'est-à-dire avec la religion de l'humanité par excellence, l'aveugle est secouru comme les autres malheureux. Le Christ, qui a si souvent placé sa main bienfaisante sur le front de l'aveugle et rendu la vie à ses yeux morts, a enseigné à ses disciples la vraie fraternité. Il leur a désigné cet être qui dépend de tout le monde, et dont personne ne dépend, « ce véritable prisonnier dans l'univers » et il leur a prescrit de venir en aide à son infortune. C'est un de vos meilleurs maîtres, mes chers enfants, M. Dufau, qui a fait cette observation si juste : « La religion chrétienne a pour ainsi dire, rendu l'être à l'aveugle-né... »

Pendant les premiers siècles, les aveugles étaient assistés à domicile par les diacres et par les fidèles. Saint Jérôme invitait ses disciples à se faire le bras des faibles et l'œil des aveugles. Au IVe siècle, saint Basile fondait un hôpital d'aveugles à Césarée. Au Ve siècle, saint Linné fondait un refuge à Syr. En l'an 630, un autre saint créait à Jérusalem un hospice d'aveugles. Saint Bertrand, évêque du Mans, faisait, vers la même époque, une fondation en leur faveur. D'autres hôpitaux étaient établis au VIIIe siècle à Cherbourg, à Bayeux, à Caen où servaient les gens du pays et les religieux. En l'an 805, Charlemagne édictait dans un capitulaire les peines les plus dures contre ceux qui auraient maltraité les aveugles, se souvenant sans doute du passage du Lévitique : « Sur le chemin de l'aveugle tu ne placeras pas une pierre. »

Au XIIIe siècle, d'autres hôpitaux étaient fondés à Rouen, à Châ-

Digitized by Google

lons, à Angers, à Meaux et près d'Orléans. Une corporation se forma à Paris rue Saint-Honoré et reçut ses statuts de la main de saint Louis. Ce fut l'origine du célèbre établissement connu sous le nom des Quinze-Vingts. J'observe qu'auparavant il s'était établi à Chartres une communauté d'aveugles appelée les Six-Vingts. Le confesseur de la reine Marguerite, — j'emprunte ces détails au beau livre de M. Léon Legrand — rapporte que saint Louis acheta une pièce de terre sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il fit construire une grande maison pour que les aveugles y demeurassent perpétuellement, au nombre de 300. Il sortait chaque année de la bourse du roi une somme spéciale pour « potages et autres ». Ce n'était pas un hôpital, mais une confrérie où les aveugles de Paris s'abritaient contre l'isolement et l'abandon. Ils mettaient leurs modiques ressources en commun sous la direction d'un proviseur nommé par le roi, avec l'assistance de huit jurés élus par la communauté. L'hôtel des Quinze-Vingts devint rapidement prospère. Les offices de sa chapelle étaient fort suivis. Les dames de la cour et les gentilshommes y allaient chaque dimanche. « Le pauvre même dans ce lieu de magnificence, dit un chroniqueur, ne demandait l'aumône qu'en termes choisis. » Les Quinze-Vingts qui, dans la rue, sollicitaient la charité pour leurs frères, portaient une boîte au cou. L'un d'eux demanda à un poète joyeux une pièce de vers attendrissants, et voici le sixain qu'il en reçut :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant !
Le malheureux qui la demande
Ne verra point qui la fera.
Mais Dieu qui voit tout, le verra.
Je le prierai qu'il vous le rende !...

Ce poète était Piron... qui lui-même devint aveugle sur la fin de sa vie.

Mais cette fondation n'était pas suffisante pour les aveugles dont le nombre était considérable à Paris. Beaucoup d'entre eux mendiaient pour leur compte et cherchaient à exciter la curiosité par

Digitized by Google

des spectacles bizarres. Le moyen-âge n'était pas tendre pour les aveugles. Il les représentait dans ses tableaux comme des gaillards qui aimaient à boire le bon vin. Dans le *Mystère de Saint-Louis*, je trouve un aveugle qui nous fait cet aveu ;

.....en la taverne
J'y vais bien souvent sans lanterne !

Gringoire aurait pu ajouter que les tavernes étaient fréquentées encore plus par des poètes qui y voyaient clair... D'autres fois, on livrait quelques aveugles en spectacle public. On les armait d'un bâton à la poursuite d'un porc, et c'était force risées de les voir frapper les uns sur les autres au lieu d'atteindre l'animal... C'est l'histoire de ces jeux de village où l'on fait courir des gamins, les yeux bandés, une gaule à la main, à la poursuite d'une oie en détresse...

Les prières de ces pauvres aveugles étaient les mêmes que celles qu'on entend à la porte de nos églises. Écoutez le poète Colletet :

L'un dit : Messieurs, n'oubliez pas
Un pauvre homme qui ne voit pas.
Et l'autre, — afin qu'on s'en souvienne —
Dit l'oraison et dit l'antienne
De la sainte et du patron
Auquel on a dévotion.

Ils avaient alors des bassins de cuivre sur lesquels ils frappaient avec un denier. Le même poète s'en plaint fort. Il demeurait au coin

D'une rue assez grande et belle
Où deux aveugles sur leur selle
Le rendaient si fort estourdy,
Du matin jusques à midy,
De leurs oraisons répétées
Et de leurs aumônes comptées,
Qu'il ne pouvait sommeiller
Ni dans l'étude travailler...

Digitized by Google

Au XIVe siècle, je trouve un hôpital d'aveugles installé à Orléans par saint Mathurin, un autre à Angers par l'évêque de Dol... Je découvre un détail assez piquant dans un mystère du temps, le *Miracle de saint Martin*. Un aveugle dit à un boiteux : « Si le saint allait nous guérir, que deviendrions-nous ?... » Le boiteux engage alors son compagnon à se retirer avec lui, mais la châsse du saint passe et voilà nos infirmes guéris. Le boiteux est furieux, mais l'aveugle est enchanté. Il se réjouit de voir la Bourgogne, la Savoie et la France... Je rencontre encore un détail curieux dans mes notes. Il paraît qu'une année les brouillards furent si fréquents et si intenses que les Parisiens, à une époque où l'on ignorait le gaz et l'électricité, durent s'adresser aux Quinze-Vingts. Ils les louaient à l'heure et s'accrochaient à leur robe pour rentrer chez eux. En résumé, et à part quelques exceptions, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la condition de beaucoup d'aveugles était peu enviable. Vagabonds, bateleurs, mendiants, objets de pitié ou de dédain, ils étaient livrés au hasard par une société sceptique qui avait laissé périr presque toutes les antiques fondations. La science surtout avait délaissé les aveugles. Elle croyait n'avoir rien à faire pour eux.

J'arrive maintenant à un écrit aussi supérieur que parodoxal, sur lequel je m'arrêterai un instant. Le philosophe Diderot est le premier écrivain qui se soit occupé des aveugles, et voici à quelle occasion.

Le savant Réaumur avait chez lui un aveugle-né. On lui fit l'opération de la cataracte. Le premier appareil devait être levé devant des médecins et des littérateurs. Diderot y fut, désireux d'étudier les premiers effets de la lumière sur un être auquel elle était inconnue. Mais les discours de l'aveugle firent connaître qu'il avait déjà vu. La première expérience s'était faite devant Mme de Saint-Maur, une amie de Réaumur. Diderot mécontent alla dire partout que Réaumur avait mieux aimé avoir pour témoins « deux beaux yeux sans conséquence que des yeux dignes de le juger ». Le propos irrita Mme de Saint-Maur qui, se croyant offensée dans ses yeux et dans ses connaissances médicales, fit, avec l'aide de M. d'Argenson dont elle était également l'amie, enfermer Diderot à Vincennes.

Les amis du philosophe répandirent le bruit qu'il souffrait persécu-

Digitized by Google

tion pour ses écrits. La vérité est qu'il payait là une raillerie dirigée contre une jolie femme.....

Pour se distraire et peut-être pour se venger, Diderot écrivit pendant sa détention la célèbre lettre *des Aveugles à l'usage de ceux qui voient* (1749). Il l'adressa à une aimable personne, Mme de Puisieux. Il lui en racontait l'origine et il insistait sur *les beaux yeux sans conséquence*... Voulant toutefois savoir ce que pensaient les aveugles de leur sort, il avait interrogé un sieur Lenôtre, aveugle-né de la petite ville de Puisieux en Gâtinais. C'était un homme de bon sens, chimiste, botaniste, et un peu philosophe.

Diderot constata tout de suite qu'il avait beaucoup d'ordre. « Son premier soin, dit-il, est de mettre en place la nuit tout ce qu'on a déplacé pendant le jour, et quand sa femme se réveille, elle trouve la maison rangée. » Que de femmes souhaiteraient ce mari !... Diderot remarque encore qu'il jugeait fort bien des symétries par le tact, qu'il ne prononçait mal à propos aucun terme. Il avait une mémoire surprenante; il observait dans la voix une infinité de nuances délicates. L'aveugle, voyant sa surprise, lui dit : « J'aurais été tenté de prendre les clairvoyants pour des intelligences supérieures, si je n'avais éprouvé cent fois combien ils nous cédaient à d'autres égards ! ». Sur cette demande s'il serait content d'avoir des yeux : « J'aimerais autant, dit-il, avoir de longs bras. Il me semble que mes mains m'instruiraient mieux de ce qui se passe dans la lune que vos télescopes, et puis les yeux cessent plutôt de voir que les mains de toucher. » Cet aveugle intelligent jugeait la proximité du feu au degré de la chaleur, la plénitude des vases au bruit des liqueurs qui y tombaient, le voisinage des corps à l'action de l'air sur son visage. Ses bras étaient de justes balances et ses doigts des compas expérimentés... Je dois dire, pour compléter son éloge, qu'il aimait beaucoup sa femme. Mais Diderot ajoute avec esprit : « Il n'y avait pas à craindre qu'il prît sa femme pour une autre, à moins qu'il ne gagnât au change !... » Rassurez-vous, mesdames, il fut bon mari et « il garda, nous dit le philosophe, les yeux qu'il avait choisis. »

Comme Diderot s'étonnait encore de son adresse et de ses aptitudes : « Je m'aperçois bien, monsieur, fit-il, que vous n'êtes pas

Digitized by Google

aveugle. Vous êtes surpris de ce que je fais. Pourquoi ne vous étonnez-vous pas aussi de ce que je parle? » Vous ririez de nous également, mes chers amis, si nous étions surpris de vous voir aussi bons musiciens.

Ici cessent les observations exactes de Diderot. Quoiqu'il ait souvent mis la main sur ses yeux pour mieux réfléchir, (c'est lui qui le dit), il va déraisonner quelque peu.

En effet, il arrive à conclure, entre autres, que l'aveugle est inhumain, parce qu'il ne s'inquiète point d'un homme dont il ne voit pas couler le sang. Il affirme que toutes nos vertus dépendent du degré auquel les choses extérieures nous affectent, plaçant la source unique de nos sentiments dans nos sensations. Il trouve que la morale des aveugles n'est pas celle des clairvoyants et il explique, par exemple, leur probité, par la crainte qu'ils ont d'être découverts... N'attendez pas de moi, mes chers amis, que je le réfute. Votre intelligence, si éveillée, en a déjà fait justice... Diderot place la conscience au bout des doigts. Cela est d'une prestidigitation peu philosophique. Nous autres, voyants ou aveugles, nous la plaçons où elle doit être — dans notre âme — et nous savons bien que c'est elle qui nous inspire les sentiments de justice, de bonté, de respect et de foi. C'est elle qui nous révèle un Maître et ce sentiment est inné en nous... Mais, pour vous faire juger de la bonne foi du philosophe, voici ce qu'il inventa au sujet de l'aveugle Saunderson, le célèbre mathématicien qui fit la gloire de l'Angleterre au XVIIe siècle. Il prétendit que Saunderson était un athée et il lui prêta des propos qui indignèrent les Anglais, et que Forney, entre autres, réfuta, Diderot ajouta plus tard un appendice à sa lettre sur *les Aveugles* et ne souffla mot de la réfutation. Je crois qu'ici la probité du clairvoyant était inférieure de beaucoup à celle d'un aveugle...

Mais, puisque j'ai été amené à parler de Saunderson, je veux vous citer de lui un mot spirituel. Une dame avait assisté à son cours. Comme elle sortait enchantée de ce qu'elle avait entendu, le célèbre professeur dit à un voisin : « Cette dame a de bien belles dents ! — Comment le savez-vous ? — Parce qu'elle a beaucoup ri... »

En somme, je ne veux retenir de la lettre de Diderot qu'une chose, c'est que la France, tout en se montrant charitable en de nom-

Digitized by Google

breux endroits, avait mis des siècles à comprendre que l'aveugle pouvait avoir autant d'intelligence et de capacité que le clairvoyant, à deviner enfin que la privation de la vue était compensée, chez lui, par l'extrême développement de l'ouïe et du toucher.

Alors, Mesdames et Messieurs, apparut un homme de génie, un homme dont le nom est devenu immortel, Valentin Haüy, que l'art a fait revivre dans cette salle et qui semble ici comme un père au milieu de ses enfants. Des hommages incessants accueillent sa mémoire, et dernièrement, le Conseil municipal — qui ne nous habitue pas toujours à des largesses aussi méritées — donnait son nom à une rue voisine. Je ne vous raconterai pas son histoire. Vous l'avez entendue bien des fois, et, je risquerais de mal reproduire ce qui vous a été si bien raconté.

Mais je dirai que ce fils d'un pauvre tisserand, frère du célèbre abbé Haüy, le créateur aussi grand que modeste de la cristallographie, fut captivé de bonne heure par les nobles idées d'une juste philanthropie. Disciple de cet admirable abbé de l'Épée, qui mettait l'ouïe des sourds-muets dans leur vue, il allait mettre la vue des aveugles dans leur ouïe et leur toucher. Il s'émut bientôt de la condition des aveugles et le spectacle de quelques-uns d'entre eux, exposés, dans une foire, par un sieur Valindin, comme des musiciens grotesques, avec des oreilles d'âne, le révolta.

« Oui, se dit-il alors saisi d'un noble enthousiasme, je substituerai la vérité à cette fable ridicule, je ferai lire les aveugles; je placerai dans leurs mains des volumes imprimées par eux-mêmes. Ils traceront des caractères et reliront leur propre écriture. Enfin, je leur ferai exécuter des concerts harmonieux... Et toi, homme atroce, qui que tu sois, ces oreilles d'âne dont tu voulus dégrader la tête de l'infortune, je les attacherai à la tienne. »

En faisant cette exhibition, Valindin n'avait eu, sans doute, que le but mercantile d'augmenter ses recettes par l'attrait d'une badauderie inédite; il contribua inconsciemment à susciter aux aveugles un régénérateur. « Quand Haüy sortit de la baraque, sa voie était trouvée », nous dit M. de la Sizeranne. Pendant treize ans, il chercha une méthode sûre, infaillible. Il y parvint. En 1784,

Digitized by Google

il prit, sous le porche de Saint-Germain-des-Prés, un jeune aveugle, très intelligent, François Lesueur, et lui apprit à lire en lui promenant les doigts sur des caractères mobiles en relief, groupés tour à tour en mots et en phrases. Les efforts combinés et patients du maître et de l'élève arrivèrent au meilleur résultat. Ils découvrirent peu à peu l'impression en relief. C'en était fait. C'était pour les aveugles une révolution pareille à celle que Gutenberg avait opérée pour nous. Dès lors, les aveugles étaient sauvés. Et, si Milton avait vécu, il n'aurait pas fait dire à *Samson agonisant*, dans lequel il s'est représenté : « Puisque la lumière est si nécessaire à la vie et presque la vie même, puisque la lumière est dans l'âme qui est elle-même dans toutes les parties du corps, pourquoi la vue a-t-elle été confinée dans un globe aussi délicat que l'œil, si apparent et si facile à s'éteindre? Pourquoi n'est-elle pas, comme le toucher, répandue dans toutes les parties du corps?... » Les gémissements de Samson et de Milton ont été entendus. Désormais, les aveugles voient avec leurs mains.

Valentin Haüy instruisit bientôt de nombreux aveugles et leur apprit la lecture, l'écriture, la musique vocale et instrumentale. Il parvint à sauver son œuvre pendant la Révolution, et, plus heureux que Lavoisier ou qu'André Chénier, il put s'échapper à une mort injuste, au grand avantage de la patrie. Sous le Directoire, l'existence de l'Institut des Jeunes Aveugles qui venait d'être reconnu comme établissement national, fut précaire. Le pain quotidien était le plus dur des problèmes à résoudre et l'Institut n'avait pas, comme aujourd'hui, une subvention annuelle de 200.000 francs. Un des élèves d'Haüy, le poète Avisse, adressa alors cette jolie requête en vers au ministre de l'intérieur, le 9 thermidor an IV, pour obtenir un peu de numéraire.

L'hiver dernier, tu nous fis faire
A souper chez toi, grande chère.
L'illustre Jourdan, ce jour-là,
Que ta main, de lauriers civiques,
Prix de ses vertus héroïques,
Au nom du peuple couronna,
Nous y vit imprimer et lire,

Digitized by Google

Compter, écrire et cetera,
Et content, je crois, s'en alla.
A ce souper, il faut le dire,
On ne voyait point d'ortolans,
Point de cailles, point de faisans.
C'eût été par trop magnifique !
D'ailleurs, dans une République,
Il ne faut souffrir de friands;
La friandise est incivique.
C'était un souper pour le tems,
Et le tems était bien critique.
Ajoutez que monsieur Rouzeau
Pour ménager notre mémoire,
Ménageait, ce n'était pas l'eau,
Mais le vin qu'il versait à boire.
Nul de nous, dès longtemps, n'avait, malgré cela,
Fait de souper comme ce souper-là.
Aussi le souper, je le gage,
Vivra célébré d'âge en âge;
Car, un jour, par moi, l'univers
Le verra décrit en beaux vers.
Mais venons à notre prière :
Je dis notre, tu sais pourquoi;
Pas ne suis seul ici que ronge la misère;
Elle en ronge trente avec moi,
Sans compter notre cuisinière.
Ceci t'afflige, je le voi.
Déjà tu te dis : Mais quoi faire?
Oh! Veux-tu le savoir, ce *quoi?*
Ou fais-nous, tous les mois, payer en numéraire;
Ou fais-nous, tous les jours, venir souper chez toi.

J'aime à croire que cette spirituelle requête fut exaucée. Le directeur La Reveillière-Lépeaux prit l'Institut sous sa protection. Il y fit même célébrer son culte théophilanthropique, ce qui inspira à la mère de la duchesse d'Abrantès cette boutade : « Les aveugles voient, mais les théophilantropes n'y voient plus. « Ce culte théâtral, prêché par des hommes vêtus de tuniques bleu-céleste à ceinture

Digitized by Google

rose, et qui fut appelé par le premier Consul « une religion en robe de chambre », nuisit à l'établissement des Jeunes Aveugles et à Valentin Haüy. Le 4 janvier 1801, l'établissement fut réuni aux Quinze-Vingts et Haüy mis à la retraite avec une pension de 2.000 francs.

C'était une cruelle injustice... mais Haüy ne se découragea pas. Il fonda en 1802 le *Musée des aveugles*, où il forma quelques élèves suivant sa méthode. L'empereur Alexandre, ayant eu connaissance de ses belles découvertes, l'invita à venir dans ses États. Haüy s'y rendit en 1806. Il eut toutes les peines à créer un établissement. Les fonctionnaires russes lui déclaraient qu'il n'y avait pas d'aveugles en Russie. Enfin il vint à bout de leur résistance et fonda une école qui dure encore. Elle n'a point cependant le perfectionnement de celle-ci, car pour quarante-trois aveugles, elle entretient trente-cinq fonctionnaires.., mais Dieu me garde de critiquer nos amis les Russes!

Les onze ans que Haüy passa à Saint-Pétersbourg furent un temps d'épreuves. Il revint en 1817 en France. Il apprit que Louis XVIII avait réorganisé l'Institut des Jeunes Aveugles dans l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor. Le pauvre fondateur se retira chez son frère l'abbé, au jardin des Plantes. Il eut pour consolation de revoir quelques élèves reconnaissants. On lui donna une fête le 21 août 1821, où l'on rendit justice à ses efforts et le vieillard, pleurant d'émotion, ne répondit que ces mots : « Mes chers enfants, c'est Dieu qui a tout fait!... » Il mourut peu de temps après, dans les bras de son frère, avec les sentiments d'un chrétien résigné à la mort. Il laissait le souvenir d'un homme de cœur, de conviction, de dévouement.

Il avait dit de l'abbé de l'Épée: « C'est un créateur d'âmes » et de lui-même: « Je ne suis qu'un inventeur de lunettes! » Il était trop modeste. Les aveugles savent que c'est à lui qu'ils doivent une ère nouvelle. Ils le salueront toujours comme un père et comme un maître vénéré. « Un instituteur d'aveugles, a-t-il dit, doit être un grand travailleur et aussi doué d'énergie au moral qu'au physique. » Il a mis cette parole en pratique et il est resté un modèle. De tels hommes consolent de la petitesse de quelques autres. Et cette France, dont on médit trop parfois, a le sentiment d'être toujours la première à susciter des hommes de dévouement. Si elle est la

Digitized by Google

France des inventeurs de génie et des grands capitaines, elle est plus particulièrement la France des bienfaiteurs de l'humanité. Le pays qui a donné naissance à des êtres aussi grands que Saint-Vincent de Paul, l'abbé de l'Épée, Valentin Haüy, peut être fier de son passé et regarder l'avenir avec confiance.

Dans un rang plus modeste, mais cependant fort élevé, il faut placer Louis Braille, qui a créé le système admirable de lecture auquel il a attaché son nom. Valentin Haüy avait mis en relief sur du papier fort des caractères romains, mais les aveugles ne pouvaient tracer cet alphabet qu'avec peine. Leurs devoirs écrits étaient restés assez informes. L'aveugle Braille apprit qu'un officier d'artillerie avait eu l'idée de combiner des points pour représenter les principaux sons de la langue française. Ce fut pour lui un réel trait de lumière. Il résolut de prendre le point pour base du caractère et il s'arrêta au chiffre de six points rangés sur deux lignes parallèles. Je ne puis entrer ici dans des détails techniques, mais qu'il me suffise de vous dire que, grâce à ces six points, Braille trouva plus de soixante combinaisons pour représenter tous les signes alphabétiques, algébriques et musicaux...

Dès lors, l'écriture rapide et régulière de la parole, de la musique, des chiffres, de la sténographie était découverte. Braille alla plus loin. Il inventa l'ingénieux appareil qui, avec le guide percé de rectangles égaux et le poinçon, permet à l'aveugle d'écrire aussi vite que nous avec la plume.

L'imprimerie reproduisit les caractères nouveaux et alors l'aveugle put lire aussi facilement qu'écrire. Permettez-moi, mesdames et messieurs, comme on l'a fait souvent, d'associer le nom de Louis Braille à celui de Valentin Haüy et de l'appeler lui aussi le bienfaiteur des aveugles. Ce sera pour la mémoire d'Haüy un éternel honneur que de constater que l'achèvement de sa grande œuvre a été fait par un aveugle, par un élève de son institution.

Dès lors, qu'ai-je à vous apprendre? Nous voici amenés à la seconde partie de cet entretien. En 1843, l'Institution des Jeunes Aveugles prend possession de l'admirable établissement qui nous réunit et dont l'architecte est Philippon. C'est, vous le savez, une

Digitized by Google

école modèle, très animée, très gaie, comme l'a si bien décrite un de ses anciens élèves — « où l'on bavarde autant que l'on travaille, où l'on joue autant que l'on réfléchit ». Rien qui ressemble, comme nos anciens lycées, à une prison. Des cours, des préaux, des jardins, des couloirs vastes, de grands dortoirs. L'enseignement y est répandu à flots. Enseignement intellectuel et religieux, enseignement professionnel, métiers et musique. Presque tous les professeurs — et je suis heureux de les saluer avec vous, — sont d'anciens et remarquables élèves.

Admis entre dix et treize ans, restant ici neuf années, au nombre de deux cent cinquante, les enfants et les adultes que vous voyez, mesdames et messieurs, reçoivent un enseignement secondaire développé. Ceux qui n'ont pas les aptitudes musicales deviennent des tourneurs, des rempailleurs, des imprimeurs, etc... Les autres apprennent la musique de la façon la plus complète et la plus régulière. Le solfège, l'harmonie, le contre-point, la fugue, la composition, rien ne leur est ignoré. Tous les instruments leur sont enseignés par leurs maîtres, qui ont obtenu facilement les premiers prix du Conservatoire. Les musiciens aveugles formés ici acquièrent souvent une vraie réputation. Ils peuvent enseigner et enseignent le solfège, le chant, l'harmonie; ils donnent des leçons d'accompagnement ou d'ensemble, dirigent des sociétés chorales, tiennent de grandes orgues. A Paris, il y en a dans plus de dix églises; en province, dans plus de cinquante. Dans un grand nombre de communautés et de pensionnats, beaucoup de jeunes filles aveugles remplissent les fonctions d'organistes et de maîtresses de musique. Elles y trouvent, ayant l'amour du travail, les plus douces jouissances. Ainsi que le disait l'une d'elles, « la langue musicale, mais c'est la langue du paradis! » Ce concert, qui va continuer tout à l'heure, est la meilleure preuve de ce que je viens d'affirmer.

Voyez ce que peuvent le génie et la constance d'un seul homme... Valentin Haüy eut l'idée d'arracher les aveugles à leur abandon et de leur rendre leur qualité d'hommeset leur valeur. Où en sommes-nous aujourd'hui?... Il y a environ 32.000 aveugles en France et 200.000 en Europe. Grâce à l'intervention d'Haüy, la plus grande partie de ces aveugles peuvent devenir actifs et utiles.

Digitized by Google

Revenons en France. Qu'avons-nous à Paris comme établissements pour les aveugles ? Celui-ci, puis l'école Braille fondée en 1883 par l'infatigable et actif directeur des Quinze-Vingts, et l'établissement des Frères Saint-Jean de Dieu. Combien d'écoles en province? Dix-neuf. Combien en tout de sociétés de secours ? Six. Combien d'écoles professionnelles? Deux. Combien d'ouvroirs? Deux. Combien d'ateliers? cinq. Ajoutez à cela une société de patronage et de placements, huit sections d'aveugles dans sept hospices, une clinique ophtalmologique, sept presses pour imprimer l'écriture Braille, et une bibliothèque circulante. De la belle association Valentin Haüy, à laquelle M. Maurice de la Sizeranne attache ses efforts incessants et pour lequel je demande vos applaudissements unanimes, de cette association qui compte plus de 4,000 adhérents, dépendent le journal le *Valentin Haüy*, la conférence Valentin Haüy, la *Revue Braille*, la bibliothèque Braille, le Musée et la Bibliothèque Valentin Haüy. A cette heure, il y a plus de mille enfants scolarisés, plus de six cents aveugles qui vivent noblement de leurs professions : accordeurs, professeurs, organistes, etc..., près de deux cents en atelier, et un millier d'hospitalisés. Dix-huit cents reçoivent des pensions et plus de deux mille lisent couramment la nouvelle écriture. Tels sont les résultats que peut produire une idée généreuse, appuyée sur la volonté et le dévouement !

Mais il reste encore beaucoup à faire. Il reste à ouvrir de nouvelles écoles, parce qu'un millier de petits aveugles se trouvent annuellement sans instruction ; il reste à créer des ateliers dans les grands centres pour les ouvriers aveugles sans clientèle, et à joindre des œuvres de patronage aux écoles professionnelles. « Il reste, — comme l'a fort bien dit l'honorable directeur de cette Institution qui est comme une école normale et un conservatoire, — à aider les aveugles en leur donnant du travail, non de l'argent. » Un subside, en effet, ressemble trop à une aumône. Et les aveugles instruits sont fiers.

Vous le ferez, mesdames et messieurs, en employant le plus que vous pourrez les ouvriers, les accordeurs et les artistes aveugles, en donnant votre concours à la grande association qui s'occupe de leur sort. Je sais qu'ils sont nombreux ceux qui, dans toutes les classes et dans tous les rangs, se sont dévoués à cette belle œuvre. J'offenserai leur modestie en les nommant. Imitons leur exemple et allons

Digitized by Google

aider ceux dont la situation est si digne d'intérêt. Les aveugles ont les qualités des clairvoyants. Ils sont aussi actifs qu'eux. Ils ont, au plus haut degré, la tenacité patiente, l'avidité de connaître, la mémoire, la méthode, l'adresse, la prudence, le sentiment de la droiture et de l'équité. Ils ne se plaignent pas de leur sort, car s'ils avaient des yeux, « ce serait peut-être, comme le disait finement l'un d'eux, au détriment de leur esprit et de leur cœur. »

Ils demandent à être instruits pour vivre dignement et, ainsi qu'on l'a dit : « Si l'instruction est de droit naturel pour les hommes, pour eux, l'instruction est de droit divin. » Ils sont musiciens, ils sont artistes, ils sont poètes. Victor Hugo l'a reconnu et a dit à l'un d'eux :

Chante ! Milton chantait... Chante ! Homère a chanté.
Le poète des sens perce la triste brume,
L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté ..
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume !

Laissez-moi vous citer quelques beaux vers de M. Guilbeau, professeur à l'Institution nationale des Jeunes Aveugles. Ils sont adressés à un ami qui, comme lui, est privé de la lumière. Le poète le console ainsi :

Si tu ne peux jouir, aux champs, de la féerie
Du gazon verdoyant et de l'herbe fleurie ;
Si les monts n'ont pour toi ni névés éternels,
Ni sauvages grandeurs, ni sites solennels,
Ni rochers effrayants, ni sublimes vallées ;
Si les nuits pour tes yeux ne sont point étoilées ;
Si tu n'es pas ému des levers de soleil ;
Si sur l'arbre pour toi le fruit n'est point vermeil ;
Il est sans le regard des beautés dans la vie
Et des impressions dont notre âme est ravie.
Les attraits ne sont pas confinés aux couleurs.
Ne peut-on, sans les yeux, savourer mille fleurs
Le champ a des parfums, l'oiseau des mélodies,
Le roseau des soupirs, la mer des harmonies ;
Le verger automnal a des fruits précieux ;
Le soleil des rayons chauds et délicieux ;

Digitized by Google

Le torrent a des bruits, le ruisseau des murmures,
La forêt des chansons ineffables et pures.
Tout chante sur la terre, et le flot et le nid...
On peut sans voir le ciel rêver à l'infini.

En voici d'autres d'une grâce exquise. Mme de Calonne les adressait à son mari et y dépeignait les consolations que lui procurait son âme :

Je ne te vois plus, soleil qui flamboies ;
Pourtant des jours gris je sens la pâleur,
J'en ai la tristesse... il me faut tes joies.
Je ne te vois plus, soleil qui flamboies,
Mais j'ai ta chaleur.

Je ne la vois plus, la splendeur des roses,
Mais le ciel a fait sa part à chacun.
Qu'importe l'éclat? j'ai l'âme des choses.
Je ne la vois plus la splendeur des roses,
Mais j'ai leur parfum.

Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre?
J'ai trop de rayons et j'ai trop de jour
Pour qu'il puisse faire en moi jamais sombre!
Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre,
Puisque j'ai l'amour!

Un autre aveugle, M. Casset, pleure harmonieusement la perte d'une femme adorée :

Oh! laissez-moi pleurer dans l'ombre et le mystère,
Mes beaux rêves flétris, mes rêves d'ici-bas!
Ma douleur est à moi : les heureux de la terre
Ne la comprendraient pas.

Oh! laissez-moi pleurer! Pour une âme brisée
Il faut un baume pur, aussi doux que le miel.
Les douleurs sont du temps; ainsi que la rosée,
Les pleurs viennent du ciel.

Digitized by Google

Oh ! laissez-moi pleurer ce bonheur éphémère
Cette image qu'un souffle emporta vers le ciel ;
Je veux chercher encor, dans cette coupe amère,
Une goutte de fiel.

Oh ! laissez-moi pleurer, seul, assis sur sa tombe !
Les pas des indiscrets troubleraient son sommeil...
Laissez dormir en Dieu cette blanche colombe,
Jusqu'au jour du réveil.

Oh ! laissez-moi prier sur la tombe isolée
Où Dieu viendra la prendre au grand jour du réveil,
Pour la rendre, à jamais brillante et consolée,
A l'éternel soleil.

Oh ! laissez-moi prier !... La prière console,
Elle parle de Dieu, de l'immortalité...
L'âme, affranchie en elle, avec amour s'envole
A la félicité.

Ces aveugles-poètes ne vous font-ils pas songer à l'aveugle de Saint-Point, dont Lamartine a décrit le langage enthousiaste dans sa belle lettre à M. d'Esgrigny. Permettez-moi de vous en citer ici quelques lignes. Vous ne les trouverez certainement pas trop longues :

« Oh ! non, jamais, dit-il, jamais le temps ne me dure. Quand il fait beau, hors de la maison, je m'asseois à une bonne place au soleil, contre un mur, contre une roche, contre un châtaignier ; et je vois, en idée, la vallée, le château, le clocher, les maisons qui fument, les bœufs qui pâturent, les voyageurs qui passent et qui devisent en passant sur la route, comme je les voyais autrefois des yeux. Je connais les saisons, tout comme dans le temps où je voyais verdir les avoines, faucher les prés, mûrir les froments, jaunir les feuilles du châtaignier, et rougir les prunes sur les buissons. J'ai des yeux dans les oreilles, continua-t-il en souriant ; j'en ai sur les mains, j'en ai sous les pieds. Je passe des heures entières à écouter près des ruches les mouches à miel qui commencent à bourdonner sous la paille, et qui sortent une à une, en s'éveil-

Digitized by Google

lant, par leur porte, pour savoir si le temps est doux et si le trèfle commence à fleurir. J'entends les lézards glisser dans les pierres sèches; je connais le vol de toutes les mouches et de tous les papillons autour de moi, la marche de toutes les petites bêtes du bon Dieu sur les herbes ou sur les feuilles sèches au soleil. C'est mon horloge et mon almanach à moi, voyez-vous. Je me dis : Voilà le coucou qui chante, c'est le mois de mars et nous allons avoir du chaud; voilà le merle qui siffle, c'est le mois d'avril; voilà le rossignol, c'est le mois de mai. Voilà le hanneton, c'est la Saint-Jean; voilà la cigale, c'est le mois d'août; voilà la grive, c'est la vendange, le raisin est mûr; voilà la bergeronnette, voilà les corneilles, c'est l'hiver! Il en est de même pour les heures du jour. Je me dis parfaitement l'heure qu'il est à l'observation des chants d'oiseaux, du bourdonnement des insectes et des bruits de feuilles qui s'élèvent ou qui s'éteignent dans la campagne, selon que le soleil monte, s'arrête ou descend dans le ciel. Le matin, tout est vif et gai; à midi, tout baisse; au soir, tout recommence un moment, mais plus triste et plus court; puis tout tombe et tout finit. Oh! non, jamais je ne m'ennuie!... »

Faut-il vous citer, en terminant, des noms parmi les aveugles, qui vous prouvent qu'eux aussi, ils ont leurs hommes illustres? Je laisse de côté les génies tels qu'Homère et Milton... Mais les savants Saunderson, Bérard, Peujon, Moyses, les musiciens Gauthier, Marius, Siou, Lebel et l'industriel Montal, les poètes Blackloch et Avisse, les sculpteurs Kleinhaus et Vidal dont nos Salons annuels connaissent les belles œuvres, montrent que les aveugles peuvent, eux aussi, arriver à la notoriété. Ayons donc pour ces frères que le sort a frappés, et qui, vous le voyez, sont capables d'occuper très honorablement leur rang dans la société, des sentiments d'humanité et de justice. Souvenons-nous qu'ils ont la mémoire des services rendus, et qu'une délicatesse de cœur toute particulière leur permet de prendre part, eux aussi, à l'infortune des autres.

Laissez-moi, à ce propos, vous rappeler un mot délicieux d'une aveugle d'autrefois qui fût le type de la grâce et de la bonté. Mlle de Salignac ne pardonnait pas à Diderot d'avoir dit que les aveugles devaient être cruels. « Et vous croyez, observait-elle avec

Digitized by Google

animation, que vous entendez la plainte comme moi?... — Il y a des malheureux, répondait le philosophe un peu embarrassé, qui savent souffrir sans se plaindre... — Oh! je crois, répliquait Mlle de Salignac, que je les aurais bientôt devinés et que je ne les en plaindrais que davantage!... »

Vous conviendrez, mesdames et messieurs, que ce dernier mot était bien le mot de la fin. Je m'arrête, car j'ai hâte d'entendre encore une fois les jeunes artistes qui ont déjà mérité nos légitimes applaudissements.

HENRI WELSCHINGER
Vice-président
de la société des Études historiques.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1893

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'histoire a été la passion, comme aussi la gloire, de notre siècle : les noms de nos grands historiens sont dans toutes les mémoires; et l'on comprend que tant de sociétés historiques groupent tous les érudits et tous les chercheurs dont notre pays s'honore. — Pour ne parler que de Paris, on y compte une Société d'histoire des chartes, la Société d'histoire de France, la Société française de numismatique et d'archéologie, la Société de l'histoire de Paris et de l'Isle-de-France, la Société des archives du département des Affaires étrangères, le Cercle historique Saint-Simon, enfin notre Société, dite des *Études historiques*, et qui, bientôt, atteindra l'âge des noces de diamant.

C'est que l'histoire, par sa nature, par son utilité et par son charme, répond à notre caractère, aux besoins de notre esprit, et s'impose aux goûts de la société moderne. — Son objet général est de raconter et de mettre en pleine lumière des faits reconnus vrais, d'après des informations sûres et un ensemble de témoignages irrécusables. Elle satisfait donc notre curiosité naturelle, la logique de notre entendement et le désir qu'a chacun de nous d'imiter les grands hommes et les nobles actions. — Elle est, aussi, avantageuse par la comparaison que le législateur peut faire des lois et des mœurs étrangères avec celles de sa nation, par le rapprochement qu'un grand capitaine ne manque pas d'établir entre la tactique des temps anciens et celle de nos jours. On dit que c'est pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt,

Digitized by Google

de Saint-Quentin et de Gravelines que le maréchal de Saxe se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des « affaires de poste », et dont il tira tant de profit pour sa gloire personnelle et pour l'éclat de nos armes!

Pour le degré de certitude auquel chacun aspire, pour cette soif de vérité que nous ressentons plus que jamais, — après avoir été si souvent trompés! — l'histoire encore, plus que toute autre science inductive, nous donne des moyens de contentement, aujourd'hui que les progrès des études accessoires, telles que l'archéologie, la paléographie, l'épigraphie, la numismatique, la géographie, l'ethnographie et la linguistique, ont permis de reproduire le passé avec une parfaite exactitude et de lui rendre, en même temps, la vie, la couleur locale, et comme le relief des événements.

Que dire aussi de cette autre science, — auxiliaire puissante de l'histoire, puisqu'elle en est la philosophie? — Née d'hier (car elle date de Bossuet), Herder en Allemagne, Vico en Italie, l'ont étendue et appliquée aux grandes révolutions sociales; et, en France, elle a été popularisée par l'interprétation sagace et pénétrante d'Edgard Quinet et par la magie du style enchanteur de Michelet. La philosophie de l'histoire nous fait découvrir l'action divine dans les grandes commotions de l'humanité, et la marche ininterrompue de notre race vers l'accomplissement « des secrets conseils de la Providence sur le monde. » — Mais souvent l'intervention de Dieu, à qui pourtant rien n'échappe, n'est ni aussi active, ni manifestée d'une manière aussi éclatante que pour la chute des grands empires dont parle le *Discours sur l'histoire universelle*; il faut encore remonter des effets aux causes, rechercher soit un concours de circonstances adjacentes, d'apparence fortuite, qui ont exercé une « action parallèle » sur d'importants résultats; soit une foule de faits, qui ne mériteraient pas d'attention ni tant de détails, si parfois de très minces incidents ne portaient pas en eux-mêmes des enseignements singulièrement significatifs.

Ce sont là les « dessous de l'histoire », comme le dit si justement le comte de Sainte-Aulaire dans une récente publication; et, si vous lisez attentivement, vous remarquerez que les événements les plus extraordinaires ont été quelquefois provoqués par les faits les plus

Digitized by Google

simples, par des causes lointaines, saisissables seulement pour l'œil perspicace d'un chercheur patient et quelque peu philosophe. — S'il faut en croire Pascal, c'est un « petit gravier », malencontreusement logé dans le corps de Cromwell, qui détermina la mort du *Protecteur* et rendit possible le rétablissement « miraculeux » des Stuarts sur le trône d'Angleterre. — L'empreinte d'un cachet sur une lettre éveille les soupçons d'Anckarstroëm, le favori du roi de Suède, Gustave III, et le décide à ouvrir une missive, — qui justement était de sa femme, — adressée au roi, et que le hasard lui avait fait tomber entre les mains. Le mari outragé s'allie alors à des conjurés, dont faisait partie son beau-père; et le roman royal eut pour dénoûment le coup de pistolet dans l'Opéra de Stockholm, et la mort du monarque. — La Corse venait d'être cédée à la France, sous le ministère du duc de Choiseul : c'était une bien faible compensation territoriale de nos pertes sur mer et dans nos colonies, après le désastreux traité de 1763; mais l'année, qui suivit cette cession de territoire, le 15 août 1769, naissait à Ajaccio Napoléon Bonaparte, qui, venu au monde un peu plus tôt, eût été Italien au lieu d'être Français. — Pesez les conséquences de ce fait, si mince en apparence! N'est-ce pas le cas de dire, avec le proverbe : « Petites causes, grands effets? »

Eh bien! Mesdames et Messieurs, la *Société des Études historiques*, sans s'interdire des travaux de longue haleine, qui ont illustré les associations, sœurs de la nôtre, et qui l'ont elle-même plus d'une fois recommandée à l'attention des savants, semble s'être donné plus spécialement pour mission, comme son nom l'indique, de rechercher ces petits événements, dont les contre-coups se répercutent avec fracas. Nos investigations portent le plus souvent sur ces « dessous de l'histoire », dont je vous parlais tout à l'heure ; nous en percevons comme les échos lointains, et de proche en proche nous remontons au point du départ, pour tirer des conclusions toujours vraies, et, dans certains cas, surprenantes. Par sa subdivision en quatre classes, notre Société ne laisse dans l'ombre aucun théâtre d'action : sciences, littératures et langues, économie politique et Beaux-Arts, tout rentre dans le cercle de ses curieuses informations. Sans être un bureau de renseignements, elle collectionne et collationne des

Digitized by Google

documents précieux ; et, de cette façon, elle rend des services journaliers à la confection de l'histoire générale, de la grande histoire, si je puis ainsi parler : services modestes, si l'on veut ; mais services réels et multiples !

Par les concours annuels, que de généreuses fondations lui permettent d'instituer, elle invite à fouiller les archives, à scruter le passé ; et plus d'un *mémoire*, qui n'ont pas eu d'autre origine, sont devenus des ouvrages utiles à la science et honorables pour leurs auteurs.

Voilà comment la *Société des Études historiques* tient sa place, — et une bonne place, — parmi les nombreuses associations littéraires et scientifiques de la France et de l'étranger, avec lesquelles, — d'ailleurs, — elle correspond par voie d'échanges et de comptes-rendus. La variété de ses études, qui sont presque sans limites, lui vaut la bonne fortune de mêler deux fois par an, dans ses séances ouvertes, l'agréable à l'utile, le plaisant au sérieux.

Soit qu'elle s'enquière des institutions d'utilité publique, comme le faisait naguère, sur place, notre brillant conférencier, M. Welschinger, pour les jeunes aveugles, ou qu'elle retrace l'historique de la Société générale des prisons, au congrès de la Sorbonne, par la parole facile et élégante de son dévoué et sympathique secrétaire général, M. Desclosières ; soit qu'elle évoque les productions artistiques ou les compositions musicales d'un autre âge, et même d'aujourd'hui, comme vous allez en juger dans un instant, elle a ainsi le privilège d'ôter à ses fêtes ce qu'elles pourraient avoir de trop sombre et de trop aride : elle peut même les embellir, en vous montrant, comme le Janus antique, à l'envers du côté sévère et belliqueux, un visage pacifique et souriant.

Aussi, nos adhérents deviennent-ils chaque année plus nombreux ; nos fêtes sont elles chaque fois plus suivies ; et c'est dans ces réunions charmantes, dont votre assiduité rehausse l'éclat, que notre compagnie puise son courage et qu'elle trouve la plus flatteuse récompense de ses efforts.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

de l'année 1892[1]

Mesdames, Messieurs,

En me déléguant cette année l'honneur de vous entretenir des travaux de la Société des Études historiques, notre cher Secrétaire Général, aussi prudent qu'il nous est dévoué, n'a pas manqué de me signaler les deux écueils qu'il apercevait — non sans inquiétude — chaque fois qu'il s'embarquait dans la composition du compte rendu : la longueur, qui mettrait à l'épreuve l'attention de ses auditrices ; l'abondance des éloges donnés à nos collaborateurs qui ferait murmurer les mots d'admiration mutuelle, inévitable sous-titre prêté à certaines associations.

J'ai compris le danger qui me menace bien plus gravement que lui, car je ne saurais, avec le même art, éluder les difficultés, rendre attrayante cette revue rétrospective d'œuvres qui ne font plus rien entendre de leur propre voix et mesurer judicieusement ce qui est dû aux auteurs de témoignages d'estime et ce que le public en veut bien entendre d'une bouche suspecte de leur être trop naturellement favorable.

Aussi, Mesdames, vais-je me borner à feuilleter sous vos yeux le dernier volume de notre revue qui renferme les études, les mémoires qui ont été produits au milieu de nous pendant l'année 1892 ; vous indiquer en quelques mots l'importance de chacun d'eux et vous laisser à juger si nous avons continué à justifier notre titre ou si, par malheur, nous l'usurpons.

Approfondir une question encore imparfaitement élucidée de l'histoire générale d'un pays ; l'éclairer de documents nouveaux, où à

(1) Lu en séance publique du 9 mai 1893.

Digitized by Google

l'aide de recherches locales, ou au moyen de biographies sévèrement contrôlées ; faire revivre des institutions disparues, en montrer la raison d'être et le fonctionnement; chercher à fixer des jugements impartiaux et définitifs sur les hommes que la postérité a traités avec excès de complaisance ou excès de sévérité ; noter le développement des sciences sociales, en marquer le but avec précision et mesure ; dans le domaine des lettres et des arts, étudier l'évolution des écoles diverses, les apprécier par leurs productions, aider à conserver les modèles auxquels l'avenir devra aller se mesurer : voilà ce que nous appelons faire de l'histoire dans le sens large du mot, et ce que, dans l'étendue de sa sphère, chacun de nous s'efforce de réaliser.

C'est ainsi qu'en retraçant l'existence chevaleresque et agitée des principaux gentilshommes de la maison de Flavy qui furent mêlés pendant près de trois quarts de siècle aux guerres des Armagnacs et des Bourguignons et à la guerre de Cent ans elle-même, notre confrère, M. Alcius Ledieu, à travers les places fortes et les châteaux de la Picardie et du Vermandois, nous fait suivre dans tous leurs détails ces luttes acharnées, aux fortunes changeantes où se disputait le territoire de la France et où la Royauté luttait à la fois contre l'étranger et contre la féodalité.

A propos de Guillaume de Flavy, capitaine et gouverneur de Compiègne, M. Ledieu fait de nouveau comparaître à la barre de l'histoire ce personnage fatal, à la mémoire de qui reste attaché le souvenir de la capture de Jeanne d'Arc, aux abords de la porte du Pont qui, par ordre du gouverneur, se referme devant elle au moment où, serrée de près par les Anglais, elle veut se réfugier dans la place.

Flavy fût-il un traître? Une fois de plus, nous avons médité les pièces de cette information avec une impartialité dont, pensons-nous, le poignant intérêt avec lequel nous accompagnons la Pucelle n'a pas altéré le sang-froid ; et, entre les arguments contradictoires de MM. Quicherat, Wallon, de notre confrère, et ceux de MM. de Beaucourt, Vallet de Viriville et de M. le président Sorel, nous avons cru ne pouvoir proposer pour Guillaume de Flavy qu'une ordonnance de non-lieu, et non point un acquittement.

Digitized by Google

C'est encore à notre histoire générale et à une de ses époques les plus troublées qu'appartient l'homme que M. Camoin de Vence a étudié d'après ses historiens récents MM. Louis et Charles de Loménie, MM. Mézières et Edmond Rousse, de l'Académie française : Mirabeau, dont, en 1891, cent ans après sa mort, notre ancien président, M. Jacques Flach, vous parlait ici-même dans une conférence très applaudie.

M. Camoin de Vence, en concentrant son attention sur le traité secret passé entre la Cour et le fougueux Tribun au mois de mai 1790, s'est demandé si, par cet acte, Mirabeau n'avait pas aliéné sa liberté, obligé toutes les forces de son génie à servir un jeu double, où, suivant l'expression de M. Rousse, il n'y avait ni avantage ni sûreté pour personne ; et, pour tout dire, sacrifié la probité politique à l'attrait de l'argent qui n'avait cessé d'exercer sur lui une sorte de fascination. Les conclusions de notre confrère aussi fermes que sobres dans leur expression méritent d'être citées : « cette fange de la vénalité, dit-il, qui s'attache au traité secret, si elle n'atteint pas le génie ternit fatalement le caractère. »

Des intrigues moins palpitantes mais non sans habileté sont celles que le ministre Albéroni, plus tard cardinal, menait vers 1717 pour le compte de la cour d'Espagne dans le but d'assurer à Philippe V, son maître, l'alliance de l'Angleterre. Elles tendaient en même temps à atténuer la puissance de l'empereur d'Autriche et à forcer ce dernier à abandonner les provinces d'Italie que le traité d'Uttrecht lui avait attribuées au détriment de l'Espagne.

Le travail très documenté de M. Wiesner a jeté une pleine lumière sur cette politique, et l'a montrée devenant une véritable partie d'échecs au moment où le premier ministre s'efforce de calmer l'emportement de Philippe V et de retarder la démonstration sur la Sardaigne, pour ne pas alarmer le pape Clément XI de qui il attend le chapeau de cardinal, tandis qu'il se réserve, une fois décoré de la pourpre, de céder au désir de son maître et de faire lever l'ancre à la flotte réunie à Barcelone.

Des aperçus parallèles sur la politique du cardinal Dubois achèvent de rendre cette étude des plus instructives. Mais quel heureux contraste ne rencontrons-nous pas dans la figure si haute et si sympa-

Digitized by Google

thique du diplomate Pozzo di Borgo dont M. le chanoine Casabianca nous a retracé tous les traits fidèlement recueillis dans le cadre où les a fait paraître l'ouvrage de M. Maggiolo : *Corse, France et Russie.*

Conseiller hautement apprécié du czar Alexandre Ier, c'est Pozzo di Borgo qui, en 1815, rédige avec ce prince la proclamation pleine de tact adressée aux Parisiens, et dont la pensée profonde se révèle dans cette phrase écrite par le diplomate au ministre Nesselrode : « Je travaille de cœur et d'âme à sauver les Français. »

Cette préoccupation, Pozzo l'a conservée jusqu'à la fin de sa carrière, poursuivant déjà très nettement l'idée d'une alliance franco-Russe.

La suite de notre volume m'apporte ici l'occasion d'adresser une fois encore un adieu plein de regrets et d'affectueux souvenir à l'excellent comfrère, M. Eugène d'Auriac, que nous avons perdu en 1891. C'est seulement au cours de l'année suivante que nous avons publié son histoire de Thamar, reine de Géorgie, puisée par lui aux sources les plus authentiques, à ces documents rares et précieux que ses fonctions de conservateur à la Bibliothèque nationale lui mettaient parfois sous les yeux et dont il faisait généreusement profiter notre Société.

Cette biographie reproduit si exactement la couleur et le mouvement des chroniques géorgiennes qui en ont fourni le fond que l'un de nos collaborateurs, M. de Boisjolin, a pu écrire à son sujet : « L'Asie chrétienne apparaît là dans son faste sauvage en pleine confusion de mœurs bibliques et chevaleresques, remuant sur les frontières musulmanes ses mouvements sans suite, ses armées incessament faites et défaites, ses dynasties qui s'évanouissent sur ce fond de philosophie immobile de l'Orient qui admire la versatilité des choses humaines et l'inanité de nos agitations. »

Mais quittons l'Orient, quittons aussi l'histoire des événements et des personnages de marque. Les institutions publiques, les sciences sociales ont fixé l'attention de plusieurs de nos confrères avec une perspicacité et une méthode dont les fruits, que vous allez connaître, font assurément honneur à ceux qui les ont produits.

M. Albert Vaunois a fait l'historique complet *de la condition et*

Digitized by Google

des droits d'auteur des artistes en France jusqu'à la Révolution.

A entendre Lakanal exalter si haut devant la Convention l'idée mère du décret du 29 juillet 1793, il semblerait que la puissante assemblée tirait toute armée de son cerveau une législation dont rien jusque-là n'avait tracé les principes, et qu'elle consacrait pratiquement, en même temps qu'elle les « déclarait, les droits du génie. »

Cette formule emphatique, si fort au goût de l'époque, n'a pu dissimuler pour toujours l'oubli ou l'ignorance des nouveaux législateurs au sujet des règlements et des décisions qui, dès le XVIe siècle en France aussi bien qu'en Italie, protégeaient la propriété des œuvres d'art; cette propriété si éminemment personnelle que l'intérêt des artistes autant que l'équité des pouvoirs publics n'auraient pas manqué de défendre.

Notre savant confrère a fait rendre à la vérité ce qui lui est dû et, après avoir retracé les origines des privilèges accordés aux productions des arts du dessin dès la Renaissance en Italie, il a exposé avec la compétence d'un jurisconsulte, guidé par un fin connaisseur d'art, comment en France la *communauté des maîtres peintres et sculpteurs,* jusqu'au XVIIe siècle et plus tard, avec ces corporations, l'Académie royale de peinture, établie par arrêt du Consei en date du 20 juin 1648, surent, par leurs règlements et l'interprétation des traditions anciennes, assurer de diverses façons à chacun, sans oublier les graveurs, la jouissance exclusive de ses créations.

Sans doute, la Révolution, en s'inspirant d'idées nouvelles, a rendu la protection plus uniforme et plus efficace; mais elle n'a point crée un droit nouveau. Ce droit est né le jour même où l'ingéniosité humaine, aidée de hasards heureux, a trouvé le moyen de reproduire et de multiplier des œuvres dont le type premier n'était susceptible que d'une jouissance unique et souvent jalouse.

Sous le titre et la forme vraiment trop modestes d'analyse, notre ancien président, M. J. de Boisjolin, a tiré du livre de M. Moireau : *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord* une étude philosophique des causes de l'émigration anglaise vers le Nouveau-Monde; des groupements qu'elle y a formés; des institutions qu'elle

Digitized by Google

a choisies; de la constitution du caractère original de ces peuples, lassés des préjugés du vieux continent ; et enfin de la dualité de génie qui se développait dès l'origine, au sein de l'Union, pour éclater à son heure dans la guerre de Sécession.

Avec la même hauteur de vues, M. de Boisjolin nous a rendu compte de la classique *lecture historique* de M. Maspéro, membre de l'Institut, sur l'Égypte et l'Assyrie anciennes, ces deux pays si peu ou si mal connus, avant que les admirables découvertes des Champollion, des Mariette et de M. Maspéro lui-même nous eussent mis en présence des propres témoins de la vie des Rhamsès et des Sargonides.

Elle n'a rien à craindre de cet Empire d'Assyrie la « Nouvelle Jérusalem », cité mystérieuse, que Swedenborg a contemplée et dont M. Human, dans un livre qu'il a bien voulu nous offrir, explique les figures et les lois morales.

La mise en lumière par une traduction exacte et élégante d'œuvres ou de documents écrits en langue étrangère constitue, vous n'en doutez pas, une création personnelle, aussi devons-nous une mention particulière aux « Impressions d'un Italien à Paris sous le ministère de Mazarin » et à l' « Organisation d'une armée communale italienne en 1260 : deux traductions de M. Rodocanachi, l'un de nos vice-présidents, la première d'après la lettre originale du chevalier Marini; la seconde d'après un mémoire de M. Giuseppe Sanesi, membre correspondant de la Société à Pistoïa.

Il n'y a pas que nos membres correspondants en France et à l'Étranger qui nous envoient des travaux, accueillis par nous avec reconnaissance, beaucoup d'érudits, beaucoup de sociétés de Paris ou des départements nous font l'honneur de nous gratifier de leurs publications. Et, de notre côté, nous considérons comme un devoir d'en rendre compte dans notre *Bulletin*.

C'est même là une partie importante de nos occupations à laquelle plusieurs de nos confrères apportent autant de dévouement que de soins consciencieux et éclairés. Parmi eux je cite en première ligne notre éminent secrétaire général, M. Joret Desclosières, qui est l'âme de notre Revue. Ses analyses des ouvrages suivants : *Le droit individuel et l'État*, par M. Beudant; *De l'organisation des assurances mu-*

Digitized by Google

tuelles entre marins pêcheurs, par M. Berthoulle ; *Du régime de l'emprisonnement cellulaire*, rapport parlementaire de M. Dubois, sénateur; *Les souvenirs du maréchal Macdonald*; *Les souvenirs du général Jarras*; *Une conférence sur Victor Hugo*, de M. Veyret; *L'instruction publique en France et en Italie*, par M. Charles Dejob; *Miettes scolaires et administratives*, par M. Vallée constituent une somme considérable de travail dont la Société retire grand profit.

M. le colonel Fabre de Navacelle, que les biographies militaires attirent par un charme secret, a bien voulu consacrer sa plume si distinguée à nous rendre compte d'études sur les généraux du Bouchage et de Sugny, sur le baron de Kalb et sur un épisode de la vie de garnison à Lille ; deux autres ouvrages : *Les ports de La Rochelle*, par M. Musset et *Kalifat, Patriarcat et Papauté*, de M. Vlasto ont été également analysés par lui.

M. Loiseau, notre président en exercice, outre des travaux orinaux d'un haut intérêt qui appartiennent à notre actif de cette année, s'est chargé l'année dernière, suivant son habitude et sa compétence particulières, du compte rendu des revues et publications espagnoles, portugaises et brésiliennes. Les remarquables études de M. Pagart-d'Hermansart sur *les Conseillers Pensionnaires de la ville de Saint-Omer* et sur *le Maître des Hautes œuvres de la même Cité* ont aussi captivé notre intérêt ; de même que les piquantes *lettres d'un lycéen et d'un étudiant*, par M. Henri Dabotet le livre de M. Quarré Reybourbon : *Lille, histoire locale au jour le jour*(1).

J'abuserais de votre bienveillante attention, Mesdames, si je voulais vous nommer toutes les publications qui ont été analysées dans nos réunions ordinaires et ceux de nos confrères qui en ont fait rapport. Je ne veux cependant pas passer sous silence notre zélé secrétaire général adjoint, M. Dumont, qui a largement contribué à l'acquit de nos obligations envers les correspondants et qui a su mettre dans chacun de ses compte rendus une note personnelle et des citations qui leur donnaient un véritable attrait. MM. Marbeau, Gossot, Prince de Luzignan, Georges Maze, Formont ne m'auront point de rancune, j'en suis certain, si je ne fais que mentionner leur précieuse collaboration.

(1) Ces deux derniers ouvrages ont été analysés par M. F. Tournier.

Digitized by Google

Le temps me presse, car je ne dois pas oublier que la deuxième séance publique de chaque année porte à son programme le jugement du concours pour le prix Raymond.

Vous vous rappelez encore au mileu de quelles émotions le prix fut, en 1892, décerné et remis à M. Funck-Brentano, devenu aujourd'hui notre confrère. M. Camoin de Vence venait de lire son rapport magistral sur la lettre de cachet, sujet du concours, et de proclamer le nom du lauréat; M. Talbot qui présidait retrouve dans M. Funck-Brentano un ancien élève et de ceux qui lui font le plus d'honneur. Il ne peut se contenter de le couronner; il l'embrasse cordialement, paternellement et les applaudissements redoublent.

C'est une de nos grandes satisfactions, j'oserais dire une gloire pour nous d'avoir à distribuer tous les ans un certain nombre de prix parmi lesquels le prix Raymond dont l'importance égale celle des plus généreuses fondations.

La Société a choisi pour sujet du concours Raymond en 1894-95, la question suivante qu'il convient de vous faire connaître en ce moment :

« Étudier les relations des villes impériales avec l'empire germanique aux XVIe et XVIIe siècle; faire ressortir le caractère de leur autonomie. »

Nous avons lieu d'espérer que la nouveauté et l'intérêt de la question engageront un grand nombre de concurrents à la traiter.

Un dernier regard jeter sur l'année 1892, nous rappelle le deuil que la Société a éprouvé en perdant M. Victor Bournat, l'un de ses plus anciens membres et des plus sympathiques. M. Bournat, avocat a la cour d'appel et secrétaire général de la Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, nous appartenait depuis le 11 novembre 1868, époque à laquelle la Société portait encore son titre primitif « d'Institut historique ».

Ses travaux professionnels et le temps qu'il consacrait à l'œuvre des libérés ne lui laissèrent pas souvent le loisir de nous donner des œuvres originales, mais son attention se portait constamment sur les publications adressées à la Société, principalement sur celles qui avaient trait aux sciences sociales, et il en rendait volontiers

Digitized by Google

compte avec cette netteté et cette bonhommie qui étaient des principaux traits de son esprit. Sa mort, par sa soudaineté, a consterné les amis si nombreux qu'il s'était faits partout où on l'avait connu, et ils regrettent en lui un confrère loyal et de bon conseil, actif, désintéressé, en un mot un homme de bien.

Sans que nos pertes se réparent, du moins le nombre de nos associés ne diminue pas, nous souhaitons ici la bienvenue aux membres nouveaux que nous vous présentons ; ce sont :

M. Albert Vaunois, avocat à la cour d'appel de Paris;

M. William Marie, compositeur de musique que vous allez avoir le plaisir d'entendre dans un instant, et que vous avez déjà applaudi chaleureusement à une précédente soirée ;

M. Brueyre, économiste, membre du Comité supérieur de l'Assistance publique;

M. Vachez, avocat à la cour d'appel de Lyon, bâtonnier de son ordre;

M. Henri Dabot, avocat à la cour de Paris,

M. Griveau, avocat à la même cour, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques;

M. Louis Rivière, publiciste;

M. Funck-Brentano, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, lauréat de notre prix Raymond en 1892;

M. Durassier, ingénieur civil des Mines; membres titulaires : M. Rostand; M. Auguste Argenti; M. Moustier; M. Périer; les quatre derniers, associés libres.

Nouveaux comme anciens, vétérans comme débutants, nous cherchons tous à progresser, à nous perfectionner. Une véritable émulation anime les uns et les autres; et l'honneur que vous faites à notre Société, Mesdames, en témoignant à ses soirées littéraires et musicales l'intérêt croissant que, avec une humble reconnaissance, nous vous voyons leur porter, est la plus haute, la plus enviée des récompenses que nous recherchions pour nos travaux.

9 *Mai* 1893.

FÉLIX TOURNIER.

Digitized by Google

LA VIE ET LES ŒUVRES
DE L'ARCHITECTE GABRIEL
CONCOURS RAYMOND DE 1892

RAPPORT [1]

Mesdames, Messieurs,

Un seul mémoire nous a été adressé. C'est un manuscrit de 68 pages qui en feraient à peu près 35 d'impression. Il porte pour épigraphe *Gabriel Force de Dieu* ce qui est en effet le sens de ce nom.

Le sentiment du beau et du décoratif, l'art de dégager le principe des diverses écoles d'architecture, une préférence motivée pour celles qui ont de l'harmonie avec le climat et le paysage, ces qualités nous ont frappés dans ce mémoire. Aussi devons-nous déclarer tout de suite pourquoi il ne répond pas tout à fait à la question posée.

C'est que la Société des Études historiques demandait de l'histoire, et que le mémoire contient surtout de la biographie et de l'esthétique. La biographie paraît exacte, l'esthétique est juste, quoique vague.

Nous tenons pour avérés tous les faits que réunit le mémoire sur les travaux de Gabriel, soit comme architecte, soit comme contrôleur général des bâtiments. On peut y voir qu'une grande part de la vie d'un artiste s'évapore dans des travaux de bureau et dans une obéissance triste aux caprices des maîtres d'un jour, intraitables sur leur utilité ou leur agrément : et pourtant c'est à la faveur de cette double chimère que se glisse l'objet vrai de l'art, qui est la beauté durable.

(1) Lu en séance publique du 9 mai.

Digitized by Google

Qu'est-ce qu'un architecte? Ce n'est pas, comme on le croit dans les écoles, un aquarelliste, obligé d'accumuler dans des lavis toutes les formes connues. C'est un constructeur. Et alors, quel est son génie de constructeur? Comment résout-il le conflit entre la pesanteur et la rigidité? Quel rapport donne-t-il au *plein* et au *vide*? De quels matériaux se sert-il? Comment manie-t-il les masses? Dispose t-il les éléments, c'est-à-dire les fondations, les assises, les murs, les colonnes, les toits, les voûtes, avec la sincérité qu'exige l'emploi, en sa vraie place, de chacune de ces parties du discours architectural?

Quel est son génie de décorateur? partie secondaire, mais puissante, qui complète l'art du constructeur, pourvu que les deux talents ne se mentent pas l'un à l'autre. Par quelles dimensions, ou par quelles proportions, exprime-t-il la force, ou l'élégance, ou la grâce? Inspire-t-il la sécurité, la surprise, ou l'inquiétude? Construit-il pour des esprits sévères ou pour des caractères heureux? pour des civilisations ouvertes ou pour des castes fermées?

Que reçoit-il de ses prédécesseurs? que laisse-t-il à ses successeurs? Les changements qu'il apporte dans son art viennent-ils du système, du caprice ou d'une logique secrète? C'est à ce point de vue que Gabriel est intéressant.

Le mémoire de notre lauréat nous montre Gabriel qui reçoit l'art des mains de Claude Perrault. Il répara la colonnade du Louvre, « façade peut-être grandiose, mais inharmonique avec le magnifique monument de Pierre Lescot; — œuvre mal équilibrée et aussi peu consistante, dans sa majesté factice, qu'un plâtrage de tête officiel. » Arrêt un peu sévère sur l'effet général, et trop indulgent peut-être sur la structure. Les fautes les plus apparentes en grammaire du dessin sont réunies dans cette colonnade, comme en un complet modèle de tout ce qu'il faut éviter. Mais aussi l'élève, Gabriel, n'évite pas toujours ces fautes, dans les deux colonnades de la place Louis XV, dont l'une précède le Ministère de la marine (l'ancien garde-meuble); l'autre, édifice que beaucoup de provinciaux et de Parisiens même appellent le garde-meuble, fut toujours un hôtel privé.

Digitized by Google

Il faut ici être assez technique et dire que, comme l'avait fait Perrault, Gabriel a posé sur des voûtes, qui sont des éléments de l'architecture du *vide*, une ordonnance grecque à plafond droit, qui est de l'architecture du *plein*. Même il aggrave la faute de Perrault, qui, au moins, n'avait placé au rez-de-chaussée qu'un soubassement à fenêtres surbaissées et qui, dans le premier projet, plus logique, ne voulait à ce soubassement d'autres ouvertures que des lucarnes ménagées dans des casques du milieu de trophées. Il est vrai, et aucune erreur de Gabriel n'est aussi choquante, que Perrault interrompt le plancher de sa colonnade, pour y faire monter une arcade, il ouvre un trou béant entre les deux moitiés de la galerie. Notre lauréat ne fait à Gabriel ni un mérite ni un reproche d'avoir adopté, au lieu des colonnes accouplées de Perrault, les colonnes isolées de l'art grec. La question des doubles colonnes a divisé les architectes, jusqu'à ce qu'on ait reconnu que, si la mécanique est une science exacte, il faut de toute nécessité que l'architrave se brise au milieu des grands intervalles. Ce problème de mécanique fut lettre close pour Perrault, et rien n'indique que ce soit là la difficulté qui ait détourné Gabriel de l'imitation.

Perrault a couronné d'un fronton en triangle le milieu de la colonnade, ce qui est fort déraisonnable, puisque ce fronton ne paraît pas être un segment de toit et ne peut porter (s'il porte), que sur des murs de refend. Il a surmonté de balustrades les deux pavillons d'angle, quand son droit était d'y placer des frontons, parce qu'on voit bien de la place que les pavillons terminent des galeries indépendantes. Gabriel a évité le fronton du milieu ; il a construit la colonnade en une seule ordonnance, et il a usé de son droit qui était d'élever des frontons d'angle, mais il a trompé sur la construction, en ne leur donnant pas toute la largeur des bâtiments qu'ils sont censés couvrir. Il les a bloqués dans de lourds entablements qui les déparent.

Malgré ces fautes, ces deux façades sont décoratives, parce qu'elles ouvrent des portiques d'accès faciles, des tribunes qui invitent aux fêtes ; l'auteur a bien saisi cet effet général.

Il admire l'*École militaire*, façade élégante en effet « *ornée* d'un avant-corps de colonnes corinthiennes enclavant les deux étages. »

Digitized by Google

C'est à nous, qui supposons que l'architecture est une science aussi bien qu'un art, à protester contre ce système d'employer pour *ornements* des pièces dont l'office est de *soutenir*, et d'inscrire dans l'unique ordonnance d'une colonnade deux étages superposés. Telle qu'elle est, cette façade est belle, par la netteté du corps central, par l'équilibre heureux des ailes. Les galeries et pavillons ajoutés sous Napoléon III ne la contredisent pas trop ; seule, la galerie des Machines, qui lui barre l'horizon, lui porte un terrible ombrage.

Quelle est l'originalité de Gabriel? A notre avis, c'est de s'être dégagé de l'éducation italienne qui régnait depuis le Bernin, opprima Perrault et Mansart, pour revenir aux principes de l'art grec, ne pouvant être français, ce qui eût mieux valu.

Oui, le retour à l'architecture française ne lui était pas possible. Et non seulement à l'architecture française vraie, celle du moyen âge, et de la première Renaissance, mais à celle de second ordre, fort belle encore, qui a régné quelque temps sous Louis XIV : on peut s'en faire une idée par la façade des Invalides de Libéral Bruant, 1676 ; comparée au dôme, qui est de Mansart, 1704, c'est une œuvre logique, et légère, au-dessous d'une œuvre irrationnelle et massive. Le XVIIIe siècle ne permettait pas d'être un grand architecte, mais seulement un grand décorateur. C'est ce que fut Gabriel, aussi brillamment que Serlio, Palladio, Bernin, Mansart ou Visconti. S'il est plus qu'eux architecte, c'est qu'il a suivi plus fidèlement les formules antiques, et en cela même le décorateur entraînait l'architecte : sa prédilection pour les colonnades détachées ne tient-elle pas plus à un besoin de vastes perspectives, qu'à la notion élémentaire de la colonne?

Il a triomphé dans un édifice qui était bien de son temps, dans une salle de spectacle, celle qu'il a élevée à Versailles, de 1753 à 1760. L'auteur du mémoire en donne une description animée. On peut aussi voir à quel point cet art, produit du caprice et combiné pour le plaisir, était sous la dépendance du mobilier, l'art central du XVIIIe siècle, sa plus libre et plus originale invention? Non seulement par les accessoires nécessaires, glaces, trumeaux, peintures, coupoles, draperies, mais par le génie des formes mêmes qui

Digitized by Google

donnent aux appartements, comme aux meubles, les courbes sinueuses du règne végétal, la fluidité de la sève, le caprice errant des branches ?

Il y a dans ce mémoire, du goût, et aussi de la sagesse. Son héros ne l'éblouit pas à ce point qu'il ne dise nettement qu'en suivant la tradition antique, *Gabriel s'est trompé*, que notre climat brumeux n'est pas favorable à l'effet des colonnades, et que le gothique seul s'harmonise à notre ciel; il y monte de toutes ses pointes, « il en déchire les nuages, qui flottent, écharpes légères, à tous les angles de la pierre ». L'idée est juste. Oui, c'est le gothique qui est l'art supérieur de nos contrées ; il a été inventé dans la région très circonscrite de l'Ile-de-France, et il est, par ses matériaux, par sa structure, ses formes, ses proportions, ses ornements, approprié au régime des terres, des airs et des eaux. Le travail esclave des anciens pouvait seul lever les énormes pierres : les ouvriers libres des Communes de France organisaient suivant les conceptions d'une imagination toujours agissante, des matériaux facilement transportables. La religion chrétienne devait rompre avec les proportions modulaires du temple grec. Si grand qu'il soit, le monument gothique aux tours dominantes est construit pour que les hommes y circulent, aussi les proportions y sont à l'échelle humaine. Les Français sont vraiment l'un des quatre grands peuples architectes. L'Égypte a disposé en lignes solennelles des matériaux inébranlables, et la raison savante de la Grèce a élevé à sa perfection cette architecture du plein. L'architecture du vide est née en Perse; on le sait aujourd'hui ; c'est de là qu'est parti cet essor des courbes dans l'espace; autant dire l'architecture de l'esprit. Si l'on suit dans tous ses circuits cet art de l'arc chez les Étrusques, à Rome, à Byzance, on voit que le peuple qui a porté au plus sublime effet la construction en hauteur, la magie du vide, c'est la France.

Mais l'art gothique est-il tout l'art de France? Les voûtes romanes, nobles, fermes et graves, ne sont-elles pas conformes aussi à la nature environnante? Les merveilles de la première Renaissance peuvent-elles être exclues? Tout imitées de l'italien qu'elles sont, les lignes s'adoucissent, s'estompent, perdent de leur violence artiste

Digitized by Google

sous l'influence de la raison française; si l'Italie a plus de ce parti pris qui est l'essence de l'art, la France est plus docile à la science et plus inspirée aussi de poésie.

Le mémoire dont la lecture soulève toutes ces questions intéressantes, serait une véritable histoire de l'architecte Gabriel s'il avait été un peu plus aride, ce qui était nécessaire pour préciser la place de cet artiste dans l'évolution de l'architecture française. Il aurait pu rechercher si l'art de Gabriel dérivait de sa science, ou s'y adaptait par des expédients; mais il paraît avoir évité les questions de structure, pour définir les œuvres par le dehors et en faire briller les effets pittoresques. On sent que ce n'est pas faire l'histoire d'un art personnel que de décrire des façades, sans voir si la structure a réellement commandé la forme, ou si l'une et l'autre sont allées chacune de leur côté. La réserve que nous indiquons ici ne sera prise, nous l'espérons, par l'auteur du mémoire, que comme une invitation à continuer des études pour lesquelles il est très heureusement doué.

Nos usages sont de partager le prix, lorsque plusieurs mémoires se recommandent par des mérites qui ne sont pas trop inégaux et de n'en délivrer qu'une partie lorsqu'un seul mémoire, quelle que soit sa valeur, n'a pas rempli entièrement l'objet du concours. Nous décernons à l'auteur de celui-ci une médaille et une allocation de deux cents francs. L'auteur est M. Ernest Bousson, rédacteur au *Journal des Débats*.

JACQUES DE BOISJOSLIN,
Ancien président
de la Société des Études historiques.

Digitized by Google

A PROPOS DES CONTES DE PERRAULT[1]

Ces contes donnent une image de ce qui se passe dans les moindres familles, jusque dans des huttes et des cabanes.

Charles PERRAULT.

Il y avait une fois un homme doué par les fées bienveillantes des dons les plus divers et les plus heureux : la facilité, le goût, la grâce, une intelligence ouverte, un esprit original et novateur. Il écrivit de nombreux ouvrages en vers et en prose ; il parla, il remua des idées, il suggéra des innovations. Partout où il passa, il laissa sa trace, et il a passé par bien des chemins. C'est à lui peut-être que l'Académie française doit la constance de sa popularité, car c'est lui qui fit adopter pour les élections le scrutin secret, pour les réceptions, la publicité des séances. C'est lui qui, dans un siècle épris des Grecs et des Romains, osa soutenir que les modernes pouvaient être admirés après les anciens, et pressentit que Corneille et Racine prendraient place à côté de Sophocle et d'Euripide ; que Bossuet serait comparé à Démosthène et à Cicéron ; que, peut-être, un jour Molière et le bonhomme Lafontaine feraient oublier Plaute et Térence, Ésope et Phèdre. Sa réputation d'homme de goût et d'initiative était si bien établie que nul ne douta qu'il n'eût inspiré le plan de la colonnade du Louvre à son frère Claude Perrault, ce médecin, qui devint architecte parce que Colbert, le sachant bon latiniste, lui avait commandé une traduction de Vitruve. Les épigrammes et les sarcasmes, inévitable partage de quiconque ne pense pas comme tout le monde et dit tout haut ce qu'il pense, ajoutèrent à sa célébrité, et son nom est souvent répété dans les écrits, les mémoires, les correspondances du grand siècle. Peut-

(1) Lu en séance publique du 9 mai.

Digitized by Google

être cependant Charles Perrault nous serait-il aussi inconnu que le plus obscur de ses trente-neuf immortels collègues s'il n'avait pas un jour eu la fantaisie de recueillir quelques-uns de ces contes de fées que, depuis le commencement du monde, les mères-grands et les nourrices racontent à leurs petits-enfants pour les endormir. Il considérait cette œuvre comme une *bagatelle*; il affecta de l'attribuer à son fils, alors âgé de onze ans, et quand, pour la publier, il dut, conformément à l'usage du temps, la placer sous le patronage de quelque grand seigneur, ce fut avec mille précautions oratoires qu'il en fit hommage à Mademoiselle de Montpensier. Il s'excusait de l'offrir à « une princesse à qui la nature et l'éducation ont rendu familier ce qu'il y a de plus élevé »; il expliquait timidement que « rien ne marque tant la vaste étendue d'un esprit que de pouvoir s'élever en même temps aux plus grandes choses et s'abaisser aux plus petites »... Cette *petite chose*, cette *bagatelle* a survécu à tous ses autres ouvrages, et elle suffit pour lui assurer le souvenir reconnaissant de la postérité. Elle est un chef-d'œuvre parce qu'elle reproduit avec une grâce naïve et une exquise simplicité les créations spontanées et, par conséquent, vraies de l'imagination populaire.

Ce que l'homme a rêvé, n'est-ce pas en effet ce qu'il y a de plus vrai au monde? Une légende ne représente-t-elle pas plus fidèlement que l'histoire le temps qui l'a imaginée, les hommes qui s'en sont bercés? Qu'est-ce qui nous donne d'Henri IV et de son règne l'idée la plus exacte? Des légendes : « La poule au pot » et « Il faut que tout le monde vive »; des chansons « Vive Henri IV » et « Charmante Gabrielle ». Qu'y a-t-il de plus certain dans le récit de la longue guerre soutenue pendant cent ans par la France contre l'Anglais, maître de nos provinces? Au début, un roi vaincu s'écriant : « Ouvrez! C'est la fortune de la France ». Au jour de la délivrance, les visions de Jeanne d'Arc et l'astrologue de la *Dame de Beauté*. La légende de sainte Geneviève arrêtant Attila dans sa marche sur Paris est au moins aussi vraie que l'histoire de Pharamond, et elle nous aide mieux à nous figurer les Gallo-Romains et les Barbares du ve siècle. Quel est l'historien qui, prétendant nous faire connaître un pays, négligerait ses légendes? Quel est le voya-

Digitized by Google

geur sérieux qui, nous parlant du Tyrol ou de la Bretagne, oublierait les *Sylvans* et les *Ogres*, les *Sorciers* et les *Korigans*?

Si les légendes imaginées par un peuple pour poétiser ses origines et son histoire révèlent ses rêves et son idéal, les contes qu'il invente pour amuser ses veilles font apparaître ses habitudes, ses mobiles, sa morale. L'homme a besoin du surnaturel à cause du mystère impénétrable dont l'univers est enveloppé; le surnaturel est l'explication qu'il se donne à lui-même des phénomènes dont il ne discerne pas la cause. Or, la légende, c'est le surnaturel auquel il croit; le conte, le merveilleux, c'est le surnaturel factice, celui que l'homme, en le créant, sait n'être que le produit de son imagination. Comme il veut pourtant y croire un peu, il tient à y trouver, mêlés aux détails fantastiques qui l'émeuvent, des détails vrais, puisés dans la vie réelle, conformes à ses mœurs et à son état social. Ce procédé est toujours employé, instinctivement par les peuples enfants quand ils imaginent les contes, avec réflexion par les artistes et les lettrés qui plus tard les recueillent ou les représentent. C'est ainsi que dans les panoramas les peintres ont soin de placer en avant de la toile, bien en lumière, quelques objets réels qui semblent ensuite se continuer sur le tableau et qui créent l'illusion. Les contes sont des témoins aussi fidèles que les correspondances et les mémoires, aussi sûrs que les écrits des moralistes et les pièces de théâtre; ils évoquent, non plus l'esprit des lettrés, mais l'âme du peuple; ils peuvent donc devenir l'objet d'une étude instructive pour qui se plaît à rechercher ce que pensaient les hommes d'une certaine époque, comment ils concevaient la nature, comment ils comprenaient la vie.

Voyons par exemple la *Belle au bois dormant*. Quand elle s'endort pour son sommeil de cent ans, la bonne fée sa marraine endort avec elle toute sa maison. C'était une princesse, fille d'un roi et d'une reine, et il fallait bien que, quand elle se réveillerait, elle retrouvât autour d'elle tous ses serviteurs. Ceux-ci n'avaient pas été maudits comme elle par une fée malfaisante; mais ils lui appartenaient; leur rôle sur la terre était de partager son sort. Ce détail

Digitized by Google

ne jette-t-il pas un trait de vive lumière sur les idées de l'époque? L'expression même que nous venons d'employer et que l'on retrouve dans les écrits du temps, n'est-elle pas une image frappante? « Ils appartenaient à la princesse »! De même que l'homme, ce roi de la création, se figure que la terre et tous les êtres qui l'habitent ont été créés pour le servir, Louis XIV ne doutait pas que Molière et Perrault, Colbert et Vauban n'eussent été mis au monde tout exprès pour concourir à sa gloire ou pour accroître sa puissance :

..... « Ils se mettent en tête
Que tout est né pour eux, quadrupèdes et gens,
Et serpents! »

Il faut que cette idée réponde à l'un des sentiments les plus naturels et les plus durables de notre cœur; car, même dans un âge qui se prétend démocratique, nous en avons conservé quelque chose. Encore aujourd'hui l'étiquette veut qu'un roi, ou, à défaut de roi, un simple prince soit partout chez lui; c'est lui qui fait les honneurs, lui qui donne des ordres chez ses hôtes. Moins fier que le charbonnier de la légende devant François Ier, le bourgeois gentilhomme du XIXe siècle qui a l'honneur grand de recevoir un prince, veut prouver qu'il sait son monde et affecte de n'être pas maître en sa maison. De temps en temps, ce préjugé suranné donne lieu à des incidents qui prêtent à rire à une époque où les rois cessent parfois de régner, et où les chefs d'État ne sont pas tous nés sur les marches d'un trône.

Toutefois, cette réminiscence arriérée de la vieille étiquette des cours est un genre plutôt que la réalité de nos mœurs, et si l'auteur de la *Belle au bois dormant* eût été notre contemporain, il aurait donné sans doute à certains détails de son récit une forme différente. Il n'aurait peut-être pas résisté, par exemple, à la tentation de nous égayer un peu aux dépens de la majesté royale. Aujourd'hui, dans les contes, comme dans les opérettes, un roi est inévitablement « solennel, mais pas fort ». Perrault nous dit seulement : « Le roi, son père, était bonhomme ». Au fond, c'est la même chose ; mais quelle différence dans l'intention ! L'opérette livre à notre raillerie, Perrault

Digitized by Google

à notre sympathie ce roi « bonhomme ». Il ne nous dit pas qu'il était « solennel » ; mais, sans qu'il insiste, nous sentons que le « bonhomme » avait une grande perruque. Il ne nous dit pas non plus qu'il n'était « pas fort ». Ce détail alors eût paru moins amusant qu'irrévérencieux. Il importait peu que le roi fût fort ; il était roi ; cela suffisait pour qu'un prestige indiscuté lui fût assuré. Ce qui importait, c'est qu'il eût une cour, et le père de la *Belle au bois dormant* en avait une. La longue énumération du personnel frappé de sommeil en même temps que la princesse nous dispenserait de rechercher dans l'*Almanach royal* du temps, comment se composait la maison des filles de France : gouvernantes, filles d'honneur, femmes de chambre, officiers, maîtres d'hôtel, cuisiniers, marmitons, galopins, gardes, suisses, pages, valets de pied, palefreniers, tout y est, tout, jusqu'à la petite chienne de la princesse, qui est à son poste, sur le lit de sa maîtresse. Ce dernier trait, il faut en convenir, n'est pas particulier à la cour de Louis XIV. De tous temps princesses, marquises ou humbles villageoises, ont aimé à sentir leur petite *Pouffe* sur le pied de leur lit. Le chien, ce fidèle ami de l'homme, se retrouve à côté de lui dans les contes comme dans la poésie et dans l'histoire, parce qu'il y est dans la vie. Les malheureux enfants d'Édouard avaient auprès d'eux leur petit chien quand arrivèrent les sicaires de Richard III, et dans l'*Odyssée*, chaque fois que Télémaque sort de son palais, la lance au poing, le bon Homère n'oublie pas de nous dire : « Il n'est pas seul, ses chiens l'accompagnent. »

Le roi du *Chat botté* est un peu différent de celui de la *Belle au bois dormant*. C'est vraiment un bonhomme de roi, pas du tout solennel. Il aime les cadeaux, comme tous les rois qui, d'ailleurs, sous ce rapport, ressemblent assez au reste des hommes ; mais il se contente de peu : un lapin de garenne, une couple de perdrix lui font plaisir. Saluons en passant ce souvenir des vieilles usances dont nous retrouvons encore de nos jours quelques traces dans les campagnes. Quand un paysan veut faire sa cour au grand propriétaire, remercier son avocat ou son médecin, ou se concilier les bonnes grâces de son juge, précaution qu'il persiste à croire nécessaire,

Digitized by Google

comme au temps des *épices*, il porte une volaille, des œufs, une pièce de gibier, objets qui lui coûtent peu et que l'on ne trouve pas à la ville. Le juge est forcé par son impartialité de refuser le cadeau ; mais le propriétaire ou l'avocat « le reçoit avec plaisir, et fait donner pour boire », comme le roi du *Chat botté*.

Ce roi admet ses sujets en sa présence royale sans formalités ; il boit volontiers quelques coups de bon vin quand il en trouve l'occasion; et, après boire, il accorde gaiement la main de sa fille à un marquis dont il n'exige pas des preuves de noblesse bien rigoureuses et qui ne lui est connu que pour lui avoir été présenté par un chat. Ah ! Ce n'est plus Louis XIV ! Mais c'est encore un roi bien vrai ; c'est le roi de la légende, le roi qui jadis, il y a bien longtemps, était accessible à tous et rendait la justice sous un chêne. Ce n'est plus le roi que le peuple voyait ; c'est celui qu'il rêvait.

Celui-là aussi, du reste, connaît ses prérogatives, et autour de lui on ne les ignore pas. Il passe devant le château de l'ogre, et, en sa qualité de roi, il y entre sans façon, comme chez lui. Et quand les amis invités par le propriétaire arrivent à leur tour, ce sont eux qui, sachant que le roi est là, ne se permettent pas de franchir la porte.

Qu'ils soient solennels ou simples, tous les rois de Perrault sont bons et sympathiques. En ce temps-là, quelques souffrances qu'endurât le peuple, ce n'était pas le roi qu'il accusait de ses malheurs et qu'il chargeait de ses malédictions ; le dicton populaire était : « Si le roi le savait ! »

La misère était grande pourtant. Le bûcheron, père du *Petit Poucet*, est si pauvre qu'à deux reprises il conduit ses enfants dans la forêt pour les y perdre, préférant, puisqu'ils sont destinés à mourir de faim, que du moins ils ne meurent pas sous ses yeux ! Et la mère consent deux fois à ce sacrifice ! Sans doute, à l'époque où ce conte douloureux a été imaginé, cet horrible dénuement ne paraissait pas invraisemblable ; à l'époque où Perrault l'a écrit, on pouvait encore se rappeler que, pendant la Fronde, des mères avaient tué leurs enfants pour ne plus les voir souffrir !

Le pauvre ménage est sauvé pour quelques jours, parce qu'on lui

Digitized by Google

rembourse dix écus, dus depuis longtemps et qu'il croyait perdus à jamais. Quel est le débiteur qui laissait ces malheureux dans une telle détresse et sur la bonne volonté duquel on ne comptait plus? Quelque pauvre diable, aussi pauvre que le bûcheron? Un voisin incendié, un marchand ruiné? Non! C'est le seigneur du village! Ce trait, placé là comme tout naturel, n'est-il pas saisissant? Ne fait-il pas revivre dans notre esprit le souvenir de mille faits que nous avons lus çà et là dans l'histoire et qui sont tellement loin de nos mœurs que nous les oublions ou que nous les entrevoyons dans notre mémoire comme dans les brouillards d'un rêve? Y avait-il une justice alors contre le seigneur, et quand un pauvre paysan avait à se plaindre, sa plainte arrivait-elle jusqu'au roi?

Il y a des ogres dans les contes de Perrault. Si nous avions aujourd'hui la fantaisie de faire paraître un ogre dans un conte, comment le représenterions-nous? Ce serait une sorte de sauvage hagard, un bohémien hors la loi errant dans les campagnes isolées, un bandit caché dans un repaire et n'en sortant que la nuit pour chercher ses victimes. Chez Perrault, qui sans doute en cela suit la tradition populaire, l'ogre est toute autre chose. Dans le *Chat botté*, il habite un magnifique château entouré de terres immenses; dans le *Petit Poucet*, il est si riche que ses sept filles dorment avec des couronnes d'or sur la tête; dans la *Belle au bois dormant*, il est si puissant que le roi épouse sa fille « à cause de ses grands biens ». Pour Perrault, l'ogre n'est pas le paria en révolte contre la société; c'est le seigneur! C'est presque le prince du sang!

Des grands : l'Ogre ou Barbe-Bleue; des humbles : un meunier, un bûcheron, une petite fille de village qui va seule à travers la forêt retrouver sa mère-grand; voilà les héros habituels des contes populaires. Les premiers, qui possèdent la richesse et la forêt, qui répandent une terreur mystérieuse, qui tuent les enfants et les femmes, personnifient ce que le peuple redoute et maudit; les autres, pauvres êtres simples et doux, nés pour souffrir et patiemment résignés à leur sort, personnifient ce qui lui ressemble. Mais pourquoi des rois et des reines, des princes fils de rois, des princesses couvertes d'or et de pierreries, vêtues de robes couleur du

Digitized by Google

temps ou couleur du soleil; des enfants si beaux que la petite fille s'appelle *Aurore*, et que son frère, plus beau encore, s'appelle *Le Jour?* A quel besoin de l'imagination populaire répondent ces personnages que le peuple n'a jamais rencontrés sur sa route? Ceux-là personnifient l'idéal!.. Oui, à côté de ce que lui montre la vie, de ce qu'il craint ou de ce qu'il plaint, de ce qu'il hait ou de ce qu'il aime, le peuple veut placer ce qu'il rêve, ce qui le console de la douloureuse réalité. C'est que la beauté, le rang, la puissance ont sur tous les hommes, sur les petits encore plus que sur les grands, un prestige que rien ne détruira jamais et qu'il ne faut pas regretter, car il est peut-être la plus sûre sauvegarde de la société. Quand le peuple rêve, il rêve ces dons; il se figure qu'ils assurent, avec l'admiration et le respect, le bonheur, ce bien secret que nous poursuivons tous, sans jamais l'atteindre, et sans jamais en désespérer. Une légende roumaine dit : « Si c'est le bonheur que tu cherches, tu peux parcourir toute la terre; les pâles rayons de la lune ne te le montreront nulle part! » C'est une erreur; le bonheur, nous ne le saisissons jamais, mais nous le voyons toujours. Quand nous pensons à nous, nous le voyons dans nos rêves; quand nous jetons notre regard sur les autres, nous croyons le découvrir dans leur destinée. Nous le croyons surtout quand ils ont reçu en partage ces biens terrestres si enviés par ceux qui les ignorent qu'ils appellent ceux qui les possèdent « les heureux de la terre »! Un conte, c'est un songe qu'on se plaît à faire tout éveillé. On tient à y rencontrer des êtres heureux, qu'on aime précisément à cause du bonheur qu'on leur attribue. Ce bonheur, on le partage avec eux, on le vit en eux, et pendant que dure le récit, on oublie sa propre misère.

Les contes populaires sont la revanche des petits sur les grands. La famille du *Petit Poucet* est sauvée par cet enfant chétif, « le souffre-douleur de la maison, à qui ses parents donnaient toujours le tort ». Le maître du *Chat botté* va être sauvé par son chat. C'est un meunier, un fils du peuple; mais, vis-à-vis du chat il est le maître; il est le patron; cela suffit pour que, dans le conte, il n'ait pas le beau rôle.

Il ne possède au monde que son chat, et, pour l'utiliser, il ne saurait que le manger et se faire un manchon de sa peau. C'est un égoïste; c'est de plus un maladroit, qui ne se tirerait jamais d'af-

Digitized by Google

faire sans l'aide de son serviteur. Comme le sauvage imprévoyant et grossier qui coupe l'arbre pour cueillir un fruit, c'est un brutal qui ignore le premier art de la civilisation, l'art de se servir des choses sans les détruire. Au contraire, le subalterne dédaigné, bon tout au plus à faire une fausse gibelotte, l'être habitué par la rigueur de sa destinée à ne compter que sur soi, le chat, madré, rusé, fera de son maître un seigneur et deviendra lui-même un gentilhomme. Je me trompe; tout à l'heure j'expliquerai pourquoi je retire ce dernier mot : le chat deviendra un personnage.

Pour y réussir, il ne lui faut qu'un sac et des bottes! Il les demande à son maître. Celui-ci est tout étonné. Entendons-nous; il est étonné de la demande, parce qu'il n'en comprend pas le but; mais il n'est pas étonné d'entendre parler son chat. Dans ce temps-là, les chats parlaient; les hommes le croyaient du moins; les enfants ne sont pas éloignés de le croire encore. Comme les hommes d'autrefois, les enfants ignorent ces lois de la création dont la science s'enorgueillit de soulever peu à peu les voiles; ils vivent près des bêtes, ils les voient jouer, souffrir, aimer comme eux; ils admettent sans peine qu'elles puissent emprunter leur langage. D'ailleurs, n'apprennent-ils pas dans la Bible elle-même que le serpent a parlé à la femme, et, sans remonter si loin dans le cours des âges, que l'ânesse a parlé au prophète? Personne donc ne doute que le chat ait parlé. Il y a des choses que Perrault se croit obligé d'expliquer; ce sont les choses naturelles, parce qu'elles auraient pu tourner autrement; mais quant au merveilleux, son rôle est précisément de se produire au moment où les circonstances l'exigent, pour apporter la solution appelée par les vœux du lecteur.

Avec son sac et ses bottes, le chat se met en campagne. Par quelques petits présents il se fait bien venir du roi et de la belle princesse, fille du roi; puis il leur présente son maître. Comment le présentera-t-il? En costume de meunier? Oh! non! Il l'envoie se baigner à la rivière. Au bain, le pauvre et le riche, le gentilhomme et le paysan ne diffèrent pas sensiblement l'un de l'autre, et, pourvu que le meunier soit jeune et bien fait, il peut prévenir en sa faveur. C'est dans le même appareil que jadis Ulysse aborda la belle Nausicaa, qui, elle aussi, était fille d'un roi, et qui prit Ulysse pour un

Digitized by Google

dieu. Les contes de Perrault reportent à chaque instant notre souvenir vers Homère. Ces épopées sublimes, qui depuis trois mille ans enchantent les hommes, ne seraient-elles que de beaux contes de fées racontés par un poète?

Le chat avait eu soin de dire au roi que son maître était un marquis très riche. Ce chat était un profond philosophe; il connaissait le cœur des hommes et celui des rois. Il savait qu'en ce monde, paraître quelque chose est encore le plus sûr moyen d'être traité comme quelqu'un. Le roi aurait-il interrompu sa chasse pour repêcher un meunier ? Lui aurait-il fait donner des habits, s'il avait su que le pauvre diable n'en avait pas?

Le dernier trait du conte est adorable. « Le chat, dit Perrault, devint grand seigneur et ne courut plus les souris que pour se divertir ». Il faut bien que le chat partage les goûts de ceux dont il est devenu l'égal ou du moins le commensal. Or, le plaisir favori des rois et des grands était alors la chasse; le chat se divertira donc àchasser. Mais comme au fond il est resté chat, il ne chassera pas le cerf; ce sont les souris qu'il voudra courir! Tout grand seigneur qu'il est, il n'est encore qu'un parvenu; il fallait, disait-on alors, au moins quatre générations pour faire un gentilhomme ; là encore le conte est dans la vérité historique.

Un trait commun à tous les contes recueillis par Perrault témoigne de leur haute antiquité : Tous sont essentiellement payens. Jamais il n'y est question de Dieu. Il ne faut pas croire cependant que, par sa nature, le conte de fées exclue nécessairement la divinité. On comprendrait très bien, au contraire, Dieu et les fées intervenant ensemble dans le récit, et certaines légendes en présentent de curieux exemples. Dans les contes de Perrault, aucun personnage, pas même ces petits enfants si sages ou si malheureux ne fait sa prière. Une seule fois, quand Barbe-Bleue va tuer sa femme, celle-ci, cherchant à gagner du temps, demande un quart d'heure pour « recommander son âme à Dieu ». Mais ce détail, ajouté certainement après coup à la tradition primitive, est un anachronisme, une allusion banale et indifférente aux habitudes pieuses des temps nouveaux. La prière n'est là qu'un incident accessoire et

Digitized by Google

sans importance; elle n'est pas un élément nécessaire et voulu du récit. Dieu ne joue aucun rôle dans la suite des événements; ce n'est pas à lui que la victime demande secours; ce n'est pas lui qui la sauve en faisant arriver à temps ses deux frères, le mousquetaire et le dragon. Quand l'auteur a besoin, pour faire réussir une entreprise difficile, de recourir à un pouvoir que n'arrêtent pas les limites de la vraisemblance matérielle ou morale, il fait intervenir une fée, ou tout simplement un roi, c'est-à-dire un être dont la puissance magique ou dont le caprice n'a pas de bornes; ce personnage fait ce que le lecteur attend et désire, sans que Dieu s'en mêle. Le miracle, dans le sens religieux, est ici remplacé par la féerie; le surnaturel par le merveilleux.

Perrault écrivait cependant pour les enfants, et, dans une de ses préfaces, il affirme que ses contes « renferment une morale louable et instructive, que les enfants y puisent le désir de ressembler à ceux qu'ils voient devenir heureux, en même temps que la crainte des malheurs où les méchants sont tombés par leur méchanceté ». Si tel était son but, il ne l'a pas toujours complètement atteint. Les procédés du *Chat botté*, par exemple, sont habiles, mais ils sont peu délicats. Ceci, d'ailleurs, est encore une preuve de l'authenticité des traditions recueillies par Perrault. Les contes, comme les fables, nés de l'imagination populaire et non de l'invention des lettrés, reflètent plus fidèlement que les genres plus élevés la pensée et les sentiments du peuple, ou plutôt la pensée et les sentiments de quiconque n'a reçu d'autre éducation que celle de la vie. L'enseignement de la vie, quand il est réduit à lui-même, quand il n'est pas épuré par la religion ou éclairé par le culte des lettres, c'est le *Struggle for life* avec toute sa brutalité. Dans la vie, la vertu n'est pas toujours récompensée ni le vice puni; l'habileté et la ruse réussissent souvent mieux que la franchise et la droiture. Les fables et les contes nous le répètent, parce que la vie le leur a appris. La morale qu'ils nous enseignent peut être pratique, mais elle n'est pas élevée; elle glorifie le succès plus que la vertu; elle nous recommande surtout d'être avisés; les défauts contre lesquels elle cherche à nous prémunir sont ceux qui nous nuisent, plutôt que ceux qui nuisent à autrui.

Digitized by Google

De plus, échos fidèles de l'instinct qui anime le paysan vis-à-vis du seigneur, nous dirions aujourd'hui vis-à-vis du bourgeois, quand le grand est dépouillé ou mystifié par le petit, les contes ou les fables applaudissent. Voyez comment le marquis de Carabas hérite de l'ogre. Cet ogre n'est nullement un méchant homme. Il a des amis; il reçoit très poliment le chat et ne lui fait aucun mal. Mais il est « le plus riche que l'on ait jamais vu » ! Dès lors, il est condamné; le conte en fait un ogre afin que nous puissions sans scrupules voir le chat le manger et le meunier s'emparer de ses biens.

Aussi Perrault, qui désirait que dans ses contes la morale fût démontrée par l'événement, a-t-il dû plus d'une fois corriger le récit traditionnel. Il a fait probablement sur bien des points des changements que nous n'apercevons pas; mais quelquefois la trace de l'interpolation est visible. Parfois même il a placé, à côté l'un de l'autre, le récit primitif et le sien. La comparaison est alors intéressante : elle montre comment l'homme de lettres a remplacé la naïveté par la finesse, la brutalité par la malice et la bonhomie.

C'est ainsi que le *Petit Poucet* prend à l'ogre ses bottes de sept lieues. Ceci est légitime, puisque l'ogre s'en servait pour courir après les petits enfants. Mais il va ensuite trouver la femme de l'ogre, et il se fait donner par elle tout son or et tout son argent, en lui racontant que son mari a été arrêté par des voleurs et l'a envoyé chercher une rançon. Alors, « chargé de toutes les richesses de l'ogre, il s'en revient au logis de son père, où il est reçu avec bien de la joie ». Voilà ce qu'a imaginé le conteur populaire ! Perrault rapporte l'ancienne tradition, mais il n'hésite pas à déclarer qu'un procédé qui serait un véritable vol est invraisemblable de la part d'un personnage aussi honnête que son petit héros. A ce dénouement il en substitue un autre. Laissant de côté les paysans, leurs sentiments et le monde imaginaire où la fiction a entraîné le lecteur, il se transporte tout à coup dans une sphère bien différente : il fait allusion à la guerre alors engagée sur la frontière, à l'inquiétude du roi « fort en peine d'une armée qui venait de livrer bataille à deux cents lieues de là », au désir des dames de la cour d'avoir des nouvelles de leurs amants, et même, ajoute-t-il, de leurs maris. Puis il termine par ce trait auquel le conteur primitif n'aurait jamais songé : « Le Petit

Digitized by Google

Poucet, ayant fait quelque temps le métier de courrier et y ayant amassé beaucoup de bien, acheta des offices de création nouvelle pour son père et pour ses frères, et par là il les établit tous et fit parfaitement sa cour en même temps ». Chose bizarre ! Ce dénouement plus fin, plus amusant et certainement plus moral que le dénouement populaire, satisfait moins l'esprit ! Il semble même moins vraisemblable ! Il sonne faux ; il détonne avec ce qui précède ; il n'est plus dans la convention du conte. Le lecteur se sent dérouté, et, comme l'enfant à qui l'on change un détail d'un récit déjà connu de lui, il est tenté de s'écrier : « Oh ! non, ce n'est pas cela ! »

C'est que les contes populaires ne sont dans la vérité du genre que quand ils reflètent les sentiments populaires ; ce n'est pas une allusion politique qu'on s'attend à y trouver. Celle-ci d'ailleurs est loin d'être sans intérêt, pour nous qui étudions les contes de fées au point de vue historique plutôt encore qu'au point de vue littéraire. Elle n'est pas la seule que Perrault se soit amusé à glisser dans ses récits : ailleurs, il nous peint la princesse aimée de *Riquet à la houppe* « si sensée et si spirituelle que le roi se conduisait par ses avis, et allait même quelquefois tenir le conseil dans son appartement ». Perrault eut-il imaginé ce détail avant le règne de Mme de Maintenon ?

Dans d'autres circonstances, ce n'est pas pour corriger la moralité du récit que Perrault intervient ; c'est pour raisonner avec ses jeunes lecteurs, pour leur expliquer finement le sens vrai caché derrière la fable.

De même que les anciens avaient divinisé les forces de la nature, de même les premiers auteurs de ces contes, les simples, ont, en quelque sorte, divinisé, en les attribuant aux fées, les phénomènes de l'ordre moral. Voyez le joli conte intitulé : *Les fées*, où Perrault nous montre deux sœurs, l'une douce et gracieuse, l'autre revêche et brutale, qui reçoivent d'une fée le don de laisser échapper, à chaque parole qu'elles prononcent, la première des fleurs et des perles, la seconde des vipères et des crapauds. Est-ce dans les contes de fées seulement que l'on rencontre des êtres si heureusement doués qu'ils semblent, quand ils nous adressent la parole, nous offrir une

Digitized by Google

perle ou une fleur? Ils ont le charme et la grâce, ces dons que Dieu nous accorde à notre naissance, comme le faisaient les fées, et que tous nos efforts seraient impuissants à conquérir, s'il nous les a refusés : dons vraiment magiques, puisque pour les nommer, la langue française a dû emprunter deux mots à l'ordre surnaturel. On ne peut définir le charme et la grâce, pas plus que l'on ne pourrait analyser la différence insaisissable et profonde qui sépare un tableau de Raphaël de sa copie; mais on sent du moins qu'ils dérivent de ce qu'il y a de plus intime en nous, de notre âme. Ce qui inspire la sympathie ou la répulsion, c'est ce qui transparaît de notre âme dans le regard, dans l'accent, dans le timbre de la voix. On plaît parce qu'on aime, parce qu'on est bon, parce qu'on est indulgent; on plait simplement parce qu'on a le désir de plaire; ce désir n'est-il pas déjà par lui-même une qualité morale et une grâce?

Riquet à la houppe met en scène la magie d'un autre sentiment. Le héros de ce conte est si spirituel qu'il doit se connaître en esprit; sa princesse est si belle qu'elle a le droit d'être difficile sur la beauté. Mais tous deux ont reçu d'une bonne fée le don, lui, de trouver spirituelle la femme qu'il aimera, elle, de trouver beau l'objet de son amour. Ce don des fées, cette fleur magique qui enivre Titania, la nature souriante ne l'a-t-elle pas généreusement accordé à tous les hommes et à toutes les femmes? Le grand enchanteur n'est-il pas, comme le dit Perrault, l'amour, ce magicien si invraisemblable dans ses œuvres que jamais les hommes n'ont consenti à attribuer ses effets à des causes naturelles, et que dans tous les temps et dans tous les pays, ils ont cru à des philtres, à des opérations magiques? Dans l'objet aimé, c'est soi qu'on aime; quand on lui prête toutes les grâces, c'est son propre rêve que l'on retrouve en lui. L'homme fait à l'image de son idéal toutes ses idoles, la femme qu'il aime comme le Dieu qu'il adore. Mais son Dieu ne le trompe jamais, parce que, ne le voyant que par l'imagination, il le trouve toujours tel qu'il l'imagine, tandis que la femme aimée, il la voit et la touche; plus elle se donne à lui, plus il la juge. Un jour vient où le mirage s'évanouit, où la réalité apparaît, terne et banale, où la déception commence, d'autant plus cruelle que l'illusion a été plus profonde.

Digitized by Google

Si les mariages d'inclination sont plus souvent malheureux que les autres, ce n'est pas qu'ils soient généralement plus déraisonnables ; mais l'illusion y avait pris une place plus grande ; on tombe de plus haut.

Remarquons encore dans *Riquet à la houppe* une autre image de la vie réelle. La vérité dans un conte ! Riquet aime la princesse à l'instant même où il la voit ; elle est belle, et la beauté appelle l'amour. La princesse est émerveillée de l'esprit de Riquet ; mais, comme il est dépourvu de beauté, elle ne l'aime pas ; elle ne comprend même pas qu'il puisse être aimé ! Il lui faut un long effort, un an de réflexion, de résignation peut-être, avant de s'apercevoir qu'on peut aimer un homme pour ses qualités morales, malgré sa difformité ; il faut que le pauvre Riquet lui dise, bien tendrement, bien tristement : « Essayez de m'aimer, et vous cesserez de voir ma laideur » ! Ceci ne tranche-t-il pas l'éternelle contestation entre l'esprit et la beauté ? Lequel de ces deux biens est le plus enviable pour une femme ? S'il est vrai que l'amour, c'est la vie, comme le disent les poètes (et tout homme n'est-il pas poète quand il aime ?), la beauté est le don suprême, car c'est elle qui fait naître l'amour. L'esprit à lui seul ne suffirait pas même pour faire naître l'amitié ! Il faudrait se garder pourtant de lui refuser tout mérite : la beauté passe vite ; l'amour fuit plus vite encore quand il est désabusé ou seulement rassasié ; l'esprit conserve toujours son prestige et retient sous son charme ceux qu'il a une fois attirés. Sans que Perrault ait besoin de nous le dire, nous ne doutons pas que Riquet n'ait le premier cessé d'aimer. Il se sera aperçu que la princesse était bête avant qu'elle n'ait réfléchi qu'il était décidément bien laid.

Quelques-uns des contes recueillis par Perrault se retrouvent chez tous les peuples Aryens. La comparaison des divers récits fait ressortir, par les différences des détails, le génie de chaque race. Le fond est partout le même, mais chaque peuple, en berçant ses enfants dans ses chaumières, a donné au thème primitif le costume de son pays.

Voyons, par exemple, ce qu'est devenu le *Chat botté* en Russie et en Allemagne.

M. Eugène Hins a traduit un grand nombre de contes russes dans

Digitized by Google

un petit volume qu'il a intitulé : *La Russie dévoilée au moyen de sa littérature populaire.* Ces contes paraissent avoir été pris dans la tradition elle-même ; ils n'ont pas encore été artificiellement défigurés par le travail des lettrés. On voit qu'ils ont la même origine que les nôtres, car, à côté de détails bien particuliers, on y reconnait les mêmes caractères généraux : ils professent la morale du succès et applaudissent l'adresse plutôt que la vertu ; ils célèbrent le triomphe du petit sur le grand, du faible sur le puissant, de la ruse sur la force.

Tous ces traits sont saillants dans le conte qui est l'analogue de notre *Chat botté.* En Russie, ce n'est pas un chat qui en est le héros; c'est un renard. M. Hins conclut de cette circonstance que la tradition russe a subi moins d'altérations que la nôtre, et qu'elle remonte au temps où les animaux sauvages jouaient dans l'existence des hommes un rôle plus important que les animaux domestiques.

Le renard fait épouser à son maître la fille du csar. Son maître s'appelle *Cosme-le-vite-enrichi* (*Koszma Skoro bagatoi*). Ce nom, qui est devenu celui du conte, indique une préoccupation qui, hélas ! n'est pas particulière au peuple russe. Comme le *Chat botté*, le renard commence par offrir au csar du gibier ; il lui présente, non pas un maigre lapin pris au piège dans un sac, mais quarante quarantaines[1] de loups gris, puis d'ours noirs, puis de martres et de zibelines, que, par son adresse, c'est-à-dire, par ses mensonges, il décide à le suivre : il leur promet que le csar les conviera à un festin où ils « mangeront du gras ». Comme le *Chat botté*, il s'adresse, par une phrase cadencée et chaque fois exactement répétée, à tous les bergers qu'il rencontre sur son chemin : bergers de brebis, de cochons, de vaches, de chevaux et même de chameaux ! Ce conte aurait-il pris naissance en Asie et en Afrique ? Il leur ordonne à tous, sous peine d'être brûlés vifs eux et leurs bêtes, de dire que leur troupeau appartient à *Cosme-le-vite-enrichi.* Il n'envoie pas son maître au bain ; il s'y prend plus brutalement pour le jeter à l'eau, il scie un pont de bois ! Cosme, qu'il n'a pas prévenu,

(1) Les Hébreux auraient dit « septante fois sept fois. »

Digitized by Google

tombe dans la rivière ; le csar fait courir à son secours et lui donne des vêtements de parade. Ici un joli détail : Cosme est si émerveillé de ses beaux habits dorés, qu'il les regarde toujours ! Le renard est obligé de l'avertir tout bas que pour jouer son rôle de grand seigneur, il ne doit pas paraître étonné du luxe dont il est maintenant entouré.

Puis le renard aide le csar à vaincre et à tuer un autre csar son voisin, par conséquent son ennemi. Ainsi la légende nous rappelle l'époque où il y avait encore en Russie plusieurs csars. Le renard du conte serait-il le créateur de l'unité Moskovite ?

Après ce dernier triomphe, un conteur français ne manquerait pas de conclure en disant que Cosme et sa tsarewna vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants ; le conte russe dit : « ils jouissent de la vie et *mâchent du pain* » !

Manger du gras ; mâcher du pain! Quelles devaient être la détresse et la misère d'un peuple qui avait pour idéal un tel bonheur !

En Allemagne, le conte du *Chat botté* a été recueilli par plusieurs écrivains, notamment par les frères Grimm. Ceux-ci ont, comme Perrault, reproduit fidèlement la tradition locale. Leur récit est à peu près semblable au nôtre, sauf la grâce. Il est surchargé de détails inutiles, tels que l'histoire du meunier, père du marquis de Carabas, et les interminables lamentations de celui-ci quand il se voit sans autre héritage que son chat. Nous y retrouvons les répétitions enfantines aimées des âges primitifs ; mais chaque fois le conteur s'ingénie à trouver des termes différents pour exprimer la même idée, tandis que Perrault et le conte russe ont soin de répéter toujours les mêmes mots et la même assonance. Quand le roi veut témoigner sa satisfaction des cadeaux que le Chat botté lui apporte, au lieu de dire gentiment que cela « lui fait plaisir » et de « faire donner pour boire », il promet avec solennité sa faveur au marquis de Carabas. Chez nous, le chat devenu grand seigneur « ne court plus les souris que pour se divertir » ; là bas il se livre à tous les plaisirs de l'oisiveté ; son rêve, ainsi que celui des frères du marquis de Carabas, c'est « une bonne place où ils n'auront rien à faire ».

Le conte allemand de *Cendrillon* est, à certains égards, plus

Digitized by Google

heureux que celui du *Chat botté*. Tout le récit est dominé par le pieux souvenir que Cendrillon a gardé de sa mère. Le père s'est remarié « aussitôt que la neige qui couvrait le cimetière comme un linceul s'était fondue aux riants soleil du printemps ». Cendrillon, inconsolable, lui demande une branche de coudrier pour la planter sur la chère tombe. La branche devient un arbre où des oiseaux font leur nid. C'est l'arbre, ce sont les oiseaux, qui prennent pitié de *Cendrillon*. Ils viennent à son secours, non parce qu'elle est malheureuse, mais pour la récompenser de sa piété envers sa mère. Le conte de Perrault n'a pas ce caractère moral, cette nuance vaguement religieuse, cette teinte mélancolique de la poésie allemande qui se plaît à rêver sur les tombeaux. Malheureusement, à côté de ces détails gracieux, il y en a d'autres hideux et révoltants : les deux sœurs de Cendrillon, pour faire entrer à tout prix dans le soulier d'or leur pied trop gros, se coupent avec un couteau, l'une l'orteil, l'autre le talon !

Le *Chat botté* et *Cendrillon* existent dans les traditions populaires de tous les pays, y compris l'Égypte des Pharaons. M. Loys Brueyre, dans ses *Contes populaires de la grande Bretagne* (Hachette, 1875), et M. Ch. Deulin dans ses *Contes de ma mère l'Oye* (Dentu, 1879), en ont cité de nombreuses variantes. Partout le conte prend la couleur du pays ; ainsi, en Angleterre, ce n'est pas au bal que Cendrillon rencontre le beau prince, c'est au prêche.

On dit qu'il n'est plus de mode aujourd'hui de faire lire aux enfants les contes de Perrault. On veut pour eux des lectures qui ne les trompent pas, et, afin de leur enseigner tout de suite la science sans erreurs, on leur donne des romans scientifiques. Peut-être est-ce dommage, non pas de leur offrir des livres où ils ne trouvent, paraît-il, que la vérité, mais de leur refuser le monde des fées ; là, du moins, le conteur ne présente pas des hypothèses pour des certitudes. En les laissant grandir avant de leur expliquer les découvertes modernes, on aurait l'avantage de ne leur enseigner plus tard que le dernier état de ces découvertes. Souvent, en cette matière, la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain ; rien n'est

Digitized by Google

fragile et changeant comme cette science si fière d'elle-même; quelqu'éphémères que soient les bulles de savon de notre imagination, elles durent plus longtemps encore, et peut-être ne nous trompent-elles pas davantage.

Si les contes de Perrault sont bannis de la bibliothèque de l'enfance, ils ne resteront pas cependant sans lecteurs. Ils plaisent surtout quand on est arrivé à l'âge où l'on peut avouer son goût pour les choses naïves sans craindre d'être traité d'enfant. A cet âge, on sait que la vie ne réalise pas nos rêves; mais on sait aussi que les rêves sont encore ce qu'elle nous offre de meilleur. C'est alors que l'on recommence à aimer les fables de Lafontaine et les contes de Perrault.

Eugène MARBEAU.
Ancien président
de la société des Études historiques.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Mémoires du général Radet, par M. le président Combier.

Comme M. Combier le remarque avec raison, le titre de « Mémoires » ne convient pas absolument au livre qui fait l'objet de cette note. Il est réellement de M. Combier, fils d'une nièce et fille adoptive du général baron Radet. C'est surtout une œuvre de piété filiale. M. le président Combier s'est ému d'accusations fort injustes dont son oncle a été l'objet; et cette préoccupation de défendre un honnête homme et un excellent serviteur du pays qu'on ne peut plus, loin des passions politiques d'un autre âge, qu'estimer profondément, apparaît plus peut-être que l'histoire impartiale ne l'eût exigé.

C'est une figure intéressante que celle du général Radet et elle a une place à part entre tant de personnalités éminentes que la Révolution et le premier Empire ont mises en lumière. Brave soldat, et ayant, à ce titre, joué un rôle souvent important dans les guerres de la République et de l'Empire, il semble juger que ses quatre années de chef d'état-major de la cavalerie de Sambre et Meuse; que la reprise de Bautzen le soir de la bataille de ce nom; que la part prise aux batailles de Leipzig et de Hanau, ne sont que des accessoires de sa carrière. Il est essentiellement un organisateur et un commandant supérieur de gendarmerie. Comme tel, il est absolument de premier ordre. Il a, avant tout, la passion de la justice et du devoir : il met au plus haut rang, dans les recommandations à ses subordonnés, cette fonction de serviteurs de la justice; et le gendarme qui s'inspire des instructions d'un tel chef devient, en effet,

Digitized by Google

plein de sagacité pour prévoir ou deviner ce qui peut exiger son intervention, audacieux dans l'action, sévère quand il le faut, indulgent quand l'indulgence est possible, toujours probe et toujours maître de lui. Le général Radet lui donne constamment l'exemple de ce culte des vertus professionnelles, garantie essentielle de l'ordre social.

Le colonel Radet a été chargé, par le Directoire, de la répression des désordres du Midi, où les luttes du temps de la Terreur avaient laissé, comme en Bretagne, des habitudes d'existences hors la loi qui dégénéraient en brigandage. Il réussit si bien que le Consulat en fait un général, inspecteur, général de gendarmerie. Le premier Consul, puis l'empereur, le chargera d'organiser la gendarmerie en Corse, à Gênes, dans le royaume d'Italie, à Rome et à Naples, aux bouches de l'Elbe et en Hollande. En 1813, Radet deviendra prévôt général de la grande armée et les fonctions que comporte cet emploi ne peuvent être mieux définies que dans ses « Mémoires ». Magistrat militaire chargé de réprimer les désordres de toute nature qui se multiplient dans une armée jeune et malheureuse, il est aussi le chef d'une troupe d'élite toujours prête à se sacrifier pour le salut de tous; et ses services lui valent, lors de la rentrée en France, le grade de général de division. Les détails du rôle qu'il a joué en 1813 et 1814 me semblent commander tout particulièrement l'attentention, précédemment la peinture de l'état où le général Radet a trouvé les diverses régions où il a dû rétablir l'ordre et la sécurité, celle de notre armée après Leipzig sont des documents de premier ordre.

Mais le président Combier s'attache tout particulièrement à trois faits dont se sont emparé les haines qui poursuivirent son père adoptif au commencement et au terme de sa carrière. Radet se trouvait à Varennes lors de l'arrestation du roi en juin 1791. Il était, à la fois, brigadier de maréchaussée, capitaine de l'artillerie de la garde nationale et garde général des forêts. Il fut accusé d'avoir tenté de faire fuir le roi et n'échappa qu'à grand'peine à l'échafaud. Il avait beaucoup contribué à la reprise de Verdun, et se réfugia à l'armée où il devint, comme nous l'avons dit, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée de Sambre et Meuse avec le grade de colonel.

Digitized by Google

Chef de la gendarmerie à Rome en 1809, il reçut du général Miollis, qui le tenait du roi Murat et de l'empereur, l'ordre d'enlever le cardinal Pacca et, s'il le fallait, le saint Père lui-même, qui tenait le cardinal dans une chambre commandée par la sienne propre et refusait de le livrer. Radet organisa l'enlèvement avec toutes les précautions possibles pour éviter une résistance armée et l'effusion du sang. Il provoque d'ailleurs à chaque phase de cette expédition, les ordres du gouverneur général : ce qui lui reste propre, ce sont les égards et le profond respect dont il entoura ses prisonniers jusqu'à leur remise au pouvoir de la grande duchesse Élisa, en Toscane.

Puis, en 1815, chargé, depuis le 31 mars, du commandement supérieur des forces de police dans le Midi, il dut conduire le duc d'Angoulême, prisonnier du général Grouchy, de Pont Saint-Esprit à Cette où il l'embarqua. Là encore il concilia la garde exacte de son prisonnier avec tous les égards que commandaient l'humanité et le respectable caractère du prince.

En 1816, victime des passions politiques du moment, il fut condamné à neuf ans de détention par le conseil de guerre siégeant à Besançon ; gracié seulement trois ans après, il rentra à Varenne ruiné dans sa fortune et dans sa santé : il y vécut jusqu'en 1825, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens et de la tendresse filiale des sept neveux et nièces orphelins qu'il avait toujours traités comme ses enfants.

Il était né en 1752 : il avait donc soixante-treize ans quand il mourut.

Il faut lire dans les « Mémoires » ses instructions à ses subordonnés. Elles peuvent être le code du corps d'élite qu'il commandait. Il faut lire aussi le témoignage qu'il se rend à lui-même, quand, forcé de défendre sa vie, il met ses ennemis au défi de trouver, dans tous les pays où il a exercé son redoutable pouvoir, un abus de ce pouvoir, une exaction, une injustice. Il affirme que sa vie est pure et sa conscience tranquille. On sent qu'il en a le droit.

Colonel Fabre DE NAVACELLE.

Digitized by Google

1°. — Un précurseur de Molinos et de Fénelon
2°. — Manuscrit d'Annibal Gantez

M. Charles Vincens, membre correspondant de notre Société, nous a communiqué deux brochures dans lesquelles il évoque le souvenir de deux Marseillais, ses compatriotes, qui illustrèrent, chacun dans leur genre, leur ville natale.

La première de ces brochures est intitulée : *Un quiétiste marseillais, précurseur de Molinos et de Fénelon, à propos de l'inventaire des livres de Jehan Malaval.*

Jehan Malaval était un riche négociant, armateur de Marseille dont la famille jouissait au XVIIe siècle de la plus grande considération. L'un de ses fils, François Malaval, docteur en Sorbonne, se distingua pour son amour des lettres, et acquit une certaine célébrité qui est encore attestée aujourd'hui par une rue qui porte son nom à Marseille.

Si ses écrits n'ont plus la même faveur qu'ils avaient autrefois, l'auteur de la notice, dont nous extrayons ces renseignements, pense qu'il faut en attribuer la cause à ce qu'ils traitaient presque exclusivement des sujets théologiques qui, depuis longtemps, ne sont plus en discussion. En outre, François Malaval était très modeste : il publiait ses livres sans nom d'auteur avec les seules initiales F. M. Enfin il ne pouvait se mouvoir ni voyager facilement, une maladie l'ayant privé de la vue, alors qu'il était encore au berceau.

Il était en correspondance avec toutes les célébrités littéraires de l'époque et il ne se fit pas remarquer seulement par son savoir et son érudition, mais aussi par ses hautes vertus privées.

Il publia en 1671, chez Estienne Michallet, à Paris, des poésies spirituelles d'une versification facile sur la perfection chrétienne, sur le pur amour de Dieu, et malgré le caractère si abstrait de ces sujets, Malaval a su leur donner une forme agréable, on trouve même dans ce recueil des morceaux où le style s'élève aussi haut que les sentiments qu'il exprime.

C'est en 1664 que parut chez Lambert, à Paris, le principal de ses ouvrages, la *Pratique facile*, qui est une suite d'entretiens sous forme

Digitized by Google

de dialogues entre le chrétien et son directeur. Malaval considérait que la véritable piété consistait dans une douce tranquillité d'âme, un calme parfait, où la prière mentale, incessante, suffit à l'âme qui ne désire rien, ne demande rien à Dieu, et s'abandonne complètement à lui en se contentant de la pure contemplation de son essence. « La pure contemplation, dit-il dans le huitième entretien, écoute Dieu, parce qu'elle met l'âme en silence; c'est un regard amoureux de Dieu qui l'attire dans l'âme. On la peut donc rechercher afin que Dieu habite plus parfaitement, plus continuellement, plus actuellement avec nous. La méditation est trop agissante, elle réfléchit trop, et elle parle presque toujours sans écouter, au lieu que la contemplation amoureuse prête toute l'âme à Dieu et lui offre tout son néant pour le remplir. »

C'est ce mysticisme, auquel on donna plus tard le nom de quiétisme, et quoique ce soit Molinos qui passe pour le premier promoteur de ces idées dans son *Guida spirituale*, ce livre ne parut que onze ans après celui de Malaval, c'est-à-dire en 1675.

Ces théories qui tendaient à la restriction du libre arbitre en supprimant l'usage des facultés de l'âme, et en enlevant à l'homme le sentiment de son individualité, lui donnèrent lieu à la controverse célèbre entre Bossuet et Fénelon et furent blamées par la cour de Rome qui mit à l'index le *Guida spirituale* en 1687 et la *Pratique facile* en 1688.

En condamnant cette erreur, l'Église a surtout considéré les conséquences déplorables auxquelles le quiétisme peut entraîner.

Dieu nous a créés pour être actifs et non passifs, pour pratiquer le bien non pour nous absorber dans une contemplation illusoire. On sait du reste avec quelle humble docilité l'illustre archevêque de Cambrai se soumit à la décision du Saint-Siège qui le blâmait.

Malaval mourut en 1719 âgé de quatre-vingt-douze ans.

M. Ch. Vincens explique qu'il a été amené à tirer de l'oubli ce grand chrétien, comme il l'appelle, en faisant des recherches sur la famille Malaval et en compulsant dans l'étude d'un notaire de Marseille l'inventaire dressé après le décès de Jehan Malaval.

Dans cette notice, il a tenu à établir que son compatriote est bien le créateur du quiétisme, qui agita pendant un demi-siècle le monde

Digitized by Google

chrétien, et que si les écrits de quelques auteurs ayant traité depuis le même sujet, tels que Mme Guyon et Fénelon, ont été plus remarqués que ceux de François Malaval, c'est que ces auteurs avaient une plus grande notoriété que le modeste aveugle de Marseille.

Nous ne pouvons que féliciter notre excellent confrère d'une entreprise aussi légitime; nous ferons toutefois observer que ni Malaval ni Molinos ne furent les inventeurs de la doctrine du quiétisme, il n'ont fait que la faire revivre, car elle existait dès le XIe siècle dans l'intérieur de certains couvents grecs : les Hésychastes, en effet, s'adonnaient à la contemplation, puis au XIIe et au XIIIe siècle, elle était pratiquée parmi certaines fractions des grandes sectes manichéennes des Albigeois et des Vaudois.

La seconde brochure, extraite des Mémoires de l'Académie de Marseille, est un rapport présenté par M. Ch. Vincens sur un manuscrit d'Annibal Gantez, maître de chapelle au XVIIe siècle, rapport qui a fait l'objet d'une lecture par son auteur à la Sorbonne au Congrès des Sociétés savantes de 1889; nous n'en dirons que quelques mots.

Annibal Gantez, qui s'intitulait prieur de la Magdeleine en Provence, chanoine semi-prébendé, maître des enfants de chœur et de la musique en la cathédrale Saint-Étienne-d'Auxerre, était né à Marseille au commencement du XVIIe siècle. Il paraît avoir été un musicien et compositeur remarquable, néanmoins la brochure dont nous nous occupons ne cite de lui qu'une messe Lœtamini, des recueils d'airs et une autre messe, sans indiquer si ces œuvres existent encore.

Avant d'occuper la maîtrise d'Auxerre en 1643, il avait été successivement maître de chapelle à Marseille, dans une dizaine d'autres villes et enfin à Paris à l'église Saint-Paul et à celle des Saints-Innocents.

Il était aussi écrivain et il a laissé un livre intitulé : *Entretien des Musiciens*, publié à Auxerre en 1643, que possède la Bibliothèque de Marseille et réimprimé en 1878. Ce livre contient des renseignements intéressants sur l'état de la musique en France.

Quant au manuscrit qui a fait l'objet du rapport de M. Ch. Vin-

Digitized by Google

cens, il comprend diverses pièces en prose et en vers, des épigrammes, des sonnets, des chansons, etc. ; malheureusement il n'y est nullement question de musique. Ce recueil sans doute ne serait pas suffisant pour immortaliser ce mucisien d'origine marseillaise ; mais, par l'une des pièces qui s'y trouve écrite de la main de Gantez et datée de 1712, M. Vincens croit pouvoir assurer, d'une manière certaine, qu'Annibal Gantez, né vers 1606, ainsi qu'il l'établit, serait mort à Auxerre, postérieurement à 1712, plus que centenaire, ce qui était ignoré jusqu'ici de ses biographes.

L. RACINE,

Administrateur de la Société des Études historiques.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DU CONCERT

De la Soirée tenue à l'Institution des jeunes Aveugles le 8 Mars 1893

Le concert organisé par notre confrère M. Arthur Coquard président de la 4e classe (Beaux-arts) présentait un intérêt que nos lecteurs ont déjà pu pressentir en lisant le programme inséré à la page 6 de nos procès verbaux, 1re livraison.

La presse française et étrangère s'est empressée de répondre à l'invitation qui lui avait été adressée ; plus de trente journaux ont rendu compte de cette mémorable soirée. Le succès a dépassé toute attente et certains morceaux ont été assez remarqués pour figurer peu après sur les programmes des grands concerts de Paris.

Quatre noms de compositeurs féminins figuraient au programme : Mlle Kaüffer se présentait avec une mélodie *Automne*, dont Mlle Claudinon a fait valoir le charme et la mélancolie, un peu proche parente du style de Gounod. Le chœur de Mlle Marthe Martin, *Papillon*, chanté à ravir par les jeunes filles est une page agréable, on a fort goûté l'*Agnus Dei* de Mlle Hesselbein, fort bien interprêté par les chœurs de l'Institution. C'est un morceau d'une belle couleur mélodique. La mélodie de Mlle Boulay, intitulée *Dieu* est d'une portée supérieure. Le début surtout est d'un grand caractère, digne en tous points du talent du jeune et brillant professeur d'orgue et de composition, qui remporta, il y a trois ans, un premier prix d'orgue au Conservatoire de Paris.

Si nous passons aux œuvres *viriles* nous sommes frappés tout d'abord de ce fait que la main est généralement plus ferme, la facture plus solide. Citons rapidement un septuor de M. Specht, plein d'idées charmantes, deux pièces de M. Gensse pour clarinette, dont on a surtout gouté le poétique andante, admirablement interprêté par

Digitized by Google

l'auteur, un expressif lamento pour violoncelle de M. Dunezat, fort bien rendu par un élève, le jeune Barrier, qui promet de devenir un virtuose remarquable, une poétique berceuse de M. Brès, pour piano et violon, on ne peut mieux rendue par l'auteur et M. Dantôt, un excellent violoniste, et enfin un étonnant air varié de Lebel pour le pédalier seul, exécuté d'une façon prodigieuse — je ne dis pas le mot au hasard — par M. Mahaut, dont le premier prix d'orgue fit, il y a peu d'années, sensation au Conservatoire. On sait que les aveugles sont d'habiles organistes, or, M. Mahaut passe, parmi eux, pour un maître organiste. Il a prouvé qu'il était digne de sa réputation.

Je n'ai rien dit encore des œuvres de M. Victor Paul, remarquable chef d'orchestre de l'Institution. Sa fable le *Renard et le Bouc* est pleine d'esprit et de verve, bien qu'elle rappelle un peu trop, — à mon gré — l'opéra-comique français d'il y a cinquante ans. En revanche, *Malédiction* est une œuvre hardie et puissante, où se rencontrent de superbes suites d'harmonie. Le *Pastorale* de M. Specht est une composition exquise, pleine de fraîcheur et d'une écriture musicale remarquable. Le succès en a été tel que M. Guilmant, présent à la séance, l'a retenue pour ses grands concerts du Trocadéro où l'œuvre de M. Syme a retrouvé, il y a un mois, le même et légitime succès, qui l'attend partout.

Je termine par le *Chant breton* de M. Adolphe Marty, sur de beaux vers de M. Guilbeau, professeur à l'Institution. La musique de M. Marty se distingue par des qualités de distinction et de force exceptionnelles. C'est à lui surtout que je pensais tout à l'heure en parlant de solidité. Voilà de la musique robuste où vous ne trouverez rien de mièvre, ni de fade. Dirai-je, en outre, que M. Marty est, lui aussi, un premier prix d'orgue, l'un des élèves dont César Franck était le plus fier?

En résumé les aveugles ont prouvé que, non contents d'avoir un orchestre et des chœurs, auxquels on rend depuis longtemps justice ils ont une école de composition qui mérite l'attention des musiciens et du public connaisseur.

FÉLIX TOURNIER.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A propos des 83 ans de notre confrère, le colonel Fabre de Navacelle

A propos de son entrée dans sa 83e année, notre doyen, le colonel Fabre de Navacelle, nous a fait part d'un souvenir qui nous a paru devoir intéresser nos lecteurs.

Il était, au printemps de 1815, dans une maison de campagne, occupée, à Clignancourt, sur le revers nord de la butte Montmartre, par sa grand'mère Mme Barrot, femme d'un vice-président du Corps législatif et mère de MM. Odilon Adolphe et Ferdinand Barrot. Les murs du jardin, à peu près détruits par la canonnade du 30 mars 1814, avaient été rasés et un certain nombre de grands arbres avaient dû être récemment abattus. C'était la suite des ordres donnés pour établir, autour de Paris, les défenses qui avaient fait défaut l'année précédente.

L'enfant se trouvait dans le jardin à la main de sa grand'mère, quand une quinzaine de personnes y parurent. Mme Barrot reconnut l'Empereur. Il venait constater l'exécution des ordres donnés pour la défense de Paris, et devait avoir mis pied à terre pour voir de près les travaux de Clignancourt.

Il s'arrêta devant Mme Barrot et lui demanda « qui était cet enfant ». Mme Barrot lui nomma son mari, et ajouta que l'enfant était né le même jour que le roi de Rome.

Or, il y avait quinze mois que l'Empereur n'avait vu son fils, et le jeune contemporain qu'il retrouvait là avait, comme son fils, des cheveux blonds bouclés et des yeux bleus qui le regardaient curieusement.

Il aimait son fils, ce vainqueur!

Avec quelque émotion il caressa cet enfant, qui passa dans les bras des personnes de sa suite, embrassé et caressé par tous.

Ce souvenir de la 5e année est resté dans la mémoire de notre doyen, auquel, d'ailleurs, ses parents, ne l'avaient pas laissé oublier.

Digitized by Google

Décès de MM. Bougeault et Louis Lucas, anciens présidents de la Société des Etudes historiques.

Depuis un mois, notre Compagnie vient d'être cruellement éprouvée, nous avons perdu deux de nos anciens présidents restés dévoués à notre œuvre, bien que tenus éloignés de nous, l'un M. Bougeault, par la maladie, l'autre M. Louis Lucas père, par l'élection de domicile faite à Dijon, près d'un fils aimé, qui a été la consolation et la gloire de sa vieillesse. Nous dirons dans deux articles nécrologiques, que publiera notre prochain numéro, quels ont été les titres nombreux et distingués de MM. Bougeault et Louis Lucas à la reconnaissance et au souvenir de notre Compagnie; mais au lendemain d'un jour de deuil, nous n'avons qu'une pensée, adresser l'expression de notre douloureuse sympathie aux familles de ces deux hommes de bien.

R. G.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

RENDUE PROBABLE PAR LE STYLE DE CES OUVRAGES

I

DÉCOUVERTE DE TACITE. — SA FIGURE AUX YEUX DES MODERNES

L'immense risée qui accueillit en Italie la publication des *Histoires* et des six derniers livres des *Annales* de Tacite, par Poggio Bracciolini, fut toute naturelle dans ce milieu de faussetés, de mystifications qu'était l'érudition du xve siècle. Ce temps, qui nous paraît d'une si belle unité, était trouble et confus; on ne voyait pas très bien si la Renaissance serait le temple de la Sibylle véridique, récompensant la curiosité par les vraies œuvres du Génie oublié, ou au contraire, la Cité des Mensonges, vaste décor flottant, pourtant obscur, échafaudant ses labyrinthes dans des paysages inquiétants. Les *Fraudes pieuses* des moines, qui avaient tant défiguré l'antiquité, allaient-elles être dépassées par les contrefaçons des humanistes? C'étaient des âmes fort basses, des esprits plus que légers. Les princes, les villes, les payaient trop largement, et, comme il arrive chaque fois qu'une profession est lucrative, l'érudition devenait une industrie.

Poggio Bracciolini, le Pogge, était l'un des plus effrontés. Auteur de livres indécents, lui-même licencieux, intrigant, cupide, lamentant sa misère dans ses heureux jardins, il n'inspirait nulle confiance. Ni Cosme de Médicis, ni Leonello d'Este n'avaient voulu du complément de Tite-Live qu'il annonçait avoir été découvert par un Suédois. Son atelier de librairie passait pour une officine de fraudes; on lit aujourd'hui sa correspondance avec le libraire Niccoli; ils se

Digitized by Google

trompaient l'un l'autre et le *Tacite*, annoncé en 1425, mis au jour en 1429, est pendant ces quatre ans, entre les deux compères, comploté comme une œuvre ténébreuse. On sait que dès 1522, Lamberteschi lui avait promis une forte somme pour une histoire romaine. Il s'en exprime en termes voilés, dit qu'il cachera sa résidence, sera censé en Angleterre, ira en Hongrie pour travailler. Niccoli le croyait-il quand, en 1425, il lui raconta qu'avec un autre secrétaire du pape Jean XXII, Bartholomeo de Montepulciano, il a trouvé, au monastère de St Gall, au fond d'une tour où « l'on n'aurait pas jeté un condamné à mort », les *Institutions oratoires de Quintilien? Tacite*, c'était un moine de Herschfeld qui le lui avait montré, mais qui se faisait prier pour le lui vendre. Il vient à Florence, ce moine, il repart pour l'Allemagne, et on n'en a plus d'autres nouvelles. Et cependant, le Pogge annonce toujours, à mots couverts, un travail considérable qui doit lui rapporter gloire et profit. C'était toujours du nord qu'ils venaient, ces moines révélateurs de manuscrits. Un siècle plus tard, quand Angelo Arcambaldo apporte à Léon X les VI premiers livres des *Annales* que le pape lui paie 6,000 francs d'or, où l'a-t-il trouvé? dans l'abbaye de Corvei, en Vestphalie, près de cette forêt de Teutberg, où Varus a perdu ses légions. Et c'est le fils de Poggio, Jean-François Bracciolini, non moins décrié que son père, et qui, sous ses cheveux blancs, amusait de contes salés les festins de Léon X, qui remet à Arcambaldo le manuscrit que Poggio, dans sa richesse, n'avait pas songé à négocier. Pour le Pogge, la trouvaille de Herschfeld comprenait, sous la même reliure, avec Tacite, l'*Ane d'or* d'Apulée, singulière rencontre pour cet amateur d'images égrillardes [1].

Puis les irrégularités s'oublièrent, les doutes s'effacèrent. La grande allure de l'œuvre agissait sur les imaginations. La Renaissance politique reconnaissait dans le sénateur annaliste son docteur et son prophète. Il devint texte, oracle, recélant dans les obscurités de sa brièveté sentencieuse, tout un enseignement que de nombreux écrivains, ministres inférieurs de cet antre de Trophonius, livraient en feuilles éparses à l'avidité des consultants, princes et peuples.

(1) Voir sur tout cela les ouvrages de M. Hochart, dont les titres sont réunis ci-dessous, au § 2.

Digitized by Google

Pourtant Machiavel passe à côté sans le connaître ; c'est à Tite-Live qu'il demande tous ses exemples. Tacite reste l'augure de l'école morale, sévère, républicains d'Angleterre, protestants de France, Jansénistes. Il passe pour un historien de génie; il a frappé de malédiction l'époque qu'il a décrite. Racine le suit comme un merveilleux peintre de mœurs ; il retrouve en lui sa propre tendance à pénétrer les mobiles égoïstes. Montesquieu ne revient pas de sa profondeur ; il s'y voit lui-même, avec sa métrique des petits ressorts inattendus; il s'imagine que Tacite abrège tout, parce qu'il voit tout.

Il existe un livre magique, de style incorrect et tempêtueux, souvent à peine écrit, mais d'une vulgarité puissante, et tout le temps sur le ton de l'indignation effarée. C'est l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, que Diderot a mis en postface à la traduction du Sénèque de Lagrange; c'est le tome VII et dernier de ce bel ouvrage, monument que le baron d'Holbach a élevé à la gloire du philosophe romain qui fut le plus avéré précurseur du XVIIIe siècle. Le récit, fait de fragments de Tacite, entrecoupés des effusions de Diderot, donne de Tacite, de Sénèque, des empereurs et des impératrices, de Rome, une vision shakespearienne, non par la profondeur, ni par l'irrécusable évidence, mais par le rendu extérieur et la vie de ces êtres si passionnels. On voit, sous le soir et la nuit, aux lumières, les palais de Rome, ce luxe sans égal, ces gouvernements toujours à table et ces ordres de mort qui sortent des festins; Claude apprenant qu'il est divorcé et que sa femme épouse Silius, et Messaline assise, attendant la mort, dans les jardins de Lucullus, sa mère à ses côtés, qui brouillée avec elle, lui revenait aux derniers moments; leur course vers le palais, vers la clémence possible, et le retour dans les jardins, et Claude, parfait modèle d'abrutissement. Un alinéa sur Néron commence ainsi : « Les yeux du tigre étincellent de fureur ». Il l'a vu, il sait ce qui se passe en lui, quand il décrète les morts héroïques de ces grands personnages, philosophes, consulaires, les morts touchantes des femmes, les spectacles impies de ce règne voué aux furies.

D'Alembert choisit admirablement les morceaux qu'il traduit de Tacite, et sa traduction sèche, mais précise et fidèle, n'ajoutant

Digitized by Google

rien au texte (ce genre de traduction est un art perdu), est encore le livre qui donne l'idée la plus vraie du grand peintre.

Mais Voltaire, qui ne se laissait intimider par aucune gloire, ouvre la série des critiques qui doutent de Tacite. Non pas de son authenticité, mais de sa véracité, de sa pénétration et de son bon sens. Toutes ces histoires lui paraissent sans preuves, pleines de contradictions, des *bruits de ville,* comme il dit, qui n'apprennent rien sur l'Empire romain. Cependant, les écrivains continuent à y croire, il faut un peintre des tyrans; toute la révolution française vit de Tacite, autant que de Plutarque. L'ardent, le léger, l'inconsistant Camille Desmoulins, que le remord ou la peur amènent à la clémence, va chercher dans Tacite les noms, les allusions dont il remplit le sixième numéro du *Vieux Cordelier*; il aborde le temple latin et secoue les portes de bronze qui ouvraient les avenues de la mort.

Bonaparte, dans ce qu'il dit à M. de Fontanes, à M. Suard, et dans ses épanchements à Sainte-Hélène, parle de Tacite avec acrimonie, avec assez de justesse aussi. Comment, demande-t-il, ces tyrans si cruels, si corrompus étaient-ils les idoles du peuple? On n'y voit pas encore assez clair de son temps pour lui répondre : Parce que leur corruption n'était pas pire que celle des autres grands seigneurs, dont la cruauté impériale délivrait le peuple. Mais Chénier ne voit ni grands seigneurs, ni peuple, rien que la liberté *en soi* et le même tyran permanent sous diverses figures. Dans son *Tableau de la Littérature française*, il évoque, à propos des traductions, un Tacite absolu, infaillible, connaisseur du cœur humain, vengeur des vertus et des lois, et il passe ses dernières années à polir, pour un théâtre qui ne viendra pas, la faible et noble étude, le *Tibère*, que Villemain avoue avoir trouvé (dans sa jeunesse) aussi beau que *Britannicus*

La sagesse parle par la voix de l'Université. Dans son *Histoire de la Littérature romaine*, Alexis Pierron décompose Tacite; grand peintre de caractère, admirable écrivain; historien mal renseigné, étroit, satisfait de causes frivoles. En même temps, Amédée Thierry expliquait que l'administration impartiale et attentive des Césars valait mieux pour le monde que l'anarchie théâtrale de la

Digitized by Google

République. Du reste, c'est ce que Tacite avait dit lui-même dans son *Dialogue des Orateurs* (s'il est de lui, mais à coup sûr il est plustôt de lui que de Quintilien). Nous suivions, vers 1858, les cours du professeur Berger, qui n'a laissé rien d'écrit; il montrait aussi Tacite acceptant le régime impérial, comme à peu près tous ses contemporains, même le Sénat et les grandes familles. Tacite arriva aux grandes places sous Domitien; il y fit la moitié de sa carrière, il rappelle, dans *Agricola*, les votes qui arrachèrent du Sénat Rusticus et Sénécion; il en parle comme quelqu'un qui a assisté sans protester, qui peut-être a voté la mort dans l'âme. Sous Trajan, il trouve l'État assez bien organisé; il est consul.

En 1859 parut un livre qui fit scandale, *Tacite et son siècle*, par un magistrat, M. Dubois Guchan, réhabilitation systématique du régime impérial romain, et des empereurs eux-mêmes, et Néron en profite. Il faut se rappeler qu'alors les choses étaient arrangées en France pour que toute approbation de l'Empire romain parût un acte de bassesse insigne, et toute épigramme contre Néron une attaque très malicieuse et très courageuse contre le pouvoir. Les polémiques se déchaînèrent et il y en eut d'intéressantes. Le livre était curieux, bien fait, érudit, grave et modéré dans le fond des jugements, déparé seulement par des airs de réquisitoire et un ton hautain qui était la marque des ouvrages animés de l'esprit conservateur. Tout ce bruit s'est fort apaisé, à mesure qu'on a mieux connu l'Empire romain. Mais voici que notre savant confrère, M. Hochart, met en question, non plus la valeur de Tacite, mais Tacite lui-même.

II

CRITIQUES DE M. HOCHART [1]

La première idée qui vient, c'est que si le Pogge a écrit les

(1) *Études sur la vie de Sénèque*. Paris, E. Leroux, 1 vol. in-8°, 1885.
Étude au sujet de la Persécution des chrétiens sous Néron. (Id.). 1 vol. in-8°, 1885
De l'Authenticité des Annales *et des* Histoires *de Tacite*. 1 vol. in-8°. Paris, Thorin. 1890.
Siatulanda, dans la géographie de Ptolémée. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*. 1890, nos 2 et 3.
Tacite et les Asprænas, même recueil. 1891, nos 2 et 3.

Digitized by Google

Annales et les *Histoires*, c'est son plus bel ouvrage, et qu'à sa place un plus hardi faussaire, loin de mettre ses œuvres sous le nom de Tacite, aurait mieux aimé mettre celles de Tacite sous son nom. Mais Poggio Bracciolini pouvait avoir ses raisons. D'abord il devait faire un moindre cas des ouvrages de Tacite, si c'était lui qui les inventait, que de ceux où il parlait en son nom. Ensuite, s'il avait donné comme de lui les *Annales* et les *Histoires*, il en aurait tiré moins d'argent.

M. Hochart a fait photographier les pages initiales des manuscrits. Le plus ancien des *Annales* (L. XI-XVII) et des *Histoires* (L. I-V) est celui de la Bibliothèque Medico Laurentienne; c'est de lui que viennent tous les manuscrits jusqu'à l'impression à Venise en 1470. Le manuscrit du *British Museum* est de 1440 ou 1450; il porte les diphtongues inventées par Guarini de Vérone, celui de Wolfenbutel est de 1464. Le ms. Médicis est écrit dans ces caractères lombards si souvent contrefaits, avec des minuscules du xie siècle et sur un vélin du xve siècle. Il y est dit que la copie a été faite sous les consuls Olibius (l'empereur Olybrius) et Probinus. Le ms. du Vatican, qui contient les VI premiers livres des *Annales* et en lettres lombardes : c'est celui que le pape reçut en 1515. Il y avait, paraît-il, un autre manuscrit au Montcassin, dont Pogge parle avec dédain. Ne pourrait-on le retrouver? Tout cela trouble, évidemment, mais de tout cela que saurait-on conclure? douter seulement, et savoir que nous n'avons que des copies de copies.

Les preuves morales sont plus fortes ou du moins plus frappantes.

C'est vrai que, chez un peuple aussi juridique que les Romains, Néron n'avait pas le droit de condamner à mort les chrétiens accusés d'avoir mis le feu à la ville; alors surtout qu'il n'y avait pas de chrétiens à Rome sous Néron, des Juifs, sans doute, et on appelait Jesséens ou Nazaréens la secte nouvelle qui se distinguait à peine d'eux. Mais ni Orose, ni Tertullien, qui ont lu Tacite, ne le citent sur la persécution de Néron. Le premier auteur qui parle de ces cruautés est le chrétien Sulpice Sévère; alors les chrétiens se figuraient Néron comme l'*Antéchrist*, alors ils avaient un intérêt poli-

Digitized by Google

tique à rattacher l'Église de Rome à saint Pierre et à saint Paul. Le passage de Sulpice Sévère, qui est dans les mêmes termes que celui de Tacite, peut bien lui avoir été emprunté, il peut bien aussi y avoir été introduit. Le Xe livre des Lettres de Pline le Jeune où le gouverneur de la Bithynie écrit à Trajan des choses si invraisemblables (entre deux légistes, comme ils étaient) sur les abjurations imposées aux chrétiens, n'est-il pas reconnu apocryphe ? Ainsi du passage de Tacite. Quand M. Hochart signala cette interpolation (1884), il ne doutait pas de l'authenticité de Tacite en général. C'est alors qu'il connut le livre de l'Anglais Ross, *Tacitus and Bracciolini*, qu'il y vit une grande lumière sur les supercheries du Pogge et qui, alors il reprit les recherches de l'auteur anglais avec étendue, persistance et sagacité.

Déjà dans son livre sur Sénèque, M. Hochart avait relevé nombre d'erreurs, d'impossibilités morales dans les témoignages de Tacite.

Tacite fait refluer sur les premiers Césars la couleur de son temps. Il croit que c'étaient des empereurs ; il ne voit pas que la magistrature du *Premier*, du *Prince du Sénat* ne s'exerçait que par les voies parlementaires; il croit à la servitude de ce corps, représentant de tout l'Occident civilisé et composé de tant d'hommes éclairés d'une situation indépendante, incessamment mêlés à l'administration des grandes affaires. Il ne soupçonne pas que l'autorité de Sénèque sur la majorité sénatoriale était au moins aussi forte que celle du président de l'Assemblée. Il attribue à Sénèque une maladresse insigne dans la justification de la mort d'Agrippine. Il croit qu'après l'incendie, Néron a eu le temps et la place d'élever au milieu des quartiers populeux de la ville une maison incrustée d'or dans des jardins où s'étendaient des lacs et des forêts. Il croit au mariage de Silius et de Messaline, chez ce peuple de jurisconsultes. Il abonde en bévues sur les mouvements militaires, lui qui, nécessairement, avait servi comme tout Romain, et sur les constructions nautiques, quand il pouvait consulter l'oncle de son ami Pline, commandant de l'escadre. Il attribue à la flotte de Germanicus des gouvernails à barre transversale et à mouvement vertical sur leur axe, dont l'invention est du XVe siècle. M. Hochard, qui a été arma-

Digitized by Google

teur, déclare ne pouvoir se tirer du mécanisme du bateau d'Agrippine. Que dire du combat naval que Claude aurait offert en spectacle sur le lac Lucrin? pas une manœuvre n'est possible. Tacite ignore les limites de l'Empire en Égypte; il fait tenir à Claude un discours déraisonnable pour admettre les Gaulois dans le Sénat, où ils figuraient depuis César, discours tout autre que celui qui est gravé sur les tables de bronze du Musée de Lyon, découvertes à Saint-Sébastien, près Lyon, en 1528. Mais aussi la découverte en est bien étrange. On n'y voit pas non plus parmi les caractères de trois lettres que Claude avait ajoutées à l'alphabet, en sorte que nous pouvons aussi bien douter des deux discours. Sans compter tant d'erreurs de détail: le Lustre qui a cinq ans; tout le monde sait, d'après Censorinus, qu'il en a quatre; le nom de famille d'Auguste qui serait Octavien, par une dérivation que rien ne justifie; les Lois des XII Tables qui seraient une législation transitoire alors que c'était le fond de l'ancien droit tout entier; Tacite ne sait pas quand a été élevé le temple de la Fortune équestre; il ignore les variations de l'enceinte de l'ancienne ville; il ne comprend rien à la tenue des Comices. S'il a écrit les livres qu'on met sous son nom, c'est un historien sans portée, un écrivain obscur, un moraliste qui voit le mal partout, et qui a vu dans les Romains de l'Empire des hommes de la Renaissance, corrompus et habiles, fourbes, cruels et dépravés. Mais, au contraire, tous les témoignages du temps nous disent que Caius Cornelius Tacitus, consulaire estimé, respecté des premiers hommes d'État et de lettres de son temps, était un personnage grave, instruit, expérimenté: ses œuvres sont perdues évidemment, et la supercherie du Pogge a consisté à extraire habilement, et à assembler tous les passages de Dion Cassius, de Philostorge, d'Hérodien, de Suétone, de Josèphe, de Tertullien, d'Orose et de Sulpice Sévère qui se rapportaient au temps dont il a écrit l'histoire. Voilà pourquoi, quand les historiens se taisent, les *Annales* de Tacite présentent des lacunes, pourquoi les manuscrits mêmes sont sans titres, car l'antiquité ne nous avait pas fixés sur ce point; on savait seulement qu'il y avait des *Annales*, des *Histoires*; mais on disait aussi que Tacite avait écrit les *Récits des Morts illustres*, et, en effet, en beaucoup d'endroits, son œuvre paraît comme une histoire de la

Digitized by Google

Révolution française où il n'y aurait que les exécutions. De tant d'erreurs, de ces couleurs si fausses, ce n'est donc pas le noble Romain qui est responsable, c'est l'auteur qu'il suit, en premier lieu le plus grave, Dion, mais qui se trompe, parce qu'il est Grec et parce que, venant après les Antonins, il ne peut guère comprendre l'époque encore très romaine, et très peu monarchique, et où les chrétiens n'avaient nulle place, qui fût l'âge sénatorial par excellence.

On convie ici les jeunes talents à rechercher dans la comparaison des historiens anciens de l'Empire, les passages qui, en effet, se retrouvent dans Tacite ou dans le pseudo-Tacite. S'il en est qui ne portent que sur des événements, dont nul, hors Tacite, n'aurait parlé, il faudrait bien que l'ouvrage fût de Tacite lui-même, et que les autres eussent puisé chez lui, car pour admettre que le Pogge ait inventé ces passages, il faudrait lui attribuer trop d'imagination et on voit qu'il ne reculait pas devant les lacunes. Son effronterie était celle d'un copiste et non d'un inventeur.

En attendant les preuves d'érudition, on veut faire ici à la thèse de notre savant et éloquent confrère une seule objection. Tacite n'aurait-il pas un style qui fût sinon inimitable (nous admettons que les écrivains de la Renaissance étaient très habiles), mais qui défiât au moins un pastiche de quatre volumes ? M. Ross, cité par M. Hochart, dit qu'évidemment ce n'est point le style des facéties et de la correspondance de Pogge qui doit servir de comparaison avec les *Annales*. En effet, M. Hochart a publié en appendice les lettres de Pogge à Niccoli et d'autres ; elles sont en latin cicéronien du xve siècle, pas du tout cornéliennes. Mais M. Ross ajoute que l'œuvre historique attribuée à Tacite a une certaine analogie de style avec les productions sérieuses de Pogge et c'est ce qui ne paraît guère. Nous connaissons tous pour l'avoir lue dans Gibbon, la très belle prosopopée de Pogge sur les ruines de Rome ; c'est d'une majestueuse ampleur diffuse, et d'une mélancolie toute moderne; Tacite écrit tout autrement. A moins que Pogge ne se soit fait un style exprès quand il voulait être Tacite. Mais alors, il faut voir ce qu'est ce style, s'il a les caractères de la personnalité. C'est la manière de sentir, plus encore que de penser, encore bien plus que de vouloir ou d'agir, qui fait la différence entre les individus. Le

Digitized by Google

style des *Annales* et des *Histoires* révèle-t-il une personne qui ait vécu, ou un être imaginé?

III

GÉNIE DU STYLE DE TACITE

Il faut avouer que c'est un nom prédestiné, Tacite, pour cet homme dont le style est synonyme de brièveté mystérieuse et d'obscurité calculée. Une école est sortie de lui, qui a pour office de dire le plus de chose dans le moins de mots. — Connaître les ressorts secrets, n'être dupe de personne, raconter des profondeurs d'un ton de légèreté dédaigneuse, ce sera une méthode, à laquelle on reconnaîtra tout de suite le génie politique ou ce qui y ressemble. Montesquieu y triomphe, sans se priver de certaines gaietés qui accompagnent le magistrat de province. — Toqueville y va bravement et garde tant qu'il peut les airs de définitions magistrales, les affectations de réticence. De là à la parodie, la pente serait facile. Ceux qui la descendent croient peut-être monter. Chez l'inventeur, le principe du *peu*, *mais plein*, a suscité des formes nouvelles, ou tellement personnelles que les écrivains antérieurs n'en avaient pas fait un usage égal ni approchant.

Ainsi les tableaux par énumération (dans les *Histoires*, le préambule, résumant les désastres, désordres et catastrophes de la période révolutionnaire : la Judée, sa géographie, botanique, faune, histoire, institution, religion en trois pages de traits juxtaposés); — l'expression jetée incidemment des motifs supposés, — les antithèses en deux mots, — les phases successives des passions ou des événements amenés non par transition, mais par progression, — et ce style indirect qui rend si exactement les propos incohérents des foules, les obsessions de l'intrigue, les inquiétudes des voix suppliantes, les insinuations précautionneuses des harangues ou discussions officielles (conversations des badauds à la mort d'Auguste; plaintes des soldats de Germanicus, récriminations d'Agrippine, conseils précipités de Narcisse à Claude; dis-

Digitized by Google

cours de Néron à la mort de Britannicus, discussion d'Éprius Marcellus et d'Helvidius Priscus au Sénat, etc.).

Les procédés sont évidents, mais ils défient toute la malice des imitateurs qui n'ont pas reçu des astres l'âme de Tacite, âme prodigieusement rare, plus forte que les prétentions de son talent, et qui planait du haut de plusieurs sincérités : le mépris des bassesses, et pourtant la conviction que c'est le lot de l'espèce en masse et la pitié pour cette masse, et une sympathie raisonnée pour les êtres supérieurs qui s'en dégagent. Nulle philanthropie au sens moderne, aucune croyance à la réforme du monde, mais le préjugé des anciens que les sociétés étant ce que les font les gouvernements, il y a une très haute mission des princes, des sénats et des maîtres. Un sens moral très droit, très sûr, presque enfantin à force de naturel, qui distingue le bien et le mal à deux signes certains, l'horreur de faire souffrir et la honte de se dégrader. Nul entraînement, la volonté pas plus emportée que le style, la noblesse du caractère rendue visible par la dignité de la tenue. Il n'a pas ouvert de ces perspectives qui éclairent l'humanité dans ses profondeurs; il est moins un grand peintre du cœur humain que d'une société donnée ; il range aisément les hommes en trois catégories, les âmes hautes et intactes, les faibles flottants, les caractères bas et cruels. Il n'a eu guère d'occasion d'observer la grandeur; Sénèque, Burrhus et Thraséas sont plutôt de nobles résignés que de grands hommes. Les deux forts caractères de criminels, la misantropie impitoyable de Tibère et la perfidie tenace de Sejan, sont empreintes de poltronnerie. La force n'est pas davantage dans Néron, malfaisant et farceur, dans Domitien sournois et livide. Il peignait une société qui s'affaiblissait : les grands esprits chimériques de triumvirat étaient morts sans successeurs, on allait graduellement à l'honnêteté bourgeoise des Antonins. Dans les *Histoires*, la Révolution met aux âmes un peu de mouvement et de fantaisie, mais les hommes du règne de la Terreur romaine, Massa Bébius, Othon, Cécina, Vitellius sont des fantoches, plus inconsistants même que ceux de la nôtre.

Les Romains passent pour des prodiges de sens politique. Ils n'ont pourtant jamais pu se tirer des situations les plus simples.

Digitized by Google

L'absence de la notion des droits de l'homme les réduisait toujours à user d'expédients. L'un des plus maladroits fut le tribunat d'où devait sortir la monarchie absolue. A l'aide de ce tribunat, ils n'ont secoué le joug du patriciat que pour tomber sous celui de la noblesse, qui n'était que le règne de l'argent. L'Empire, tel qu'on le décrit, n'a reçu que des explications partielles. Telles sont les raisons données par Dureau de la Malle, des nécessités financières qui forçaient les Césars à proscrire pour confisquer, celles de Renan, du dévouement mystique de la garde germaine à ces princes. Comment le sénat de vingt nations, dont la majorité disposait de tout légalement, supportait-il une tyrannie qui ressemblait à celle d'une petite ville grecque? Il faut donc que le principat ait eu virtuellement des conditions héréditaires que les modernes ne veulent point voir, et que Tacite semble constamment supposer, ou bien que les crimes des Césars aient été considérés par les contemporains comme des crimes privés, car chaque maître romain était César chez-lui. Les Romains avaient une mauvaise politique parce qu'ils avaient une société d'ordre inférieurr Aussi tout le progrès dont ils étaient capables fut-il de laisser pénétrer leur jurisprudence par la philosophie grecque.

Tacite a vécu, il le dit lui-même, dans un temps beaucoup mieux ordonné que celui qu'il décrit dans les *Annales* et dans les premiers livres des *Histoires*. Les provinciaux dominaient dans le sénat et l'avaient moralisé; les mœurs générales étaient plus simples; avec Nerva, le régime légal est assuré. En réalité, quels qu'aient été les temps, Tacite a eu la conviction, fondée ou imaginaire, de vivre, dans sa jeunesse, au milieu d'âmes assez basses, et dans son âge mûr, au milieu d'honnêtes gens sans grandeur. De là toujours un air de se trouver, lui et son groupe immédiat, fort différents des autres.

Son ami, Pline le Jeune, emploie un mot grec, Σεμνῶς, pour caractériser son éloquence. Le mot manque en latin, aussi est-ce une erreur de le traduire, comme ont fait quelques-uns, par *majesté*. Σεμνῶς, c'est la gravité religieuse, l'air imposant et doctrinal, ce que nous appelons le ton d'oracle.

Les Allemands nous apprennent (*Revue des Deux-Mondes*, 1891)

Digitized by Google

qu'il n'y a jamais eu de langue latine littéraire, mais simplement une langue populaire que parlaient les légions et d'où sont sorties nos langues romanes (excepté l'italien, qui s'est développé sur place des dialectes de l'ancienne Italie). La langue littéraire, chaque écrivain se la faisait pour lui-même, et c'est pourquoi on trouve d'un écrivain à une autre de telles différences de syntaxe et de vocabulaire, comme on n'en voit ni en grec, ni en français, entre les auteurs les plus distants.

Victor Hugo aimait beaucoup, à l'Académie, les séances du Dictionnaire. C'est lui qui le dit à M. de Goncourt (*Journal des Goncourt*, t. V, p. 246, 1875). « Je ne sais pourquoi, dès mon arrivée, Cousin s'était posé vis-à-vis de moi en antagoniste. Un jour arrive le mot *Intempérie*. — L'étymologie, demande-t-on? — *Intemperies*, répond quelqu'un. — Messieurs, s'écrie Cousin, nous devons apporter une certaine réserve dans le choix des mots que nous avons l'honneur de consacrer. — « *Intemperies* n'est pas du latin, cela n'existe dans aucun auteur de bonne latinité; c'est du latin de cuisine. » Tout le monde se taisait. Alors je jette tranquillement : *Intemperies* et j'ajoute : « Tacite ». — Tacite, mais ce n'est pas du latin, reprend Cousin, c'est du latin bon pour le romantisme, n'est-ce pas, Patin, vous qui savez le latin? — Mais avant que Patin eût pris la parole, on entendit sortir de la haute cravate de Royer-Collard, avec une intonation nasillarde et méprisamment moqueuse : — Messieurs, Cousin et Patin sont des messieurs qui savent du latin. On rit, et l'étymologie fut acceptée. »

Cousin avait raison d'ailleurs. Tacite est un romantique. Il l'est par son époque, par son imagination et par son style. Il vient après les explosions philosophiques de Sénèque et de Pline l'Ancien; il est en retraite sur ces idéologues; sa métaphysique était platonicienne[1]. Comme les romantiques il est teinté de religiosité, il affecte le respect des traditions. Il a le goût de l'exotique, le sens paysagiste, l'expression concrète et pittoresque, et comme eux aussi,

(1) Voir une Étude sur la *Philosophie de Tacite*, dans la *Revue de l'Instruction publique*. 29 janvier 1876, citée à la fin de l'appendice II de la traduction de l'*Essai sur le libre arbitre* de Schopenhauer. 2e éd., Paris, Alcan, 1880.

Digitized by Google

peut-être plus de scepticisme qu'il n'en laisse voir. La hardiesse de l'expression contraste avec la timidité avouée des opinions, soit qu'on sente la difficulté d'imposer deux témérités à la fois, soit que dans une société qui veut se règler, le besoin de propagande soit moins impérieux. Tacite a moins l'art du style qu'une manière. Il appelle l'attention sur sa forme, il écrit plus en artiste qu'en écrivain. Il fuit la périphrase qui voile l'accident sous les idées de genre et d'espèce; il cherche la métaphore qui donne aux idées le relief de l'accident. Le romantisme, tout en proclamant la supériorité de l'inspiration sur la règle et rejetant comme puérilités académiques beaucoup de nuances de diction, de goût et d'euphonie, est pourtant esclave de l'effet, substitue aux recherches discrètes de style les trouvailles voyantes, néglige les qualités générales pour les qualités particulières; il s'agit moins de répandre des idées que de frapper l'imagination.

Il est visible que Cicéron cherche à écrire mieux que tout le monde dans la langue de tout le monde, mais que Tacite ne veut pas qu'on doute un instant qu'il n'écrit comme personne. On demande si le Pogge, qui latinise dans un temps où on adore la latinité en masse, a pu se rendre compte de ces différences qui ne nous sont devenues claires que depuis l'application de la critique historique à l'évolution littéraire, et s'y conformer dans une contrefaçon en vingt et un livres.

Tacite affectionne, dans la construction de sa phrase, l'emploi de ces modes de la durée qui apportent du vague et par conséquent de la poésie, ces temps de verbe que les grammairiens appellent infinitifs, prétérits, indéfinis, imparfaits, qui prolongent l'impression en y mêlant du doute, en subordonnant une nuance à une autre. Il multiplie les incises qui séparent les éléments d'une situation, les phases d'un mouvement, qui juxtaposent les touches d'un même aspect. Mais toujours il s'arrange pour que chaque impression soit immédiate, qu'on n'ait pas besoin de faire un circuit pour démêler le nœud de la phrase : le terme principal, quelle que soit sa place, et à quelque « partie d'oraison » qu'il soit pris, est toujours visible. C'est là ce qui fait l'écrivain grammaticalement clair, et ce qui lui permet d'oser impunément, pour l'effet artiste, toutes les combinai-

Digitized by Google

sons d'obscurité. Car l'obscurité des grands écrivains est la profondeur de leur pensée, et l'obscurité des médiocres est la fausseté de leur langue. Tacite supprime les termes de liaison qui construiraient la phrase comme un appareil de raisonnement; il en dispose les parties comme des gradations d'effet. On comprend que pour attester cette méthode, on ne puisse ici rien citer, ce serait un travail d'analyse que chacun peut faire plus aisément seul avec le livre.

C'est une opinion très fausse que si la pensée est forte, le style l'est aussi, et que les grands penseurs sont nécessairement de grands écrivains. Trop d'exemples prouveraient le contraire. Qui a plus fortement pensé que Saint-Simon, le sociologue? Il écrit fort mal, ou plutôt pas du tout. Son grand-oncle, l'historien, qui n'est pas une forte tête, écrit merveilleusement. La fausse profondeur de Tacite amuse un moment; son pittoresque retient longtemps; mais ce qui fait qu'il domine, c'est sa prodigieuse incantation. Musique de sonorités plus que d'élan, rythme rapide et régulier, moins mélodie que mélopée pleine, chargée, aux volées d'airain, prolongée dans des finales assonantes. Les classiques cherchent l'euphonie en évitant les rencontres, dans le coulant, le poli et le modelé de la ligne sonore et dans le nombre des périodes (le nombre! cette mesure si différente du rhythme poétique); Tacite cherche l'harmonie dans des moyens plus près de la versification et de la musique elle-même; on ne s'étonne plus que la langue latine, ainsi travaillée, ait abouti aux strophes des proses rimées du moyen âge. L'accent, (la vibration personnelle que chaque écrivain reçoit des choses,) est chez lui un timbre grave, recueilli, monotone et battant plein. C'est que son âme est ouverte également et à ce degré de surprise qui est la source de la poésie et à cette attention soutenue qui se complaît dans l'expression définitive et brève. Voix pleine, dure, sans jeux et sans modulations, nullement plaintive, mais pathétique, et ce que les critiques ont appelé chez lui l'indignation de l'honnête homme, est plutôt la colère contenue et méprisante, un étonnement que l'humanité puisse être si basse, sachant déjà d'ailleurs que la Nature est insensible. Ce n'est pas un de ces esprits qui aiment le bleu; il

Digitized by Google

regarde droit dans la grande horreur universelle. Sa poésie misanthropique est dans l'art romain l'une des trois figures de tristesse. Lucrèce, Sénèque, Tacite ont, plus profondément que les autres grands poètes latins, exprimé les *larmes des choses*. L'un donne une voix de ressentiment au désespoir des êtres vivants dans l'éblouissante et cruelle nature; l'autre approfondit l'amer chagrin des consciences, impuissantes à surmonter l'assaut renouvelé des faiblesses; et l'autre, a de l'abîme social, tiré, fait monter comme fantômes les noires vapeurs des crimes et des misères.

L'âge, les sujets enfin, modifièrent le style de Tacite. S'il est vrai que le *Dialogue des Orateurs* soit de lui, il l'écrivit à vingt-deux ans, l'an 831 de Rome, et dans les formes encore cicéroniennes de de la période; les expressions qui plus tard abonderont chez lui et couvriront tout, déjà s'élèvent, pour attester l'individualité. Il avait quarante-deux ans quand il écrivit la *Germanie* et la *Vie d'Agricola,* le tableau clair et puissant des mœurs du nord, l'oraison funèbre attendrie et mélancolique, adoucie pourtant par la félicité de la vie de famille, par les succès croissants dans les magistratures, et le style suit, dans sa grâce un peu traînante, les réminiscences de la Bretagne proconsulaire (851). Les *Histoires* sont de l'an 855; il les a écrites à quarante-six ans, ; il les avait conçues sur un plan vaste, avec des développements plus aérés; c'est l'œuvre sur laquelle il comptait; les *Annales*, venues après, n'étaient qu'une introduction. Les *Histoires* ont péri, ne laissant que cinq livres. Là, les secrets débordent, les politiques sont emportés par leurs combinaisons incertaines; le génie de la révolution jette dans la rue le peuple et les armées; les provinces s'ébranlent, et l'Orient se lève dans des attitudes fantastiques. L'historien parle encore une langue assez libre, moins concertée, il s'espace, il voyage, il voit plus en clair les personnages plus mouvants, les paysages plus fuyants, sous des couleurs nouvelles. Le *Annales* sont l'œuvre typique, complexe, la clinique de la tyrannie. Il avait cinquante-neuf ans, en 868. Il se concentrait, ramassait son style, comme on fait quand on n'a plus beaucoup de temps. C'est là que sont les mots à effet, les récits ardents, les scènes terrifiantes, les maximes d'affreuse vérité. C'est là surtout qu'on cite, l'œuvre suprême où le génie est tout entier.

Digitized by Google

IV

MERVEILLEUX EXEMPLES

La beauté de ce style étrange c'est l'*unité d'impression* organisée au moyen de coupes calculées et de mots saisissants; les citations en sont une épreuve infaillible. Il suffit d'ouvrir Montesquieu, ou Mably, et de regarder les notes au bas des pages, on n'a pas besoin de lire le nom de l'auteur cité à des traits comme ceux-ci : « Les délibérations du sénat suivaient la décision des soldats ». (*Annales*, XII, 69.) — « Deux légionnaires entreprirent de transporter le gouvernement du peuple romain, et le transportèrent. » (*Histoires*, I, 25.) — De ceux qui décidaient d'eux-mêmes, les corps étaient ensevelis, les testaments étaient exécutés, encouragement à prévenir l'arrêt. » (*Annales*, VI, 29.) — « Et plus un homme se distinguait comme délateur, plus il s'élevait aux honneurs et il devenait comme sacré. » (*Annales* IV,36.) — « Le secret de l'empire était divulgué qu'un empereur pouvait être fait hors de Rome. » (*Histoires*, I, 4[1].)

Ce qu'on va le plus souvent chercher dans Tacite, ce sont les mots à moitié révélateurs, qui donnent le plaisir de déceler les mensonges, les contrastes de situation ou de caractère, les combats intérieurs des consciences; et ce sont, en effet, ces états incertains de l'âme dont la peinture multipliée dans une œuvre, comme elle l'est dans les *Annales* et les *Histoires*, atteste une tradition orale. de famille, ou de milieu, donc un facteur d'authenticité. Est-il possible qu'une contrefaçon ait pu introduire dans le style officiel une ironie aussi naïve que celle-ci ?

« Néron se justifia par un édit d'avoir hâté les funérailles de Britannicus, disant que l'usage des ancêtres était d'écarter des yeux les morts tragiques et de ne point les rappeler par un éloge ou

(1) On s'interdit ici de citer Tacite en latin, tant on redoute de forcer la conviction du lecteur par les sonorités de la langue souveraine, et pour laisser apparaître par la seule fidélité du sens l'individualité du style. On s'est ordinairement servi de la traduction de D'Alembert, qui est la moins éloignée du texte, et on l'y a ramenée quand elle s'en écartait.

Digitized by Google

une pompe funèbre. Il ajoutait qu'*ayant perdu le secours d'un frère*, il plaçait dans la République ses dernières espérances; que *le sénat et le peuple devaient redoubler d'intérêt pour un prince*, seul reste d'une famille destinée aux plus grands honneurs. » (*Annales*, XIII, 17.)

La formule du doute affecté laisse assez voir l'épigramme; c'est Auguste qui conseille de ne pas reculer la frontière de l'empire, *soit par prudence, soit par envie pour son successeur*. (*Annales*, I, 11.) C'est Agrippine abandonnée en un instant; personne ne la consola, personne ne la vit, excepté quelques femmes, *soit par attachement, soit par haine*. Mais voici un exemple d'obscurité qu'un pastiche aurait certainement rendu plus transparente. C'est dans l'accusation de Cossutianus contre Thraséas : « Ce magistrat, autrefois si infatigable et si assidu, qui prenait parti avec chaleur dans les séances les plus insignifiantes, n'avait point paru aux assemblées depuis trois ans. En dernier lieu, chacun accourant avec empressement pour condamner Silanus et Vetus, il avait préféré donner des consultations à ses clients... Autrefois, on comparait César et Caton, aujourd'hui, Néron, c'est vous et Thraséas. Dans cette même ville avide de discorde, il a des partisans, qui n'osant encore imiter l'insolence de ses discours, l'imitent au moins dans son extérieur, pour vous reprocher vos plaisirs. Il méprise les serments, il abroge les lois. *Les journaux du peuple romain, si répandus dans les provinces et dans les armées, sont l'histoire de l'abstention de Thraséas.* » (XVI, 22.)

D'Alembert traduit : *L'histoire de ce que Thraséas n'a point fait*. Ce qui est le sens litéral et en conserve l'équivoque. Il dit dans une note : « *Mot à mot :* les journaux sont lus avec empressement afin que ce que Thraséas n'a point fait soit connu : cela, ajoute-t-il, peut avoir deux sens : Les partisans de Thraséas lisent avec soin les journaux afin de connaître les prétendues injustices auxquelles Thraséas n'a point eu de part, ou bien : Les journaux sont lus partout avec avidité, afin que personne n'ignore qu'il ne fait rien ni pour la gloire, ni pour le bien de la patrie. Ce dernier sens, dit d'Alembert, me paraît plus fin, plus beau, plus conforme à ce qui précède, et c'est pour cela que je l'ai adopté. » Il est peut-être plus fin, et

Digitized by Google

venant d'un adulateur, plus habile, mais non plus vraisemblable, ni plus conforme à ce qui précède, car il s'agit, dans tout le discours, de l'abstention d'un sénateur qui ne vote ni ne siège, et l'important de l'affaire, est qu'il désapprouve par son silence, au lieu que si Néron fait vraiment de grandes choses, elles doivent être assez visibles pour que les lecteurs du Journal officiel s'inquiètent peu, aux frontières, si Thraséas s'y est associé. Rien n'est plus fréquent, chez Tacite et tous les Latins, que ces doubles sens, trop naturels dans la plus elliptique des langues indo-européennes, dépourvue de mots abstraits et de tours analytiques. Mais c'est ce qui en fait la poésie.

Les tableaux de Tacite ne sont pas seulement des images saisissantes : ils ne se séparent pas des sentiments des personnages, ils en sont comme la réfraction, et le don de la vie va de l'homme à la nature. Le jour qu'on porte les restes de Germanicus dans le tombeau d'Auguste, il fait alterner un *vaste silence* (expression qu'a reprise La Fontaine) avec *les inquiétudes éplorées*. On voit les rues qui se remplissent, les flambeaux funèbres qui courent par le champ de Mars. Des soldats sous les armes, des magistrats sans insignes, du peuple rangé par tribus, s'exhalent les lamentations; *la douleur vive et à découvert semble avoir oublié les maîtres*. On les entend qui comparent ces maigres funérailles avec les magnificences qu'Auguste avait organisées pour Drusus; et alors le style de l'historien se moule, par des phrases égales et à cadences identiques, sur les répliques des gens qui parlent chacun à leur tour pour rappeler un fait : « on avait disséminé autour du lit funéraire les images des Claudes et des Jules; — on avait lu à la tribune l'oraison funèbre; — tous ces rites inventés par les ancêtres, — ou imaginés par la piété récente. » — Et c'est le battement alterné des énumérations récriminantes : « Où étaient ces institutions antiques? — L'image sur un lit étalée; les vers qui redisaient les vertus du défunt; — et les éloges et les larmes, — et tout ce qui au moins invitait à douleur. » (*Annales*, III, 4.)

Le sens du théâtre, chez Tacite, ressemble beaucoup moins à l'art dramatique des Latins et des Français, qui expose, noue et dénoue une intrigue, qu'à la progression des scènes qui, chez les Grecs et Shakespeare, amènent chaque personnage au moment exact de l'inter-

Digitized by Google

vention des destinées. La mort de Messaline est comme un drame shakespearien. C'est d'abord l'arrivée auprès de Claude des deux délatrices, envoyées par Narcisse; ce sont deux courtisanes, l'une Calpurnie, se jette aux genoux de César et lui crie : *Messaline a épousé Silius*, et elle demande à l'autre, Cléopâtre, qui se tient en arrière : *N'est-ce pas connu?* Claude veut qu'on fasse venir Narcisse. C'est maintenant Narcisse qui tient la scène et qui discourt. Mais l'empereur est un homme qui a besoin de conseils; il appelle le ministre de l'agriculture, Turraninus, puis Lucius Geta, le chef des prétoriens. Ils confirment, et d'autres officieux viennent encore, qui veulent que l'empereur se réfugie au milieu des soldats. Effarement de Claude. — Alors un intermède fou : c'est Messaline qui célèbre les Bacchanales en costume mythologique; et dans ce ballet, un figurant monte sur un arbre, on lui demande ce qu'il aperçoit au loin : « une tempête venant d'Ostie », sans qu'on voie si le poète veut figurer un effet du ciel, ou un présage. De tous les côtés arrive à la déesse la nouvelle que Claude sait tout, et voilà les coupables qui s'enfuient, Messaline aux jardins de Lucullus, Silius aux fortifications. Messaline députe à Claude ses enfants pour le fléchir. On a recours aussi à la plus ancienne des vestales, qui vient assez naturellement implorer la clémence de l'empereur, puisqu'il est souverain pontife. Vitellius, le futur empereur, personnage déjà antipathique, s'entremet pour empêcher Claude de venir à Rome; il ne fait que dire tout le temps : quel crime! quel forfait! Voilà pourtant Messaline elle-même, qui crie « qu'on écoute la mère de Britannicus et d'Octavie »; mais Narcisse est toujours là; il éloigne les enfants, il écarte Messaline hors de la vue de Claude; il n'ose pas faire partir la vestale avant qu'elle ait fait son discours, mais, aussitôt qu'elle a fini, *qu'elle aille dire ses prières!*

Claude est effrayant de silence. Narcisse ordonne tout, on proscrit et on tue quelques personnes. Le seul Mnester, affranchi de Messaline, déchire ses vêtements, et crie en faveur de sa maîtresse. C'est lui qui s'est fait brûler sur son bûcher. On tue encore du monde. Seconde scène de Messaline dans les jardins de Lucullus. Sa mère réconciliée l'exhorte à ne pas attendre l'arrêt de mort. « Mais cette âme corrompue par les débauches n'avait plus rien d'honorable. »

Digitized by Google

Rien que des larmes et des sanglots, devant les deux ministres de mort, le tribun, qui reste convenable, et un affranchi, qui vomit des injures. Elle prend le fer, ne peut; on la tue, on laisse le corps à sa mère. Claude à table, ne demande pas de détails; l'important pour lui est de boire. *Les jours suivants, ni haine, ni joie, ni colère, ni tristesse, aucun sentiment humain.* (*Annales*, XI, 29 à 38.)

Ce sont encore des drames shakespeariens que ces révoltes de Bretagne. Quelles scènes que les imprécations, les *terribles prières* des prophétesses de l'île de Mona. (*Ann.*, XIV, 30 et suiv.) Sur le front de l'armée celtique, en rangs pressés sur le rivage, on voit arriver des femmes vêtues de fourrures sauvages, les cheveux épars, et dans l'appareil des Furies qui portent des flambeaux; les druides circulent autour, les mains levées au ciel et entonnent les imprécations. Les soldats romains ne résistent pas à ce spectacle, ils se laissent frapper, blesser. L'émotion est au comble quand arrive la princesse tragique, Boadicée, reine des Icéniens; elle vient raconter comment les centurions se sont emparés de son royaume, et des esclaves romains ont violé ses filles; elle-même a été fouettée, les principaux des Icéniens expropriés, les parents du roi traînés en esclavage. La tribu prend les armes, appelle à la révolte la cité des Trinobantes; ils détruisent le temple du divin Claude qui s'élevait comme la cidatelle de la domination éternelle. Par quel prodige voit-on tout à coup la statue de la Victoire qui descend de son piédestal et qui tourne le dos comme cédant aux ennemis? Voilà, crient les femmes en fureur, voilà le jour de l'extermination! Autres prodiges : autour du sénat de la colonie romaine, on entend les frémissements du ciel; le théâtre résonne de hurlements; dans l'estuaire de la Tamise, on voit l'image de la ville renversée. Au retrait des eaux, des figures de cadavres laissées dans le lit du fleuve. (*Ann.*, XIV, 32.) Londres est déjà une ville riche et populeuse, un pays *doux à habiter*; les Bretons la saccagent. Même désastre à Verulam : il y périt soixante-dix mille citoyens et alliés. (XIV, 33.) Boadicée paraît sur son char, ses filles à ses côtés, et fait un discours à chaque clan insurgé. « Elle attestait que c'était l'usage chez les Bretons d'être menés à la guerre par des femmes; elle ne venait pas pourtant comme reine, pour son royaume et ses trésors,

Digitized by Google

mais comme femme du peuple, pour venger sa liberté, son corps déchiré de coups, ses filles violées. Les passions des Romains en sont arrivées là : ils faut qu'ils souillent tout, le corps, la vieillesse, la virginité. Mais les dieux des justes vengeances sont présents : une légion a été exterminée ; les autres se retranchent ou cherchent à fuir. Ici il faut vaincre ou mourir, du moins si on est femme. Quant aux hommes, qu'ils servent et qu'ils vivent. » Après la victoire des Romains, la noble et malheureuse femme s'empoisonna.

Tacite aimait les caractères emportés des Barbares du Nord, leur conscience droite et facilement soulevée, les illuminations mystiques de leurs femmes. C'est lui qui a fait connaître les prophétesses Aurinia et Velléda : il a peint une autre barbarie, celle de l'Orient, il a raconté les tragédies romanesques des Mithridate et des Pharasmane, de Rhadamiste et de Zénobie, avec ce sens du mouvement, de l'imprévu et de l'aventure que les modernes n'ont retrouvé qu'au XVIIe siècle. Un pressentiment funèbre le pousse à analyser les peuples par qui Rome périra. Il s'y ajoute un sens du pittoresque et de l'éclat romantique des Barbares et de leur pays; c'est ainsi qu'il peint le lieutenant de Vitellius, Cécina, qui affecte de porter la saie gauloise, et sa femme en robe de pourpre, qui caracole au front des légions; l'infanterie de Galegacos étagée sur les collines calédoniennes, et les chars roulant dans la plaine, comme on verra plus tard par Ossian ; le long des grands fleuves d'Arménie et de Perse les fuites des princesses, les meurtres des familles royales; et la vie primitive, simple, chaste et belliqueuse, des tribus germaines, dans leur cercle de forêts. L'idée mélancolique de la proximité des limites du monde entoure d'une pâle lumière les exploits d'Agricola dans l'île de Bretagne. Car l'extrémité des Hébrides y confine aux clartés polaires. « Les jours y sont plus longs que dans notre continent. La nuit y est claire et tellement courte qu'entre le commencement et la fin du jour on distingue à peine un faible intervalle. Ils affirment même que lorsque le ciel est sans nuage, le soleil brille encore pendant la nuit, et qu'il ne se couche ni ne se lève, mais qu'il ne fait que passer. Sans doute que la figure plane de la terre à ses extrémités, ne produisant qu'une très petite ombre, ne peut élever les ténèbres et qu'alors la nuit se précipite au-dessous

Digitized by Google

du ciel et des astres. » Des Renades qui en 1810 donne, de l'*Agricola*, cette traduction élégante, avoue ne pas chercher d'explication, mais il est visible qu'il s'agit de l'inclinaison du soleil de six degrés seulement au-dessous de l'horizon au tropique d'été. La raison fantastique donnée par Tacite ne surprend pas de l'historien qui termine ainsi la *Germanie* : « Ce qu'on ajoute est fabuleux, on va jusqu'à dire que les Helluses et les Oxiones ont la tête et la face de l'homme, le corps et les membres de la bête. Je ne prononcerai pas sur ces faits, qui n'ont aucun caractère de certitude. »

Mais où la personnalité de Tacite éclate irrécusable, c'est dans le récits des Morts illustres. La hauteur de sa pensée, la tristesse de son sentiment de la destinée, l'amertume de sa notion de la vie, sont là dans des expressions inimitables. La mort de Sénèque est très connue, il s'y mêle une philosophie de parade qui est bien du personnage et qui ne surprend pas non plus dans l'historien ; le portrait de Pauline, qui la termine, est une merveille de grâce. Voici deux autres morts moins souvent citées : « On assura que Subrius Flavius, dans un conseil secret tenu avec les centurions, de l'aveu de Sénèque, avait décidé qu'après s'être défait de Néron par les mains de Pison, ils se déferaient de Pison même, et donneraient l'empire au philosophe, désigné pour le pouvoir suprême par l'éclat seul de ses vertus. Et comme Néron jouait de la harpe et Pison la tragédie, on faisait tenir à Flavius ce propos que l'État serait déshonoré en chassant un joueur de flûte pour prendre un comédien. Flavius accusé se défendit d'abord, disant qu'un homme de guerre comme lui n'aurait pas voulu pour complices d'un dessin si dangereux des hommes lâches et efféminés, et de mœurs trop contraires aux siennes ; se voyant pressé, il prit le parti honorable de l'aveu. Néron lui demanda pourquoi il avait trahi ses serments : Je te haïssais, dit-il. Aucun soldat ne t'a été plus fidèle tant que tu as mérité d'être aimé ; j'ai commencé de te haïr quand je t'ai vu parricide de ta mère et de ta femme, cocher, bateleur et incendiaire. Je rapporte ces paroles parce qu'elles ne sont pas aussi connues que celles de Sénèque, et que le discours sans ordre, mais courageux de cet homme de guerre, mérite d'être conservé. Rien dans toute cette affaire ne fut plus désagréable à

Digitized by Google

Néron, aussi accoutumé à commettre des crimes, que peu fait à se les entendre reprocher. On chargea du supplice de Flavius le tribun Véranius Niger. Celui-ci fit creuser dans le champ voisin une fosse dont Flavius se moqua, comme trop petite et trop étroite. « On ne fait même plus une fosse dans les règles, dit-il aux soldats qui l'entouraient, et l'exécuteur lui ayant dit de présenter sa tête avec courage, il répondit : Frappe de même. » (*Annales*, XV, 67.)

Voici le chef-d'œuvre :

« Lucius Vétus périt aussi très courageusement, avec Sextia sa belle-mère et Pollutia sa fille. Néron les haïssait, parce que leur vie lui semblait reprocher la mort de Rubellius Plautus, gendre de Vétus. Ils furent dénoncés par Fortunatus, affranchi, qui, après avoir ruiné son maître, fournit les moyens de le perdre. Il se joignit à Claudius Décimus, que Vétus, étant proconsul d'Asie, avait fait arrêter pour ses crimes, et que Néron relâcha pour prix de l'accusation. Vétus, en étant informé, et voyant *qu'on ne le distinguait point d'un affranchi,* se retira à sa terre de Formies; des soldats y environnent secrètement la maison. Il avait chez lui sa fille, tourmentée par le danger présent et par le souvenir cruel de Plautus son époux; elle croyait voir encore ses assassins, et embrasser sa tête sanglante. Elle conservait ses habits teints de sang, pleurait sans cesse, et ne prenait d'aliments que pour ne point mourir. Par le conseil de son père, elle se rendit à Naples. N'ayant pu pénétrer jusqu'à Néron, elle l'assiégeait dès qu'il sortait, et lui criait, tantôt en gémissant, tantôt avec une audace au-dessus de son sexe, d'écouter l'innocence et de ne pas *sacrifier à un affranchi* son ancien collègue dans le consulat; mais Néron fut également sourd aux prières et aux reproches.

« Elle déclare donc à son père qu'il faut renoncer à l'espérance, et mourir. Vétus apprend en même temps que le sénat s'apprête à le juger sévèrement. On lui conseillait de laisser à l'empereur une grande partie de ses biens pour conserver le reste à ses petits-fils; il ne voulut point, en mourant, déshonorer par cette bassesse une vie glorieuse et libre. Il donna à ses esclaves ce qu'il avait d'argent, leur dit de partager, et d'emporter tout ce qu'ils pourraient, et de ne réserver que trois lits pour mourir avec sa famille. Alors tous

Digitized by Google

trois dans la même chambre, tous trois avec le même fer, ils se font ouvrir les veines, et couverts d'une manière convenable, sont portés ensemble dans le bain, le père regardant sa fille, l'aïeule sa petite-fille, et celle-là l'un et l'autre, chacun attendant avec ardeur le dernier soupir, pour ne pas voir expirer ce qu'il aimait. L'ordre de la nature fut observé, les plus âgés s'éteignirent d'abord. Ils furent accusés après leur sépulture, et condamnés au dernier supplice. Néron s'y opposa et leur laissa le choix de leur mort. C'est ainsi qu'après tant de meurtres, il insultait encore les victimes de sa cruauté. » (*Annales*, XVI, 10 et 11.)

Est-ce qu'un faussaire, perdu des vices de cœur et d'esprit qu'on attribue au Pogge trop vraisemblablement, aurait inventé, réuni tous ces traits si romains, si naïvement aristocratiques, si payens et dans l'amour de la vie sous la fierté civique, et dans la parfaite absence de toute religion autre que la famille? Est-ce qu'un homme, quel qu'il fût, capable d'émouvoir ces cordes profondes, eût eu assez peu d'orgueil de son œuvre pour l'enfouir dans une supercherie littéraire? Et quand on n'ose pas parler en son nom, invente-t-on, par exemple, des choses comme ce qui suit, sur la liberté des opinions : « Crémutius Cordus dit aux sénateurs : Si vous me condamnez, on se souviendra tout de même de Brutus et de Cassius ; on se souviendra aussi de moi. — Il sortit ensuite du sénat et se laissa mourir de faim. Les sénateurs ordonnèrent que ses livres seraient brûlés par les édiles, mais on les cacha et on les lut. Il est bien ridicule de s'imaginer que les pouvoirs du jour puissent éteindre dans les siècles futurs jusqu'au souvenir. Au contraire le châtiment donne de l'autorité aux écrivains; les rois persécuteurs, et chez nous, ceux qui ont imité leur rigueur, n'ont fait que les rendre célèbres et se déshonorer. » (*Annales*, IV, 34.) Est-ce qu'un contrefacteur littéraire aurait eu cette révolte de l'esprit?

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE COÏMBRE

A PROPOS DE

L'OUVRAGE RÉCENT DE M. THEOPHILO BRAGA

En 1889, alors que la France fêtait, par une exposition universelle des lettres, des arts et de l'industrie, le premier centenaire de la Révolution, le Portugal célébrait avec moins d'éclat, mais autant de patriotisme, l'anniversaire, après six siècles, de la fondation de son enseignement supérieur. — C'est, en effet, le roi Dom Diniz, surnommé *o labrador*, aussi fervent *cultivateur* des esprits que bon *laboureur* des terres, qui, en 1289, jeta les premiers fondements du haut enseignement dans son pays par la création des *Études générales*, établies dans la suite, tantôt à Lisbonne, tantôt à Coïmbre, pour devenir définitivement l'*Université* de *Coïmbre*[1].

A cette occasion, M. Theophilo Braga, un érudit consommé doublé d'un philosophe, auteur déjà d'une *Histoire de la littérature portugaise* fort appréciée, entreprit d'écrire une histoire complète, et même détaillée, de l'Université, qui forma des élèves tels que Antonio Ferreira, Camoëns, et tant d'autres! Mais on comprend qu'un penseur, tel que M. Theophilo Braga, ne se borna pas à une monographie de cette illustre institution. Agrandissant son sujet, il fait l'histoire des mouvements successifs, qui entraînèrent les esprits soit en avant, soit en arrière, pendant les six derniers siècles.

La tâche n'était pas facile, car les documents font presque totalement défaut, puisqu'on n'a guère, jusqu'à la réforme du marquis de Pombal, que les quelques Mémoires du recteur François Car-

(1) On ne peut faire remonter plus haut la fondation de cette Université, car on ne saurait voir l'origine des *Études générales* dans l'école fondée au XIe siècle par l'évêque Paterne à l'évêché de Coïmbre, ni au collège qui lui succéda dans le monastère de Santa-Cruz.

Digitized by Google

neiro de Figueiroa, les Notices chronologiques, de F. Leitão Ferreiroa et le volume de 1729 de l'Académie royale de l'histoire portugaise.

Pour plus de clarté, l'auteur subdivise son *Histoire de l'Université de Coïmbre* en quatre époques :

La première s'étend du XIIIe au XVe siècle inclusivement. C'est celle où les *Collégiales* se confondent en une *École générale*, et où le pouvoir pontifical est supplanté par le pouvoir royal.

La deuxième comprend les XVIe et XVIIIe siècles. Alors le protestantisme amène une réaction cléricale et occasionne l'établissement des Jésuites, qui firent perdre en étendue aux *Études générales*, et aux progrès des esprits ce que l'on pouvait gagner en profondeur et en solidité.

La troisième embrasse le XVIIIe siècle, qu'on peut appeler révolutionnaire en ce que les Jésuites furent expulsés; mais qui ne vit pas encore les principes des Encyclopédistes franchir les monts.

Enfin, la quatrième, époque moderne, où l'Université de Coïmbre, perdant son caractère autonome, en ce qui concerne son administration, devient un foyer de lumières générales, qui rayonne sans entraves dans le monde, à l'égal de ses devancières, les Universités de Bologne, de Paris, d'Oxford et de Salamanque.

On a plaisir et profit à suivre le développement de cette institution, dont l'*histoire* éclaire d'un jour nouveau (tant l'auteur y a condensé de faits et mêlé de réflexions judicieuses), la formation et le perfectionnement des autres centres scientifiques et littéraires de l'Europe. On comprend alors le plus facilement du monde comment se sont constitués ces corps savants, où maîtres et élèves formaient une grande famille, unie par des liens étroits, fortifiée par une hiérarchie puissante et digne de respect. Si elle s'était modelée sur les *guilds* germains et les jurandes du moyen âge, elle reproduisait, dans une certaine mesure, la constitution de la chevalerie. L'auteur nous montre bien, en effet, que, dès ces temps reculés, les bacheliers, les licenciés et les docteurs, qui ont toujours été les trois degrés de la hiérarchie universitaire, répondaient à trois degrés hiérarchiques de la noblesse, groupée autour de la royauté : chevaliers, comtes, ducs. — Les bacheliers ou les bas-chevaliers,

Digitized by Google

d'où *bacheleurs* et *bachelerie* dans la langue du moyen âge, formaient le premier degré de l'échelle, loin d'avoir cueilli *la baie du laurier* (*bacca lauri*), comme le veut Quicherat dans son *Histoire de Sainte-Barbe*, et comme on a continué de le répéter sur les bancs de nos collèges. Seulement, on peut faire remonter plus haut encore l'origine de ces titres; car, au IXe siècle, Alcuin a dit : *Grammaticæ Doctor*, et *Baccalarius* se lit déjà, en 1045, dans la chronique de Radulphe Glaber pour désigner celui qui tient une *bacalaria*, ou domaine rural, composé de dix manses. C'était donc déjà un premier grade. — N'oublions pas non plus que *Doctor scholasticus* fut appliqué à Abélard et à Pierre Lombard.

Nul doute pour le terme de *licencié* : il s'est toujours appliqué àcelui qui a obtenu la *licence* ou permission d'enseigner, et cette licence émanait primitivement du pouvoir pontifical.

Lors de la conversion des *Ecoles générales* en *Universités*, le titre de *docteur* remplaça celui de *maître*, qui était plus modeste et qu'on trouve encore dans « maître ès arts ».

Enfin, au sommet de cette hiérarchie était placé le *recteur* que nous avons remplacé par le *doyen*, pour mettre le *recteur* à la tête d'une Académie.

A côté de ces considérations sur l'intérieur d'une Université, M. Theophilo Braga, s'en tenant encore aux *Études générales*, résume, dans une page substantielle et sous forme de *notes*, les principaux centres d'instruction, qui, dans le haut moyen âge, ont formé des élèves dont s'honore l'humanité. Je traduis cette page, parce qu'on chercherait longtemps ailleurs ces indications et ces noms :

Indépendamment de Coïmbre, de Salamanque, de Séville et des autres villes qui furent *universitaires* dans la péninsule ibérique, « nous noterons quelques écoles épiscopales et abbatiales, qui servent de bases et de transitions à l'établissement des Universités proprement dites.

« Au XIe siècle, florissait en Italie l'école de *Pavie*, où, parmi les professeurs renommés, figure Lenfranc, qui explique publiquement le Code Justinien et rédige ses *Sentences* sur lesquelles repose la partie théorique du droit.

Digitized by Google

« Elle est aussi digne de remarque, cette école d'*Angers*, où, en 1010, Bernard, disciple de Fulbert de Chartres, Jean en 1040, Marbode en 1067, et plus tard le grammairien Réginald, puis Guillaume, Robert d'Arbrisselles, Geoffroy Babion brillent d'un si vif éclat.

« A la même époque, et non loin de là, l'école de *Poitiers* était sous la protection de l'évêque Isambert, et l'un de ses plus remarquables disciples fut Guillaume, surnommé de *Poitiers*, parce que, selon l'expression d'Orderic Vital, « c'est dans cette ville qu'il but aux sources philosophiques. »

« C'est aussi au XIe siècle que brillait l'école de *Chartres* par le savoir de ses deux illustres maîtres Fulbert et Ives. On y enseignait la grammaire, les belles-lettres, la musique, la dialectique et la théologie.

« L'école de *Paris*, profitant du titre de Capitale, donné à cette ville par les premiers rois de la troisième race, attire les meilleurs professeurs; et déjà elle pouvait s'honorer des Lambert, des Villaran et des Guillaume de Champeaux.

« L'école de *Reims*, également célèbre, produit Frodoard et Gerbert, qui fut pape en 999, sous le nom de Silvestre II, Roscelin de Compiègne, les deux Anselme et Raoul de Laon. Saint-Bruno, le fondateur de la chartreuse, professa aussi à Reims.

« Celle de *Toul* fut dirigée, au temps de sa splendeur, par l'évêque Berthold et avait des chaires de grammaire, de rhétorique, de dialectique et de jurisprudence. Un de ses maîtres, Adalbéron, fut évêque de Metz, et Brunon, évêque de Toul, devint pape sous le nom de Léon IX.

« L'école de *Tournai* se distingue par l'enseignement de Odon d'Orléans, que les étudiants venaient entendre de Bourgogne, d'Italie et de Saxe; et, par l'exposé de ses doctrines réalistes, elle se posait en rivale de l'école de Lille.

« A *Liège*, l'école épiscopale se développe dès la fin du IXe siècle. »

Mais, comme on le voit, malgré l'éclat que jetèrent quelques noms justement célèbres, le haut enseignement demeure, et demeurera longtemps encore, dans un état qu'on peut appeler embryonnaire. Il faut attendre le grand et fécond XIIIe siècle pour voir ap-

Digitized by Google

paraître les premiers germes de la révolution occidentale, qui doit, par la transformation des *Collégiales* en *Études générales*, faire passer l'enseignement public des mains du clergé en celles de la monarchie.

Que fallait-il donc alors entendre par enseignement public, ou *pédagogie* ; et quels liens pouvaient rattacher cette science en formation à l'administration des États, ou *politique* ? M. Victor Leclerc, dans son remarquable *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* fait remarquer avec raison que la transformation de l'ancienne société, ou l'apparition du tiers état, s'opère en même temps que l'institution des Universités ; car, si la littérature d'un pays reflète l'état d'esprit où il se trouve, la forme de l'instruction publique est l'image de la constitution civile ; d'où l'union de la pédagogie et de la politique. Ce n'est pas que quelques nuages ne se soient élevés dans cet hymen ; mais les grandes crises de l'une se sont fait ressentir dans l'autre, et l'on doit constater que l'établissement des parlements coïncide précisément avec la sécularisation de l'enseignement. C'est que, l'église repoussant la culture grecque et romaine, celle-ci avait émigré chez les califes arabes, pour s'épanouir plus tard, par droit de conquête, à la cour de Cosroës Nushirvan, en Perse, et, en Occident, à celle de Charlemagne. Si l'Université de Paris recueillit ce précieux héritage sur la montagne Sainte-Geneviève, appelée alors *Colline des Docteurs*, des chaires, ou diminutions d'Universités, s'ouvrirent, pour la médecine, à Salerne et à Montpellier ; pour la grammaire, la rhétorique et la législation, dans d'autres centres. Mais la faveur dont jouit tout de suite l'étude des lois, fit élever dans maints endroits des chaires spéciales, qui groupèrent autour d'elles celles des autres études et devinrent autant de noyaux universitaires. De là les établissements d'instruction publique, directement protégés par le pouvoir royal, à Placencia, à Tolosa, à Valencia, en Espagne, et reconnus par Innocent IV ; l'École de Montpellier, approuvée par Nicolas IV ; de là enfin, la constitution des *Études générales* de Lisbonne, reconnue par le même Nicolas IV, sur les instances de Dom Diniz, en 1289 : ce qui est l'œuf d'où devait éclore l'Université de Coïmbre.

Il ne suffit pas d'ouvrir une École, surtout une *École générale* ;

Digitized by Google

pour la voir prospérer, il faut la doter de maîtres capables d'y enseigner et même d'y former des élèves qui, à leur tour, deviendront des maîtres. L'Université de Paris attirait à elle tous les regards, et, *le voyage de Paris*, dès le XIIIe siècle, était devenu une nécessité pour quiconque aspirait à la science ou à la réputation de savant, comme il le sera trois siècles plus tard dans le majestueux épanouissement de la Renaissance. Les *Canções* des trouvères portugais font parfois allusion à ces voyages scientifiques, d'où l'on voulait rapporter dans sa patrie gloire et profit; les traits malins de certains *sirventes* sont même décochés contre « les docteurs aux longues robes et aux larges manches ». Mais que pouvaient quelques attaques plus ou moins spirituelles contre le grand mouvement d'opinion qui emportait alors les esprits vers la transmission des idées et l'affranchissement de la pensée humaine par la science? L'exemple, d'ailleurs, venait d'en haut : Frédéric II, trouvère et philosophe, réunissait dans sa bibliothèque les manuscrits grecs et arabes; Robert de Naples étendait sa protection sur tous les savants des deux Siciles; Alphonse X de Castille, l'aïeul de Dom Diniz, se faisait connaître par la variété de ses écrits; saint Louis avait pour lecteur Vincent de Beauvais et faisait asseoir à sa table saint Thomas d'Aquin; Philippe le Hardi prenait pour précepteur de son fils, Philippe le Bel, Egydius Romanus, le célèbre auteur du *De regimine Principum*. La France ne marchait-elle pas à la tête des nations pour son architecture ogivale, son Université de Paris, sa philosophie scolastique, ses croisades, ses épopées chevaleresques et ses fabliaux? Il n'était donc pas étonnant que la lutte entre « ces deux moitiés de Dieu » entrât dans une phase nouvelle, qui déjà faisait prévoir le triomphe de l'autorité royale ou impériale sur celle du pape.

C'était, d'ailleurs, sur le développement de l'intelligence et sur l'indépendance de l'esprit, soutenues par l'étude du droit romain, que s'appuyait la restauration du pouvoir royal. De là sortit les *livres de Linhagens e Nobiliarios* en Portugal et en Castille, lequel tend à prouver la suprématie royale dans les attributions des titres nobiliaires; de là encore les *Leyes de Partidas*, qui contiennent en germes le *Trivium* et le *Quadrivium*, programmes des nouvelles

Digitized by Google

Études générales, sous la protection du roi. Pour Dom Diniz, on peut dire que ce fut plus qu'un *Protectorat*; car ces *Études* semblent conçues et créées par l'autorité supérieure de l'État, dont elles dépendent complètement, et cela, afin de faire cesser cette émigration des étudiants portugais, dont nous parlions plus haut, vers les centres universitaires de Séville, de Salamanque, de Bologne, de Montpellier, et surtout de Paris.

On ne connaît guère les *Statuts*, d'après lesquels devaient fonctionner les *Études générales* de Lisbonne; tout ce qu'on sait, c'est que l'emplacement où elles s'établirent fut le clos de Pedreira, dans le quartier d'Alfama, où le roi fit construire un bâtiment spécial. Les premières années se passèrent sans jeter grand éclat.

D'ailleurs, les *Études générales* ne séjournèrent pas longtemps à Lisbonne; car, dès 1307, leur fondateur les transporta dans la paisible Coïmbre, pour mettre fin aux troubles fréquents et aux rixes sanglantes qui avaient lieu entre les étudiants et les habitants.

Pour donner une sorte de consécration aux mesures qu'il venait d'adopter, le roi Dom Diniz sollicita l'intervention du pape et obtint de Clément V deux bulles : l'une, autorisant le transfèrement en question, accordant l'annexion à l'*Étude générale de Coïmbre* de six églises du patronage royal, comme garantie du traitement des maîtres et des autres charges. Le roi, qui venait de convertir les anciens Templiers en Chevaliers du Christ, obtint encore du Grand-Maître de ce nouvel Ordre le renoncement, en faveur de l'institution de Coïmbre, aux revenus de plusieurs autres paroisses; ce qui permit de fixer, de la manière suivante, les émoluments attribués à chaque maître; à celui de législation, 21,600 reis; à celui de jurisprudence, 18,000 reis; au maître de musique, 2,340 reis. Pour l'enseignement de la médecine, on ne touchait guère que 7,200 reis, et moitié moins pour la grammaire, la rhétorique et la logique. Mais il faut se reporter à la valeur du numéraire en ces temps reculés.

On ne connaît pas bien le nombre des étudiants, qui fréquentaient cet établissement; on connaît mieux leur costume, qu'ils conservent encore, moins la barrette qu'ils ont volontairement abandonnée, car ils vont toujours tête nue; mais ils portent la cape noire en tous

Digitized by Google

lieux et en tout temps. Les professeurs, aussi bien que les licenciés et les bacheliers, portaient la longue robe tombant jusqu'aux talons, ou jusqu'aux genoux, suivant le grade. C'était, comme aujourd'hui encore, dans le haut quartier de Coïmbre, en remontunt de la porte d'Almédine, que vivaient, en général, les étudiants. Les cours se faisaient dans le bâtiment attenant au palais d'Alcaçova, local occupé plus tard par le collège de Saint-Paul et où se trouve actuellement le théâtre de l'Académie et le club des étudiants.

Une fois les *Études générales* définitivement transférées de Lisbonne à Coïmbre, Dom Diniz s'efforça de les maintenir efficacement, au moyen de nouveaux et sérieux privilèges. Dans ce but, il concéda la Charte de 1309, et dont voici les principaux articles :

« 1° Le roi Diniz fonde et implante les *Études générales* dans la ville de Coïmbre. Elles comprennent le droit canonique, le droit civil, la médecine, la dialectique, la grammaire, la rhétorique, la musique, etc... L'enseignement de la théologie continuait à être réservé aux couvents, notamment aux Dominicains et aux Fransciscains, d'après la volonté expresse de Nicolas IV, et il ne fut salarié qu'en 1400.

« 2° Le roi prend les étudiants, leurs biens et leurs familles sous sa protection, et leur accorde un grand nombre de privilèges.

« 3° Il accorde aux écoliers le pouvoir d'élire des recteurs, des conseillers, un bedeau et autres officiers nécessaires; leur donne le droit de faire eux-mêmes ou de faire faire des statuts, et permet que les *Écoles générales*, aient une caisse commune et un sceau particulier.

« 4° Il ordonne qu'il y ait deux syndics de la ville de Coïmbre, à qui incombera la charge de conservateurs, et qui maintiendront les privilèges de l'institution. »

D'après cette organisation, les *Études générales* allèrent se développant à Coïmbre sans accidents jusqu'en 1337, date où elles revinrent à Lisbonne, parce que le roi Alphonse IV, ayant formé le projet de venir habiter Coïmbre, jugea que cette ville n'avait pas assez d'étendue pour contenir à la fois la Cour et l'Université. Celle-ci reprit l'ancien local, qu'elle avait occupé lors de sa fondation. Son séjour dans la capitale du royaume ne fut pas de bien longue

Digitized by Google

durée; seize ans plus tard, en 1354, elle revint à Coïmbre, sans que Brandaõ, Theophilo Braga, ni aucun écrivain n'en ait découvert ni même inventé une seule raison. Toujours est-il que ces fréquents changements devaient être fort préjudiciables aux bonnes études, et l'on peut dire que, pendant cette première moitié du XIVe siècle, l'Université ne fit que végéter.

Les rois Pedre Ier et Fernand lui continuèrent leur protection, mais sans faire faire de sensibles progrès à l'institution ou aux fortes études. Celles-ci étaient même en décadence, faute de professeurs, quand Dom Fernand en appela de l'étranger. Ces nouveaux maîtres exigèrent pour leur enseignement un plus vaste théâtre, et force fut au roi de transférer de nouveau l'Université de Coïmbre à Lisbonne, en 1377. C'était là troisième fois. Par suite de ces continuels changements, le privilège papal d'octroyer le droit *ubique docendi* aux licenciés, et même aux docteurs, devenait illusoire et fut attribué à la royauté.

Six ans s'étaient écoulés depuis cette dernière mutation, lorsque le roi Dom Fernand mourut, en 1383, laissant le royanme dans le trouble et les appréhensions, qui accompagne toujours un changement de dynastie. Jean Ier, maître d'Aviz, reconnu comme souverain deux ans plus tard, commença par confirmer tous les anciens privilèges de l'Université, par lui garantir son maintien dans la Capitale, et étendit à tous les grades le droit de « plaider et de consulter » sans permission spéciale. C'était la confirmation solennelle de la *licentia ubique docendi*. Afin de créer à ce docte corps les ressources nécessaires à sa réorganisation, Jean Ier fit appel à la bourse des étudiants eux-mêmes, dans la proportion de leur fortune personnelle ; les plus riches payèrent 40 livres on un peu plus de 2,000 reis, aux maîtres ès lois et ès canons; d'autres, moins fortunés, contribuèrent pour 20 livres ou 1,000 reis. Incombait encore aux étudiants le salaire du bedeau (pedellus), c'est-à-dire, de celui qui accompagnait à *pied* le corps enseignant; il fut élevé au rang de secrétaire et de trésorier, avec un traitement suffisamment rémunérateur. Un directeur des études fut officiellement institué par ordonnance royale de 1415; et cette charge, que le célèbre jurisconsulte Jean de Regras, élève de l'Université de Bologne, exerça

Digitized by Google

d'abord, revint à Gil Martins, pour permettre à celui-là, devenu favori du roi, de traduire le code Justinien et les commentaires de Barthole.

Le principal protecteur de l'Université portugaise au xve siècle, fut l'Infant Dom Henrique, fils de Jean Ier et de Philippa de Lancastre. Illustre initiateur des grandes découvertes, qu'il dirigea d'une façon si efficace de son observatoire de Sagres, il exerça une influence non moins prépondérante sur le développement des études universitaires. L'application qu'il faisait à la science nautique des connaissances mathématiques, astronomiques et géographiques des Ptolémées, venues jusqu'à lui par l'intermédiaire des Arabes et des juifs du moyen âge, nécessite la création de trois chaires officielles pour l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie, en même temps que le droit était reconnu à de simples bacheliers, et même à des écoliers, ayant fait leurs preuves de capacité, d'ouvrir des cours complémentaires ou extraordinaires, et de devenir, dès ces temps reculés, ce que l'Allemagne appelle aujourd'hui des *Privat-Docenten.*

Le cercle des idées s'élargissait à mesure que reculaient les bornes du monde connu; et, plus les nouvelles découvertes maritimes ajoutaient de provinces à la couronne de Portugal, plus se faisait sentir le besoin de former une élite d'hommes versés dans toutes les sciences. Aussi, l'Infant, persuadé de cette nécessité, réunit-il sur un seul point non seulement des professeurs, ces porte-voix du savoir, mais des bibliothèques, variées et nombreuses pour le temps, des laboratoires largement pourvus, et des collections riches et précieuses, où étaient représentées la faune et la flore des pays exotiques aussi bien que des régions européennes. C'est, pour le dire en passant, dans ces collections de sujets d'outre-mer, que vinrent puiser l'inspiration les sculpteurs et les architectes du siècle suivant, pour la création de ce style à part, et tout local, appelé *manuélin*, et dont les types les plus parfaits sont Belem, Alcobaça, Batalha et Thomar.

La bibliothèque d'alors, naturellement manuscrite, et dont M. Théophile Braga nous donne le catalogue détaillé, (précieux document pour les chercheurs), se composait du fond de Jean Ier,

Digitized by Google

de celui de Dom Duarte, de ceux de l'Infant Dom Fernand, du connétable de Portugal et d'Alphonse V. On ne saurait dire si ces instruments de travail, méthodiquement réunis, ont suivi les vicissitudes de l'institution; quoi qu'il en soit, ils constituent aujourd'hui la richesse originaire de la bibliothèque de Coïmbre, et le distique latin, qui orne le frontispice de la salle actuelle, prouve qu'on a toujours reconnu dans les livres les guides les plus sûrs de toute investigation :

Lusiadæ, hanc vobis sapientia condidit arcem :
Ductores libri; miles et arma labor.

Du protectorat de Dom Henrique date, par conséquent, cette constitution large, puissante et définitive, qu'on peut justement nommer une *Université*, sorte d'encyclopédie orale, exposition permanente et universelle des connaissances humaines, où les jeunes esprits peuvent choisir leur voie et s'orienter selon leurs goûts et leurs aptitudes, pour franchir tous les degrés de l'échelle de la science. Grâce à la coordination habile de ces divers enseignements ; à la proximité des cours, et à l'intelligente réglementation des heures de leçons, les étudiants pouvaient ou suivre plusieurs directions à la fois, ou s'enquérir les uns auprès des autres, souvent même auprès des professeurs des différents ordres, de telle façon qu'il fût possible aux esprits studieux de s'étendre en même temps que de se fortifier.

Les programmes pour l'obtention des grades, cette consécration de la science, devaient aussi appeler l'attention du législateur et ils ne tardèrent pas à être rédigés. Un bachelier devait avoir suivi durant trois années des cours préparatoires de grammaire, dans son sens le plus étendus, et de logique ; après quoi il soutenait publiquement quelques conclusions; et, quand il avait été reconnu *suffisant*, il recevait le grade. Pour la licence, il fallait encore suivre durant quatre ans les cours de la Faculté correspondante, et soutenir de nouvelles conclusions avec argumentation contre les professeurs compétents. Que dire du doctorat, qui exigeait une véritable vocation et constituait une sorte de sacerdoce. Le cérémonial

Digitized by Google

pour la collation des grades date du même temps et s'est maintenu, à Coïmbre, mieux que partout ailleurs, et il est même encore à peu près tel qu'il était alors, c'est-à-dire long, compliqué, pompeux.

C'est vers le milieu du xve siècle que s'ouvre un collège, destiné à l'entretien de dix étudiants pauvres, dû à la générosité du docteur Diogo Mangancha; mais cette école ne prospéra pas et fut de courte durée, comme toutes celles qui, dans la suite, ont été annexées à l'Université. Plus heureuses étaient celles qui, en France, se groupèrent autour de l'Université de Paris, et dont nous trouvons la longue liste dans l'ouvrage qui nous occupe, d'après la nomenclature de M. Victor Le Clerc. Les étudiants pauvres, pour n'être plus entretenus dans un établissement à part, n'en continuaient pas moins à suivre certains cours, vivant comme ils pouvaient et où ils pouvaient, parfois même à la belle étoile, sous l'appellation significative de *sopistas* dans la péninsule, comme en France sous les noms de *martinets*, probablement à cause du culte qu'ils avaient voué à saint Martin, en souvenir du partage du fameux manteau.

Malheureusement, l'Infant Dom Henrique, dont la protection avait été si avantageuse pour les progrès de l'enseignement en Portugal, mourut en 1460, et Dom Fernand, frère du roi, fut élu Protecteur. Alors commence une période néfaste due à deux causes : l'une est la pénurie de professeurs capables, malgré toutes les précautions qu'avait prises l'Infant; l'autre la nomination de maîtres qui n'avaient d'autre titre que de jouir de la faveur royale. Ajoutez les tiraillements administratifs, qui se produisirent entre les deux recteurs, reconnus par les statuts précédents, et l'on connaîtra les éléments du malaise constaté alors. Voilà pourquoi, vers la fin du siècle, le roi, d'accord en cela avec l'administration universitaire, décida que dorénavant un seul recteur serait chargé de diriger l'établissement, et l'évêque de Lamego devint Protecteur. Son successeur, à brève échéance, fut le cardinal d'Alpedrinha, jusqu'au jour où le roi Dom Manuel le *Fortuné* prit ce titre et en exerça la fonction (1495).

Le premier acte de son Protectorat fut de pouvoir, par voie de concours, aux chaires devenues vacantes, car les professeurs, précédemment appelés de Salamanque, n'avaient pas toujours répondu

Digitized by Google

à l'attente des étudiants, et d'ailleurs cette Université avait aussi besoin de la présence de tous ses maîtres. Que prouve cet état de choses? Que le manque de professeurs capables, formés dans l'Université même, dénote des études languissantes et nullement en harmonie avec le développement progressif des sciences et la prospérité croissante du pays, à l'approche de son immortel XVIe siècle. Il devenait donc urgent de donner aux études supérieures une impulsion puissante, au moment où l'axe de l'intelligence semblait se déplacer, quitter la France, envahie par la réforme religieuse, et passer en Hollande, champ plus ouvert à toutes les libertés, à l'ombre du grand nom d'Erasme. — Subir l'influence de la Renaissance italienne, et réagir contre le protestantisme, tel sera le rôle de notre Université pendant la seconde période de son histoire.

DEUXIÈME PÉRIODE

L'arrivée en Italie de Lascaris et de ses compagnons, qui apportaient les richesses littéraires de la Grèce, dérobées aux Turcs, presque dans le temps où la découverte de l'imprimerie pouvait les répandre dans le monde, ne devait pas être sans effet sur la pédagogie en Occident. A ce concours d'heureuses circonstances s'ajouta la réforme religieuse, qui se présente sous trois aspects : le *luthérianisme*, ou dissolution de la discipline; le *calvinisme* ou dissolution de la hiérarchie; le *socinisme*, ou dissolution du dogme. Ces causes étaient plus que suffisantes pour produire, en politique, une révolution, qu'on peut qualifier de *nationale* dans les Pays-Bas, d'*égalitaire* en Angleterre, de *libérale* et *indépendante* en France.

Comme les idées ne se propagent que lentement d'elles-mêmes, qu'il leur faut encore le véhicule de la plume et de la parole, il y eut, à point nommé, dans tous les pays, une phalange d'hommes érudits et de génies ardents qui se donnèrent pour mission de tout réformer en même temps, institutions, religion, morale, politique, sciences, arts et lettres. L'émancipation générale, qui était devenue un besoin du moment, imprime un caractère propre à chaque peuple, et, de cette époque, datent les littératures nationales écrites dans l'idiome de la nation.

Digitized by Google

L'éducation ne pouvait pas rester étrangère à ce grand mouvement des esprits, et la Renaissance vit naître deux systèmes, empruntés aux Grecs; celui de Platon et celui d'Aristote, qui, dans l'antiquité, avait eu pour interprètes Xénophon et Plutarque. Rabelais, dans son *Gargantua*, et Montaigne dans les *Essais*, ont rereproduit, au siècle qui nous occupe, le sentiment individuel de l'un et la sympathique expansion de l'autre. Aussi, les Universités, qui ne sont que l'application, sur une longue échelle, des théories de l'époque, trouvent-elles enfin la formule définitive et générale de l'union de l'autorité avec la liberté. Mais, ce ne fut qu'à la longue que ce difficile problème obtint sa solution : il y eut, avant, beaucoup de tâtonnements, l'affranchissement de la pensée subit bien des à-coups, et il ne faudra pas moins d'un siècle pour établir cette utile alliance sur tous les points.

Pendant le premier quart du XVIe siècle, le savoir autoritaire, « livresque » persiste dans les Universités. Le pouvoir absolu d'un François Ier en France, d'un Henri VIII en Angleterre, d'un Charles-Quint en Espagne, d'un Jean III en Portugal, paralyse, plutôt qu'il n'accélère, la marche en avant. Il faut qu'un Erasme, avec son *Éloge de la folie*; un Hutten, avec ses *Accusations*; un Rabelais, avec la satire de *Gargantua*; un Vivès, avec ses traités didactiques *de Artibus* et *de Tradendis disciplinis*; un Clénart, avec sa grammaire hébraïque, ses *Institutiones græcæ* et sa connaissance de la langue arabe, préparent la rénovation de l'intelligence humaine par la mise de la science à la portée de tous, à l'aide du *Collège des trois langues* et des grands centres universitaires de Salamanque et de Lisbonne.

On ne peut pas dire, en effet, que cette première période ait été aussi terne en Portugal que sur les autres points scolaires, puisque nombre d'hommes distingués se formaient alors sous la sage discipline de Dom Manuel, et firent l'ornement de l'*âge d'or*, qui commençait pour les lettres portugaises. Sans parler de Camoëns, qui éclipse tous les autres, peut-on passer sous silence Dom Manuel de Portugal, George de Monte-Mor, George Ferreira de Vasconcellos, Jean Lopès Leitaô, Caminha, Sà de Menezes, etc...? Mais, depuis que ce petit peuple était devenu le maître de l'Afrique, de l'Asie et

Digitized by Google

d'une partie de l'Amérique, couvrant les mers de ses flottes, promenant ses armes victorieuses dans les contrées où naît l'aurore, pour rapporter tant de richesses dans le pays qui voit coucher le soleil, l'existence simple et bourgeoise qu'on menait au bord du Tage avait été bouleversée. Dans les rues, dans les bazars, sur le port, la foule accourait admirer les objets rares et précieux que chaque vaisseau, revenant des contrées exotiques offrait à la contemplation des citadins émerveillés, La vie, autrefois si modeste, était devenue débordante de luxe et d'éclat. Avec la fortune, l'orgueil avait pris naissance, et, avec l'orgueil, toutes les passions et tous les vices qui lui font cortège. De là une incompatibilité nécessaire entre les nouvelles mœurs publiques et l'existence calme, paisible, condition indispensable des bonnes études. Jean III, qui depuis 1521 avait succédé à Manuel le Fortuné, jugea qu'il fallait absolument prendre des mesures, pour sauvegarder l'avenir de l'Université, déjà trop disposée à certains coups de tête.

Dès l'année 1532, le roi nomme les professeurs les plus distingués qu'il peut trouver, et *temporairement*. C'était pour l'Institution de Lisbonne un avertissement, contre lequel le corps entier protesta; mais sans faire revenir Jean III sur sa décision. Dès l'année suivante, Coïmbre, prévoyant les intentions du roi, lui fit demander la restitution à cette ville de l'Université. La réponse fut vague et évasive. Cependant, Jean III, malgré le dépit que lui avait causé le retard de l'Université à lui donner le titre de Protecteur, préparait de loin les voies et moyens de rehausser dans ses États le haut enseignement. Dans ce but, il entretenait, hors du royaume, dans les centres d'études les plus renommés, et particulièrement à Paris, un certain nombre d'étudiants, qui devaient puiser à ces sources vives une instruction profonde et variée, pour revenir professer en Portugal, au grand profit de la nouvelle génération. Rien qu'au collège de Sainte-Barbe, sous l'habile direction de Diogo de Gouvea, les étudiants portugais, disséminés dans Paris, furent réunis au nombre de cinquante, et reçurent des bourses du roi, pour profiter des lumières des maîtres expérimentés d'alors, tels que les autres Gouvea, André et Antonio, Jean Fernel, Pierre Margalho, Damião de Goes, André de Resende, George Coelho et Jéronyme Cardoso.

Digitized by Google

Plus tard, Diogo de Gouvea, *l'ancien*, comme on l'appelait en Portugal, secondé dans ses vues par le cardinal-infant, Dom Alphonse, frère du roi, avait ouvert un collège portugais sur la montagne Sainte-Geneviève, sorte d'école normale, où furent formés des professeurs pour l'Université de son pays. C'est de là que sortirent, pour le dire en passant, les neveux de Gouvea, qui jetèrent tant d'éclat sur leur nom et leur famille; l'un vint professer dans sa patrie, après avoir fait des leçons qui furent fort goûtées à Paris et à Bordeaux; l'autre, fut un des meilleurs historiens du Portugal. C'est de là que partirent Manuel de Teyve, le brillant auteur de l'*Histoire de la conquête de Diu*; Antonio Leitaô, qui devint recteur de Coïmbre en 1547; Miguel Cabedo de Vasconcellos, à qui l'on doit une traduction latine de *Plutus* d'Aristophane.

Si l'enseignement supérieur se donnait toujours à Lisbonne, le couvent de Santa-Cruz de Coïmbre contenait une école fort remarquable, appelée les *Nouvelles Études*, où professaient des maîtres d'un grand mérite, qui, presque tous, avaient été formés à Paris. La renommée de cet établissement attira un si grand nombre d'élèves, qu'il fallût en fonder deux autres en dehors du monastère; ce furent celui de Saint-Augustin, où l'on enseignait la philosophie, la théologie et le droit canonique, et celui de Saint-Jean-Baptiste, réservé aux lois, à la médecine et aux mathématiques. La grammaire, la rhétorique et les langues, étaient enseignées au collège de la Toussaint.

La faveur dont jouissait l'instruction donnée à Coïmbre, et aussi le séjour qu'y fit la Cour, lors de la peste de 1525, provoquèrent, en 1537, la translation de l'Université dans cette ville, d'où elle était éloignée depuis 160 ans.

Mais, pendant les années qui s'écoulèrent jusqu'à cette date importante, une profonde réforme se prépara dans le haut enseignement, par la substitution des humanistes à l'élément scolastique. Pouvait-il en être autrement après l'éclatante floraison des chefs-d'œuvres de l'antiquité? L'Université de Portugal pouvait-elle ne pas suivre l'impulsion donnée par cette pléiade d'érudits, qui firent la gloire du *Collège de France*, et par ce concours d'hommes célèbres, qui répandirent si loin, en ce siècle, la réputation de l'en-

Digitized by Google

seignement supérieur de Salamanque? C'est que la connaissance de la langue arabe et les hautes études mathématiques qu'on y faisait, rendirent cette Université le point de mire de quiconque voulait puiser aux sources vives de l'hellénisme et des sciences exactes. Il faut lire, dans le volume de M. Théophile Braga, la longue liste des ouvrages précieux qui formaient le fond de la bibliothèque de Salamanque, et les noms des Portugais illustres qui prirent leurs grades devant cet aréopage savant.

Si donc on est forcé de reconnaître un certain affaiblissement des études générales pendant cette courte période de leur histoire, il provient plutôt d'une administration défectueuse que d'un manque de savoir chez ceux qui occupèrent les différentes chaires. En effet, la théologie d'alors cite avec une juste fierté Frei Balthazar Limpo, qui fut, avec un grand succès, professeur de *première* jusqu'en 1530.

Pedro Margalho, docteur de Paris et de Salamanque, lui succéda et laissa des écrits qui attestent une science profonde. Enfin, Francisco de Maçã occupa aussi cette chaire, et vint plus tard à Coïmbre présider à l'enseignement de l'Écriture sainte. Après lui, Jean Pierre, de l'ordre des Frères prêcheurs, Martino de Lesdema, Guillaume Gomeri, Antonio d'Affonseca, docteur en théologie de Paris, enfin Diogo de Murça et Rodrigues de Villarinho, qui, tous deux, abandonnèrent le théâtre plus retentissant de Paris, pour venir professer à Coïmbre.

Dans les sciences, il suffit de citer le célèbre naturaliste Garcia d'Orta, qui ne renonça au professorat que pour aller dans l'Inde où il acquit une renommée universelle par ses écrits, notamment par ses *Colloquios dos simplices e drogas da India*, composés à la requête du grand navigateur Martino Affonso de Sousa, qui venait d'explorer le Brésil et d'en étudier la faune et la flore. Ajoutons Thomas de Torres, astronome de grande réputation, qui professa l'astronomie navale jusqu'en 1535; et enfin le célèbre mathématicien Pierre Nunes, qui enseigna la logique et la métaphysique à Lisbonne jusqu'au jour où il devint recteur, d'abord en cette ville, puis à Coïmbre, tout en professant les mathémathiques jusqu'en 1564. Jean III en fit le premier cosmographe du royaume; et les documents de l'époque

Digitized by Google

s'accordent à le représenter comme le plus grand mathématicien du Portugal et des Espagnes au XVIe siècle.

La première chaire de droit canonique fut occupée par Francisco Coelho, magistrat de Lisbonne jusqu'au jour où l'illustre Martino d'Aspilcueta, surnommé le *Navarrois*, fut cédé par Charles-Quint à Jean III. — La jurisprudence fut enseignée successivement par Gonçalo Vaz Pinto; Manuel da Costa, auquel son talent valut le surnom de *Subtil*; le castillan Rodrigues de Santa-Cruz, l'italien Armanio et les espagnols Ascoto et Ayres Pinhel.

La médecine ne comptait d'abord qu'un seul professeur, Henrique de Cuellar; mais plus tard s'adjoignirent à lui Rodrigues de Veiga, Antonio Barbosa et Rodrigo Reynoso, qui se distingua entre tous par sa vaste érudition.

Pour l'enseignement des Arts et des Lettres, aux noms portugais déjà cités il convient de joindre ceux des Écossais George Buchanan et son frère Arland Patrick, ainsi que des Français Élie et Jacques.

Aussitôt après l'ouverture des cours à Coïmbre, au mois d'octobre 1537, le roi, par édit du 28 novembre de la même année, ordonna que le recteur Augustino Ribeiro, se substituant au chancelier, conférât les grades de licencié et de docteur en jurisprudence et en médecine, et il obtint du pape Paul III, en 1559, l'autorisation de conférer les grades en droit canonique et en théologie. Cette même année, le titre de chancelier fut donné au prieur général de Santa-Cruz et à ses successeurs avec les pouvoirs les plus étendus pour la collation des grades. C'était un témoignage de gratitude et de haute considération pour la bonne direction que reçurent toujours les études dans ce monastère.

Malheureusement, l'espace manquait à Santa-Cruz pour la libre expansion des cours devenus chaque année plus nombreux. C'est pourquoi Coïmbre vit son enseignement se donner sur deux points à la fois, au grand détriment des études : d'abord, au monastère de la basse-ville pour les arts, la théologie, les langues latine et grecque et la médecine; ensuite, dans la propre maison du recteur Garcia d'Almeida, et bientôt dans le palais même du roi, pour le droit civil, le droit canonique, les mathématiques, la rhétorique et la musique. Jean III, par un édit de septembre 1537, avait bien

Digitized by Google

ordonné la construction d'un palais pour les *Écoles générales*, mais les circonstances politiques n'en permirent pas l'exécution, et l'Université continua de fonctionner dans la haute ville, au palais du roi, agrandi dans la suite pour les besoins du service d'où le titre de *Paços recaes das escolas* ; et c'est là que tous les cours furent plus tard définitivement transportés. Telle est l'explication, selon nous, du luxe qu'on remarque aujourd'hui encore dans certaines salles de cette Université, et qui en fait la principale curiosité de Coïmbre. La bibliothèque, principalement, attire tous les regards : elle comprend trois salles ornées de sculptures, de dorures et de peintures du plus grand effet, qui prouvent bien qu'à l'époque qui nous occupe, elle constituait une partie des appartements royaux. Tout y est bien aménagé et d'un luxe prodigieux ; les tables mêmes, affectées aux lecteurs, sont des chefs-d'œuvre d'art. La salle des actes, où se passent les examens et se soutiennent les thèses, semble attester, par ses vastes proportions, par les peintures de l'époque, qui en rehaussent l'éclat, qu'elle avait une autre destination. C'était probablement la salle du Trône. Aujourd'hui, son rôle est plus modeste et elle s'appelle *Sala dos capellos*, par allusion au bonnet et à la pélerine dont s'ornent les docteurs récemment admis au grade.

Pour profiter dans une juste mesure du haut enseignement de l'Université. il fallait des études préalables portant sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, que l'imprimerie venait de répandre dans le monde entier. Jean III comprit bien que les collèges annexés à Santa-Cruz ne suffisaient plus, et la création du *Collège de France* par François Ier lui inspira l'idée de fonder le *Collège royal des humanités* dans les collèges de San-Miguel et de Tous les Saints, sous la direction d'André de Gouvea, appelé dans ce but du collège de Guyenne qu'il dirrigeait à Bordeaux.

Mais la création du *collège de Jésus* par les Jésuites, qui avait précédé de quelques années, et où se donnait un enseignement plus élémentaire, fit dévier de son but l'institution des *humanités* et imprima à ces études un caractère moyen, qui est l'origine de l'enseignement secondaire des âges suivants, lequel se répandit de Portugal dans tous les pays, pour durer jusqu'à nos jours, tant il répond à la moyenne des intelligences et des besoins ! Son couron-

Digitized by Google

nement était alors comme aujourd'hui, le grade de bachelier. Quand ils en étaient pourvus les élèves pouvaient suivre les cours de l'Université.

Le règlement, qui avait si bien réussi au collège de Guyenne à André de Gouvea, devint la base de celui qu'il établit au collège royal d'instruction secondaire de Coïmbre, et qui fut plus tard consigné dans la *Schola Aquitania* d'Élie Vinet et de Jean Gelida. — Pour ne parler que des programmes d'études, qu'il est curieux de rapprocher des nôtres actuellement, nous trouvons qu'on suivait, pour les classes élémentaires et la sixième le rudiment latin de Despautère; en cinquième, on expliquait Ovide et Justin; en quatrième, les lettres de Cicéron et les commentaires de César; en troisième Tite-Live et Térence; en seconde les Traités de rhétorique de Cicéron et Virgile; en première, qui correspondait à notre *rhétorique,* encore les traités de Cicéron, ses plaidoyers les plus célèbres, Quintilien et Horace. C'est à peu près, comme on le voit, le programme de notre enseignement secondaire actuel. — Les cours d'histoire se faisaient le soir, comme on vient chez nous de l'établir. La philosophie était étudiée à fond pendant deux ans, et la logique, avec tout l'appareil du syllogisme en Barbara, Baralipton, etc... y occupait une large part. — Nous trouvons là, en passant, une indication sur l'origine du nom de sainte Barbe qu'il convient de livrer aux chercheurs d'étymologies : — *Sa Barbara* Nicolas Grouchy était chargé de l'enseignement du grec, il y lisait et expliquait, outre Aristote, les discours de Démosthène et les poésies d'Homère, répartis dans les différentes années d'études. — Il y avait certes là de quoi satisfaire les plus exigeants.

La mort d'André de Gouvea, arrivée le 9 juin 1548, porta un coup sensible aux études et à la prospérité du *Collège royal des humanités* de Coïmbre. Le 10 août suivant, son cousin, Diogo de Gouvea, prenait la direction de cet utile établissement.

On comprend que les Jésuites, si bien en cour sous le fanatique Jean III, durent mettre tout en œuvre pour se faire donner l'enseignement secondaire, si heureusement établi en Portugal; aussi n'y eut-il pas d'intrigues qui ne fussent dirigées contre l'institution du *Collège royal* et contre ses professeurs. C'est par eux que l'on

Digitized by Google

commença, comme étant plus facilement attaquables; on profita de la division qui s'était déjà introduite entre les *Bordelais* et les *Parisiens*, pour pénétrer dans la place; l'Inquisition se dressa fort à propos pour se débarrasser des humanistes gênants, entre autres Buchanan, qui subit deux ans de prison à Lisbonne, Diogo de Teyve et Jean de Costa. La crainte d'un pareil sort, et même de pis encore, fit naturellement retourner en France les maîtres distingués, amenés en Portugal par l'influence de Gouvea, quand ils purent échapper à la surveillance des inquisiteurs; car ils étaient traqués en tous lieux et à toute heure sous l'accusation d'être minés d'hérésies et entachés d'idées luthériennes. Le roi, qui n'était que trop disposé en faveur des Jésuites, les laissa même compromettre son œuvre, quand la mort du prince royal vint le jeter dans une sombre mélancolie, que les Jésuites exploitèrent pour lui arracher la direction de l'enseignement. Toutes ces circonstances étendirent sur le Portugal le voile du plus sombre obscurantisme.

Tel est le lugubre tableau, par lequel se termine le premier volume de M. Theophilo Braga sur l'*Université de Coïmbre dans ses relations avec l'instruction en Portugal*; on pourrait même dire : *avec l'instruction en Europe*; car, ce volume, par la richesse des documents, la profondeur des pensées, la vaste érudition de son auteur et les rapprochements ingénieux qu'il contient, constitue, à proprement parler, une histoire de l'enseignement en Europe, où l'on voit la large part que le Portugal a prise au mouvement des esprits et au développement de l'intelligence de 1289 à 1555, c'est-à-dire pendant la plus belle période de son histoire.

A. LOISEAU

Digitized by Google

AGEDICUM

NOTE HISTORIQUE

La question de savoir si l'*Agedicum* de César est *Sens* ou s'il est *Provins* a été l'objet de discussions fort opiniâtres et fort embrouillées entre les historiens qui ont été amenés à l'examiner. Les travaux modernes paraissent l'avoir résolue d'une façon définitive en faveur de Sens, et il y aurait de la présomption à essayer de combattre aujourd'hui une opinion à laquelle se sont rangés les géographes et les archéologues les plus célèbres tant en France qu'en Allemagne et en Belgique. Ce n'est donc pas pour *enfoncer une porte ouverte* que j'écris ces lignes; mais il m'a paru intéressant de rechercher si, même en dehors de toutes les considérations scientifiques invoquées soit par Léon Renier, soit par l'auteur de la *Vie de César*, soit par tant d'autres, on ne pouvait pas découvrir dans le simple examen attentif du texte et dans les circonstances mêmes du récit de la campagne de Labiénus, des arguments suffisamment solides pour conclure.

Dans ma récente publication de la *Guerre des Gaules*.., je me suis exprimé ainsi dans l'une de mes notes (v. page 380).

« Une considération domine, à mon avis, toutes les autres, c'est la suivante. Si l'on admet l'identité d'*Agedicum-Provins*, la campagne de Labiénus contre les Parises devient absolument inintelligible; au contraire, tout le récit des opérations militaires devient absolument clair, si l'on admet que Labiénus part de Sens et revient à Sens. »

Je me propose uniquement aujourd'hui de justifier et d'expliquer cette assertion.

Digitized by Google

Tout d'abord, je résumerai brièvement la situation de l'armée romaine au moment qui nous occupe.

A l'appel du jeune chef Arverne *Vercingétorix* (le grand chef des braves), la Gaule entière s'est soulevée comme un seul homme contre ses envahisseurs.

César, dans le but de faire face au péril de tous les côtés à la fois, divise son armée en deux corps. Elle est forte de dix légions, c'est-à-dire d'une soixantaine de mille hommes, en ne comprenant dans le chiffre que l'infanterie cuirassée, et sans tenir compte ni de la cavalerie, ni des troupes légères.

Il place à la tête de quatre légions son lieutenant-propréteur *Titus Labiénus*, et lui ordonne de remonter au nord et de marcher contre les *Senons* et les *Parises*. Lui-même, à la tête des six autres légions, s'éloigne dans la direction du sud et va mettre le siège devant *Gergovia* (près de Clermont-Ferrand).

C'est dans ces circonstances particulièrement graves que Labiénus, séparé de son général en chef, est appelé à opérer dans le bassin de la Seine et qu'il marche sur *Lutetia* (Paris) en prenant *Agedicum* pour point de départ.

Ainsi donc, Labiénus part d'une forteresse nommée *Agedicum*.

Où était située cette forteresse par rapport à la Seine?... *au nord* du fleuve, ou bien *au sud*??... sur *la gauche* du fleuve, ou bien sur *sa droite*???

Provins étant au nord et sur la droite de la Seine, si le récit de César nous force à admettre que Labiénus part d'un lieu situé également au nord et sur la droite de la Seine, nous serons forcés d'admettre aussi que l'antique *Agedicum* est *Provins* et non pas Sens.

Si, au contraire, toute la campagne de Labiénus démontre d'une façon irréfutable que l'*Agedicum*, d'où part le lieutenant, était nécessairement au sud de la Seine et sur la gauche de la Seine, Sens répondant à ces conditions et Provins n'y répondant pas, la conclusion inverse s'imposera à nous, et nous serons forcés de dire « *Agedicum-Sens* » et non « *Agedicum-Provins* ».

Cela posé, examinons successivement, le texte en main, toutes les phases de l'expédition de Labiénus suivant chacune des deux hypothèses.

Digitized by Google

I

CAMPAGNE DE LABIÉNUS SUIVANT L'HYPOTHÈSE *Agedicum-Sens*

Si *Agedicum* est Sens, Labiénus, parti de Sens, descend la rive gauche de l'Yonne, atteint la Seine, puis marche sur Paris en suivant la rive gauche de la Seine.

Parvenu à l'Essonne, il se heurte à l'armée de Kamulogène établie dans une forte position. Après une tentative inutile pour forcer le passage, Labiénus modifie brusquement son itinéraire. Il se dérobe nuitamment aux Gaulois, rétrograde jusqu'à Melun, enlève la place par surprise, passe la Seine, puis reprend sa marche sur Paris, cette fois par la rive droite. Son objectif est de gagner en vitesse Kamulogène et d'arriver avant lui sous Paris, afin d'enlever Paris par surprise, comme il a enlevé Melun.

Kamulogène le devine. Il envoie aux troupes restées dans Paris, l'ordre de tout brûler, les ponts et la place.

Labiénus arrive devant des ruines fumantes.

Pour la seconde fois, il a trouvé son maître en tactique.

Labiénus prend position en face de la Cité actuelle.

Kamulogène, lui, a quitté la ligne de défense de l'Essonne, regagné Paris par la rive gauche. Il pose son camp en face de celui des Romains, sur les rampes de la montagne Sainte-Geneviève, à peu près sur l'emplacement actuel du Musée de Cluny, de la Sorbonne et du Panthéon, les deux armées ayant entre elles le fleuve et la Cité.

Jusqu'ici le général romain a pu, sans trop de témérité, s'éloigner de sa base d'opérations, qui est Sens. Car, d'une part, il pensait n'avoir à combattre qu'une seule armée, celle des Parises ; de l'autre, il se jugeait suffisamment couvert sur ses derrières par le prestige de l'armée du sud commandée par César en personne. Mais à peine a-t-il posé son camp devant Paris qu'il reçoit de terribles nouvelles : César battu... en retraite sur le nord... la défection des derniers alliés... une situation, en apparence, perdue. Il apprend, en outre, que les Parises ne sont plus seuls contre lui. Les *Bellovakes* (Beauvais) leur envoient une armée de secours. Cette seconde armée

Digitized by Google

est en marche; elle approche; sous peu de jours Kamulogène va se trouver à la tête de forces doubles de celles qu'il commande.

Labiénus se voit donc subitement pris entre deux armées gauloises: l'une, celle des Bellovakes, qui descend du nord; l'autre, celle de Komulogène, qui occupe la région opposée, par conséquent la gauche de la Seine, et qui, par conséquent aussi, lui ferme le retour vers Sens.

Dans cette conjoncture, Labiénus prend une résolution hardie : repasser la Seine, forcer Kamulogène à accepter la bataille avant l'arrivée des Bellovakes, et regagner Sens en passant sur le ventre des Parises.

Dans ce but, il feint de vouloir franchir la Seine sur trois points à la fois.

1° Il envoie, en amont, dans la direction de Melun, des barques, qui remontent la Seine avec bruit, et un corps de troupes qui remonte la rive droite parallèlement aux barques;

2° Il envoie, en aval, dans la direction du Point-du-Jour, la flottille de bateaux ramenée par lui de Melun et dont il s'est servi une première fois pour passer la Marne;

3° Il suit par terre la même direction que ces bateaux, et descend la rive droite à la tête de toutes ses forces.

A la hauteur du Point-du-Jour, à l'aide de sa flottille, il transporte son armée sur la rive gauche et s'avance en bataille dans la plaine de Grenelle, où il se heurte à Kamulogène accouru au-devant de lui.

Après la défaite et la mort de Kamulogène, Labiénus rallie le reste de ses troupes, celles qu'il a laissées sur la rive droite; puis, en toute hâte, regagne Sens, dont il n'est plus séparé par aucun obstacle.

Telle est la campagne de Labiénus, si *Agedicum* est Sens.

Dans le cas contraire, que se passe-t-il?

II

CAMPAGNE DE LABIÉNUS SUIVANT L'HYPOTHÈSE *Agedicum-Provins*.

Si *Agedicum* est Provins, Labiénus part du plateau de la ville

Digitized by Google

haute de Provins, va gagner la Seine à Melun, descend la rive droite de la Seine, et est arrêté par Kamulogène retranché derrière un marais, dont l'emplacement, étant donnée la topographie de la rive droite, ne peut pas raisonnablement être cherché avant la Marne.

Dira-t-on avec quelques auteurs que ce marais n'est autre que la Marne elle-même? Ce serait se moquer du lecteur. La Marne était bien connue de César, qui la nomme au premier chapitre de ses récits, et une telle confusion est inadmissible.

Avancera-t-on avec Lemaire et quelques autres que le marais en question est l'ensemble des quartiers bas du Paris actuel (rive droite), quartiers dont l'un a conservé jusqu'à notre époque la dénomination de *marais* ?... Mais, pour atteindre ce lieu, Labiénus a été forcé de franchir la Marne à Charenton, voilà ce qu'on oublie. Or, Labiénus, à ce moment-là, n'a pas de bateaux, puisque la flottille, dont il disposera ultérieurement et avec tant d'habileté, sera celle de Melun, et puisqu'il ne s'est encore emparé ni de Melun, ni par conséquent de sa flottille.

Donc Labiénus n'a pas franchi la Marne.

Donc, le marais dont il est question ici, et le quartier parisien dit le *Marais* sont choses distinctes.

On remarquera, en outre, que les termes dont César se sert pour désigner ce marais ne conviennent guère à des eaux stagnantes, à des eaux réduites à séjourner, faute de courant pour s'écouler, sur les parties basses des rives d'un fleuve. *Perpetua palus quæ in flumen influit*, signifie littéralement : un marais, non immobilisé, mais, au contraire, doué d'un courant. En d'autres termes, il est question ici d'une rivière qui, par suite de la bassesse des terrains traversés par elle, étend et répand son lit sur tout son parcours, et dont le débordement continu forme une sorte de marécage en marche jusqu'à la Seine, où il se déverse enfin : *in flumen influit*. Quoi de commun — je le demande — entre cette description de César, si précise, si pittoresque, et des eaux croupissantes, privées de déversement, telles qu'eussent été nécessairement celles des fondrières supposées?

Mais passons. Supposons Labiénus arrêté par un marais dont l'emplacement reste l'objet d'un problème à résoudre.

Digitized by Google

Il décampe. Il regagne Melun. Il s'en rend maître. Il atteint Paris par la rive gauche. Il s'établit sur la montagne Saint-Geneviève, face à Kamulogène campé sur la rive droite, la rivière et la Cité entre eux.

Par suite, les légions sont transportées de la rive gauche sur la rive droite, et la bataille se livre soit à Billancourt, soit en Auteuil.

Enfin, les gaulois enfoncés, Labiénus repasse la Marne sur sa flottille, puis regagne Provins, dont il n'est séparé par aucun obstacle.

Mais César, exposant les motifs qui déterminent Labiénus a offrir la bataille et à se tirer d'un mauvais pas par un coup d'audace, nous a dit expressément que Labiénus se trouvait placé *entre deux armées : altera ex parte... alteram partem....*

Or, les Bellovakes viennent du nord ; voilà un point qui nous est connu. Pour que Labiénus puisse être placé entre eux et Kamulogène, il faut donc que Kamulogène se trouve, non du même côté de la Seine que les Bellovakes, mais du côté opposé, c'est-à-dire au sud.

Cette conséquence paraîtra inéluctable.

Donc, Kamulogène campe sur la rive gauche de la Seine.

Donc, l'oppide Agedicum, dont Labiénus se dit séparé par un *très grand fleuve*, se trouve, non du même côté que Labiénus, c'est-à-dire *non au nord*, mais du même côté que Kamulogène, c'est-à-dire *au sud.*

Donc, *Provins, situé du même côté que Labiénus, c'est-à-dire au nord, n'est pas Agedicum;* et par contre, *Sens, situé du même côté que Kamulogène, est Agedicum.*

Cette démonstration par le texte, rien que par le texte, paraîtra — je pense — assez concluante d'elle-même. Si, d'autre part, on veut bien se souvenir des nombreux et non moins solides arguments fournis soit par les géographes, soit par les historiens, soit par les tacticiens, soit par les antiquaires, on sera forcé de se ranger à l'opinion de Léon Rénier, Félix Bourquelot, Quicherat, Charles Louandre, Ernest Desjardins, Duruy, Napoléon III, Dübner, de

Digitized by Google

Goëler, Haller, Creuly, de Saulcy, Bertrand, et de toute la commission de la carte de la Gaule... Je veux dire que l'on considérera la question comme définitivement résolue en faveur de *Sens*.

JUSTIN BELLANGER.

Digitized by Google

LE CONSTITUANT CHARLES VOIDEL

DÉPUTÉ DE LA MOSELLE

Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle, est un monument de piété filiale consacré à la mémoire de son bisaïeul maternel par M. Jules d'Auriac, fils du savant et distingué confrère que nous regrettons si vivement.

Charles Voidel était à la fois, avocat en la prévôté de Morhange et receveur du contrôle des actes, lorsque les électeurs de l'arrondissement de Sarreguemines l'envoyèrent siéger aux États Généraux. Il est à remarquer qu'à cette occasion, l'assemblée électorale fit prêter à ses quatre députés le serment, précurseur de celui du Jeu de Paume, de ne consentir aucun impôt, même provisoire, sauf la continuation de ceux existants, pendant le plus bref délai possible, tant qu'ils n'auraient pas obtenu une constitution générale garantissant la liberté et les propriétés.

Fidèle à cette promesse, Voidel figura parmi ceux qui prêtèrent le serment du Jeu de Paume.

Lorsque les États Généraux se furent proclamés Assemblée Constituante, Voidel se distingua comme un des membres les plus actifs et les plus laborieux de cette assemblée.

La Constituante, frappée des abus du passé, entreprit de dépouiller la royauté de son caractère absolu, mais, comme il arrive souvent, elle tomba dans l'excès contraire, et tandis qu'elle réduisait à rien l'autorité royale, elle ne cessait d'empiéter sur le domaine des pouvoirs exécutif et judiciaire, et souvent exerçait une véritable dictature.

Voidel, qui était un des modérés de l'assemblée, la ramena, en deux occasions, dans les limites de ses attributions.

Les juges de Fontenay étaient saisis d'une affaire d'exportation

Digitized by Google

de blés. Vendre des blés à l'étranger, c'était, disait-on alors, vouloir affamer le peuple. Les juges en avaient référé à la Constituante. Plusieurs députés voulaient accepter ce renvoi ; d'autres soutenaient qu'il n'y avait lieu de délibérer; chacun de ces deux partis avait ses inconvénients. Voidel rappelant l'assemblée aux vrais principes, fit décider que la contestation était du ressort du pouvoir judiciaire.

Plus tard, il fit rejeter un projet tendant à faire sortir les officiers municipaux de leurs attributions.

Le rôle le plus important de Voidel fut celui dont il s'acquitta comme membre, puis comme président du Comité des recherches.

Nous devons savoir à M. d'Auriac beaucoup de gré de nous avoir instruits de ce qu'était le Comité des recherches, dont les historiens ont à peine dit un mot. Sa création remonte au 28 juillet 1789. A ce moment, on venait de dénoncer à l'Assemblée un complot qui devait livrer Brest aux Anglais; ce Comité fut aussitôt institué et chargé d'instruire cette affaire et celles du même genre.

D'abord renouvelé chaque mois, le Comité devint permanent et étendit tellement ses attributions qu'il exerçait réellement une partie de la puissance exécutive.

Voici comment s'exprime à son égard M. d'Auriac :

« Il avait des attributions de police, de justice et même d'administration pure. En matière de police, il était chargé, en vertu même de sa création, de rechercher les complots et les tentatives qui pouvaient être dirigés contre le nouvel ordre de choses; il entretenait une correspondance active avec toutes les polices du royaume, il recevait des dénonciations incessantes et on l'accusait d'entretenir des espions.

« Après avoir réfuté cette dernière opinion, l'auteur ajoute : Nous voyons le même Comité dénoncer les ministres, demander et obtenir le remplacement des fonctionnaires, le déplacement des corps de troupes, etc..... Ainsi ce Comité ordonnait des arrestations, emprisonnait, envoyait devant les tribunaux; il dictait, autant qu'il était en lui, la conduite des corps appelés à juger les accusés qu'il lui envoyait, il dirigeait toute l'administration française, au moins dans les attributions de police et d'ordre public. C'était là, il faut

Digitized by Google

en convenir, une réunion de pouvoirs excessive et l'on ne s'étonnera pas, que le Comité des recherches ait été considéré, pendant le règne de la Constituante, comme la machine de guerre la plus formidable que la Révolution eût encore inventée contre l'ancien ordre de choses ».

Voidel, tour à tour vice-président et président de ce Comité en devint à ce point le vrai directeur que les adversaires l'avaient surnommé le grand Inquisiteur.

M. d'Auriac nous fait remarquer que plutôt appliqué à prévenir qu'à punir, Voidel cherchait à modérer ce pouvoir qu'il considérait comme momentanément nécessaire, mais ne devant être exercée que tant que le nouvel ordre de choses ne serait pas affermi.

On est obligé toutefois de reconnaître qu'il y avait là une regrettable usurpation de pouvoirs, et les faits que rapporte si consciencieusement notre auteur sont une nouvelle preuve de danger que présente le gouvernement d'une Assemblée unique. Elle tend à absorber en elle toute l'autorité et ne tarde pas à devenir despotique. Ce despotisme on le verra deux années plus tard exercé, dans les conditions les plus monstrueuses, par la Convention, dominée elle-même par la Commune de Paris.

Voidel en sa qualité de président du Comité des recherches, prit une part importante à la loi relative à la constitution civile du clergé et au serment des prêtres, loi qui avait été renvoyée à l'examen des quatre comités de l'Assemblée. Il en fut le rapporteur.

Bien que Voidel eut fait prévaloir l'opinion modérée d'après laquelle le refus de serment ne devait être regardé que comme une démission, il n'en faut pas moins convenir que cette loi, provoquée par les jansénistes, constituait une immixtion de l'Assemblée dans les affaires spirituelles, elle blessait les consciences et produisit des effets déplorables ajoutant à nos dissensions civiles un véritable schisme religieux.

Tandis que dans les campagnes les prêtres assermentés étaient regardés comme des imposteurs, à Paris les prêtres insermentés étaient en butte aux outrages de la populace et aux persécutions.

Digitized by Google

On sait combien d'entre eux furent victimes des massacres de Septembre.

M. d'Auriac nous montre ensuite Voidel comme un des partisans et des amis les plus dévoués du duc d'Orléans. Il était le chef de son Conseil.

Il rapporte à ce sujet le fait suivant qui confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de la confusion des pouvoirs. Le duc d'Orléans et Mirabeau avaient été accusés d'être les instigateurs des Journées des 5 et 6 octobre, et les juges du Châtelet instruisaient l'affaire, malgré le Comité des recherches qui leur avair enjoint de n'informer que des désordres commis au château de Versailles. Voidel mandat le procureur du roi pour lui faire modifier son réquisitoire. Ce magistrat, loin de se soumettre, accusa devant l'assemblée ces deux députés. Robespierre allait jusqu'à proposer la suppression du Tribunal comme inconstitutionnel. L'assemblée décida qu'il ne connaîtrait plus des crimes de lèse-nation.

Voidel avait encore prouvé son dévouement au duc d'Orléans, en faisant repousser, le 25 août 1791, une proposition dirigée contre ce dernier et qui devait enlever aux princes de la famille royale leurs droits de citoyens.

Cette amitié ne l'empêcha pas de blâmer vivement le duc d'avoir voté la mort du roi. Mais il se montra fidèle jusqu'au bout et se chargea de la défense de Philippe Egalité, qui s'était adressé d'abord, mais en vain, à Merlin de Douai qu'il avait cru pouvoir compter au nombre de ses amis.

Déjà auparavant Voidel avait fait paraître un mémoire contenant l'apologie du prince, et non seulement plaida sa cause devant le tribunal révolutionnaire, mais en outre, fit d'énergiques mais inutiles efforts auprès des membres du Comité de sûreté générale pour sauver son client.

Cette défense et l'exécution des dernières volontés dont l'avait chargé le condamné, attirèrent sur Voidel la colère des gouvernants. Il venait de quitter Paris et son poste de juge et, rentré dans son pays natal, s'était fait élire membre du Comité de surveillance du district de Moutrouge, lorsqu'il fut arrêté (Germinal an II). Ramené à Paris, il fut incarcéré aux Carmes où il se retrouva avec un de ces

Digitized by Google

frères et avec le général Beauharnais. Mais plus heureux que ce dernier qui fut exécuté le 7 thermidor, Voidel qui devait comparaître le 13 devant le Tribunal révolutionnaire, fut délivré par la révolution de thermidor.

L'ancien Constituant dut renoncer à la vie publique. Il n'avait pu se faire élire à la Convention, comme étant trop modéré; il ne fut pas plus heureux aux élections de l'an IV faites dans un esprit de réaction contre les excès révolutionnaires.

Après avoir vainement espéré obtenir un poste élevé dans l'administration, Voidel, abandonné par ses anciens coréligionnaires politiques, dut se contenter des modestes fonctions de vérificateur de l'enregistrement, qu'il remplit à Luxembourg d'abord, puis à Gand. Nommé ensuite inspecteur à Arras, il venait d'obtenir le poste de directeur de l'enregistrement à Middelbourg, lorsqu'il mourut le 2 mars 1812.

« Ainsi vécut, dit M. d'Auriac en terminant, cet homme d'honneur et de foi, qui a servi vaillamment une idée et des principes, et qui n'a gagné à ses efforts et à son dévouement que la haine des uns et l'indifférence des autres. Ruiné, méconnu, outragé, Charles Voidel a pu douter de son œuvre, et pourtant il avait fait une œuvre;..... il a sacrifié sa Mémoire à l'établissement et à l'affermissement de la liberté. »

Tout en faisant quelques réserves sur les idées de Voidel et sur l'œuvre de la Constituante, nous ne pouvons que nous associer à ce témoignage en faveur d'un homme dont on ne saurait trop louer la constance dans les opinions et dans les affections, alors que tant d'autres ont dû leur fortune politique à leur versatilité, et l'on ne peut que féliciter M. d'Auriac d'avoir fait revivre, dans son intéressante notice, les traits de l'homme qui a pris une part si utile, bien que modeste, aux grands événements de 1789, et dont il s'honore d'être le descendant.

DUMONT,
Secrétaire Général adjoint.

Digitized by Google

LA VIE ET LES ŒUVRES
DE L'ARCHITECTE GABRIEL[1]

(1698-1782)

L'architecture est une des plus puissantes manifestations de la pensée ; c'est peut-être la plus grandiose, la plus sereine, la plus imposante. Elle étonne par ses vastes dimensions et ses robustes assises, et, quand des cités jadis florissantes par leurs hommes, leurs institutions et leurs monuments, les siècles ont fait des déserts, quand le flot des révolutions a entraîné vers d'autres terres les générations errantes, les ruines restent là-bas pleines des souvenirs du passé; elles ont gardé la majesté de l'aïeul, son front pensif et sa parole toute pénétrée du triste charme des années évanouies... Les ruines mêmes ont leur éloquence.

L'architecture fut d'abord l'expression synthétique de nos besoins moraux. Ces colonnades, ces portiques, ces lignes sont les traits puissants d'une vivante création, c'est le symbole de cet idéal que le génie découvre dans les lointains horizons de la pensée et du sentiment, au fond de ce mystérieux inconnu de notre raison où il allume le feu sacré dont il animera ses œuvres. Forces de la nature, dieux et héros, nous vous élevons des temples et des palais, la pierre chante votre puissance et votre gloire et ce marbre est un chant d'amour, un acte de foi, de soumission, de respect, de reconnaissance, c'est une élévation de notre âme vers vous, c'est une prière. Tourmentée d'idéal, l'âme se repose au seuil de ces monuments, et l'imagination, la colombe de l'arche, arrête enfin son vol sur le frontiscipe du Parthénon.

(1) Mémoire couronné par la Société des Études historiques. Concours du prix Raymond (Séance publique du 9 mai 1893).

Digitized by Google

Chez les peuples primitifs, une religion mêlée de terreur entassa Pelion sur Ossa, éleva des tours cyclopéennes, les jardins de Babylone, creusa le flanc des montagnes ou tailla leurs masses énormes: on cherchait le symbole. C'étaient des Titans qui voulaient escalader le ciel, mais impuissants, ils laissèrent inachevée la Tour de Babel. A la recherche de la forme définitive du beau, les peuples architectes trouvèrent le sublime.

Quand la raison prit enfin connaissance d'elle-même, quand elle se dégagea comme des ténèbres pleines d'horreur du monde intelligible, alors, on vit apparaître la forme sereine de l'art, et la simplicité exprima la vérité du symbole. Plus d'efforts, d'audacieuses tentatives, de luttes inutilement héroïques, plus rien de monstrueux; mais la simple harmonie, la robe sévère des Muses, cette aristocratique et bienveillante grandeur, cet air calme et fort de grande naissance qui pénètre les âmes. La ligne était trouvée; la ligne que la pensée suit plus loin que les yeux et qui va se perdre dans l'horizon; les longues parallèles de chapiteaux, d'architraves de colonnes symétriques qui se rapprochent, se joignent, se pressent et se confondent dans l'infinie et idéale perspective.... Et nous restons pensifs et rêveurs.

Devant ces chefs-d'œuvre les yeux et les oreilles se ferment, l'âme seule entend et contemple. Ces pierres parlent, c'est un enseignement religieux, un chant poétique, une page d'histoire; c'est un hymne d'Homère, un chœur de Sophocle, un chapitre de Thucydide. L'éloquence de la pierre parle haut sous la voûte des cieux et dans ces immenses plaines où s'élèvent le Parthénon, les Propylées et le théâtre de Dionysos. Là, un peuple a exprimé sa foi religieuse et patriotique; là les idées s'ennoblissent et les sentiments s'épurent. C'est là que réside l'âme de la patrie et ces sanctuaires ont la garde sacrée du Palladium.

On a dit que dans la forme du temple grec on retrouve la cabane des antiques Hellènes. Cela est vrai; car les monuments sont les archives d'un peuple. Voilà pourquoi toujours et à tous les âges, il faut conserver, comme une sainte relique, la cabane des premiers hommes où naquit, grandit et s'idéalisa notre âme éprise du beau, du vrai et du bien. Où est cette âme, là est le grand art, là

Digitized by Google

est la personnification, l'originalité artistique d'une race et d'une époque.

La franc-maçonnerie mystique de nos architectes gothiques a exprimé le génie du moyen âge; Primatice a personnifié le caractère chevaleresque et voluptueux de la Renaissance qui donna asile aux lettres, aux arts et à l'amour dans ces châteaux féériques qu'on dirait bâtis par une armée de génies capricieux dont l'imagination créa, dans un désordre savant, la forme la plus séduisante, « le plus gracieux penser » de cette époque. Pierre Lescot a symbolisé les aspirations d'un peuple qui veut affirmer enfin son indépendance et sa nationalité. Perrault et Mansard sont les représentants du règne classique où, selon le mot de Bossuet : « tout tendait au grand », de ce siècle de Louis XIV, où tout respira la majesté tranquille, la froide et souveraine raison. Après ce sublime effort, il semblait que l'art dût se complaire dans le gracieux, l'élégant, le joli, dans les petits salons et les boudoirs et qu'au génie dût succéder l'ingéniosité. Mais le sort de l'architecture fût, en France, plus heureux que celui des lettres, et les grands artistes du XVIIe siècle trouvèrent un rival de leur gloire dans le premier architecte du roi Louis XV, contrôleur général de ses bâtiments.

JACQUES-ANGE GABRIEL

Issu d'une famille d'entrepreneurs et d'architectes du roi, Gabriel entre dans la vie avec tout un passé d'honneur et de traditions d'art derrière lui. Sa filiation après avoir donné lieu à bien des suppositions, à bien des confusions et des erreurs, semble aujourd'hui établie d'une façon certaine par la généalogie donnée par M. H. Lot dans les « *Archives de l'Art français* ». Nous la reproduisons en entier ici en la prolongeant jusqu'à Jacques-Ange Gabriel (Jacques IV), qui fait l'objet de notre étude.

Digitized by Google

AUTEUR COMMUN INCONNU

JACQUES I GABRIEL

GABRIEL

Plusieurs filles

MAURICE
Entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Vivant en 1688
Frère de Jacques II

CHARLES
Architecte. Entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Vivant en 1688

JACQUES II
Contrôleur général des bâtiments du roi Louis XIV
Né en ...
Mort en 1686
Epouse Marie Delisle
Cousine d'Hardouin Mansard

JACQUES
Architecte en 1688
Cousin de Jacques II

MAURICE
Architecte et entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Cousin de Jacques III
Vivant en 1686

FRANCOIS
Né en 1664

MARIE-DENISE
1665

JACQUES III
JULES
Contrôleur général des bâtiments du roi Louis XIV
1er Architecte

CLAUDE
Mousquetaire du roi

MARIE-ANNE
Religieuse

JACQUES IV
ANGE
1er Architecte du roi Louis XV
Contrôleur général de ses bâtiments
Epouse Catherine - Angélique Delamotte

ANGE-ANTOINE
Contrôleur de Marly

ANGE-CHARLES

Digitized by Google

Gabriel naquit à Paris, le 24 octobre 1698. Nous adoptons la date donnée par M. Bauchal dans son *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*. D'autres auteurs et non des moins autorisés le font naître en 1708, 1709, et Larousse, en 1710.

Son enfance se passa chez son père. Nous le voyons dans le grand cabinet du premier architecte du roi où s'entassent, dans un artistique pêle-mêle, les grands rouleaux, les plans déployés, les règles, les équerres et les crayons, grimpé, non sans peine, sur un haut tabouret rigide, mettant toute son application et toute son âme à gâcher d'énormes feuilles de papier blanc de ses arabesques fleuries qui ne sont pour nous que des traits maladroits, mais qui sont, pour l'enfant, les délicieuses fées de ses rêves qui lui sourient avec tendresse.

Tous les ducs morts sont là, gloire d'acier vêtue
Depuis Othon le Saint jusqu'à Job le Bancal,
Et devant eux, riant son rire musical,
L'enfant à soulever des armes s'évertue.

Chaque armure où l'aïeul se survit en statue,
Sous la fière couronne et le cimier ducal,
Joyeuse reconnaît, d'un regard amical,
Sa race qui déjà joue avec ce qui tue.

Plongé dans un fauteuil de cuir rouge, gaufré
De fleurs d'or, l'écuyer, grand vieillard balafré,
Feuillette un très ancien traité de balistique.

Et les vieux casques ont des sourires humains.
Cependant qu'au milieu de la chambre gothique
L'enfant chevauche sur une épée à deux mains.

François Coppée.

Changez le cadre, cintrez les fenêtres, arrondissez les angles, au lieu des armures, des épées et des casques, mettez des sphères, des

Digitized by Google

cadrans, des équerres, et, dans cet intérieur paisible, un enfant ayant pour hochets les instruments de l'art qui crée, au lieu de ceux de l'art qui détruit, et vous aurez l'impression de cette persistance du rêve dans l'enfant, de cette survivance de l'idée dans la race qui est la consolation de la vie, et, peut-être, sa seule raison d'être.

Jacques-Jules Gabriel élève son fils dans l'admiration de l'antiquité, il lui fait apprécier les beautés des monuments des siècles passés, la simplicité sublime de ces vastes poèmes de pierre que nous ont laissés des créateurs anonymes insoucieux de leur immortalité et qui n'ont transmis à la postérité que le témoignage de leur génie. Belles leçons de modestie qui marqueront à jamais leur empreinte dans le caractère de Gabriel.

Puis, quand cette éducation solide a formé l'esprit du jeune homme aux grandes passions et aux belles choses, Jacques-Jules Gabriel fait de son fils son collaborateur; profitant de la haute situation qu'il occupe comme directeur de l'Académie royale d'architecture et premier architecte des bâtiments du roi, il le présente à la Cour, et le fait entrer comme élève à l'Académie. Là, Jacques-Ange ne tarde pas à montrer ses dispositions brillantes. Il remporte plusieurs prix, et se voit, au bout de très peu de temps, à l'âge de vingt-cinq ans, choisi par le roi parmi trois candidats d'élite, pour occuper dans l'Assemblée des Maîtres la place d'architecte de deuxième classe. Quelques années après, en 1728, c'est-à-dire à l'âge de trente ans, il est nommé architecte de la première classe qui ne comptait alors que douze membres seulement[1]. En 1730 nous le voyons figurer, sur les registres de la Couronne, comme contrôleur particulier, et en 1739, comme contrôleur général. Enfin, en 1742, le roi, le désigne officiellement pour être son architecte ordinaire et le voilà déjà célèbre par d'importants travaux, sié-

(1) Nous sommes à cette époque sous le régime des premiers statuts établis par l'édit de février 1717. L'Académie comprenait alors vingt-quatre membres. Plus tard, en 1776, les statuts furent modifiés, comme nous le verrons dans la suite de ce travail et l'Académie compta trente-deux membres ainsi répartis : seize membres de la première classe dont un directeur et deux professeurs l'un d'architecture, l'autre de mathématiques; et seize membres de la deuxième classe — plus douze membres correspondants. — Sur les règlements intérieurs de l'Académie d'architecture, consulter le très intéressant rapport de M. Aucoc : *L'Institut et les anciennes académies.*)

Digitized by Google

geant, au bureau de l'Académie, immédiatement à la droite de celui sur qui il croit devoir reporter tout le mérite de son talent, à côté de son maître bien-aimé, à côté de son père[1].

Lorsque celui-ci meurt, l'année suivante (1743), Gabriel est jugé par Louis XV comme le plus digne d'hériter de ses titres et de ses dignités, et il devient, à son tour, premier architecte du roi, contrôleur général de ses bâtiments, et directeur de l'Académie royale d'architecture.

C'est à partir de ce moment surtout qu'il est intéressant d'étudier Gabriel. C'est alors qu'il devient *lui-même*. Jusque-là, éclipsé par la gloire de son père, dont il n'est que le meilleur élève, il est assez difficile de lui faire sa part dans les admirables travaux qui ont déjà illustré le nom des Gabriel.

Il se trouve à la tête d'une immense administration, chargé de surveiller tous les contrôleurs des bâtiments du roi[2], d'examiner leurs devis et leurs plans, d'écouter leurs réclamations. Il est leur chef hiérarchique, il dirige leurs travaux, il règle leurs mémoires, il leur donne des ordres. Il est installé au château de Choisy, mais il se rend partout où sa présence est nécessaire, à Paris, à Versailles, à Bellevue, à Saint-Hubert, à Meudon, à Compiègne, à Marly, à Saint-Germain, à Trapes, aux Pépinières, à la Machine, à Fontainebleau, à Chambord. Il reçoit des placets, il juge des différends entre propriétaires et contrôleurs, entrepreneurs et architectes[3]. Il est assiégé par des inventeurs qui lui proposent mille projets de machines, celle-ci pour monter les eaux, celle-là pour souder les plombs, cette autre pour empêcher les cheminées

(1) La place de *l'Architecte ordinaire*, à l'Académie, était fixée par les statuts; il se trouvait à la droite du *premier architecte*, qui présidait les séances.

(2) Il nous semble intéressant de donner ici la liste des contrôleurs des bâtiments, en l'année 1746 :

Choisy-le-Roi, Gabriel, premier architecte des bâtiments du roi. — Paris, de Cotte (de Paris). — Parc de Versailles, La Motte. — Meudon, d'Isle. — Compiègne, Billaudel. — Fontainebleau, de Cotte. — Versailles, l'Ecuyer. — Marly, Lassurance (l'aîné.) — Saint-Germain, Lassurance (le jeune.) — Trapes, Dubois. — Pépinières, Morlet. — La Machine, Lespine. — Chambord, Chaguin.

(3) Le 21 septembre 1762. — Sur une difficulté survenue entre des propriétaires et l'administration, M. de Marigny, alors directeur général, lui écrit : « A votre prochain séjour à Ménars, je vous invite de vous transporter à Blois pour y faire cesser les plaintes de Mme de la Rivière... »

Digitized by Google

de fumer. Il examine tout, se rend compte de tout, répond à chacun, tient le directeur général au courant de tous les travaux, lui en fournit les comptes, lui expose les doléances de ses subordonnés et, au milieu de cette paperasserie colossale, trouve moyen de présider à Paris les séances de l'Académie, d'accompagner le roi dans ses voyages et dans ses chasses, de dresser une multitude de plans aussi divers par leur importance que par leur objet et de créer enfin, à côté de petits bijoux de luxe qui restent un peu cachés aux yeux du vulgaire, ces monuments grandioses qui ont établi à tout jamais sa gloire.

*
* *

Pour ne pas fatiguer le lecteur par une chronologie un peu sèche et pour ne pas nous perdre en même temps dans la multiplicité des œuvres de Gabriel, nous adopterons la division qu'il avait adoptée lui-même dans ses registres, pour constater l'état de ses travaux. Nous examinerons ainsi successivement les transformations architecturales qu'il a opérées et les édifices qu'il a construits, dans les divers départements de l'administration royale.

*
* *

A CHOISY-LE-ROY

« Cette belle maison, dit Dulaure [1], a appartenu à M de Montpensier et, après sa mort, à Monseigneur le Dauphin, ensuite à Mme de Louvois, puis à Mme la princesse de Conti, fille légitimée de Louis XIV; elle appartient aujourd'hui au Roi.

« Les routes qui mènent à ce château sont à doubles rangées d'arbres et terminées par des pattes d'oies : tout annonce la magnificence royale. »

C'est dans ce château construit par son grand-père que Gabriel exerce ses fonctions de contrôleur particulier puis de contrôleur général. C'est là qu'il continue à résider, la plus grande partie de

(1) Nouv. descrip. des env. de Paris.

Digitized by Google

son temps, lorsqu'il il est devenu premier architecte des bâtiments du roi.

Louis XV le charge alors de construire, à côté de l'imposant château qui lui rappelle un temps trop glorieux. une petite habitation de luxe plus en rapport avec ses mœurs et avec ses goûts. C'est le *Château Neuf* de Choisy, les *petites maisons* comme on disait alors avec une pointe de grivoiserie sournoise. — Véritable petit bijou d'art où se complaît la fantaisie rêveuse que Jacques Ange avait par moments. Avec quel soin il le travaille, le polit et l'enjolive ! il y fait exécuter des bas-reliefs par Pigalle, il y fait planter des allées ombreuses, il l'entoure d'un jardin fleuri où s'épanouissent, par milliers, de splendides œillets de Hollande, où murmurent des jets d'eau jaseurs dans d'énormes vasques de marbre blanc [1] : c'est le paradis de la Volupté; il n'y manque plus que des anges. C'est ce qui explique l'idée qui vient à Louis XV d'y faire transporter et placer en plein air, dans des bosquets de verdure, la délicieuse statue de l'Amour, le chef d'œuvre de Bouchardon. — Mais c'est pousser un peu loin, voire même aux dépens de l'art, le goût de la préciosité; et Gabriel se fait, à ce sujet, auprès du Directeur général des bâtiments, à cette époque M. de Vandières, l'écho des plaintes de Bouchardon.

« Monsieur,

« Je n'ai pas manqué, suivant vos ordres, de voir M. Bouchardon au sujet de sa figure de l'Amour que vous êtes dans le dessein de faire transporter de Versailles à Choisy, et de lui parler en même temps du baldaquin que l'on ferait pour la garantir des injures de l'air et dont il serait chargé de donner le dessein.

« Il prend la liberté de vous faire, Monsieur, deux observations.

« La première :

« Que la figure de l'Amour à été faite pour être placée dans un

(1) 16 mai 1754. — « État de marbre blanc veiné nécessaire pour la bordure du bassin du parterre et face de l'appartement du roi au château de Choisy. — 299 pieds, 2 p. 3 ll. cubes.

Digitized by Google

salon et non dans un jardin où elle ne manquerait pas de se gâter promptement; que, comme il est esssentiel pour cette figure d'être bien éclairée, un baldaquin, de telle façon qu'il serait composé, ne pourrait qu'y nuire en la privant du jour d'en haut.

« La seconde :

« Que n'ayant rien négligé pour terminer cette figure avec tout le soinet le talent dont il a été capable, il vous supplierait, pour prévenir son dépérissement, de lui procurer une place dans un appartement : ce que l'on à pratiqué à Rome pour le David et la figure de Daphné.

« Je suis, Monsieur.....

« GABRIEL »

Sur ces justes observations, on prit un moyen terme et l'on fit placer la « figure » dans un salon ouvert faisant partie de l'Orangerie.

En 1757, Gabriel construisit, à côté du château, une élégante chapelle ornée d'un maître-autel en marbre ouvragé, où l'on fit apporter, à grands frais, les cloches de l'église Saint-Maur, dont le bruit était doux aux oreilles du roi pour qui le son des cloches était insupportable [1].

Tout ce mignon palais des fées s'est évauoui comme un rêve. Il n'en reste plus rien; et, sur l'emplacement de ces parterres fleuris où Gentil Bernard chantait ses vers légers, aux ailes roses, à la duchesse de Châteauroux, s'érigent aujourd'hui quelques maisons de rapport et une petite gare de chemin de fer.

*
* *

A FONTAINEBLEAU

Au château de Fontainebleau encore dans tout l'éclat de sa beauté, le travail de Gabriel s'applique à des changements de distribution,

(1) « Quand Louis XV était à Choisy, ce qui arrivait souvent, on était fort soigneux de lui éviter le bruit importun des cloches. Deux ou trois légers coups annonçaient la messe et c'était pour cette seule occasion que le clocher interrompait son silence. Les morts, même les riches, avaient le désagrément d'aller en terre, sans être réjouis du moindre coup de cloche. « Dulaure, *Nouvelles descript. des env. de Paris*, 1786.

Digitized by Google

à des aménagements spéciaux, à des décorations particulières plutôt qu'à d'importantes constructions nouvelles. A part le *Nouveau Pavillon*, ou pavillon *Bel-Ange*, qu'il fit bâtir tout en pierres de Saint-Leu, la geôle et la surintendance, son œuvre est ici toute d'intérieur, de grâce et d'utilité. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est la délicatesse avec laquelle il a su toucher aux merveilles d'art accumulées par Primatice, tout en se conformant aux ordres absolus que lui donnait le roi Louis XV. Cette science du raccord lui a permis de créer des appartements nouveaux, des salles mêmes non prévues dans la construction première, des décorations, des portes, des cheminées, des panneaux, dans le goût du XVIIIe siècle qui, loin de jurer avec l'ensemble, contribuent à lui donner un charme plus actuel et plus séduisant. Tels sont les appartements et l'antichambre du comte et de la comtesse de Provence (1753), telles sont les décorations de la chambre du roi, celles du Cabinet du conseil orné de vingt tableaux allégoriques de forme ovale peints en camaïeu par MM. Vanloo et Pierre, avec des fleurs de Peyrotte et un superbe plafond « *Le lever du Soleil et les Saisons* » peint par Boucher. Telle est surtout cette délicieuse petite salle de la Comédie, véritable bonbonnière dorée, riante, et pour la construction de laquelle Gabriel fit venir des ouvriers spéciaux. (Lettre à M. de Vandières, 15 septembre 1753).

Pour bien se rendre compte du soin qu'il apportait à ces divers travaux il faut lire les deux lettres suivantes, qu'il écrivait au Directeur général, en 1753 et en 1755.

***

ÉTAT DES OUVRAGES DE FONTAINEBLEAU, CE 10 SEPTEMBRE 1753

« Le cabinet du Conseil du Roy est presque fini pour la peinture, et l'on peut le regarder comme n'ayant plus besoin que d'accords et de recherches, ce qui sera l'ouvrage de dix ou douze jours.

« Je crois que le S. Peyrotte s'est trop entêté de ne pas vouloir maroufler ses toiles ; elles sont lâches dans bien des parties, mais il ne faut pas songer au remède pour cette année. J'ai chargé M. Bailly

Digitized by Google

d'envoyer la semaine prochaine les cinq tableaux de M. Boucher pour le plafond, ainsi que les sept du petit cabinet de la Reyne qui sont de la façon de M. Pierre.

« Les changements ordonnés dans les petits cabinets de la Reyne sont faits pour la menuiserie et couches de blanc. Les couleurs et vernis ne sont pas encore appliqués, « elles » le seront d'ici à sept ou huit jours.

« L'on achève les plastres dans le gros pavillon Bel-Ange, destiné pour le remplacement du garde-meuble. Le reste du pavillon est dans le même état que l'année passée. A l'égard de la Comédie, j'ai arrangé l'ancien garde-meuble cédé pour le théâtre, avec M. de Civry, pour qu'il n'y fût rien fait qui « intéressa » la charpente et en conséquence des loges supprimées sur le théâtre et reportées en dehors sur la partie de l'Orchestre. Je me suis concilié, pour les communications des balcons par dehors, ainsi que l'on le verra par le plan ci-joint, nous l'avons distribué à trois serruriers qui ont promis que cela serait fait avant la fin du mois. Ces balcons seront plus commodes que d'accord avec les architectures, surtout à cause des petits toits de toiles bises qui les couvriront pour la sûreté du passage.

« Tous les autres ouvrages, comme : changements chez M. le comte de Brionne, M. Rouhé, M. le comte de Saint-Séverin, au grand Marché, sont faits.

« GABRIEL. »

« *Versailles*, 15 *juin* 1755.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Crecy au sujet des dessus de portes de la chambre du Roi à Fontainebleau ; quoyque le temps soit bien avancé et le voyage pour le 15 de septembre, je crois que nous avons encore le temps de remplir l'Idée que vous avez là dessus. Et comme il n'y a pas un instant à perdre et que je vais demain à Paris, j'enverray dès mardy lever à

Digitized by Google

Fontainebleau les panneaux et ponsifs de ces trois dessus de portes; j'en régleray dans la semaine prochaine toutes les dispositions suivant vos intentions sans les perdre de « veüe » jusqu'à leur Entière Exécution; ce party que vous prenez sera bien plus analogue à cette chambre que quelque peinture qu'on lui « pu » y mettre.

« Le Roi a paru content de l'avancement de ses travaux de Versailles pendant le temps de son absence.

« Je suis, Monsieur, ...

« GABRIEL. »

Nous trouvons aussi (février 1757, année 1759), sans qu'il nous paraisse utile d'en parler plus longuement ici, des plans et des devis d'ouvrages à faire pour enclore le Parquet du roi et ouvrir de grandes routes dans la forêt de Fontainebleau.

*
* *

A COMPIÈGNE

Le château de Compiègne, anciennement bâti par Charles le Chauve, fut, en 1755, entièrement reconstruit sur les plans de Gabriel. Mais Louis XV, au lieu de laisser à son premier architecte la libre direction de ses plans, l'obligea à conserver et à suivre les anciennes fondations, de là un certain manque d'harmonie dans l'ensemble. Hâtons-nous d'ajouter toutefois que Gabriel a su tirer parti de la disposition triangulaire des bâtiments pour ménager deux façades monumentales : l'une mesurant 193 mètres de longueur sur la terrasse du parc et n'ayant qu'un seul étage élevé sur rez-de-chaussée, avec quarante-neuf fenêtres de face; l'autre, du côté de la ville, sur la place du Château ayant deux étages sur rez-de-chaussée et offrant une disposition architectonique analogue à celle du Palais-Royal à Paris du côté du Louvre, c'est-à-dire une colonnade ou galerie à jour de 43 mètres servant de fermeture à une cour d'honneur; au fond de la cour, une façade ayant au milieu un fronton où le sculpteur Nicolas Beauvallet a représenté *la Chasse de Méléagre*.

Digitized by Google

A signaler à l'intérieur les appartements de Madame la Dauphine et ceux de la comtesse de Provence.

Devant le château, Gabriel traça le plan d'une grande place d'armes, ornée de balustrades, de balcons et de pavillons pour les gardes qu'il fit construire en pierres de *Liais ferault* réputées pour leur solidité et précédemment employées pour la construction du Louvre, de l'église des Invalides et de la chapelle de Versailles.

(Lettre à M. de Marigny. — Versailles, 13 octobre 1757. — « Tous les ouvrages qui doivent couronner du dessus du Cordon, toutes les parties de fossez ne sauraient être en mathériaux trop bons et trop solides et surtout ceux qui seront touchez des pieds et des mains. »)

Le jugement porté sur ce monument nous a paru sévère : « On n'y voit nulle part la grâce, et nulle part on ne sent l'inspiration. » Mais il convient, comme nous venons de le voir, d'en rejeter la faute bien plutôt sur le roi que sur son architecte.

∴

A VERSAILLES

Sans nous attarder sur une multitude de petits travaux évidemment très intéressants de décoration et d'embellissement exécutés soit dans le château lui-même pour les appartements de la Reyne, pour la chambre et le cabinet de Madame Victoire (cheminée et porte croisée) pour les appartements du comte et de la comtesse de Provence et pour le cabinet du Roi, soit, dans la chapelle, pour la consolider, soit dans l'église de Saint-Louis pour y rétablir des autels en marbre, soit enfin dans la cathédrale (octobre 1753) pour « agrandir le chœur de la paroisse, en reculant la grille en deçà des piliers et ôtant les bancs du gouvernement et du baillage ; »

Sans entrer non plus dans le détail des plans dressés pour orner les jardins, les décorer de treillages (jardin du Dauphin, 1755), y créer de nouvelles avenues, en supprimer de disgracieuses ou d'incommodes (bassin d'Apollon, 1755), pour disposer harmonieusement les plantations dans le jardin de Trianon (1765), pour établir des réservoirs qui mèneront l'eau au parc aux Cerfs, et pour

Digitized by Google

faire de Versailles, même pendant l'absence du roi, une capitale digne de son titre et de son rôle, en établissant des pompes dans la ville, en pavant ses chemins, en les faisant entretenir dans le plus grand état de propreté et en éclairant ses immenses places;

Nous insisterons, tout particulièrement ici, sur une des œuvres maîtresses de l'architecte Gabriel : *La Salle de spectacle du château de Versailles.*

Entreprise en 1753 et continuée pendant cette malheureuse période de la guerre de Sept ans, où les finances étaient dans un si déplorable état que rien qu'en ce qui concerne la direction générale des Bâtiments, les « créances des entrepreneurs contre le roi » s'élevaient à des sommes fabuleuses, faite morceau par morceau, abandonnée, reprise et rectifiée pour augmenter le nombre des loges et satisfaire un caprice de Mme de Pompadour, et terminée enfin en 1770, après plus de dix-sept ans de travail et d'efforts, grâce à la persévérance énergique et inébranlable de Gabriel[1], à l'occasion des fêtes données pour le mariage du duc de Berry, cette salle de la Comédie est, sans contredit, l'une des plus magnifiques salles de spectacle de l'Europe tout entière.

Elle est située aux extrémités de la galerie de la chapelle. « On descend, dit un auteur du temps, quelques degrés pour entrer dans une salle de Gardes qui précède une galerie de vingt et un pieds de large sur soixante de long, décorée d'un soubassement au-dessus duquel règne un ordre de pilastres ioniques avec entablement supportant un plafond cintré en berceau, orné de divers compartiments, propres à recevoir des peintures. Les parties entre les pilastres forment alternativement croisées et trumeaux. Aux extrémités sont des groupes représentant la Jeunesse, la Santé, l'Abondance et la Paix; ceux placés dans les trumeaux sont Apollon et quatre enfants figurant les arts, Vénus avec les Amours, les poésies épique, pastorale, lyrique et dramatique. La principale porte d'entrée de cette galerie ainsi que la cheminée est décorée de caryatides. Tous ces ouvrages de sculpture sont de M. Pajou.

Cette galerie est percée de trois portes à l'opposé des fenêtres;

(1) V. ses lettres.

Digitized by Google

celle du milieu conduit à l'amphithéâtre et les deux autres aux premières, deuxièmes et troisièmes loges.

La forme de la salle est un ovale tronqué dans la partie des loges et carrée dans celle de l'avant-scène; elle est peinte en marbre vert antique et tous les ornements sont dorés en or mat.

On voit d'abord un amphithéâtre et deux rangs de loges ; les trois loges du milieu sont grillées et destinées pour le roi. Au-dessus des deux rangs de loges s'élève une galerie circulaire, formée par des colonnes d'ordre ionique ; l'entre-deux des socles est rempli par une balustrade également sculptée. Les plafonds produits par des plates-bandes sont peints par M. Durameau. Le fond de cette galerie est décoré d'arcades avec glaces et rideaux noués et retroussés : au milieu est une grande travée, terminée en cul-de-four, dont le fond est rempli par une glace éclairée par un grand lustre. Au droit des piédestaux des colonnes sont des urnes de porphyre feint portées sur des consoles.

Le tableau du plafond est un ovale de trente-six pieds de long ; il représente Apollon accompagné de Vénus et de l'Amour qui préparent des couronnes destinées à ceux qui s'illustrent dans les arts ; à sa gauche Pégase s'élève dans les airs ; plus bas, on voit différents groupes ; les diverses figures qui les composent sont accompagnées de leurs attributs ; les Plaisirs, les Ris couronnent ce plafond ; l'Ignorance et l'Envie foudroyées le terminent. Toutes ces peintures sont de M. Durameau.

La salle du bal s'unit à celle du spectacle par l'avant-scène, de manière que les deux n'en font qu'une ; elle décrit un carré long pris sur la largeur : cet édifice est composé de trois étages de galeries. Le tableau ovale représente, ainsi que les autres petits plafonds, différents sujets de l'histoire de Psyché, peints par Briard.

Ici la critique doit se taire pour faire place à une admiration sans réserve. Disposition des plus heureuses, grandiose d'ensemble et de style, richesse et harmonie de détails, tout se trouve réuni pour faire de cette salle un incomparable chef-d'œuvre; et si l'on veut se figurer ce théâtre brillant des feux de mille lustres reflétés par les glaces innombrables placées au fond des galeries et les loges occupées par une société richement costumée, il doit paraî-

Digitized by Google

tre impossible d'imaginer un effet plus magique et plus merveilleux.

*
* *

A PARIS

Le Louvre

En 1755, toute la partie du Louvre construite par Perrault et particulièrement cette colonnade célèbre qui faisait l'admiration du siècle précédent, s'affaisaient et tombaient en ruines. — Gabriel fut chargé de réparer la colonnade et de consolider la salle du Conseil du roi. — Cela n'était pas un petit travail et nous voyons dans sa correspondance combien de précautions il a fallu prendre, quels soins il a fallu apporter dans ces réparations, pour prolonger l'existence de cette façade peut-être grandiose mais absolument inharmonique avec le magnifique monument de Pierre Lescot.

ÉTAT DES POUTRES NÉCESSAIRES POUR LE LOUVRE

Aile du péristile compris la partie du grand degré.

Pour les planchers du premier étage et celui de l'attique :
40 poutres de . . . . . 39 p. 1/2 à 40 p.
Aux deux planchers du salon du milieu. . . .
8 poutres de . . . . . 44 p.

Aile en retour sur les Prêtres de l'oratoire [1].

Aux deux planchers : 16 poutres de. . . . . 39 à 40 p.
Il faudrait que ces poutres aient été coupées au plus tard dans hiver de 175.
Le reste en bois ordinaire. . . . . 64 p.

A Versailles, 15 *juin* 1755.

GABRIEL.

(1) Bâtiment que Gabriel fit disparaître.

Digitized by Google

On reproche à Gabriel d'avoir ajouté un troisième étage aux bâtiments de la cour du Louvre pour atteindre la hauteur des façades de Perrault mais ce fut une nécessité à laquelle il dut se soumettre bien qu'elle ne fût qu'un fâcheux contraste avec l'attique de Lescot.

D'ailleurs, selon nous, le mérite de Gabriel est moins d'avoir conservé strictement les dessins de Perrault que d'être parvenu à rendre solide et durable cette œuvre mal équilibrée et aussi peu consistante, dans sa majesté factice, qu'un « plâtrage » de fête officielle ou qu'un beau décor d'opéra.

L'École militaire.

L'idée d'une École militaire où seraient élevés les cadets du roi est due à Mme de Pompadour comme semblent l'indiquer ces deux lettres authentiques, l'une adressée à son amie la comtesse de Lutzelbourg (3 janvier 1751)[1] ;

« Je vous crois bien contente de l'édit que le roi a donné pour anoblir les militaires. Vous le serez bien davantage de celui qui va paraître pour l'Établissement de cinq cents gentilshommes que Sa Majesté fera élever dans l'Art militaire. Cet Établissement est d'autant plus beau que Sa Majesté y travaille depuis un an et que ses ministres n'y ont eu nulle part et ne l'ont su que lorsqu'il a eu arrangé tout à sa fantaisie, ce qui a été la fin du voyage de Fontainebleau. Je vous enverrai l'Édit d'abord qu'il sera imprimé. »

L'autre, toute familière, adressée à Paris-Duverney qui nous montre la gracieuse favorite poursuivant l'exécution de ce noble projet avec sollicitude.

« 15 *août* 1758.

« Non, assurément, mon cher nigaud, je ne laisserai pas périr au port un établissement qui doit immortaliser le Roi, rendre heureuse sa noblesse et faire connaître à la postérité mon attachement pour

(1) Ce fut lui, dit-on, qui suggéra l'idée première de cette école à Mme de Pompadour elle-même.

Digitized by Google

l'État et pour la personne de Sa Majesté. J'ai dit à Gabriel aujourd'hui de s'arranger pour remettre à Grenelle les ouvriers nécessaires pour finir la besogne. Mon revenu de cette année ne m'est pas encore rentré ; je l'emploierai en entier pour payer les quinzaines des journaliers. J'ignore si je trouverai mes suretés pour le paiement, mais je sais très bien que je risquerai, avec une grande satisfaction, cent mille livres pour le bonheur de ces pauvres enfants.

« Bonsoir, cher nigaud, etc. »

C'est donc Gabriel, comme on vient de le voir, qui est désigné pour mettre ce beau projet à exécution. Il fait choix d'une vaste place où son œuvre se détachera dans toute sa pureté. Il va, court, revient de Versailles à Grenoble et dessine, en quelques mois, ses plans.

Malgré les tracasseries, les minuties ridicules auxquelles l'assujettit le contrôleur général Lenormand (V. *Correspondance*), il achève, en 1770, le monument imposant de l'École royale militaire.

La façade extérieure présente un développement de 160 mètres en un seul corps de bâtiment de deux étages ; couronnée d'un attique au-dessous d'élégantes mansardes, elle est ornée au centre d'un avant-corps de colonnes corinthiennes, embrassant les deux étages, terminé par un fronton ; au-dessus de ce majestueux portique s'élève un dôme en forme de pavillon orné de sculptures exécutées par d'Huez. La façade opposée du côté des cours possède un avant-corps semblable ; le bâtiment, au lieu d'un ordre ionique, est décoré de deux ordres superposés : dorique et ionien. Ces cours, dont la première mesure près de 280 mètres carrés et la seconde 180, aboutissent à une grille percée de portes le long de l'avenue Löwendal et de la place de Fontenoy, tracée en demi-lune[1].

(1) Comme détail de construction, nous croyons intéressant de citer ici la lettre suivante de Gabriel :

« Paris, 17 septembre 1752.

« *A M. Lenormand.*

« Monsieur,

« 30.000 *toises* cubes de pierre de différentes natures moelon dur et tendre, pierre de taille dure et tendre, suffiront pour la construction de l'hôtel de l'École royale militaire... »

M. Lenormand lui répond en lui demandant si au lieu des cent vingt chevaux qu'il

Digitized by Google

Devant la façade, environnée de longues avenues reliant l'École militaire aux Invalides, Gabriel ouvrit, à travers des terrains maraîchers qui fournissaient alors de légumes les consommateurs parisiens, un immense parallélogramme de 1.000 mètres de longueur du nord au sud et de 500 mètres de longueur de l'est à l'ouest, le *Champ de Mars*, destiné aux exercices des élèves de l'École militaire et dont la perspective allait se perdre au delà du fleuve sur des coteaux boisés aux arêtes indécises et bleutées...

Les constructions récentes, qui se sont élevées, sur le Champ de Mars, lors de l'Exposition Universelle de 1889, ont modifié ce bel ensemble. De leur grâce un peu lourde et de leur bizarrerie prétentieuse, elles accaparent aujourd'hui tout le vaste emplacement où se dressait jadis seule, dans la majesté tranquille de sa masse et la pureté sévère de ses lignes l'œuvre maîtresse de Gabriel.[1]

La Place de la Concorde.

En 1748, Louis XV accorda au prévot des marchands et aux échevins de Paris la permission de lui élever une statue équestre en bronze. Tous les architectes furent invités à présenter des projets pour la place de Paris sur laquelle devait être érigée cette statue, dont l'exécution fut confiée à Bouchardon.

Soixante projets dont plusieurs étaient en relief furent exposés au public et présentés au roi, mais Louis XV ayant remarqué que l'exécution de presque tous ces projets exigeait la démolition d'un grand nombre de maisons dans les quartiers les plus habités de la ville, décida que la nouvelle place serait ouverte entre les Tuileries et les Champs-Élysées, et il fit à cet effet présent à la ville de Paris de ce terrain qui lui appartenait et qui n'était alors qu'un vaste champ inculte servant de pâturage aux bestiaux.

juge nécessaires pour le transport de ces pierres, soixante chevaux ne suffiraient pas.

« ... La nourriture de soixante chevaux eu égard à la cherté du fourrage est une économie qui mérite attention, s'ils sont inutiles aux travaux actuels... »

Et Gabriel fût bien obligé de se contenter des soixante chevaux de M. Lenormand.

(1) L'École militaire est, au dire de certains auteurs et particulièrement de Quatremère de Quincy, la plus belle œuvre de Gabriel.

Digitized by Google

M. de Marigny, directeur des bâtiments du roi, distribua à tous les architectes un plan gravé de cet emplacement, avec invitation de dresser et de présenter d'autres projets, sans indiquer le maximum de la dépense et sous la seule condition de placer la statue dans l'axe du palais et de la grande allée des Tuileries.

Vingt-huit architectes prirent part à cet espèce de concours[1]. Le roi, quoique très satisfait des vingt-huit projets, trouva néanmoins divisés dans plusieurs les avantages qu'il aurait désiré voir réunis en un seul. Aussi ordonna-t-il à Gabriel d'opérer cette réunion et de composer un tout qui pût servir à l'exécution. Ce dernier plan fut approuvé et signé à Compiègne par le roi le 20 juillet 1753. Une copie en fut envoyée à la ville qui se soumit à la volonté royale.

Le projet de Gabriel qui reçut son exécution consistait à déterminer la forme de la place par des fossés entourés de balustrades, en réservant des percées dans les deux axes et quatre autres dans les angles à l'aide de pans coupés. Cette disposition se trouvait motivée quant aux fossés par le pont tournant des Tuileries et quant aux percées des angles par la direction du Cours-la-Reine le long de la rivière et la nécessité de multiplier les débouchés sur une place d'une aussi vaste étendue. Il projeta et réalisa, en même temps, l'érection des deux bâtiments élevés au nord de cette place de chaque côté de la rue Royale; le milieu devait être occuppé par la statue de Louis XV. Enfin deux fontaines devaient être élevées dans l'axe des pans coupés et compléter cette décoration; mais elles ne furent jamais exécutées.

Les dimensions de la place sont : 125 toises de longueur sur 87 toises de largeur entre les balustrades des fossés. Les fossés ont 12 toises de large.

Les deux façades de Gabriel telles qu'elles se présentent à nos yeux aujourd'hui, longues chacune de 96 mètres séparées par une rue de 30 mètres qui est la rue Royale aboutissant à l'église de la Madeleine, font face au Palais de la Chambre des députés (Palais Bourbon). — Elles sont richement décorées tant sur la place que sur les trois rues Royale, Saint-Florentin et Boissy-d'Anglas, d'une

(1) Parmi les concurrents nous relevons les noms de Soufflot, Blondel, Servandoni.

Digitized by Google

ordonnance d'architecture corinthienne de onze entre-colonnements formant galerie en avant des murs de face, aux extrémités de laquelle se trouvent deux pavillons saillants, couronnés de frontons et d'une balustrade. Cet ordre est élevé sur un soubassement de onze arcades, formant au rez-de-chaussée une galerie qui se prolonge derrière les pavillons ornée de niches, de médaillons, de consoles et de trophées d'armes. Les tympans des frontons sont sculptés en bas-reliefs et le soubassement enrichi de tables de refend.

Le corps de bâtiments compris à l'est entre la rue Saint-Florentin et la rue Royale était occupé, du temps de Gabriel, par le Garde-Meuble qui est devenu depuis longtemps le Ministère de la Marine. L'autre corps de bâtiments, compris à l'ouest entre la rue Royale et la rue Boissy-d'Anglas, est subdivisé en quatre propriétés particulières; la frise d'une de ces portes montre cette inscription « Hôtel Crillon » en souvenir de ses propriétaires.

Dans leur ensemble et même dans leurs détails, les colonnades de Gabriel sont ici bien préférables à celles de Perrault.

Les deux monuments de la place de la Concorde ont la simplicité grandiose des poèmes primitifs, la rigidité onctueuse et sacrée des vieux temples de l'Hellade. S'il leur manque le ciel bleu et les grandes coulées de lumière du soleil d'Orient qui se jouent entre les colonnades et les portiques, ils ont quelque chose de sévère, de mystérieux et de ressouvenu qui s'harmonise à merveille avec cette immense place aux limites imprécises, qui n'est bornée par des murailles que d'un seul côté, les trois autres s'estompant, comme l'a si bien dit Vitu, dans les lignes d'un horizon mobile, dans la verdure, dans les nuages et dans l'eau.

Il convient d'ajouter encore à ces travaux ceux que Gabriel fit en province et dont quelques-uns vaudraient à eux seuls une longue description. Signalons l'hôtel de ville de Rennes fait en collaboration avec son père, le portail et les tours de la cathédrale d'Orléans commencés par son père et achevés par lui et où Gabriel, sans se laisser

Digitized by Google

influencer par la mode de son époque, a su conserver le gothique fleuri, la Bourse et la Douane de Bordeaux, la cathédrale de La Rochelle, le Palais des États de Dijon qui semble un essai déjà fort intéressant du style néo-grec des monuments de la place Louis XV. Enfin, à partir de 1775, c'est-à-dire vers la fin de sa vie, l'agrandissement du chœur et l'aile orientale de la cathédrale de Reims.

Son activité, nous l'avons vu, ne se repose pas un instant; il n'est pas un seul château dépendant de son administration où son génie n'ait trouvé quelque emploi.

C'est sur ses dessins aussi que fut construite la pyramide astronomique que Louis XV fit établir à la requête des membres de l'Académie des sciences. C'est sur ses plans qu'on creusa le port aux marbres de Saint-Leu, qu'on érigea le Palais Bourbon, et qu'on traça, à la Muette et dans le Bois de Boulogne, des routes qui firent un rendez-vous galant de ces lieux jusqu'alors déserts et presque dangereux.

*
* *

Ainsi, et jusque dans les derniers temps de sa vie, Gabriel fut un travailleur acharné. Malade, affaibli au point de ne pouvoir signer son nom qu'avec la plus grande difficulté [1], il dicte des lettres, il compulse des mémoires, il vérifie des plans.

Versailles, 10 *janvier* 1768.

Monsieur,

« Étant retenu chez moi au coin de mon feu par le rhume depuis quatre à cinq jours..... il ne m'a pas été possible de faire les dessins des deux autels pour la chapelle de Bellevue et celle du petit Trianon.

«... Je travaille fort et ferme au coin de mon feu à constater définitivement le projet du Garde-Meuble à la place Louis XV. Trou-

(1) Voir ses lettres à partir de 1765 et les listes de présence à l'Académie. Il est à remarquer que sur ces listes il signe toujours en joignant à son nom celui de sa femme : Delamotte-Gabriel.

Digitized by Google

vez bon, je vous prie, Monsieur, que mon fils vous présente les dessins des menuiseries.

« Je suis, etc...

« GABRIEL. »

Il est courtisan avisé, il sait plaire au roi et aux gens en place, non pour obtenir d'eux des faveurs, mais pour faire écouter d'une oreille bienveillante les plaintes légitimes et les doléances de ceux qui le méritent. Le pauvre curé de Choisy voit son jardin réduit au point de n'y pouvoir plus rien cultiver. Gabriel s'empresse d'obtenir pour lui un enclos où il puisse replanter ses arbres et obtenir des fruits [1].

Il pousse les jeunes gens, il les soutient de ses encouragements et de ses conseils. Quand M. de Marigny fait venir Soufflot de Lyon, Gabriel est le premier à applaudir à l'arrivée de ce rival plein d'ardeur et de talent; il est le premier à le proposer à l'Académie et à appuyer son élection.

Mais si l'on touche aux honneurs dus à son titre, aux prérogatives attachées à ses fonctions, il sait faire respecter son autorité et affirmer la dignité de son caractère.

Le malheureux lion, languissant, triste et morne
(Sait encore) rugir, par l'âge estropié...

Dans de nouveaux statuts rédigés par les commissaires de l'Académie, en 1776, il était dit (art. 4, art. 33 primitif) que : « Lorsque le Directeur arriverait après la séance commencée, celui qui, en son absence, aurait commencé à la présider continuerait à le faire nonobstant l'arrivée du Directeur. »

Aussitôt Gabriel écrit au directeur général la lettre que voici :

(1) Le curé de Choisy demande un morceau de terrain pour augmenter son jardin « trop petit pour qu'il puisse en tirer quelques douceurs ». — Gabriel, qui a les plans, du jardin, dit qu'il est possible d'y joindre un terrain à côté qui avait été destiné au jardin des sœurs de la Charité.

11 *octobre* 1757.

Digitized by Google

A MONSIEUR DE MARIGNY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROY

19 *février* 1776.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer l'Extrait de la Délibération de l'Académie Royale d'architecture de ce jour qui constate qu'il a été fait lecture de la lettre que vous m'avez adressée pour suspendre l'Élection de trois sujets pour une place vacante de la seconde classe, jusqu'à ce que vous ayez reçu les Mémoires du Commissaire. L'on doit me l'adresser demain; j'aurai l'honneur de vous en faire l'envoi sur-le-champ.

« Un seul article des *Réflexions* m'a affligé infiniment et je n'ose dire *choqué*. C'est le 33e concernant le Directeur. L'on vous propose de l'assujétir à perdre son droit de présider si par hasard il arrive la séance commencée. Je consens et c'est de règle que je sois assujéti comme les autres académiciens à perdre les honoraires, mais je crois ne devoir pas perdre mes fonctions puisqu'aucun académicien ne perd les siennes. Il serait bien douloureux pour moi, après trente-trois ans de service dans la fonction de Directeur que l'on m'ôta la seule prérogative honorifique que cette place-là donne. J'ai confié mes peines à M. de M. et l'ai prié de vouloir se joindre à moi pour vous engager à ne point admettre ces réflexions-là. »

La réponse d'ailleurs ne se fit pas attendre et M. de Marigny, tout en observant que « l'objet de cette demande est de ne pas trop prolonger la séance en obligeant d'agiter de nouveau les matières déjà traitées... », s'empresse d'ajouter que : « Cette raison n'a pas paru à Sa Majesté devoir balancer l'inconvénient de priver de son droit celui à qui elle a accordé la prérogative de présider son Académie toutes les fois qu'il sera présent. Elle a en conséquence décidé qu'il ne serait fait à cet égard aucune innovation à ce qui s'est pratiqué à l'Académie jusqu'à ce moment. »

Quoique Gabriel eût reçu de sa famille un héritage assez considérable, qu'il eût été mêlé à toutes les grandes entreprises de son siècle, il ne paraît pas que sa situation pécuniaire ait été très floris-

Digitized by Google

sante, ni que sa fortune se soit augmentée. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite par lui à M. de Marigny le 12 octobre 1770.

«..... l'espèce de fortune dont quelques-uns des officiers paraissent jouir et qu'ils consomment journellement au service du Roy ne permet pas même aujourd'hui la totalité du patrimoine qu'ils ont reçu de leurs pères. »

Fontainebleau, 12 *octobre* 1770.

Il vivait modestement des 2.400 livres d'appointements que lui valait sa place de premier architecte, somme à laquelle nous pouvons ajouter celle de ses jetons de présence à l'Académie évalués ainsi qu'il suit, pour les dernières années de sa vie, sur les registres de la Couronne.

Année 1776 = 541 livres 3.
— 1777 = 411 — 4, 10.
— 1778 = 506 — 15, 8.
— 1779 = 328 — 13, 9.
— 1780 = 112 — 15.

En 1775, on lui avait accordé, par exception, la franchise postale, pendant plus de trois mois après sa retraite, parce qu'il restait encore, comme premier architecte honoraire, chargé d'une partie du travail de M. Migue [1], son successeur.

La même année (1775) il s'était retiré dans une petite maison de la rue des Orties (appartenant à la Couronne) où il vivait modestement d'une pension de 1.200 livres que le roi lui avait accordée à la sollicitation de ses fils, ainsi que l'établit la lettre suivante adressée par M. de Marigny à son fils Charles Gabriel.

A M. CHARLES GABRIEL, CONSTRUCTEUR DES BATIMENTS

17 *mars* 1775.

« Ma maladie, Monsieur, et l'incertitude du temps auquel je *pou-*

(1) Premier architecte du feu Roy de Pologne. Intendant et commandant des bâtiments de la Reyne.

Digitized by Google

vais solliciter en faveur de M. Gabriel les grâces auxquelles tant d'années de service lui donnaient droit d'espérer, m'ont empêché de répondre jusqu'à ce moment à la lettre par laquelle vous me témoignez votre manière de penser sur la répartition entre vous et M. Votre frère des grâces que le roi pouvait rendre réversibles sur l'un et l'autre à l'occasion de la retraite de M. Votre père..... »

Le roi accorda à Ange-Antoine une augmentation de 2.000 livres par an avec expectative d'une pension de 1.000 livres à la mort de M. et Mme Gabriel et une expectative pareille de 2.000 livres à Charles.

C'est dans cette petite maison de la rue des Orties que Gabriel mourut le 2 janvier 1782 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, laissant à ses fils le plus précieux des héritages : l'exemple de sa vie et les monuments de sa gloire.

Il fut enterré le 4 janvier à Saint-Germain-l'Auxerrois sa paroisse, sur les registres de laquelle nous relevons ses titres :

JACQUES-ANGE GABRIEL
ÉCUYER. — CONSEILLER DU ROY
PREMIER ARCHITECTE DU ROY LOUIS XV
CONTROLEUR GÉNÉRAL DE SES BATIMENTS

La postérité a rendu hommage à sa mémoire en donnant son nom à une des plus belles avenues de Paris qui commence à la place de la Concorde et conduit aux Champs-Élysées.

∴

Gabriel a vu grand. Son génie architectural sollicité par les mille exigences de ses fonctions administratives, par la mode et le modernisme, dont les caprices luxueux tentaient sa riche imagination, a su garder les traditions du grand art; il conservait à la France une supériorité incontestable sur les autres pays de l'Europe et prévenait la décadence complète qu'avaient déjà subie les arts en Italie.

Sa pensée vivait dans ces grands âges de la pierre où des rois et des peuples bâtirent de grandioses monuments, comme des apothéoses triomphales, et, semblables à Hercule, élevèrent des colonnes

Digitized by Google

commémoratives où l'homme, arrivé à son apogée intellectuelle et morale, marquait son passage d'un souvenir éternel. Périclès rebâtissait Athènes et repoussait loin des palais et des temples la foule trop envahissante des habitations particulières, Auguste démolissait la hutte de terre de la vieille Rome et traçait de larges voies et des places immenses pour ses portiques et ses basiliques de marbre.

L'architecture respire dans les grands emplacements, c'est avec les vastes horizons qu'elle harmonise ses formes colossales. On donna à Gabriel l'espace et il y créa la place de la Concorde et l'École militaire.

Sa vive imagination, longtemps captive dans les plans de son illustre père, condamnée aux voussures des plafonds, aux lambris sculptés, aux cheminées, aux glaces, à la menuiserie des portes et des meubles, plane enfin, délivrée des chaînes où la retenaient les besoins de plaisirs d'une cour voluptueuse. Gabriel peut réaliser sa conception architecturale : Le Grand et l'Utile.

Il conserve les colonnes de Perrault dont il modifie heureusement l'ensemble et les détails; mais il bâtit en s'inspirant des basiliques romaines ces portiques qui établissent à rez-de-chaussée une circulation facile et peuvent servir d'abri à proximité des promenades, il crée ces galeries ouvertes qui deviennent dans les fêtes de vastes tribunes. Il signe d'une colonnade presque toutes ses œuvres. C'est un souvenir de la Grèce et un hommage rendu à Perrault. Mais là, comme la plupart de nos architectes, il s'est trompé.

L'architecture doit être appropriée au climat. Sous le ciel resplendissant de la Grèce, les colonnes se détachent nettement ; elles se découpent et semblent grandir — fûts gigantesques aux lignes gracieuses et sévères. Les rayons du soleil jouent sur leurs cannelures et sur les acanthes de leurs chapiteaux; elles s'arrondissent, paraissent s'animer et s'enchaîner comme le groupe des Grâces, tandis que, sous notre ciel bas et brumeux, la colonne est comme encastrée dans un mur noir; elle reste là, immobile, lourde, et comme se raidissant sous l'effort.

Gabriel n'a pas vu son œuvre dans le décor rêvé par son imagination. Chez nous, le classique est froid et semble manquer d'inspiration. C'est une affaire de milieu.

Digitized by Google

Le gothique s'harmonise mieux avec notre ciel. Tout ce monde de clochers, de clochetons, de tourelles, de monstres aux silhouettes grimaçantes se joue, se perd, se cache, réapparaît, s'envole dans les nuages qui se déchirent et flottent, écharpes légères, à tous les angles de la pierre.

Au siècle de Louis XV, l'intérieur exigeait davantage et les artistes cherchaient les contours agréables à la vue et même au toucher. L'art se rabaissait à mille détails pleins d'ingéniosité ; presque tous les artistes n'avaient d'autre préoccupation que de loger somptueusement le maître; et c'est au moment où le goût devenait frivole, que, s'inspirant du passé et étudiant son époque, Gabriel donna aux âges futurs la profonde impression d'une œuvre à la fois antique et moderne.

Quand Louis XV défiant la postérité appela auprès de lui son architecte et le chargea de consacrer sa mémoire sur une place qui témoignât de sa puissance, Gabriel se mit à l'œuvre, songeant peut-être que la vaine image du roi, *statua-statuæ*, disparaîtrait quelque jour et alors il travailla pour la gloire de son pays et de son nom. La France architecturale eut en lui sa dernière grande expression et Jacques IV Gabriel est le grand homme de sa généalogie.

∴

Tant de noms illustres, tant de célèbres monuments disparaîtront-ils un jour?

Alors le génie de la patrie française, venant visiter ces lieux où, sous les débris du temps, dort pour toujours la vieille cité parisienne, s'appuiera, pensif et attristé, sur quelque colonne à demi ruinée de Gabriel...

Chatou, 31 *décembre* 1892.

Ernest BOUSSON.

Digitized by Google

CHRONIQUE

MM. Bougeault et Louis Lucas

Dans le numéro précédent de la *Revue*, page 153, nous avons fait part à nos confrères des vifs regrets inspirés à la Société des Études historiques par le décès récent de deux de ses anciens présidents, MM. Bougeault et Louis Lucas.

Lauréat du Prix Raymond, en 1875, pour son histoire élémentaire de la littérature française, M. Bougeault fut admis dans notre compagnie, le 26 novembre de cette même année et ne tarda pas à prendre une part aussi active que distinguée à nos travaux. Il était connu dans le monde des lettres déjà par les titres qu'il s'était acquis en professant, au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, la littérature française et en publiant une histoire en trois volumes des littératures étrangères, qui lui mérita une médaille d'honneur de la Société d'Encouragement au Bien, séance solennelle de 1877. Élu président de la Société des Études historiques en 1882, en témoignage de l'estime de ses confrères pour les nombreux articles et rapports qu'il nous avait communiqués, M. Bougeault trouva dans cette fonction l'occasion de manifester avec un redoublement de zèle pour nos travaux, les témoignages particuliers d'une courtoisie et d'une urbanité qui ont laissé dans le souvenir de ses contemporains une trace ineffaçable. Gravement atteint, depuis quelques années, d'une affection du cœur, notre confrère avait très à regret renoncé au plaisir d'assister à nos séances bi mensuelles et même aussi à nos fêtes publiques dont il suivait le compte rendu avec le plus vif intérêt ainsi que le témoigne la correspondance qu'il ne cessait d'entretenir avec le secrétariat. La grande modestie de M. Bougeault s'était refusée à la manifestation, sur sa tombe, de nos regrets. Obéissant au vœu transmis par sa famille, nous nous sommes abstenus de rendre publiquement à ce labo-

Digitized by Google

rieux esprit et à cet homme de bien le témoignage que nous adressons ici à sa mémoire.

M. Louis Lucas était un des derniers survivants de l'ancien Institut historique fondé en 1833 et reconstitué en 1872, sous le titre de Société des Études historiques, survivants dont le nombre se trouve à cette heure réduit à seize. Admis le 15 mars 1870 sur la présentation de titres déjà acquis dans l'Académie de Reims, et notamment d'une belle étude sur Colbert, M. Louis Lucas, en sa qualité d'ancien notaire ayant honorablement exercé ses délicates fonctions dans une grande ville, s'intéressa particulièrement aux soins réclamés par l'administration de l'ancien institut, qui traversait alors une crise difficile. En mai 1870, il fut appelé par le suffrage de ses confrères à remplacer l'administrateur Renzi et, après l'Année terrible, il fut parmi les cinq membres qui se préoccupèrent de reconstituer la Société [1] un des plus dévoués et des plus utiles. En même temps qu'il contribua jusqu'en 1875 à reconstituer le personnel et les finances de notre compagnie jusqu'au moment où il nous présenta comme successeur le comte de Bussy, M. Louis Lucas prit une part constante à nos séances et à nos travaux. Notre collection contient de lui des études et rapports distingués sur : *Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet; *Des beaux-arts dans la politique d'après M. George Dufour*; *La manufacture des faïences de Vron*; *Observations sur les portraits peints par Greuze, Guy Dufaure, seigneur de Pibrac, la table de bronze d'Aljustrel*, d'après une monographie de M. Jacques Flach. La communication la plus distinguée que la Société reçut de M. Louis Lucas fut incontestablement son rapport de 1878 sur le concours Raymond, histoire du portrait en France, compte rendu dans lequel il signala, en même temps qu'un goût délicat pour les arts, une connaissance très particulière du sujet traité. Une parfaite bienveillance et une juste appréciation du mérite des autres faisaient de M. Louis Lucas un excellent rédacteur de renseignements biographiques; il nous prouva cette qualité en donnant les notices de nos anciens confrères, MM. Bonnet-Belair, Sutter, comte de Bussy. Le style élégant, modelé sur les bons auteurs, aurait révélé à qui n'eût pas connu M. Louis Lucas, la droiture de son caractère et la courtoisie de ses habitudes. A tous les services qu'il nous avait rendus, il en joignit un non moins grand en nous donnant l'adhésion de son fils, M. Paul-Louis Lucas, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Dijon. Que notre confrère agrée avec ce témoignage rendu à la mémoire d'un père vénéré qui entoura

(1) MM. Barbier, Ernest Breton, Carra de Vaux, Gabriel Desclosière, Louis Lucas

Digitized by Google

sa vaillante et laborieuse jeunesse de la plus tendre sollicitude, l'assurrance que dans notre compagnie le nom de Louis Lucas, qui figura en 1883, sur la liste de nos présidents, a pris et conservé dans nos annales une place d'honneur.

M. Prosper Pein, nommé officier de l'instruction publique

Nous avons eu la vive satisfaction de voir figurer dans la promotion du mois de juillet dernier, parmi les récompenses décernées sur la présentation du Ministre de l'instruction publique, le nom de notre confrère, M. Prosper Pein, professeur, depuis plus de vingt ans, de mathématiques au lycée Henri IV, après avoir exercé les mêmes fonctions universitaires aux lycées de Saint-Quentin, Bar-le-Duc, Reims, Alger et Louis-le-Grand.

Que de générations ont dû à notre savant confrère leurs diplômes dans les sciences, leurs admissions à Saint-Cyr et à l'École polytechnique, à l'École navale. La géométrie et la science des nombres n'ont pas seulement captivé l'esprit de M. Pein. Sollicité par son goût pour les études médicales, il s'est, à un âge où on se contente habituellement d'entretenir et de développer les connaissances spéciales déjà acquises, consacré courageusement à l'étude de la médecine avec un tel succès qu'il a obtenu dans le temps réglementaire le diplôme de docteur de la Faculté de Paris. Bel exemple que l'histoire de la science a le devoir d'enregistrer.

M. Ernest Cartier, élu bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris

Nous enregistrons avec un égal plaisir le succès électoral de notre confrère, M. Ernest Cartier, porté par de nombreux suffrages à la tête de ce grand barreau de Paris, si bon juge du talent et de la dignité des caractères. Au cours de l'exercice déjà long de sa belle profession, M. Ernest Cartier a su conquérir la confiance des magistrats, la solide amitié de ses contemporains et le respect du jeune barreau dont il devient le chef, après lui avoir donné un bon modèle à suivre de mérite professionnel.

Digitized by Google

M. Loiseau, nommé officier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée

Par ordonnance du mois de juin dernier, S. M. le roi de Portugal a nommé officier de l'ordre littéraire et scientifique de Saint-Jacques de l'Épée, notre savant président, M. Loiseau; cette distinction affirme l'autorité dont jouissent, dans le monde littéraire du Portugal, les études distinguées de notre confrère sur la littérature nationale de ce peuple si digne de sympathie et d'estime, lui aussi, encore un ami de la France.

Témoignage de sympathie exprimé à M. Talbot, à l'occasion d'un deuil récent

Notre compagnie, si elle s'associe aux joies de ses membres, partage aussi leurs peines. Notre vénéré confrère, M. Eugène Talbot, professeur honoraire de l'Université, officier de la Légion d'honneur, vient d'éprouver la douleur de perdre son gendre, M. Auguste Dornès, ingénieur civil éminent, admistrateur directeur de la Compagnie agricole de la Crau et des marais de Fos, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans la plénitude de son talent et de sa carrière à quarante-sept ans. Tous, nous nous associons au deuil de notre très cher ancien président.

Le secrétaire général,
GABRIEL DESCLOSIÈRES.

Digitized by Google

DEUXIÈME SESSION DE 1893

Reprise des travaux

La Société des Études historiques reprendra le cours de ses travaux, le vendredi 10 novembre à huit heures du soir, au lieu habituel de ses séances, mairie du IIe arrondissement, sous la présidence de M. Loiseau. MM. les Membres qui auraient des lectures en préparation sont invités à les indiquer au secrétaire général pour permettre leur inscription à l'ordre du jour des séances de novembre et décembre. Le Conseil de direction, sous la présidence de M. Marbeau, s'occupera prochainement de la préparation des séances publiques de 1894, de la formation du grand Bureau pour cette même année, du fonctionnement du Prix Raymond et du recrutement tant des collaborateurs (membres titulaires) que des associés libres.

Digitized by Google

FÉODALITÉ. — ARISTOCRATIE

Les attaques incessantes des Normands, aux VIIIe et IXe siècles, ont, dans tout l'empire de Charlemagne, déterminé l'établissement du régime féodal.

Sur tous les rivages des mers, sur tout le cours des fleuves de l'Empire, ces attaques avaient amené une misère, une dépopulation, qui apparaissent effrayantes dans les rares documents du IXe siècle. Les successeurs du grand empereur, tout occupés de luttes intestines, incapables de la vigilante activité qu'il eût fallu opposer aux ravageurs, étaient, en outre, mal secondés, en général, par les gouverneurs des provinces : ceux-ci, plus soucieux de leurs propres intérêts que de ceux des populations qu'ils régissaient à titre provisoire, laissaient grandir ce fléau de la misère profonde. Quelques comtes, cependant, prenaient soin de réunir et de guider les forces locales pour protéger la contrée qui leur était confiée. L'édit de Kiersy-sur-Oise (879) consacra, en la généralisant, la création de la féodalité : il attribuait l'hérédité aux gouverneurs de province : dès lors, chacun d'eux employa tous ses efforts pour défendre son pays comme son bien propre; et les invasions normandes perdirent presqu'instantanément leurs chances de succès ; presque partout les pirates trouvèrent, à partir de ce moment, une résistance qui les découragea; et les derniers d'entr'eux, transigeant avec le roi de France, s'établirent dans la Neustrie, comme les Germains, à la fin de l'Empire Romain, obtenaient de s'établir sur la rive gauche du Rhin que leurs invasions avaient dépeuplée. Ce furent, à partir de 912, des sujets peu dociles : mais, dans la quasi-souveraineté qu'ils avaient acquise, des gouvernants utiles et intelligents.

La France, l'Allemagne, l'Italie, se trouvèrent découpées en souverainetés plus ou moins étendues, héréditaires, et, jusquà un cer-

Digitized by Google

tain point, indépendantes. Toutes les fois, d'ailleurs, que le pouvoir central est, dans une nation, incapable de protéger et de gouverner les habitants de ses provinces, les pouvoirs locaux s'imposent et durent jusqu'à ce qu'une force nouvelle advienne au pouvoir central.

Qu'advint-il, à l'origine, de cette organisation sociale ?

Deux siècles après l'édit de Kiersy-sur-Oise, l'Europe continentale s'est couverte de châteaux, d'églises, de monastères : la population y est assez nombreuse, assez dégagée des soucis de la misère, pour jeter aux croisades des millions d'êtres humains.

La féodalité a donc été, à son origine, un immense bienfait ; en attendant, qu'obéissant à une loi trop générale de l'humanité, elle abusât de ses droits et oubliât ses devoirs.

Ce que nous noterons ici tout spécialement, c'est qu'elle diminuait le sens patriotique chez des populations devenues, dans une forte mesure, des nations séparées, surtout quand le fief était très important.

En France, dès la fin de la deuxième race, l'opposition entre la grande patrie personnifiée par le roi et les souverainetés féodales, avait eu de funestes conséquences. Les Othons, moins empêchés par les vassaux allemands, profitaient, pour prendre la Lorraine, des dissentiments entre Français. Déjà les souverains allemands avaient pu, grâce à nos querelles intestines, usurper la dignité impériale qui revenait aux Carolingiens français, fils légitimes de Charlemagne, et s'attribuer l'héritage de Lothaire II, avec des prétentions à la possession des vallées du Rhin et du Rhône, et à celle de l'Italie, que les papes seuls leurs disputèrent.

Tout autre a été la destinée préparée à l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Il s'est bien gardé de donner à ses lieutenants la propriété des provinces qu'il les chargeait de gouverner. Leurs titres seuls sont héréditaires : ils demeurent des officiers du roi. Il les a classés dans une hiérarchie savante qui maîtrise tout le pays, mais dont le chef est le Roi : les nobles Anglais n'ont donc pas de sujets : ils ne connaissent pas l'égoïsme jaloux de nations distinctes possédées par des souverains particuliers. Par contre, si la royauté devient tyrannique ou gère mal les intérêts de la nation à laquelle ils n'ont pas

Digitized by Google

cessé d'appartenir, ils seront disposés à s'unir pour défendre contre elle ces intérêts et les leurs : ils se trouveront ainsi constituer une *aristocratie*, le plus conservateur des pouvoirs : car il ne peut exister qu'en défendant contre le gouvernement central les libertés nationales et le pouvoir central contre les convulsions populaires.

Ainsi la Grande Charte, imposée à Jean sans Terre par la coalition des principaux citoyens de la nation, établit une aristocratie qui durera et qu'adoptera, concurremment avec la royauté, la religion politique de l'Angleterre. Le gouvernement se partagera entre le Roi et le Parlement dont les deux Chambres seront composées, l'une, sous l'influence de l'aristocratie, l'autre, par ses membres mêmes : l'aristocratie fournira des chefs à l'armée, à la diplomatie, à l'administration : le parlement anglais sera, aux yeux de la nation, aussi sacré que le Roi. Charles Ier périra pour avoir prétendu le dominer ou se passer de lui : mais la royauté ne sera pas condamnée sans retour. Cromwel aura songé déjà à la rétablir; et, après lui, Charles II sera rappelé. Mais les Stuarts resteront suspects d'incompatibilité avec le Parlement et disparaîtront avec Jacques II. L'aristocratie durera, dominera la politique anglaise et préparera sa grandeur, comme les Sénats de Rome, de Venise, de Gênes, ont préparé la durable grandeur de leur patrie.

Venons à l'histoire de la féodalité en France. Cette histoire, en Allemagne, en Italie, en Espagne, voudrait une étude spéciale : nous en dirons seulement quelques mots dans la suite de ce travail.

Les nobles anglais ont forcé Jean sans Terre à signer la Grande Charte. Les nobles français ont tenté, en 1464, une entreprise analogue : mais derrière leur « Ligue du bien public » se trouvaient d'autres intérêts et un autre état politique. Louis XI tire parti de l'esprit particulier qui anime chacun de ses adversaires. Après la bataille indécise de Monthléry, c'est par des transactions multipliées qu'il combat la Ligue et parvient à la dissoudre. Remarquons d'ailleurs qu'elle comptait dans ses rangs comme autorité essentielle, un prince du sang, le frère du roi ; il en sera ainsi dans les conspirations de la noblesse sous Louis XIII, et dans la Fronde : la famille royale est, en effet, hors de pair. Comment donc la royauté a-t-elle acquis en France cette situation absolument prépondérante?

Digitized by Google

Précisément parce qu'elle avait en face d'elle des souverainetés particulières et parce que les luttes qu'elle a entamées contre ces souverainetés ont abouti à de véritables conquêtes ; la royauté a pu exercer dans tout son domaine, un pouvoir absolu : dans ses luttes contre ses vassaux, elle invoquait son devoir de protection du peuple, et trouvait en conséquence, dans les sujets mêmes de la féodalité, des alliés pour la lutte, des soumissions reconnaissantes après la victoire : le patriotisme national personnifiait la patrie dans le Roi. Quant à la noblesse, elle était absolument désarmée et n'avait plus qu'une importance d'opinion.

L'empereur Nicolas disait qu'il n'y avait de grand, en Russie, que l'homme auquel il parlait, et pendant qu'il lui parlait. Louis XIV, Louis XV, en auraient pu dire autant. Saint-Simon, quelle que soit l'étendue de ses mémoires, ne fait pas une allusion à des droits politiques qu'auraient pu revendiquer, vis-à-vis de la royauté, les nobles qui vivaient à la cour. Il constate seulement, non sans quelque indignation, que le Roi prend pour ministres des hommes de peu, dont la grandeur cessera avec la faveur qui les a élevés.

Une seule classe de citoyens a, sous l'ancien régime, quelque chose d'une aristocratie. Dans les parlements, les charges sont à peu près héréditaires, et l'attitude presque indépendante. Mais quelle que soit l'importance de la justice, la faculté de contrôle, et, par suite, la faculté d'opposition attribuée aux magistrats, il n'y a là qu'un pouvoir incomplet : la royauté pourra essayer, contre les Parlements, la réforme Maupeou et le Parlement succombera sous les États Généraux qu'a réclamés sa dernière velléité d'opposition.

Mais si la nature de la noblesse féodale a favorisé l'unité nationale et la centralisation du gouvernement, elle a eu, d'autre part, une action funeste pour l'unité du territoire ; ses souverainetés pouvaient se transmettre par mariage, quoique le Roi prétendît, pour certaines d'entre elles, à l'application de la loi salique, ou du droit de retour à la couronne. Si le mariage d'Anne de Bretagne a contribué à l'unité, ceux d'Éléonore de Guyenne et de Marie de Bourgogne ont compromis l'indépendance de la nation ou réduit considérablement son territoire.

En résumé, la féodalité a disparu, conquise peu à peu par la

Digitized by Google

Royauté : les descendants des vassaux souverains sont devenus des courtisans, familiers du roi, mais dépouillés de tout pouvoir, et réduits à l'état de solliciteurs. C'est contre eux surtout que s'est faite la Révolution de 89, la nation ne pardonnant pas au Roi la solidarité qu'il avait acceptée avec la noblesse de cour et les prodigalités qu'elle obtenait de lui. Elle a fait perdre à la France, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre, la Franche-Comté, le Roussillon, reconquis ensuite partiellement et à grand'peine.

En Angleterre, la noblesse n'a pas cessé de faire partie de la nation : elle y a pris et gardé une place principale et un pouvoir propre entre le peuple et le roi.

En Allemagne, en Italie, les divisions nées de la féodalité ont subsisté plus longtemps et les aspirations décisives à l'union ne datent guère que de notre siècle. Elles ont été cimentées surtout par la haine et la crainte de l'Autriche en Italie, de la France en Allemagne. Nos défauts et nos fautes ont été rappelés, exagérés par des calomnies sans mesure et sans scrupule. Cette guerre d'opinion, destinée essentiellement à servir des ambitions particulières, nous avons eu le grave tort de l'ignorer ou de la dédaigner; elle a été menée ardemment à la fin du premier Empire, renouvelée de notre temps avec une perfide et persévérante habileté, qui nous a été, en définitive, horriblement funeste. Peut-être l'arme s'émousse-t-elle à force d'avoir servi, et l'on commence, même en Allemagne et en Italie, à se douter un peu que la France n'est pas, de toutes les nations, la plus égoïste et la plus avide.

Colonel Fabre de NAVACELLE.

Digitized by Google

HISTOIRE DES REVENDICATIONS

EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

AINSI QUE DE L'ASSOCIATION FONDÉE DANS CE BUT

(1878-1893)

Messieurs,

Le quinzième Congrès de l'*Association littéraire et artistique internationale* s'est tenu le 23 septembre à Barcelone, et la *Société des Études historiques* y a, comme les années précédentes, été convoquée dans les termes les plus gracieux et les plus flatteurs. Seul, j'ai pu répondre à cette aimable invitation, et j'ai eu le grand honneur de vous représenter au sein du Congrès et de faire inscrire le nom de notre Société parmi celles qui prenaient part aux travaux. Permettez-moi donc de vous dire quelques mots de ce qui s'est passé dans ces séances internationales. A ce propos, je demande aussi la permission de résumer l'historique de l'*Association littéraire et artistique internationale*, de vous dire le but qu'elle poursuit et de vous montrer les résultats qu'elle a déjà obtenus après quinze ans d'efforts.

Les renseignements que je vous apporte appartiennent à l'histoire contemporaine; car les phases, par lesquelles ont passé depuis cinquante ans les revendications pour la propriété littéraire et artistique, ne constituent pas moins une page d'histoire qu'un chapitre de jurisprudence.

Au mois de juin 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle et grâce à l'initiative de la Société des Gens de lettres, Paris voyait se réunir le premier congrès international dans le but de « définir, d'affirmer les droits de la propriété littéraire; puis d'étudier le problème de la protection de cette propriété dans les rapports interna-

Digitized by Google

tionaux. » C'était la première fois que la propriété littéraire venait en discussion et que ses grands principes étaient reconnus ouvertement par une réunion d'hommes éminents dans leurs pays respectifs, groupés sous la présidence d'honneur d'un génie, passionné pour la justice et la liberté : j'ai nommé Victor Hugo.

Chaque nation était représentée, et bien représentée, car on voyait siéger à la fois Edmond About, Louis Ratisbonne, Henri de Lapommeraye, Pierre Zaccone, Jules Lermina, Richard Cortambert pour la France ; et encore j'en passe, et des meilleurs. L'Allemagne était représentée par Berthold Auerbach ; l'Angleterre, par Blanchard Jerrold; l'Espagne, par Emilio Castelar; le Portugal, par Mendes Leal, son ministre plénipotentiaire à Paris et l'un de ses écrivains les plus goûtés. L'Italie avait envoyé Carlo de Balzo; la Russie, Ivan Tourgueneff; l'Amérique du Sud, son représentant, notre regretté confrère, M. Torres Caïcedo.

Dans ce premier Congrès, si bien composé, comme on le voit, on établit et l'on détermina le but de l'*Association* et les moyens de l'atteindre. Entre autres procédés, il fut décidé que tous les ans se tiendrait un congrès dans une ville importante de l'Europe, et Londres fut désignée pour 1879. M. Blanchard Jerrold fut chargé de l'organisation de ce second congrès, qui s'ouvrit au mois de juin. On y traita d'abord de la traduction et des moyens de sauvegarder les intérêts et la dignité des auteurs originaux. Le droit de l'auteur sur son œuvre, ce droit qui consiste dans la faculté d'en permettre ou d'en empêcher la reproduction, comprend-il le droit de traduction? La question n'est pas complètement résolue; mais la poser était en faire prévoir la solution, et c'est au Congrès de Londres que revient cet honneur. Puis on s'occupa de l'adaptation et des droits respectifs des auteurs et des adaptateurs. Or, celui qui prend le sujet d'un roman, par exemple, et qui l'adapte au théâtre, en le découpant par actes et par scènes, fait-il autre chose qu'une espèce de traduction de ce roman, pour le mettre à la portée du plus grand nombre? Ne doit-il rien à l'inventeur de l'idée première et à l'auteur de la première rédaction? Oui, évidemment, il doit indemniser l'auteur, et c'est en ce sens qu'inclinèrent les bons esprits de ce second congrès,

Digitized by Google

L'année suivante, le 20 septembre 1880, l'*Association*, dont les statuts venaient d'être définitivement votés, après avoir pris une large part à la célébration brillante du troisième centenaire de Camoëns, tenait son troisième congrès à Lisbonne, sous la présidence d'honneur des deux rois Dom Luiz de Bragance et de son père Dom Fernando de Saxe-Cobourg-Gotha, que les Lettres et les Arts revendiquent comme leurs protecteurs éclairés. Là encore, la traduction et l'adaptation furent l'objet de débats suivis et l'on aboutit à cette conclusion « que la traduction et l'adaptation, telles qu'on les pratique, est un trafic honteux, nuisible aux intérêts des auteurs autant qu'à leur gloire », et l'*Association* invita les écrivains à fonder des comités locaux, et à se mettre en relation avec elle afin de faire cesser au plus vite cet état de choses. Ensuite, on passa à l'étude des diverses législations relatives à la propriété littéraire. Justement, le Portugal ne s'était laissé devancer dans cette voie que par la Russie, et la convention de 1866 fait le plus grand honneur à ce petit pays.

Entre temps, chaque nation, par l'organe de son représentant le plus autorisé, exposait, soit dans les séances de l'*Association littéraire internationale*, à Paris, soit à la fin des congrès ses principales richesses littéraires, comme pour dire : voilà ce que j'ai produit, comptez mes richesses, et dites si vous me voulez voir dépouiller par des écrivains sans conscience. Tandis qu'au nom de la civilisation vous combattez le brigandage dans les sierras et les maquis, au nom du droit des gens, ne maintiendrez-vous pas dans la possession de chaque nation son trésor littéraire, plus précieux mille fois que son trésor métallique ou fiduciaire? Ce n'est pas seulement là une question de droit ; c'est encore une question du plus haut intérêt pour les progrès de l'esprit ; car il y a des époques, dans l'histoire de tous les peuples, où les hommes de génie ont besoin d'aviver leur inspiration par les souffles puissants de littérateurs étrangers : Corneille, Molière, Voltaire auraient-ils été d'aussi grands hommes s'ils n'avaient faits des emprunts, mais des emprunts discrets et calculés, aux littérateurs de Rome, de l'Espagne, et de l'Angleterre? Bien plus, au siège même de l'*Association*, rue Vivienne alors, tous les huit jours était donnée une conférence pu-

Digitized by Google

blique sur un point de littérature ou d'art, et bon nombre d'associés ou d'adhérents de la première heure s'y sont fait entendre, non seulement au profit de l'œuvre commune, mais aussi dans l'intérêt des Lettres et des Arts; car ainsi l'histoire des littératures de toutes les nations s'enrichissait d'aperçus nouveaux, que le *Bulletin de l'Association* répandait dans le monde, en les résumant. Ce sont aujourd'hui autant de sources auxquelles on est heureux de pouvoir puiser.

Et la preuve que tant d'efforts ne demeurèrent pas stériles, c'est « la convention, signée le 16 juin 1880, entre la France et l'Espagne pour la garantie des œuvres de littérature et d'art; » c'est le traité entre la France et le Salvador; ce sont enfin les bonnes dispositions que les congressistes de 1881 trouvèrent à Vienne. Les deux faits saillants, qui furent accomplis dans ces réunions plénières, sont le projet d'union littéraire et artistique entre les États-Unis et l'Angleterre, et l'adjonction des Arts aux Lettres dans le sauvetage que poursuivait l'*Association*, laquelle prit bientôt le titre d'*Association littéraire et artistique internationale*.

L'année 1882, par les préliminaires de Berne, voit se préparer la *Convention littéraire universelle*, à laquelle MM. Ruchonnet et Numa Droz attachèrent glorieusement leurs noms, et qui, grâce à la généreuse intervention du Conseil fédéral, devint un instrument diplomatique dans le Congrès de Berne, tenu le 10 septembre 1883. En voici les deux principaux articles :

1° « Les auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques, parues ou représentées dans l'un des États contractants, jouiront, sans aucune formalité, dans les autres États du droit conféré aux nationaux. Ils jouiront, en outre, du droit exclusif de traduction de leurs ouvrages pendant toute la durée de leur droit de propriété sur leur œuvre en langue originale ;

2° « En cas de contravention, les tribunaux appliqueront des peines édictées par les législations respectives, comme si l'infraction avait été commise au préjudice d'un ouvrage ou d'une production d'un auteur national. »

En effet, le Président de la Confédération avait, par une circulaire à ses agents, invité toutes les nations étrangères à souscrire à

Digitized by Google

la convention de Berne, de l'année précédente, et à lui donner force de loi par un vote des Parlements.

C'est au Congrès d'Amsterdam (25 septembre 1883), que l'*Association* eut la satisfaction de communiquer à ses adhérents la nouvelle du succès remporté à Berne, et de pouvoir proclamer cette vérité, sortie antérieurement de la bouche d'Alphonse Karr : « La propriété littéraire est une propriété. »

A Anvers, en 1884, le Président du Conseil des ministres, M. Beernaert, prit l'engagement de mettre promptement à l'étude une loi définitive sur la propriété littéraire. Toutefois, la question de l'adaptation restait toujours en souffrance. Quant aux œuvres d'art, on reconnut qu'elles « ne devaient être soumises à aucune formalité douanière. »

La Belgique reçut encore les congressistes, à Bruxelles, en 1885, parce qu'ils ne purent se réunir à Madrid, où sévissait le choléra. Là fut formulée la convention concernant la création d'une union pour la protection des œuvres artistiques et littéraires, et dans laquelle entraient la France, l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, le Salvador, le Honduras, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et la Suisse, naturellement, puisqu'elle était due à l'initiative de son gouvernement.

Le 18 septembre 1886, se réunit à Genève le neuvième congrès, qui, après avoir confirmé les bases de la convention diplomatique de 1884, et proclamé « l'assimilation complète du droit de traduction au droit de reproduction, et la poursuite de l'adaptation comme d'une contrefaçon, » discuta particulièrement les questions techniques. Il exclut les lettres missives de la propriété littéraire; et la discussion porta principalement sur les droits respectifs des auteurs et des éditeurs. Enfin, on vota, au sujet des titres, la résolution suivante : « Le titre d'un ouvrage, envisagé en lui-même et séparément de l'œuvre qu'il sert à désigner, ne constitue pas une propriété littéraire. »

A Madrid, l'année suivante, on se demanda si la lecture en public d'une œuvre littéraire doit être subordonnée, comme la représentation théâtrale, au droit de l'auteur? Si les œuvres architecturales doivent jouir de la même protection que les autres œuvres de l'esprit? Dans quelles mesures doit être exercé le droit de citation et le

Digitized by Google

droit de critique? Là encore l'adaptation, sous les différentes formes qu'elle peut revêtir, fut proscrite d'une manière absolue. Dans la même proscription furent compris les arrangements musicaux; car celui qui s'approprie un thème musical et le développe, fait encore une adaptation contraire au droit de l'auteur. Le Congrès a aussi été d'avis que toute citation est licite quand elle a lieu dans un but de critique ou d'enseignement, puisqu'il est impossible de critiquer et d'enseigner sans faire les citations *ad hoc*, et qu'un auteur ne peut se plaindre d'être cité pour servir de modèle. La citation ne deviendrait une faute responsable que lorqu'elle prendrait de trop grandes proportions et se substituerait à l'ouvrage lui-même.

La question du droit de citation a conduit à l'étude du droit de l'auteur au point de vue des lectures publiques, la lecture n'étant qu'une citation orale; un auteur a-t-il, de ce chef, des droits à faire valoir? Les uns ont prétendu que *oui*; les autres, *non*; et la question est restée pendante. Du reste, neuve comme elle est, et les lectures publiques devenant de plus en plus à la mode, nous la retrouverons.

Le droit des architectes a aussi été reconnu et proclamé; et il ne pouvait en être autrement, si l'on envisage le principe en lui-même. Toute la difficulté réside dans l'application. « Le Congrès de Madrid l'a compris, et, en affirmant le droit des architectes, il a en même temps déclaré que ce droit devrait être enfermé dans de justes limites. »

Le siège du Congrès de 1888 fut fixé à Venise. Après avoir donné quelque temps à la loi des États-Unis sur la propriété littéraire et aux améliorations que réclamait la Convention internationale de Berne, on reprit la question, agitée à Genève, relativement au contrat d'édition. Comme plusieurs pays ont, à cet égard, une législation spéciale, on a pensé qu'il serait bon d'établir l'unité dans des débats si complexes; mais ce n'est pas en quelques jours, ni même en quelques années, qu'un sujet si grave et si compliqué peut aboutir : on se contenta de poser la question et de faire appel à tous les adhérents des nations étrangères pour hâter et assurer cette solution désirable, qui sera l'objet d'études ultérieures. Le Congrès traita ensuite des « annotations sur les œuvres musicales, indicatrices du

Digitized by Google

mouvement et de l'opinion. » Finalement, il entendit une savante dissertation sur le rôle de Venise dans la littérature et l'art français. A propos de Marino Sanuto, le rôle de la Chronique dans l'histoire fut aussi étudié.

L'année 1889 désignait tout naturellement Paris pour la réunion du congrès annuel. Il fut organisé en commun par la société des Gens de lettres et par l'*Association littéraire et artistique internationale*, qui en est la fille. Il s'ouvrit le 20 juin dans une des salles du Trocadéro sous la présidence de M. Jules Simon.

On y aborda la durée du droit de traduction pour l'auteur, non seulement pour les œuvres littéraires, mais encore pour les articles de journaux et d'œuvres périodiques. Puis vint la question de savoir si « la reproduction dans une anthologie ou chrestomathie devait être subordonnée à l'autorisation préalable de l'auteur. » Comme il est fort rare que cette reproduction dépasse les limites d'une citation, destinée à enseigner ou à former le goût, on fut d'avis de faire de cette question un corollaire du droit de citation.

La transformation d'un roman en pièce de théâtre ou *vice versa*, sans le consentement de l'auteur, constitue-t-elle une reproduction illicite? C'est dans le sens affirmatif que se termina le débat, qui fut repris, à Londres en 1890 et à Neuchâtel en 1891. La traduction, l'adaptation furent à peu près épuisées dans ces réunions plénières; il ne restait plus qu'à fixer la durée des droits de l'auteur et à poursuivre l'étude du contrat d'édition.

A Milan, en 1892, les discussions portèrent successivement sur les droits de propriété au théâtre, dans la musique, les arts graphiques et l'architecture : nulle part, si l'on excepte la convention de Berne et la loi belge, ces importantes questions ne reçurent une solution plus complète ni plus efficace. Le contrat d'édition, grâce au lumineux rapport de M. Eug. Pouillet, subit le feu d'un débat général et aboutit à une rédaction en vingt-huit articles, qui répondent à bien des besoins. Mais il restait à rechercher les moyens de les rendre applicables; et c'est cette recherche consciencieuse qui, deux jours durant, anima, cette année-ci, les controverses de Barcelone. L'utilité, je dirai presque la nécessité de ce contrat, fut définitivement reconnue et son vote ardemment souhaité par les re-

Digitized by Google

présentants des différents États : ici, certaines modifications furent apportées ; là, des restrictions. Aussi, personne aujourd'hui, si ce n'est quelques éditeurs, dans des vues d'intérêt personnel, ne conteste l'urgence de lois relatives au contrat d'édition, surtout après le retentissant procès de ces temps derniers.

Si la Russie est restée réfractaire aux droits de l'auteur sur les traductions de ses œuvres (et encore tout porte à croire qu'elle ne persévèrera pas dans cette voie après la réunion d'un congrès dans son vaste empire), les autres États ont généralement reconnu que, la traduction, n'étant que la reproduction dans une autre langue, devait être protégée au même titre que l'original : il en va de même pour la gravure, reproduisant un tableau dans le but de vulgariser le sujet et la composition. C'est ce qui fut proclamé une fois de plus à Milan; et, à Barcelone, on tenta de fixer une limite à cette propriété. L'espace de quatre-vingts ans après la mort de l'auteur, que l'Espagne a déjà adopté, parut réunir la majorité des suffrages et vient d'être recommandé. La perpétuité, quoique désirable, a semblé illusoire; car, admise en principe en Angleterre, elle n'a pas empêché, au dire de Macaulay, les filles de Milton de mourir de faim.

L'adaptation, sorte de Protée littéraire, a aussi été traitée dans le Congrès de Barcelone; mais sans donner de résultats plus appréciables que les années précédentes. Cependant beaucoup d'États, l'Espagne entre autres, surtout depuis le Congrès de Madrid, paie des droits d'auteur pour ses adaptations, qu'elle qu'en soit la nature. J'ai vu représenter à Barcelone les *Vingt-huit jours de Clairette*, en langue espagnole naturellement; le titre est *El Husar;* mais l'intrigue au fond est à peu près la même, si la division des actes n'est pas toujours exactement observée. Ce que les Espagnols, pour l'agrément des spectateurs, y ont introduit de plus saillant, c'est une interminable série d'exercices militaires, exécutés par un bataillon de jeunes femmes en costumes variés. Membre du Congrès, je me suis enquis des droits de l'auteur : ils sont respectés et une légitime rémunération est payée, me fut-il répondu. Les adaptations musicales n'ont pas été plus oubliées à Barcelone qu'à Milan, et la reproduction des photographies a été l'objet d'une très intéressante discussion; d'où il ressort que c'est encore là un genre de propriété

Digitized by Google

qui ne tardera pas à être sauvegardé, tant au profit du photographe que dans l'intérêt des convenances pour les personnes et les objets photographiés.

Si maintenant, dans une conclusion générale, nous reportons les regards sur les quinze dernières années de ce siècle, à son déclin, nous reconnaîtrons que l'*Association littéraire et artistique internationale*, vouée à la protection de la propriété littéraire et artistique, a fait une œuvre honnête et utile, et, qu'à force de persévérance, en revenant sans cesse sur les points importants, en allant prêcher ses doctrines dans les principales villes de l'Europe, elle a obtenu bien des conversions et produit de sérieux résultats.

Outre la convention d'union, qui suivit les deux conférences de Berne, l'une purement littéraire, l'autre diplomatique, il faut citer la loi belge de 1886, sur le « Droit des auteurs ».

A l'époque où nous sommes, la propriété de l'auteur sur les traductions de son œuvre est généralement reconnue, du moins dans une mesure déterminée et pour un certain temps. Si l'adaptation n'est pas encore suffisamment reglémentée, elle est en voie de l'être, et elle obtient souvent une juste indemnité.

La propriété des œuvres d'art, pour être moins favorisée jusqu'à ce jour, parce que, portant sur des objets plus variés, elle est plus difficile à faire respecter, a cependant affirmé ses droits en maints congrès et n'est pas loin de recevoir une légitime satisfaction.

Les rapports entre les auteurs et les éditeurs, si multiples, se dérobent encore aux étreintes dont on les poursuit; mais n'est-ce pas déjà beaucoup d'avoir obtenu qu'ils fussent discutés; et le récent congrès de Barcelone ne doit-il pas s'estimer heureux qu'on ait reconnu l'utilité d'une réglementation dans des questions qui touchent à tant d'intérêts contraires? — Le difficile maintenant, c'est de vaincre les lenteurs administratives et les susceptibilités de la diplomatie pour faire consacrer par des lois les vœux émis dans les différents congrès; mais, comme de ce côté il y a déjà un commencement d'exécution, nous avons le droit de dire, en terminant cette étude, que le reste est affaire de temps et de persévérance.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

PAR JACQUES FLACH

X^e ET XIe SIÈCLES. (Larose et Forcel, éditeurs.)

M. Flach poursuit ses études de très haut savoir, en développant dans le second volume de son ouvrage sur *Les origines de l'ancienne France*, ses recherches sur les origines communales, la Féodalité et la Chevalerie.

I. — LES ORIGINES COMMUNALES

Le besoin de protection, l'instinct de sociabilité qui se développent dans l'organisation féodale et communale, les aspirations religieuses de l'époque, expliquent les transformations qui vont se produire.

L'auteur reprenant, ou mieux combattant l'œuvre de M. Fustel de Coulanges, se demande d'abord quel a été le groupement rural dans la Gaule, avant et après la conquête romaine, chez les Germains avant et après leur établissement sur le sol de la France. Il aboutit à cette conclusion que le régime foncier a partout subi une refonte nouvelle pour renaître adapté aux conditions de la société nouvelle.

« La vie sociale se concentre dans les villes et les villages dont l'importance corporative grandit et s'étend chaque jour, dans les châteaux, les maisons fortes, les couvents fortifiés... La population rurale et les officiers du seigneur poursuivent alors d'un commun accord l'œuvre désorganisatrice du domaine, les uns pour accroître leurs revenus, les autres pour diminuer leurs charges. En réunissant leurs efforts pour refouler le régime foncier, ils préparaient les voies à la commune rurale de l'avenir... » (p. 79 et 119).

Les villes neuves et les sauvetés se fondent peu à peu sur tout le sol de la France. « La variété des conditions qu'elles présentent n'est

Digitized by Google

pas moindre que la variété des termes qui les désignent. Il n'existe pas de type uniforme » (p. 160).

On peut distinguer les fondations qui procèdent de l'immunité et celles qui se rattachent à l'asile. La sauveté s'offre à nous comme un trait d'union historique entre l'agglomération villageoise et la commune urbaine.

M. Flach cherche à découvrir « l'origine des villes, à retracer les phases qu'elles ont traversées, leur régime politique, la condition de leurs habitants, les points d'attache innombrables que les chartes communales ont dans le passé. »

Il n'est pas, selon lui, de plus grande erreur que de représenter les villes de l'époque gallo-romaine, traversant le moyen âge par la seule vertu de leur antique origine et n'éprouvant que de lentes et successives transformations.

« La ville moderne ne sera pas la descendante naturelle de la ville antique... Elle ne naîtra que le jour où s'opèrera une unification nouvelle, le jour où englobés dans une même enceinte, seront fondus et assimilés les groupes disparates de population jusque là juxtaposés. » (p. 240).

M. Flach entreprend de nous faire la genèse des villes naissant au moyen âge. Il distingue celles qui sont nées autour des châteaux forts, celles qui naissent autour des couvents, celles qui sont issues de villages agglomérés ou transformés, celles enfin qui sont vraiment fondées de toutes pièces.

Il explique en quels éléments se décomposait l'autorité dans ces grands centres : le roi et le prince au sommet de la hiérarchie : au-dessous les comtes et les évêques, les immunistes et alleutiers, les avoués, vidames, vicomtes et châtelains, les viguiers et prévôts.

Un lien de caste, un lien religieux et un lien industriel rattachaient les diverses fractions de l'agglomération urbaine : la solidarité qui régnait alors et l'assistance mutuelle que se prêtaient entre eux les habitants des villes, donnèrent naissance au lien corporatif, aux corporations.

II. — LA FÉODALITÉ

La base de la société féodale, c'est le clan, c'est le lien de solida-

Digitized by Google

rité familiale. Ce lien se renforce peu à peu de liens fictifs et donne naissance au compagnonnage, à la *maisnie*.

« La féodalité a mis plus de deux siècles à s'établir. Elle n'a atteint sa constitution définitive qu'au moment où elle allait être battue en brèche par la royauté ». L'auteur décrit savamment sa lente élaboration, distingue ses périodes successives et montre qu'elle s'achève quand la constitution de grandes seigneuries prépare la restauration de l'État.

III. — LA CHEVALERIE

La chevalerie renferme l'élite de l'armée et de la féodalité. C'est le corps choisi composé des meilleurs soldats et des meilleurs vassaux, tout empreints du mysticisme guerrier de l'époque.

Si pour conclure nous recherchons les origines de la commune, de la féodallté et de la chevalerie, l'auteur nous les fera découvrir dans ces deux sentiments bien humains : l'épanouissement de la famille et la libre prédominance des sentiments instinctifs.

Comme on le voit, le cadre de M. Flach est très vaste : son ouvrage est une œuvre d'érudition et de controverse qui doit intéresser les historiens et les jurisconsultes, car à cette époque les problèmes juridiques et historiques sont encore assez enchevêtrés.

Nous signalons particulièrement l'étude si complète et si documentée sur le village, les sauvetés et leurs transformations successives.

M. Flach n'appuie son dire que sur les textes les plus précis ; il a puisé ses renseignements à toutes les sources possibles : les chartes communales, les cartulaires, les actes des abbayes, les vieilles chroniques, le texte des coutumes et des usages, les mémoires, les histoires locales, les chansons de geste viennent confirmer l'authenticité des assertions émises.

Il faut souhaiter que l'auteur éminent continue ses recherches comme il l'a promis et vienne jeter la lumière sur cette lointaine époque mal connue et surtout mal définie de notre histoire nationale.

GEORGES MAZE.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Actes de l'Académie de Bordeaux. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines, par A. Vachez, secrétaire général de l'Académie de Lyon.

Messieurs et chers confrères,

J'avoue que pour suivre avec quelque succès, dans la variété de leurs études, nos honorables correspondants, il me faudrait presque le savoir d'un Pic de la Mirandole. Il est vrai que ces messieurs parlent *de visu* du département qu'ils habitent, et qui, presque toujours les a vus naître; mais rien ne leur échappe; leur talent s'exerce sur toutes les manifestations de la pensée avec une compétence qui n'a d'égal que leur ardent patriotisme.

Laissez-moi, Messieurs, rendre encore une fois hommage à ces esprits distingués qui comprennent si bien la patrie avec ses gloires et ses revers; qui la comprennent peut-être mieux que nous, parce qu'ils en sont plus près.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, a dit Aug. Thierry, est la seule où notre âme s'attache par intérêt patriotique. »

C'est bien là, en effet, le sentiment que je retrouve partout vivant dans les publications qui nous sont envoyées. Cette généreuse disposition, on ne saurait trop l'exalter aujourd'hui, qu'elle tend à s'éteindre dans certaines âmes, comme si cette fin de siècle nous réservait d'être les témoins d'une déchéance morale que les nations

Digitized by Google

les plus arriérées n'ont pas connue. Nous pouvons en gémir avec vous, chers confrères, vous qui avez salué de frénétiques applaudissements cette fière *Lettre de Roi* que notre très sympatique confrère, M. Welsinge nous a lue et commentée avec des accents si vibrants de patriotisme. L'écho que ces chaudes paroles ont rencontré dans l'assemblée doit nous consoler de tant de défaillances, et nous prouve que la monstrueuse doctrine des *sans-patrie* n'est pas près de s'acclimater dans notre cher pays de France.

Que ces égarés parcourent donc les ouvrages qui nous arrivent des départements, et ils verront avec quel amour éclairé, quelle piété de souvenirs, on travaille à recueillir tout ce qui peut nous faire connaître et aimer la patrie. C'est que la devise qui inspire tous ces travaux est toujours la même qu'autrefois : « Dieu et liberté » parce qu'on sait que notre régénération sociale et la réponse aux plus légitimes revendications reposent sur l'alliance inséparable de la religion et de liberté. Toujours vivante, parce quelle est vraie, cette devise reste jeune et ne vieillit pas plus que la vérité. Tel est l'esprit qui anime les publications que nous annonçons. Les *Actes de l'Académie de Bordeaux* aussi bien que le Bulletin de la société de l'Yonne, ont gardé ces bienfaisantes et saines traditions du passé. Elles s'y conservent pures par le souvenir des illustrations locales, et se défendent contre tout mélange dans les temps les plus orageux de notre histoire. C'est que des hommes, dont la postérité n'a pas retenu le nom, parce qu'ils ont fait beaucoup plus de bien que de bruit, y ont laissé, avec une mémoire respectée, des œuvres qui témoignent de leur ardent amour du pays, et qui sont pour les futures générations un perpétuel enseignement. C'est qu'il n'est pas de si petit coin de terre sur lequel ne puisse germer une riche moisson de documents et de souvenirs. Et Bordeaux pourrait en évoquer en foule et de bien glorieux; mais sans entrer dans le domaine de l'histoire, restons dans un de ces petits coins de la grande cité, dans la rue Neuve qui, malgré son nom, est une des plus vielles rues de l'ancienne ville. Un esprit chercheur et curieux, M. Marionneau, s'est plu à en faire revivre les titres à la vénération de ses concitoyens, et il en a exhumé beaucoup : des lettrés, des savants, des hommes de bien... qui ont tous leur place

Digitized by Google

dans le livre d'or de la Gironde. Mais retenons seulement deux noms qui appartiennent à la France et qui suffiraient à la gloire de la rue Neuve : l'illustre Montesquieu s'y est marié le 30 avril 1715, et notre grand peintre Bouguereau y a grandi. En 1831, il avait seize ans. Commis chez son père, modeste négociant, il griffonnait déjà sur les marges des factures commerciales des croquis de paysages et des bonshommes qui annonçaient de sérieuses dispositions pour le dessin. Le brave négociant lui-même en était frappé; mais son rêve, rêve bien naturel, était de préparer son fils à lui succéder dans ses affaires. Cependant, sur le conseil de quelques amis, il consentit à lui laisser suivre les cours de dessin de l'École municipale. « *Mais il est bien entendu*, disait-il, *que je ne veux pas faire de mon fils un peintre, parce que cela ne mène à rien.* » On voit comme le père s'est trompé en portant ce pronostic, puisque la peinture a mené le fils à tous les honneurs réservés aux grands artistes. De pareils démentis sont assez rares pour être rappelés.

A seize ans, le jeune homme qui se sent à l'étroit dans sa condition, cherche sa voie, brûle ses vaisseaux, et se jette dans l'inconnu avec toute la confiante témérité de la jeunesse. Ce dut être l'histoire, du futur grand peintre Bouguereau, comme c'est l'histoire, je pourrais dire le martyrologe, de tous ces déshérités de la fortune, qui apportent en venant au monde, des aptitudes incompatibles avec l'humilité de leur état. Les uns, et c'est le plus grand nombre, restent en chemin, pour avoir douté d'eux-mêmes ou manqué d'énergie et surtout de cet esprit de suite qui nous fait presque toujours triompher de l'ingratitude du sort. Ceux-là vont grossir hélas! le troupeau de ces déclassés qui ne s'en prennent jamais de leurs déceptions justement méritées, qu'à la destinée, et plus souvent encore à la société; bien plus rares sont les autres, ceux qui, à force de volonté, de travail, de privations même, avec une persévérance qui ne connaît pas d'obstacles, semblent lasser la fortune ennemie, et finissent par conquérir le rang que, dans une condition meilleure, ils n'auraient peut-être pas obtenu ; car la pauvreté est un aiguillon qui n'a pas son pareil pour développer les ressources de l'esprit et stimuler une âme généreuse.....

Mais je m'aperçois que les *vieux souvenirs de la rue Neuve*, me

Digitized by Google

retiennent bien trop longtemps autour d'une gloire qui peut s'en passer. Il y aurait eu pourtant plaisir et profit à parler ici du « *Dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède* » par M. Dezeiméris, étude savante qui montre jusqu'à l'évidence que c'est par une réforme de la taille de la vigne qu'on parviendra à conjurer le retour de cet insecte malfaisant qui a fait tant de ruines dans les riches contrées méridionales. Mais cette très intéressante question ne doit pas nous en faire oublier une autre très importante aussi : « *Les huit heures de travail* » par M. Labat, qui discute avec une très grande impartialité et une expérience incontestable les deux arguments mis en avant pour justifier la journée de huit heures. Les uns prétendent qu'un ouvrier produit davantage en travaillant huit heures par jour, qu'en travaillant douze heures, ce qui est archi-faux, aujourd'hui surtout que le travail se fait par les machines, qui produisent proportionnellement au temps pendant lequel elles travaillent. Ainsi cet argument est donc radicalement faux. Les autres disent, avec plus de raison peut-être, mais sans pouvoir apporter autre chose que des arguments spécieux à l'appui de leurs prétentions, que la journée de travail, réduite à huit heures, aurait pour conséquence d'obliger les patrons à occuper un plus grand nombre d'ouvriers, ce qui est vrai, et à donner de l'ouvrage à ceux qui n'en ont pas. Mais est-on bien sûr que les ouvriers sans travail désirent sincèrement en trouver? Les statistiques donnent 960.000 hommes ou femmes qui appartiennent à la catégorie des gens sans aveu, c'est-à-dire, qui n'ont pas de travail, parce qu'ils n'en veulent pas. Si l'on élimine ces 960.000 personnes sans profession avouable, on verra qu'il reste bien peu d'ouvriers honnêtes et laborieux qui soient actuellement inoccupés. Ceux-là, au moins, savent bien que plus on travaille, plus on gagne, et que la formule, *travailler peu et gagner beaucoup* n'est pas encore près de se réaliser. On n'y arrivera pas avec tous ces syndicats qui confisquent à leur profit la liberté du travail au lieu de l'affranchir. Mais n'insistons pas plus que l'auteur sur ces inextricables difficultés de la question sociale, et reconnaissons avec lui que tout ce qu'on pourra faire pour donner un bien-être factice à ceux qui ne veulent pas travailler, ne se fera qu'au détriment de la masse qui

Digitized by Google

travaille, et passons, pour nous distraire d'un si grave sujet, à la jolie tragi-comédie que les auteurs, MM. Loquin et Negret de Belligny ont intitulée : *La sorcière d'Espelette*. La scène se passe en 1660, à Saint-Jean-de-Luz, en plein pays Basque, le jour du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Toute la contrée est en fête : France et Espagne fraternisent, et une franche gaieté règne entre les deux peuples, lorsque survient le comte d'Olivarez, Grand d'Espagne, fier de sa naissance, et qui passe pour la meilleure épée de la Castille. Plein d'une morgue insolente, il a juré dans sa fatuité, de ne pas rentrer à Madrid sans emporter une dragonne française. Hudde de Luzarches accepte l'impertinent défi, malgré son ami Fontenay, et tue son adversaire : c'était à prévoir. Le patriotisme commandait un tel dénouement. Le gentilhomme vainqueur se sauve pour échapper à la loi contre le duel, et arrive chez la sorcière d'Espelette, grande dame de la contrée, qui parvient à soustraire de Luzarches aux poursuites de la justice. Mais laissons de côté les péripéties souvent invraisemblables de sa fuite, en regrettant que bien des pages éloquentes de ce volume ne puissent trouver ici qu'une insuffisante et rapide mention, tel que le discours du président M. Berchon, qui rappelle avec beaucoup d'à propos le souvenir des ouvriers de la première heure, de ceux qui, en 1712, ont fondé l'Académie de Bordeaux, non seulement pour sauver de l'oubli et conserver les richesses historiques et artistiques de la contrée, mais encore pour les répandre et les rattacher au patrimoine commun de notre pays. N'est-ce pas là d'ailleurs le véritable rôle des Académies de province? Aucune assurément n'y fut plus fidèle que celle qui nous occupe aujourd'hui, et il y a plaisir et profit à suivre, dans ce volume, les belles études où se conservent avec une patriotique fierté le culte pieux des ancêtres et de ceux qui, venus après, ont été les dignes continuateurs de leur œuvre.

Citons, à ce propos, le discours de M. Gaston David, à l'occasion de sa réception à l'Académie de Bordeaux. C'est l'éloge délicat et pénétrant de son prédécesseur Brives-Cazes, un magistrat savant et pieux, d'une rare intégrité, et qui rappelle, dans sa vie et dans sa mort, ces hommes d'autrefois qui furent l'honneur et la gloire de

Digitized by Google

leur profession. L'auteur voudrait qu'on mît sur la tombe de Brives-Cazes cette épitaphe trouvée sur la pierre d'un ancien magistrat égyptien : « Ayant vu les choses, je suis sorti de ce monde où j'ai dit la vérité, où j'ai rendu la justice. Soyez bons pour moi, vous qui viendrez après, et donnez un témoignage de sympathie à votre ancêtre. » Quel est le juge qui ne serait pas fier de mériter cette épitaphe que l'écho du Nil nous envoie après plus de cinq mille ans?

Mais la Gironde nous retient depuis assez longtemps; passons en Bourgogne où le Bulletin de la société de l'Yonne aurait bien des choses intéressantes à nous raconter, si nous ne nous étions un peu attardé en Gascogne. Et c'est presque de l'ingratitude à l'égard de ma chère Bourgogne, elle si malheureuse sous Jean sans Peur qui, pendant quinze ans de règne, n'y fit que cinq ou six apparitions. Laissée aux mains de sa femme, Marguerite de Bavière, cette belle province fut bientôt en proie à toutes les extravagances du jeune comte de Tonnerre, étourdi autant que brave, dont les folles entreprises tiennent plus du roman que de l'histoire. La présence du duc aurait pu y mettre bon ordre, car il pouvait compter encore sur un parti nombreux et dévoué à sa maison; mais plus occupé des intérêts d'une ambition malsaine que du gouvernement de ses États, dont il abandonnait la défense à ses vassaux, il privait ainsi ses partisans de ce qui fait la force d'une armée; d'une action commune avec un chef unique. Pendant ce temps-là, les campagnes de la Bourgogne, mal administrées, ravagées par la guerre et écrasées d'impôts, étaient dans la plus affreuse misère. Aussi un vif mécontentement était-il partout et se trahissait souvent par des propos violents, par des paroles malsonnantes à l'adresse du souverain, imprécations qui remontaient parfois jusqu'à la duchesse et ses filles devant lesquelles on s'agenouillait lorsqu'elles passaient dans les rues, ce qui n'empêchait pas de dire qu'*on les trouvait laides comme des chouettes*. Monstrelet nous a conservé la complainte des pauvres laboureurs à cette époque, et en voici une strophe, qui peint bien la détresse de ces malheureuses populations :

« L'on nous a presque mis à fin,
« Car plus n'avons ne blé, ne vin,

Digitized by Google

« Vin ne froment, ne autre blé,
« Pas seulement du pain d'avoyne
« N'avons notre saoul la moitié
« Une seule fois la sepmaine ».

Il est très regrettable qu'en Bourgogne, quelques familles de la noblesse et de la bourgeoisie n'aient pas pris l'habitude d'écrire ce qu'on a appelé *des livres de raison*, comme on en trouve dans certaines contrées du midi et du nord de la France. Ces documents privés et tout personnels, écrits au jour le jour et pour ainsi dire sous la dictée des événements, ne manqueraient pas de jeter une vive lumière sur l'existence pleine d'agitation et de troubles qui fut celle de nos malheureux compatriotes au XIVe et au XVe siècles de notre histoire.

Je veux bien que ces livres soient avant tout des livres de compte de la maison, destinés en même temps à conserver les souvenirs intimes de la famille. Mais que le chef de famille soit un esprit éclairé et quelque peu cultivé, curieux, et qui s'intéresse à ce qui se passe autour de lui, et aussitôt son cadre s'élargit; Le livre n'a plus la sécheresse d'un inventaire, c'est un journal où le rédacteur dépose ses impressions sur des faits plus généraux et nous donne, même à son insu, des traits de mœurs et de coutume, des détails sur la valeur des denrées et le prix des salaires, tous renseignements précieux qui, sans lui, seraient perdus pour nous.

Le livre de raison du Lyonnais que j'ai sous les yeux parle d'un certain abbé Aulanier qui a laissé, lui aussi, des notes qui forment un Livre de raison du plus haut intérêt. C'est un tableau très fidèle et vivant de la vie publique et privée, politique et religieuse, et particulièrement des difficultés sans nombre que rencontrait, il y a deux siècles, un curé de campgane, soit dans ses rapports avec le seigneur du lieu, soit avec ses paroissiens, qui n'avaient point encore dépouillé toute la rudesse de leurs mœurs primitives.

Entre tous les faits d'ordre économique ou agricole qui se trouvent dans les notes de l'abbé Aulanier, citons-en un seul qui servira à rectifier une erreur depuis longtemps accréditée. Ainsi nous avons vécu avec cette croyance que Parmentier est le premier qui

Digitized by Google

ait propagé la culture de la pomme de terre en France. Mais on ne réfléchit pas que ce savant agronome naquit en 1737, et que ce n'est qu'à la suite de la disette de 1769, qu'il publia son mémoire, couronné par l'Académie des sciences sur les avantages offerts par la pomme de terre dans l'alimentation.

Or, nous voyons dans le Livre de raison, que, dès l'année 1694, les pommes de terre étaient déjà un produit d'une vente journalière, sur le marché d'Annonay. Car, à la date du 10 avril de cette année qui était une année de disette, il nous apprend que les pommes de terre se vendent 22 sols la quarte (environ deux litres).

Ainsi, dès cette époque, la culture de la pomme de terre était donc pratiquée d'une manière assez étendue dans le Vivarais et même dans toute la vallée du Rhône. D'où il faut conclure que ces contrées avaient devancé les provinces du nord de la France, dans cette voie, quand Parmentier vint donner à cette culture un développement qui depuis n'a fait que s'accroître.

Terminons ce trop long article en faisant des vœux pour que les Académies et les Sociétés de provinces, qui contribuent déjà si utilement à compléter notre histoire nationale, dirigent leurs doctes recherches vers cette mine si riche en précieux renseignements. Car, il est certain que ces Livres de raison dorment enfouis dans les archives de quelques familles dont l'impartial témoignage serait pour nous comme une voix d'outre-tombe qui nous parlerait des générations disparues et des siècles écoulés.

ÉMILE GOSSOT.

Digitized by Google

CHRISTOPHE COLOMB

SA GLORIFICATION RELIGIEUSE

Au moment où l'Italie, l'Espagne et l'Amérique célébraient à l'envi le quatrième centenaire de Christophe Colomb, notre distingué confrère, M. l'abbé Casabianca, publiait un livre considérable, où il revendique, au nom de la foi, de la justice et de la vérité, la glorification religieuse de cet illustre incompris[1]. Le volume en question a-t-il exercé une influence sur la détermination que vient de prendre la Reine Régente d'Espagne de demander directement au Saint-Père la canonisation de Christophe Colomb, je n'ose pas l'affirmer; cependant, je ne serais pas éloigné de croire que ces pages aient pesé de quelque poids dans la balance, tant elles sont substantielles, démonstratives et chaleureuses! C'est une véritable thèse, où tous les chapitres se commandent, où tous les arguments s'enchaînent avec une logique serrée, avec des développements amples, entraînants, où l'on sent peut-être un peu la redondance du style oratoire; mais c'est, à coup sûr, un plaidoyer éloquent, plein de souffle, et prononcé d'une voix convaincue et séduisante.

Personne ne semblait mieux préparé que M. Casabianca pour prêcher dans le monde la canonisation du grand amiral. Plusieurs fois déjà ce hardi navigateur avait été l'objet des études de notre confrère. Si le berceau de Christophe Colomb a été définitivement fixé à Gênes, et non pas à Calvi, comme quelques-uns l'ont voulu, c'est M. Casabianca, originaire pourtant de la Corse, qui en a démontré la légitimité devant l'opinion d'abord, et ensuite devant l'institut : *amicus Plato, magis amica veritas.*

(1) Librairie Poussielgue, Paris 1892.

Digitized by Google

Cette invincible passion de la vérité soutient et anime l'auteur dans toute sa démonstration. Après avoir fait voir que Colomb avait bien en lui tous les signes caractéristiques du Génois, le ministre des autels nous présente son héros en communication directe avec le ciel, ainsi que le fut notre Jeanne d'Arc, quand il s'est agi d'arracher la France aux mains des Anglais. — Oui, la conversion du Nouveau Monde à la religion du Christ, voilà quelle fut la véritable vocation de Christophe Colomb. C'est ce que révèlent ses écrits, ses actes et les nombreux passages des auteurs contemporains et postérieurs, que notre confrère rapproche et coordonne de façon à en faire jaillir la lumière. La seule objection qu'on puisse faire à cette puissante argumentation, c'est que la propagation de la foi était la passion dominante de l'époque, et qu'elle servit de mobile ou de prétexte à toutes les grandes entreprises du xve et du xvie siècles, quels qu'en ait été d'ailleurs les résultats. Mais on peut être l'instrument « des secrets conseils de la divine Providence », sans pour cela mériter l'honneur des autels; aussi, M. Casabianca poursuit-il chez Colomb la recherche de toutes les vertus, — et il en trouve beaucoup — la foi, l'espérance et la charité; puis viennent les vertus cardinales : prudence, justice, force, tempérance, sans parler des vertus plus humaines, telles que l'accomplissement des devoirs envers la famille, les amis et la patrie. — La cause semble gagnée.

Malheureusement, il y a une ombre au tableau. La probité historique de l'auteur ne la méconnait pas. Colomb eut deux enfants : l'un, légitime, Diégo; l'autre, naturel, Fernan, fils d'une femme, nommée Béatrix Henriquez. Avec un luxe de preuves et de rapprochements, égal à celui qu'il a déployé pour prouver ses vertus, M. Casabianca démontre que jamais l'union de Colomb avec Béatrix Henriquez n'a été et n'a pu être consacrée par l'Église. Mais, s'il y a une faute, comme c'est indéniable, Christophe Colomb l'a expiée par les larmes du repentir ; et, s'il fallait, pour cette erreur d'un moment, refuser la canonisation de Colomb, jamais Pierre et Paul n'auraient trouvé grâce devant leur divin Maître, jamais l'évêque d'Hippone n'eût été le grand saint Augustin.

Et quelles sont les sources auxquelles notre confrère a puisé,

Digitized by Google

pour établir ses preuves? — Les plus autorisées. — D'abord, l'*Histoire de Christophe Colomb* par Roselly de Lorgues; l'*Histoire générale des voyages et conquêtes des Castillans dans les Indes Occidentales* par Herrera. Puis Fernandez de Navarette, José de Vargas; les Italiens, tels que le P. Spotorno et Mgr Sanguinetti n'ont pas été négligés, pas plus que les écrivains anglais et allemands et la correspondance de Léon XIII, à propos de ce centenaire.

Notre savant confrère a révélé ici ses qualités d'écrivain et d'historien consciencieux, qu'avaient appréciées déjà les lecteurs de son livre : l'*Ambassadeur Pozzo di Borgo*; et l'Église ne doit pas lui être moins reconnaissante que les amis de l'histoire, pour cette thèse habilement soutenue en faveur d'un de ses plus illustres fils.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse a été fondée en 1746. Elle a publié depuis 1782 le compte rendu de ses travaux en soixante-dix volumes divisés en neuf séries. De 1846 à 1886 elle a fait paraître régulièrement un annuaire dont la collection forme quarante et une brochures. Nous avons sous les yeux le tome IV de la neuvième série, et nous nous proposons dans ce rapport de vous donner un aperçu des richesses historiques et littéraires qu'il renferme. Les membres de l'Académie de Toulouse étudient avec une compétence indiscutable toutes les questions soulevées par la science moderne, sans cesser d'explorer par les plus savantes investigations le domaine du passé. En vous parlant de cette belle et chaude littérature, j'aurais voulu vous rappeler les gloires poétiques de la cité des Jeux Floraux et de Clémence Isaure; malheureusement le volume dont j'ai à vous entretenir contient un article très érudit prouvant jusqu'à l'évidence que Clémence Isaure n'a jamais été qu'un personnage imaginaire. Encore une légende qu'il faut reléguer dans la nécropole des mythes et des fictions! Permettez-moi de le regretter pour Toulouse; mais l'Académie languedocienne paraît s'en consoler facilement, et l'auteur de l'article, M. Roschach, archiviste de la ville et inspecteur des antiquités, en niant l'authenticité de la statue de celle qu'on a appelée la quatrième grâce et la dixième muse, trouve que sa patrie est assez honorée par la découverte des actes authentiques établissant que les Jeux Floraux ont été fondés par les sept premiers mainteneurs. Le savant archiviste se résigne sans trop de peine à reconnaître que la prétendue statue de Clémence Isaure est tout simplement l'image d'une grande dame du XIVe siècle, Bertrande Ysal-

Digitized by Google

guier, dont les armes portaient une touffe d'iris à cinq fleurs. « N'est-ce pas, dit-il, l'analogie de cet emblême héraldique avec le bouquet des fleurs du « gay savoir » qui a facilité la confusion, quand on s'est mis à rechercher une représentation figurée de l'insaisissable patronne des Jeux Floraux? »

L'auteur paraît admettre au surplus que les trois premières lettres d'Ysalguier et du nom d'Isaure étant identiques, une mauvaise lecture de la célèbre inscription obituaire conservée à Toulouse, et relative à la prétendue dame Clémence, pourrait avoir servi à forger ce nom romanesque.

« Ainsi donc, il faut en prendre son parti, la statue de marbre blanc conservée à l'Hôtel-de-Ville depuis le XVIe siècle, et honorée d'une sorte de culte public, ne représente qu'une déesse nébuleuse créée par la fantaisie d'un troubadour. Il est certain que les êtres fictifs comme les idoles polythéistes tiennent une grande place dans l'iconographie de tous les siècles. Jupiter, Neptune, Apollon, Vénus, Mercure ont eu plus de portraits que César ou Napoléon ; il est des types traditionnels qui, burinés par un artiste habile, acquièrent, par la consécration du temps, une sorte de réalité acceptée de tous. Il est plus aisé aujourd'hui, dit M. Roschach, de reconnaître le docteur Faust, Marguerite et Méphistophélès, que des milliers de contemporains pourvus de l'état civil le plus authentique, pères de famille, propriétaires, contribuables, électeurs, éligibles et même élus. . . . . .

« L'existence d'un portrait à dénomination déterminée n'est donc nullement par elle-même la preuve démonstrative de la réalité d'un personnage, puisque c'est un privilège de l'esprit humain de donner à ses créations une réalité souvent plus effective et plus vivante que celle de millions d'êtres de chair et de sang dont la vie s'écoule tous les jours sans laisser de traces.

« La statue dont nous parlons a été remaniée et retouchée en 1627, et ce raccommodage a eu pour but de rendre l'attribution de la figure moins douteuse en lui mettant en main des attributs expressifs, les fleurs de la gaie science et le rouleau de poésies, attributs dont elle avait été dépourvue jusqu'à ce moment. On n'a plus voulu montrer au public une dame quelconque en prière, mais une femme

Digitized by Google

de lettres offrant aux jeunes poètes la récompense qui leur est promise. »

Nous avons, du reste, la date précise de cette transformation, et le docteur Nicolas de Saint-Pierre, dans sa chronique municipale de l'année 1627, nous en donne l'explication d'une façon parfaitement claire. Laissons-le parler :

« Bien que tout ce qui se dit de dame Clémence Isaure et de son prétendu testament soient choses assez fresles et dont n'appert point, si est-ce que lesdits sieurs Capitouls, favorisant en cela la Jeunesse et les sciences, ayant veu despuis longues années l'image et statue de marbre blanc qu'on dict estre celle de dame Clémence, laquelle on présuppose estre la fondatrice de ces Jeux, tenue en un coing au fond dudit grand Consistoire, n'estre en lieu assez éminent et honorable pour la dignité de son sujet, auroient, pour encourager d'autant plus les poètes qui se plaisent en son object, faict tirer la dicte image et statue de ce coing, et *après avoir faict* réparer *aucuns deffauts y estans*, l'auroient faicte poser et ériger dans une niche sur la porte du greffe de la police, *avec la fleur de la violette en la main*, tout à l'opposite du parquet de l'audience et à la veue de ceux qui dictent auxdits Jeux Floraux[1]. »

Ainsi, d'après l'auteur de l'article, le courant d'idées païennes développées par la Réforme et par la Renaissance auraient dépouillé de sa statue mortuaire une noble dame depuis longtemps oubliée, par le même phénomène qui dépouillait la vraie patronne du « Gay Savoir » c'est-à-dire, la reine du moyen-âge, la Vierge Clémente.

L'espèce de saisissement que j'ai éprouvé, Messieurs, en voyant s'évanouir la poétique figure de Clémence Isaure, me servira d'excuse pour cette excursion que je viens de faire dans le cœur du volume; mais je comprends qu'il est nécessaire maintenant de reprendre dans l'ordre méthodique le compte rendu sommaire que vous attendez de moi.

La partie scientifique occupe une grande place dans le tome IV de la neuvième série. Pour les mathématiques pures, je trouve d'abord un rapport de M. Molins, ancien doyen de la Faculté des

(1) Archives de Toulouse, 6me livre de l'histoire, page 248.

Digitized by Google

sciences, sur une classe de courbes algébriques; ensuite une étude de M. Rouquet, professeur de mathématiques spéciales au Lycée et maître de conférences à la Faculté, sur la théorie des courbes gauches; un article de M. Cosserat sur une classe de complexes de droites.

Pour les mathématiques appliquées, deux études de M. Fontès, ingénieur en chef des ponts et chaussés, l'une sur la division, l'autre sur le raccordement bi-circulaire de deux droites d'un même plan.

Pour la physique, un article très intéressant de M. Berson, professeur à la Faculté des sciences, sur la balnéation au Japon. L'auteur donne des détails curieux sur l'abondance des sources thermales dans cette terre de l'Extrême-Orient.

« Le sol de l'archipel étant éminemment volcanique, il se manifeste dans toute l'étendue des îles ce que l'on constate ailleurs au voisinage des volcans éteints ou en activité. On connaît au Japon environ trois cents stations balnéaires, dans chacune desquelles jaillissent plusieurs sources d'eau minérale chaude.

« Les nombreuses stations balnéaires du Japon ne sont pas toutes également fréquentées, et ce ne sont pas toujours des raisons scientifiques qui déterminent le choix de la source où l'on se rend : la mode, l'attrait d'un site pittoresque surtout, provoquent l'affluence des baigneurs. Les bains d'*Arima* sont de beaucoup les plus célèbres de tout le Japon; ils ont été honorés de la visite de plusieurs empereurs; ils sont réputés pour leurs heureux effets dans toutes sortes d'affections morbides, et quand on veut faire entendre d'une maladie qu'elle est incurable, on dit que *les eaux d'Arima même n'y peuvent rien.*

« Au Japon, la salle de bains comprend en général deux piscines en bois d'environ trois mètres carrés. La température des sources thermales est toujours très élevée; elle dépasse en général cinquante degrés; les cures sont longues et durent quelquefois cent cinquante jours.

« L'usage des bains ordinaires est très répandu au Japon. La promiscuité des sexes dans les piscines a été jusqu'à ces derniers temps d'un usage général, sans engendrer, nous dit l'auteur, de graves inconvénients au point de vue des mœurs. Toutefois le gou-

Digitized by Google

vernement, depuis que l'influence européenne s'est fait sentir, a prescrit la séparation des sexes dans les bains publics.

« Il n'a pas été d'abord bien compris, et si son décret est appliqué plus ou moins complètement dans les grandes villes, il reste lettre morte dans les campagnes. »

Nous trouvons ensuite, pour l'astronomie, une notice sur l'état de l'Observatoire de Toulouse, par M. Baillaud, directeur de cet établissement, doyen de la Faculté des sciences.

Pour la chimie, M. Paul Sabatier, professeur à la Faculté des sciences, nous donne un travail sur les phénomènes de dissociation.

Pour l'histoire naturelle, M. Lavocat, ancien directeur de l'École vétérinaire, étudie l'origine des espèces, en se plaçant à un point de vue qui n'est pas le nôtre.

Ses théories polygénistes, contraires à la tradition biblique, ne pouvaient combattre la doctrine darwiniste de l'évolution que pour nier la création du monde, sous prétexte de l'insuffisance des documents paléontologiques.

M. Baillet, directeur honoraire de l'École vétérinaire, fournit une note sur les caractères qui distinguent les races dans les animaux domestiques; et M. Elos, directeur du Jardin des Plantes, étudie les liens d'union des organes dans le règne végétal.

Pour la médecine, le docteur Alix décrit une exposition rétrospective de documents anciens relatifs à la clinique médicale.

Dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, nous remarquons d'abord une étude de M. Duméril, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, sur « l'Ange gardien » ou démon de Socrate.

L'auteur trace à grands traits une biographie du célèbre philosophe; il nous explique qu'elle est, dans sa pensée, l'origine de la croyance aux esprits supérieurs intermédiaires entre Dieu et l'homme, en rappelant que, d'après les conciles, les anges sont des êtres spirituels créés sans tache.

« En Grèce, dit M. Duméril, le premier ange gardien est *d'une origine non humaine*, intermédiaire par son essence entre l'homme et Dieu.» Le savant auteur s'exprime ainsi: « Le premier ange gardien semblable à celui que nous trouvons dans les livres sacrés des

Digitized by Google

Perses qui ait paru dans l'histoire est le démon de Socrate, et, pour mon compte, je suis porté à penser que le grand philosophe, sans s'en rendre compte peut-être lui-même, l'avait emprunté à la doctrine persane. Depuis le commencement des temps historiques deux mouvements contraires s'étaient accomplis dans cette contrée. Originaires de l'Orient, les Grecs en avaient de plus en plus répudié les traditions politiques. Aux gouvernements monarchiques avaient succédé chez eux des républiques et même la démocratie s'était implantée dans certaines cités, parmi lesquelles Athènes joua un rôle prépondérant à partir du jour où elle secoua le joug des Pisistratides. La vieille religion des Pélasges y fut aussi transformée et remplacée par l'anthropomorphisme.

« Socrate était partisan de la métempsycose, et cette croyance lui avait été très probablement inspirée par les Egyptiens. C'était un homme étrange, à la fois respectueux des rites païens, bien qu'il ait été plus tard condamné à boire la ciguë pour prétendu crime d'impiété. Mais, comme l'a fait remarquer l'historien allemand Curtius, on trouve en lui l'*homo duplex*, le personnage ondoyant et divers dont les opinions flexibles se modifient d'après les circonstances. Il ne se range dans aucune classe de la sociéte civile, et la mesure que nous appliquons à ses concitoyens ne s'adapte pas à lui. Il est un des plus pauvres entre les Athéniens, mais il parcourt avec une fière conscience les rues de la ville et marche de pair avec les plus riches et les plus nobles ; son extérieur, laid et négligé, fait de lui l'objet de la risée publique, et pourtant il exerce une influence sans exemple sur les petits et les grands, les savants et les ignorants. Il est un maître en l'art de parler et de penser, et, avec cela, un adversaire radical de ceux qui enseignaient cet art aux Athéniens ; un homme de progrès ne laissant rien passer sans examen, et toutefois le plus zélé faiseur de sacrifices, dévot aux oracles et croyant d'une foi naïve à bien des choses dont on se moquait comme de contes de nourrices ; un censeur décidé de la souveraineté populaire, et cependant un adversaire des oligarques.

« Socrate, dit Alcibiade dans le *Banquet* de Platon, passe toute sa vie à railler et à se moquer de tout le monde. » Mais en même temps, il y avait dans cet impitoyable railleur l'étoffe d'un de ces

Digitized by Google

fakirs que la contemplation ravit pendant des journées entières aux impressions et aux besoins ordinaires de l'humanité.

« Le Génie ou démon de Socrate, qui a fait le sujet d'une monographie du docteur Lélut, a joué un grand rôle dans la vie de ce philosophe. Hermogène, fils d'Hipponicus, son ami, voyant qu'il ne s'occupe point de son procès, non encore jugé, le conjure de songer à son apologie. « Ignores-tu, lui dit-il, combien d'innocents ont péri victimes de leur fierté devant les tribunaux athéniens, tandis que bien souvent ou attendris par des supplications, ou séduits par les prestiges de l'éloquence, les juges ont absous des criminels ? » Socrate répond : « Eh bien ! je le jure, deux fois j'ai voulu m'occuper de cette apologie, deux fois mon Génie s'y est opposé. » Et il ajoute que la divinité a sans doute trouvé avantageux pour lui que sa vie se terminât bientôt, fût-ce d'une manière violente. Dans son discours à ses juges, il refuse également de promettre de garder désormais le silence. Le dieu le lui défend, dit-il. Plus tard, dans sa prison, il s'applaudit d'avoir gardé devant ses juges une telle attitude. Le dieu l'a trouvée bonne, car il ne l'a pas une seule fois averti. Il a donc en lui toute confiance. Mais quel a été ce dieu ?

« M. Duruy, dans son histoire des Grecs, nous rappelle que Platon dans le *Banquet*, dans le *Phédon*, affirme ce que Ménandre répètera plus tard, que « chacun a son démon familier ». « Jusqu'où allait, dit-il, la pensée de Socrate, au sujet du démon ? » Quelques-uns ont fait de lui un fou, d'autres un halluciné ou un somnambule.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que les Athéniens s'indignèrent lorsqu'ils entendirent Socrate parler de son Génie et des inspirations, qu'il lui devait. « On admettait bien, dit M. Duruy, la vague intervention des Génies dans les affaires de ce monde : c'était de tradition ; mais on se révoltait à la pensée qu'un homme eût à son service un démon familier qui le guidât dans les actes de sa vie. Cette prétention d'être en communication permanente avec les dieux parut une impiété sacrilège. »

Donc, il y avait dans la croyance de Socrate quelque chose d'exotique et de contraire aux traditions de ses compatriotes. M. Duméril pense que le philosophe l'avait puisée dans la religion des Perses et dans les livres sacrés de l'Orient.

Digitized by Google

Le démon de Socrate aurait été dans l'esprit de ce philosophe un des férouers, sortes de génies qu'Ormuzd le bon Principe, opposé au mauvais désigné sous le nom d'Ahriman, plaçait auprès de chaque individu pour veiller sur lui et lui prêter assistance.

M. Deschamps, censeur honoraire, a donné à la Revue une étude d'histoire littéraire sur le latin moderne; nous remarquons dans ce très intéressant travail le chapitre sur la poésie latine. En quelques lignes rapides, l'auteur analyse les œuvres de Sadolet, de Sannazar et du célèbre Jérôme Vida, auteur de la Poétique et de la Christiade.

Il nous montre, à l'époque de la Renaissance, le chancelier de l'Hôpital, les frères Pithou, le financier Sainte-Marthe, le jurisconsulte Guy Coquille, le calviniste Théodore de Bèze, enfin, le jeune et précoce ami de Montaigne, Étienne de La Boëtie, composant des poèmes latins plus ou moins estimables. Corneille, Racine et surtout Fléchier, cultivaient avec succès la versification latine. Cet art resta en grand honneur pendant tout le cours du XVIIe siècle.

M. Deschamps en donne une preuve saisissante. Il y a au Musée du Louvre deux tableaux fort estimés des connaisseurs : l'un représente un *Groupe de naïades*, l'autre *Sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon*. Ces deux toiles sont d'Adolphe Dufresnoy, peintre du XVIIe siècle, qui, sans être un émule du Poussin ou de Lesueur, fut un artiste de réelle valeur. Eh bien ! ces deux tableaux lui valurent beaucoup moins de réputation que son poème latin *De arte graphica*, dont les humanistes de la vieille Université savent seuls le nom, et encore !...

« Faut-il s'étonner, après cela, que Santeuil fût alors, pour ses hymnes et ses inscriptions, honoré à l'égal des plus grands noms? Que les Pères Sanadon, Brumoy, Cossart, Rapin, Larue fussent mis par l'opinion au rang de Racine, de La Fontaine et de Molière? Aussi la production des vers latins au XVIIe siècle fut-elle énorme ; et, si l'on comptait les vers au lieu de les peser, ce n'est pas la poésie française qui aurait le prix. »

Le célèbre auteur du *Prædium rusticum*, le P. Vanière, obtient une mention toute spéciale et justement élogieuse ; lorsque parurent ses deux premiers poèmes, les *Étangs* et les *Colombes*, le maître de la poésie latine à ce moment, le célèbre Santeuil, qui

Digitized by Google

pourtant ne péchait guère par modestie, s'écria à la lecture de ces deux derniers opuscules : « Voici un nouveau venu qui va nous chasser tous du Parnasse, » ce qui était plus vrai que Santeuil ne pensait.

Vanière, étant venu à Paris, y reçut l'accueil le plus flatteur.

« Le professeur de rhétorique du collège Louis-le-Grand, le P. Porée, qui devait se connaître en poésie latine, dit à ses élèves : « Allons saluer le plus grand poète du siècle. » Vanière étant allé un jour visiter la Bibliothèque royale, on consacra sur les registres de ce grand établissement le souvenir de sa visite. Quoi de plus? Titon du Tillet, ce célèbre et généreux ami des Lettres, qui conçut l'idée du monument en bronze appelé le *Parnasse français*, alla trouver l'auteur du *Prædium rusticum* et lui dit : « Mon Père, j'avais besoin de donner sur notre Parnasse un compagnon au P. Rapin; que je vais lui faire plaisir de lui en donner un tel que vous ! » Enfin, pendant son séjour dans la capitale, on fit frapper en l'honneur du P. Vanière une médaille avec ces mots au revers : *Ruris opes et deliciæ.*

« Le *Prædium rusticum*, poème didactique en seize chants, s'inspire des Bucoliques, mais ne les copie jamais. Le P. Vanière aborde-t-il le même sujet, par exemple l'*Éloge de la vie champêtre*, ou l'industrie des *Abeilles*, certes il n'égale point Virgile, comme l'affirme l'abbé Dartigny, encore moins le surpasse-t-il, comme le prétend l'abbé Desfontaines; mais il a son originalité. Il a dans sa mesure le secret de répandre sur les objets les plus humbles l'agrément et le charme, et si vous lisez les pages où il se souvient du Languedoc, de son village, de son vieux père, de son heureuse enfance et de ses bons amis de Toulouse, vous verrez bien que ce n'est pas là un froid versificateur qui compose par réminiscence, mais un cœur ému qui dit ce qu'il a senti et s'épanche en beaux vers : *Ex abundantiâ cordis os loquitur.* »

La littérature moderne est féconde en poèmes sur les travaux et les plaisirs de la vie champêtre. L'Angleterre s'enorgueillit du poème des *Saisons,* de Thompson; on connaît, en France, celui de Saint-Lambert, qui porte le même titre; nous avons, de la même époque, l'*Homme des Champs* et les *Jardins*, de Delille. Il y a le

Digitized by Google

poème de l'*Agriculture*, par Rosset; celui des *Plantes*, par Castel; le poème des *Mois*, par l'infortuné Roucher, enfant du Languedoc, comme le P. Vanière.

Enfin, le poème des Champs, de Calemard de la Fayette, tient une place honorable à côté de tous ces ouvrages.

On ne peut guère citer au XVIIIe siècle que l'*Anti-Lucrèce*, bon poème latin du cardinal de Polignac. De nos jours, la muse latine, endormie pendant la tourmente révolutionnaire ne se réveilla qu'en 1810, année de la naissance du fils de Napoléon.

A l'avènement du régime de Juillet, il y eut une vive réaction contre la composition latine, les vers surtout.

« Sous le second Empire, en 1859, un événement mystérieux arriva en plein jour au jardin des Tuileries. Un enfant de deux mois, appartenant à une famille très distinguée, fut enlevé des bras de sa nourrice, non par une bohémienne, mais par une personne du monde; et, durant cinq mortels jours, la famille de l'enfant fut en proie à la plus cruelle des anxiétés. Tout Paris s'associa à cette grande douleur; l'enfant fut enfin retrouvé, et son aïeul[1] composa sur cet événement un poème qui eut quelques jours de célébrité : c'est, je crois, le dernier poème latin qu'on ait publié en France. »

Mais, éteinte dans le monde littéraire, la poésie latine se maintint longtemps encore et avec un certain éclat dans les écoles.

Nous arrivons à une belle étude de M. Antoine, professeur à la Faculté des Lettres, sur Marcus Tullius, fils de Cicéron. Cet enfant d'un grand homme était loin d'avoir l'intelligence de son père. « Il n'avait de goût que pour les exercices physiques et les jouissances matérielles; confié aux soins de Dionisius, le savant affranchi d'Atticus, il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues au sujet de son avenir. Cependant il consentit à aller, selon la mode du temps, s'enfermer dans les écoles des rhéteurs et des philosophes d'Athènes, pour y compléter son éducation. Et il partit, non point avec sa malle de voyage et une adresse de restaurant, comme nos étudiants d'aujourd'hui, mais « on lui fit une maison, comme au

(1) M. Cauchy.

Digitized by Google

fils d'un grand seigneur. On lui donna des affranchis et des esclaves, afin qu'il pût paraître avec autant d'éclat que les jeunes Bibulus, Acidinus et Messala, qui étudiaient avec lui. » Et pourtant Cicéron était alors fort gêné, et ses affaires mal en point. Il avait répudié Terentia, à qui il fallait restituer sa dot. Mais celle-ci avait consenti à réserver pour l'entretien de son fils le revenu d'un pâté de maisons, d'une *insula*, qui lui appartenait, revenu qui se montait à 80 ou 100,000 sesterces, c'est-à-dire 20 ou 25,000 francs, ce qui, comme le remarque M. Boissier, semble une pension raisonnable pour un étudiant en philosophie. »

La conclusion de cette étude est que Cicéron, s'il fut un époux cruel et ingrat, se montra bon père pour son fils Marcus et sa fille Tullia, mais qu'il eut à essuyer à leur endroit bien des déceptions et des amertumes. Il adorait sa fille, en qui il retrouvait quelques-unes de ses propres qualités d'esprit et de cœur. Il eut le chagrin de la voir se consumer de tristesse, abreuvée d'outrages par un mari infidèle et débauché, chagrin rendu plus cuisant par le remords d'avoir, par ambition et par faiblesse, contribué à cette douloureuse infortune. Son fils ne répondait à aucune de ses espérances. Et quand le grand homme mourut, il était sans famille : il n'avait plus d'épouse, il n'avait plus de fille, et son fils, qu'il n'avait point vu depuis deux ans, était loin, et devait s'éteindre obscurément après avoir suivi la fortune d'Octave.

Le volume comprend ensuite des observations sur le mariage civil espagnol par M. Brissaud, professeur à la Faculté de droit. Le sujet est bien étudié, mais nous aurions de graves réserves à faire sur les doctrines émises par l'auteur, beaucoup trop favorable à certaines réformes ayant pour objectif le divorce, dont l'Espagne a été jusqu'ici préservée. M. Brissaud, plus radical que M. Laurent lui-même, propose d'assimiler le mariage à un contrat ordinaire et de l'annuler pour erreur ou pour simple dol, lorsque, par exemple, l'un des époux a dissimulé à l'autre des défauts ou une conduite peu compatible avec la dignité morale du mariage. Combien d'unions seraient-elles en état de résister à une pareille épreuve ? Un savant chapitre sur les promesses de mariage termine l'article de M. Brissaud.

Digitized by Google

Signalons une note très érudite de M. Lécrivain sur le caractère de la propriété foncière dans les poèmes homériques.

Sa conclusion est qu'il n'y a, dans ces grandes épopées, aucune trace de la propriété collective, que toutes les vraisemblances et tous les textes sont plutôt en faveur de la propriété privée. « Mais se présente-t-elle sous la forme de la propriété familiale ou sous la forme de la propriété individuelle? Les textes homériques nous éclairent insuffisamment sur ce point. Les principaux caractères de la propriété familiale sont d'être inaliénable, héréditaire, transmissible de mâle en mâle à l'exclusion des femmes; la terre soumise à ce régime appartient collectivement à la famille, au γένος considéré comme une corporation. Or, dans Homère, les femmes paraissent exclues de la possession du sol; les dots qu'elles reçoivent sont toujours mobilières [1]; il en est de même des compositions; elles sont toujours payées en argent ou en troupeaux [2]. Il n'est jamais question dans Homère de ventes immobilières ni de donations foncières, sauf de la part des rois, qui peuvent donner à leurs esclaves, en guise de pécule, non seulement des maisons, mais des champs [3]. Ces quelques indices sont en faveur de la propriété familiale. Cependant, il est question dans l'Odyssée d'un partage égal du patrimoine entre les enfants [4] : la terre y était-elle comprise? L'expression très générale ζωή paraît le faire croire. Toutefois il est difficile de se prononcer. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque historique, la famille grecque, le γένος, a encore quelques propriétés foncières collectives; il se peut que ce soient des débris d'une institution ancienne et qu'on ne soit arrivé que plus tard à la propriété individuelle. »

M. Lécrivain nous donne en outre une notice sur le roi Chrocus, chef d'une bande d'Alamans, qui, dans le courant du IIIe siècle, avait, d'après Grégoire de Tours, ravagé Clermont, le Gévaudan, et le pays d'Arles. L'histoire de Chrocus paraît avoir un fondement historique sérieux.

(1) *Il.*, 6, 394; 16, 178 et 190; 23, 472. *Od.*, 6, 159; 8, 318; 11, 282. Ce sont les ἕδνα.
(2) *Il.*, 9, 632; 3, 459.
(3) *Od.*, 14, 64; 21, 212-216.
(4) *Od.*, 14, 208.

Digitized by Google

M. Paget, doyen de la Faculté de droit, nous expose les principes et l'économie du nouveau Code civil adopté par le Japon d'après les indications de M. Boissonade, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris, conseiller légiste du Gouvernement japonais et directeur de l'École de Droit de Tokio.

La révolution juridique, proclamée et consacrée par la promulgation du Code civil de 1891, a ses causes et son explication dans les événements politiques récents.

« Le Japon est resté à peu près fermé aux Européens jusqu'en 1852. Mais, depuis cette époque, l'invasion de l'Occident a été si rapide et si puissante qu'en 1867, à suite d'une commotion qui restaurait l'ancienne dynastie des Tenno, la féodalité, qui absorbait les forces vives de la nation, s'effondrait, et l'on copiait hardiment, sans transition, la civilisation européenne : administration, droit, justice, toutes les institutions françaises, allemandes ou anglaises, un peu à l'aveugle, étaient instaurées dans les grandes îles, et voici que sur plus d'un point nous sommes, non plus seulement suivis, mais devancés.

« Ainsi en est-il pour le nouveau Code civil qui a suivi de près la promulgation des lois criminelles inspirées par un esprit sage, et abolissant les cruelles pénalités d'origine chinoise.

« Le Japon a donc, en quelques années, renouvelé l'esprit et le texte de ses lois. Sera-t-il aussi facile de les adapter au tempérament et aux mœurs des sujets? C'est ce que l'avenir nous apprendra ; mais il est permis d'en douter. Déjà le Gouvernement, mieux avisé que Justinien, qui interdisait, sous les peines les plus sévères, tout commentaire de ses Codes, — moins alarmiste que Napoléon qui, lors de l'apparition du premier commentaire du Code civil, s'écriait : « Mon Code est perdu, » — le Gouvernement japonais a demandé au principal rédacteur de ce recueil de lois privées un Commentaire qui restera comme un précieux exposé des motifs. »

M. Fabreguettes, premier président de la Cour d'appel, a fourni au recueil une magistrale étude sur la responsabilité des criminels. Sans vouloir supprimer l'examen scientifique des inculpés au point de vue mental, le savant auteur s'élève avec force contre l'abus des théories qui aboutissent à l'irresponsabilité des malfaiteurs.

Digitized by Google

On a dit que le crime était une névrose, et que le vice et la vertu étaient des produits comme le sucre et le vitriol.

Pour les médecins déterministes, tout criminel ou peu s'en faut, est un aliéné victime des prédispositions de l'atavisme. Nous n'en sommes pas encore arrivés, en France, à nier le libre arbitre, et M. Fabreguettes rappelle ce passage de Fénelon qui exprime des vérités toujours actuelles, malgré les phénomènes nouveaux de l'hypnotisme et du somnambulisme :

« Donnez-moi, dit-il, un homme qui fait le profond philosophe et qui nie le libre-arbitre ; je ne disputerai point contre lui, mais le mettrai à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie pour le confondre par lui-même. Je suppose que la femme de cet homme lui soit infidèle, que son fils lui désobéit et le méprise, que son ami le trahit, que son domestique le vole; je lui dirai, quand il se plaindra d'eux, ne savez-vous pas qu'aucun d'eux n'a tort et qu'ils ne sont pas libres de faire autrement? Ils sont, de votre aveu, aussi invinciblement nécessités à vouloir ce qu'ils veulent, qu'une pierre l'est à tomber quand on ne la soutient pas. N'est-t-il donc pas certain que ce bizarre philosophe, qui ose nier le libre-arbitre dans l'école, le supposera comme indubitable dans sa propre maison, et qu'il ne sera pas moins implacable contre ces personnes, que s'il avait soutenu, toute sa vie, le dogme de la plus grande liberté? »

« Arrière donc toutes ces théories funestes! Ce qui est vraiment à craindre, c'est que, par toutes ces négations accumulées, on n'arrive à ébranler l'idée de la responsabilité dans la conscience des individus. Le mal est déjà fait pour la conscience des masses. De terribles exemples nous ont montré que les crimes des foules semblent n'être pas des crimes et que les responsabilités collectives ne paraissent pas lourdes à porter. Le mal serait irréparable s'il venait à s'étendre aux responsabilités individuelles; un peuple serait bien près d'être perdu le jour où le plus grand nombre des citoyens qui le composent ne verraient plus dans la responsabilité morale qu'un reste de superstition, et dans la pénalité, qu'un artifice légal imaginé pour protéger les intérêts[1]. »

(1). Caro, *Problèmes de morale sociale.*

Digitized by Google

M. Crouzel, bibliothécaire de l'Université, nous donne un travail sur la lutte pour la vie, analysant les doctrines d'Herbert Spencer.

Ce qui est odieux dans ce philosophe, c'est la proscription de l'assistance et de la charité. D'après son école, celle du *Struggle for life*, le faible doit toujours être écrasé par le fort. M. Crouzel n'hésite pas à se séparer sur ce point de l'écrivain dont il étudie les ouvrages.

Mentionnons l'étude sur les carrés magiques de M. Masssip; l'article, d'un vif intérêt local, de M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, sur un personnage éminent, curieuse physionomie du XVIIIe siècle, le marquis de Pégueirolles, avocat général, président à mortier au Parlement de Toulouse, et mainteneur des Jeux Floraux. Ce personnage avait figuré dans l'histoire des Jeux Floraux de Poitevin-Peitavi. Pégueirolles appartenait à une famille noble du Languedoc. Né en 1721, il était nommé à 27 ans, en 1748, avocat général au Parlement de Toulouse, avec dispense de l'âge réglementaire qui était alors de 30 ans. Cinq ans après, en 1753, le roi lui accorda des lettres de provision de Président à mortier. Il était alors mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux.

Pégueirolles, devenu Président honoraire en 1767, mourut en 1794, à soixante-quatorze ans, après avoir traversé la prison révolutionnaire et l'hôpital.

Le volume manuscrit de ses œuvres, analysées par l'abbé Douais contient quarante-six pièces.

Ces compositions peuvent être distribuées en deux groupes principaux : les œuvres du magistrat, les œuvres de l'homme de lettres.

Au magistrat se rapportent les discours ou plaidoiries comme avocat général, les discours du président à mortier à l'ouverture du Parlement ou, les jours de redde, aux capitouls; à l'homme de lettres appartiennent quatre discours prononcés aux Jeux Floraux et la traduction de l'ode d'Horace : « *Quem virum aut heroa* », la douzième du livre Ier. Restent enfin quelques consultations ou réponses du jurisconsulte.

Les œuvres de l'avocat général et du légiste s'ouvrent par le discours que M. de Pégueirolles prononça, le 13 novembre 1748,

Digitized by Google

à l'ouverture du Parlement. Il prit pour sujet : « Le magistrat, sa dignité et ses devoirs. » L'idée fondamentale de ce discours est que « le magistrat est fait pour le peuple; c'est un édifice de grandeur qui n'a pour fondement que l'utilité publique. » Dès lors, il ne doit pas se laisser aveugler par la pompe qui l'environne; au contraire, cet éclat lui dit ce qu'il est. Il est, en effet, « dans l'ordre politique, le modérateur de tous les états, le lien de la société, le dépositaire de la plus noble portion de l'autorité royale. » A vrai dire, les rois ne sont que les premiers magistrats. Dès lors, au lieu de « dormir dans l'indolence, à l'ombre des fleurs de lis, » le magistrat se doit tout entier au bien public; il oubliera l'intérêt personnel; il se montrera intègre dans l'application des lois; il écartera les intrigues et les cabales; c'est avec la même balance qu'il rendra la justice aux pauvres et aux riches, aux petits et aux grands; en un mot, il repoussera la vanité, qui amollit le cœur et rétrécit l'esprit.

« Dans un discours au Parlement, Pégueirolles peignait le rôle que ce grand corps judiciaire remplissait en France.

« Vous êtes, Messieurs, disait-il aux conseillers, le tribunal aussi ancien que la monarchie (ce point est fort contestable), essentiel à sa constitution, toujours unique, quoique dispersé en divers lieux, pour se rapprocher des peuples, dépositaire des lois, conservateur des mœurs et des formes anciennes, lien qui tient intimement unis le chef et les membres, conseil naturel et nécessaire du Roi. »

« Dans son discours de rentrée pour l'année 1758, où il s'indigne contre les détracteurs du règne, il salue le talent, les connaissances, le génie de Daguesseau, « orateur, jurisconsulte, littérateur, homme d'État, élevé par le cri de son mérite au faîte de la magistrature; plus grand encore, lorsqu'en ouvrant sa carrière, il étonna le tribunal et le barreau par les traits d'une éloquence aussi mâle que brillante ».

« Comme mainteneur des jeux floraux, M. Pégueirolles s'occupa de traduire Horace. Sa traduction, exacte quant au sens, manque cependant de jour et de lumière, du charme poétique de l'original. Après l'avoir lue, on ne s'étonne plus que le tour fin, distingué, heureux qui donne de la vie, de l'intérêt et de la vérité au discours ait fait à peu près toujours défaut à M. de Pégueirolles, écrivain et

Digitized by Google

orateur. Mais même quand il nous paraît ordinaire, il nous intéresse. Nous avons en lui la bonne mesure des esprits qui passaient pour distingués, à Toulouse, au milieu du siècle dernier. »

Le volume se termine par l'éloge de M. de Planet, de M. Legoux, et par le rapport général sur les concours de 1892, par M. Berson. Enfin sont énumérés les sujets de prix ; le bulletin des travaux de l'Académie clot cet intéressant recueil, où la variété des questions étudiées, l'érudition solide et le style aussi brillant que sobre prouvent qu'à Toulouse le mouvement scientifique et littéraire n'a rien perdu de sa féconde intensité.

PAUL GRIVEAU.
Avocat à la Cour d'appel de Paris.
Ancien Procureur de la République.

Digitized by Google

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES

DE LA GRANDE BRETAGNE

PAR

M. LOYS BRUEYRE

L'étude des contes populaires est fort à la mode depuis quelques années. Chez nous et chez les peuples voisins, des érudits, des sociétés spéciales recueillent, comparent et commentent les légendes plus ou moins enfantines et naïves qui se sont conservées dans la tradition des chaumières; ils y cherchent des lumières nouvelles pour éclairer quelques points des temps obscurs qui ont précédé l'histoire, pour étayer ou contrôler certains systèmes qui ne pourront jamais, hélas, être que des hypothèses, sur l'origine, les croyances, les migrations des peuples primitifs. Ces études sont devenues assez générales pour avoir reçu un nom, et le mot de *Folk-Lore* est désormais consacré.

Notre confrère, M. Loys Brueyre, est un des premiers en France qui aient compris l'intérêt historique et philosophique de ces anciennes fables, et, dès 1875, il a publié un volume d'un haut intérêt sur les *Contes et récits populaires de la Grande-Bretagne*[1]. Il n'a pas la prétention d'avoir découvert les légendes qu'il reproduit; il a seulement choisi, pour les traduire, un certain nombre de contes que plusieurs auteurs anglais, écossais ou irlandais ont recueillis dans diverses parties du Royaume-Uni. Mais, à propos de chaque conte, il a recherché et il rappelle les légendes similaires qui ont été retrouvées dans d'autres parties de l'Europe, de l'Asie, quelque-

(1) Paris, Hachette, 1875.

Digitized by Google

fois même de l'Afrique. Son livre est une étude complète des contes populaires chez les divers peuples civilisés; il en a résumé les conclusions dans une *Introduction* aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la précision du style.

Pour M. Brueyre, le thême primitif des contes faisait partie du système religieux et philosophique de la nation dont sont issus tous les peuples aryens. Une fois entrés dans le fonds populaire, ces contes ont suivi dans leurs migrations les divers essaims de la race aryenne; partout ils ont été conservés par la tradition, même après que le sens mythique en eût été perdu, après que la mythologie dont ils étaient l'expression eût été oubliée. Mais chaque peuple a apporté au récit primitif quelques changements inspires par ses mœnrs, son climat, ses conditions sociales, par ces mille particularités morales et matérielles qui, à la longue, finissent par donner au génie de chaque race son cachet spécial. « Les différences, dit-il, que l'on remarque entre les contes aryens dans les diverses nations indo-européennes ne proviennent que des combinaisons différentes des épisodes qui les composent avec les événements historiques, sociaux ou religieux des pays où ils subsistent, et avec la couleur locale donnée par le narrateur. C'est ainsi que M. P. Kennedy, dans sa préface aux *Contes Irlandais,* dit, avec beaucoup de justesse d'expression, qu'il pourrait intituler son ouvrage *Récits aryens, tels qu'ils sont racontés par les Celtes d'Irlande* ». (*Introduction*, p. IX).

Ce système, qui a longtemps été admis, est aujourd'hui contesté [1]. Nous n'avons pas la prétention de prendre parti dans une question aussi difficile; nous nous bornerons à exposer les idées de notre auteur et à résumer les conclusions très rationnelles et très ingénieuses qu'il tire de ses prémisses.

Si son système est vrai, les détails restés identiques dans les contes similaires des divers pays peuvent nous faire entrevoir les idées, les croyances du peuple primitif qui a imaginé ces contes; les différences qui s'y sont introduites pendant le cours des âges, révèlent les mœurs, les conditions d'existence de chacun des essaims détachés qui ont brodé des variations sur le thême initial.

(1) Voir notamment *Les Fabliaux*, par M. Joseph Bédier. Paris, Bouillon, 1893.

Digitized by Google

Ainsi, pour prendre un exemple, M. Brueyre se croit autorisé à supposer que le peuple primitif dont sortent les races aryennes croyait à l'existence d'une âme distincte du corps (p. 83). Dans beaucoup de contes, en effet, l'âme et le corps sont tellement distincts, qu'ils peuvent, par un enchantement, être séparés; souvent les incidents du récit découlent précisément de cette séparation. Quelquefois c'est un géant dont l'âme est cachée bien loin dans un œuf, dans une pomme. Le géant devient alors invulnérable; en vain frappe-t-on son corps, on ne peut le tuer, puisque l'âme n'est pas là? Mais si le nain, ennemi du géant, parvient à découvrir l'œuf ou la pomme dans sa cachette enchantée et peut l'écraser, le géant meurt aussitôt, quelqu'éloigné qu'il soit à ce moment-là. « Si mon âme était en moi, dit le géant, il y a longtemps qu'ils m'auraient tué..... La reine prit l'œuf et l'écrasa entre ses mains..... Comme elle avait brisé l'œuf, le géant tomba mort. » (*Le jeune roi d'Easaidh Ruadh*, p. 78 et 80)... « Dans l'île, au milieu du lac, est une biche aux blanches pattes, aux jambes fines, à la course rapide; si tu l'attrapes, de son corps s'envolera un corbeau, et si tu attrapes le corbeau il en sortira une truite; dans la bouche de la truite est un œuf, et dans cet œuf est l'âme du monstre. Si tu le brises, le monstre mourra. » (*La Fille de la mer*, p. 90 et 91). Parfois, au lieu d'écraser cette âme isolée du corps auquel elle donne l'impulsion et la vie, le nain se contente de s'en rendre maître. Il devient alors maître du géant lui-même, et c'est sa propre volonté qui désormais fait agir son ancien ennemi. Ailleurs, principalement dans les contes Indiens, c'est en substituant une autre âme à celle dont il s'est emparé que le vainqueur transforme et maitrise son ennemi. Th. Gauthier s'est servi de cette donnée dans un de ses plus ingénieux romans, l'*Avatar*.

Si l'on avait trouvé dans la Bible des passages aussi décisifs, on n'aurait jamais pu soutenir que, à la différence de leurs contemporains les Aryens, les Juifs des premiers âges ignoraient l'existence d'une âme distincte du corps.

Nous avons fait remarquer, dans une autre étude[1], que dans les

(1) *A propos des contes de Perrault* (*Revue de la Sociétés des Études historiques*, 1893, p. 143).

Digitized by Google

contes recueillis par Perrault il n'est jamais question de Dieu. Nous en avons conclu que ces contes ont une origines payenne. M. Brueyre arrive à la même conclusion pour les *Contes populaires de la Grande-Bretagne* et il en donne une autre preuve peut-être plus décisive encore, c'est que jamais il n'y est question du diable. Nous y trouvons des êtres merveilleux de toutes sortes, dont les uns sont les ennemis, les autres les amis de l'homme : des fées, des génies, des nains et des géants, des elfes, des gnômes, des monstres, des animaux enchantés; nulle part nous n'y rencontrons ni Dieu, ni anges, ni démons, ni saints, aucun de ces êtres surnaturels dont la Bible nous révèle l'existence et nous définit le caractère. Ces traditions sont donc antérieures au Christianisme et étrangères à la tradition hébraïque.

D'autre part il est à remarquer que l'intention morale en est presque toujours absente. Le récit primitif, moral ou non par lui-même, ne se proposait pas d'inviter les hommes à la vertu : il était uniquement le symbole d'une mythologie; il n'avait d'autre but que de rappeler, sous une forme voilée, la fable que les sages de ces temps reculés avaient imaginé pour essayer, comme l'ont fait après eux leurs successeurs de tous les âges du monde, d'expliquer l'inexplicable. Lorsque nous y trouvons une leçon morale, c'est, dit M. Brueyre, « que les narrateurs, ayant fini dans la suite des siècles par perdre de vue le caractère purement mythique de ces contes, leur ont donné un sens et une conclusion qu'ils n'avaient probablement pas à leur point de départ, afin de faire servir les traditions populaires à la propagation de doctrines morales, philosophiques ou religieuses » (*Introduction*, p. VIII). Ces passages sont des altérations du texte primitif ou des interpolations, de même que ceux qui contiennent une allusion aux habitudes religieuses modernes, aux sermons, aux prêches, etc.

Les vieux contes, d'accord en cela avec le fond de la nature humaine et surtout avec l'instinct des humbles et des faibles, consacrent toujours la victoire de la ruse sur la force, du nain sur le géant, du petit sur le grand. D'autre part, le héros du conte a toujours pour but un avantage matériel, tel qu'un trésor à conquérir; il ne poursuit pas, comme les chevaliers du moyen âge, la gloire, l'honneur, la

Digitized by Google

délivrance d'une belle captive ou la défense des opprimés : il vise la richesse du voisin; il s'en empare, par la force s'il le peut et plus souvent par l'adresse; cette richesse est sa récompense, ainsi que dans les contes de Perrault.

Le roi et la reine, après avoir tué le géant en écrasant l'œuf dans lequel était cachée son âme, « prirent beaucoup d'or et d'argent.... et vécurent heureux et prospères par la suite » (*Le jeune roi d'Éasaidh Ruadh*, p. 80).

Ailleurs, Jack tue le géant pour prendre tous ses trésors : « de ce jour, Jack et sa mère vécurent riches, heureux et honorés » (*Jack et la Tige de haricots*, p. 38.)

Un autre Jack, dont l'amoureuse est pauvre, annonce aux jeunes filles de la contrée qu'il épousera la plus riche d'entre elles, et il les invite à venir toutes le lendemain devant sa maison avec leur argent dans leur tablier. Quand elles sont venues, il commande à son bâton enchanté de les tuer; il prend leur argent, le verse dans le tablier de la jeune fille qu'il aime et s'écrie : « Maintenant, ma chérie, tu es la plus riche; je t'épouse! » (*L'Ane, la Table et le Bâton*, p. 50).

En ces temps, pour être heureux et honoré il suffisait d'être riche; il n'était pas nécessaire d'avoir la conscience tranquille. Ou plutôt, on avait la conscience tranquille quand on avait tué son ennemi ou son voisin et qu'on s'était emparé de ses biens. Nous retrouvons la même morale, naïvement exprimée, dans la poésie des temps barbares, dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme dans les *Sagas* scandinaves, et même dans les légendes qui ont précédé la chevalerie. Il n'est pas exact que, comme le prétendent beaucoup d'historiens et de philosophes, la morale n'aît pas progressé depuis le commencement du monde : la délicatesse des sentiments s'est, aussi bien que la science, développée avec la civilisation; nul législateur n'oserait plus assimiler la femme du prochain ou son serviteur à son bœuf et à son âne. Le droit de conquête lui-même, qui pendant tant de siècles a régi la politique, commence à être jugé, tout autant que le vol à main armée ou l'esclavage, un abus révoltant de la force brutale. Il semble ne plus être admis par la conscience moderne que vis-à-vis des peuplades demi sauvages qui vivent en dehors du droit

Digitized by Google

des gens. Le respect du droit, le respect de l'homme gagne chaque jour dans les pays civilisés, en attendant qu'une nouvelle invasion de barbares ramène encore une fois l'Europe dans la nuit cruelle, et nous rappelle que la bête humaine vit toujours, que pour elle la force prime le droit quand le droit néglige de rester armé pour se défendre.

Les divers auteurs qui ont porté leur attention sur les contes populaires se sont attachés chacun à un point de vue particulier, celui sans doute qui répondait le mieux à la tendance mutuelle de leur génie ou à l'ensemble de leurs études. Notre Charles Perrault a cherché avant tout à amuser les enfants, et, comme il avait la grâce, la naïveté, la malice, il a écrit des contes adorables qui amusent les petits et les simples et qui charment les lettrés. Gœthe aimait aussi les contes et les vieilles légendes; plusieurs fois il y revient dans *Werther*, un de ses premiers ouvrages. Mais il en voyait surtout la poésie et le sens profond : des vieux fabliaux il a tiré le *Roman de Renard* et la *Légende de Faust*. Les frères Grimm se sont préoccupés de reproduire avec fidélité la tradition populaire. Aussi leurs contes, précieux pour l'érudit, ont-ils parfois une sécheresse fâcheuse ou une révoltante brutalité.

C'est plutôt en historien que M. Brueyre a étudié les contes populaires de la Grande-Bretagne. De même qu'aujourd'hui l'on cherche avec succès dans l'épigraphie la révélation par le détail des grands faits historiques, de même il a demandé aux contes et aux légendes leur témoignage pour essayer de deviner ces événements qui, accomplis à des époques d'ignorance et d'obscurité, sont perdus dans la nuit des temps préhistoriques.

Il a divisé en trois époques les contes qu'il a traduits :

1° Les contes d'origine aryenne, les plus intéressants quand on veut étudier l'origine et les migrations des races;

2° Les contes inspirés par les traditions locales et par les mythologies nées dans la Grande-Bretagne postérieurement à l'invasion aryenne;

3° Les traditions modernes engendrées par les faits historiques ou religieux survenus depuis la chute de l'Empire romain et l'avènement du Christianisme.

Digitized by Google

Dans chaque groupe il cite, résume, explique des contes très heureusement choisis, souvent pleins de grâce et de couleur locale, dont la lecture et le rapprochement font de son livre une étude des plus intéressantes en même temps que des plus instructives.

EUGÈNE MARBEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DÉCÈS DE M. DUVERT. — NOMINATION DE MM. WELCHINGER ET GOSSOT DANS LA LÉGION D'HONNEUR M. JOSEPH AUBERT ET LA FRESQUE DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Décès de M. Gustave DUVERT, ancien Président de la Société des Études historiques.

Le 28 novembre 1893, est décédé dans sa soixante-deuxième année, en son domicile à Paris, rue de Vaugirard, 71 *bis*, M. Félix-Gustave Duvert, ancien Président de la Société des Études historiques, Président honoraire de la Société amicale des commis d'agents de change, membre de la Société de législation comparée et de la Société d'Économie politique, officier de l'Instruction publique, officier de l'ordre du Vénézuela.

Les obsèques ont eu lieu le 30 novembre. Après un service religieux, célébré à l'Église Notre-Dame-des Champs, où la Société des Études historiques se trouvait représentée par son Président, M. Loiseau, ses anciens Présidents : MM. Marbeau et Flach, son secrétaire général et plusieurs membres titulaires, le corps a été transféré à l'Étang-la-Ville où la famille de M. Duvert possède une maison de campagne.

L'inhumation au cimetière de cette commune a eu lieu après une cérémonie religieuse à laquelle assistait la population entière qui entourait M. Gustave Duvert de sa respectueuse sympathie. Sur la tombe, trois discours ont été prononcés au nom de la Municipalité et des habitants de l'Étang-la-Ville ; au nom de l'Association amicale des commis d'agents de change, au nom de la Société des Études historiques.

Nous nous faisons un devoir de les reproduire, tant ils font connaître le caractère et honorent la mémoire de notre regretté confrère et ami.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. GASTON DE PELLERIN DE LATOUCHE

Maire de l'Étang-la-Ville.

Messieurs,

Des paroles éloquentes vont retracer à l'instant la vie de travail, la carrière honorable de M. Gustave Duvert. Qu'il me soit permis au nom du conseil municipal de l'Étang-la-Ville, au nom de tous les habitants de ce village, de rendre un suprême hommage à l'homme de bien que nous avons aimé et d'apporter à sa famille désolée, le respectueux témoignage de notre sympathie et de notre affliction.

Certes, l'existence si dignement, si noblement remplie, qui va nous être dépeinte, s'est écoulée au foyer le plus actif du Paris qui travaille et prospère; mais, dans cette riante vallée, où les échos presque lointains de la capitale ne parviennent qu'affaiblis, M. Duvert a vécu, chaque année, de longs mois de bonheur dont il a marqué le souvenir en nous tous et pour toujours, par sa bonté, par son extrême bienveillance et par l'affection débordante qu'il portait à ce pays qui était sa résidence de prédilection.

Dès que les desseins de la Providence l'eurent fait entrer dans une famille depuis longtemps déjà établie et justement considérée à l'Étang-la-Ville, il partagea pour ne l'abandonner jamais, pour le développer même, cet attachement que le regretté M. Blot, son beau-père, avait voué à notre petite commune.

Au conseil municipal, au conseil de fabrique, il voulait bien apporter le concours élevé de ses sages avis, de ses conseils prudents, et, c'était une grande joie pour lui, de constater et d'encourager dans la plus large mesure l'amélioration des conditions de notre existence rurale qu'il avait connue presque encore primitive.

Accessible à tous, toujours affable et courtois, charitable, il laisse dans le cœur des favorisés et des humbles, des regrets qui ne s'effaceront jamais.

Nous avons devant les yeux encore, car c'était hier que passaient ces jours heureux, le spectacle de la vie de famille intime dans laquelle notre ami à jamais perdu, puisait à la fois le repos si justement gagné par ses la-

Digitized by Google

beurs et la satisfaction ineffable du devoir accompli. Cette union si complète des siens, de ses chers enfants groupés par la tendresse autour de lui, le dévouement inaltérable d'une épouse aujourd'hui abîmée dans la douleur, lui firent, au Chalet des Grès, dans ce nid de verdure qu'il aimait, la plus digne, la plus belle fin d'existence qu'il soit possible de concevoir.

Pour bien affirmer les sentiments qu'il nous portait, il a voulu que son corps reposât dans ce cimetière.

Nous nous honorons, Messieurs, de rendre à cette dépouille mortelle les derniers devoirs et nous trouvons une humaine consolation dans cette pensée, dans cette illusion, que nous le possédons encore !

La vie de M. Duvert est tout entière un exemple. La rappeler est le seul adoucissement que nous puissions offrir à la douleur de ceux qui le pleurent amèrement. Mais, nous croyons, comme il croyait lui-même de toutes les forces de son âme de chrétien, que la mort impitoyable n'est point la séparation éternelle.

Cet ami si dévoué, ce frère, ce père si tendre, ce mari si cher, dans la félicité dernière qui lui est échue, a toujours conscience des choses de la terre. Que son regard s'abaisse sur ceux qu'il vient de quitter ! que son regard s'imprègne une fois encore de cette douceur que vous lui connaissiez, et qu'il nous console en nous fortifiant par sa sérénité !

DISCOURS DE M. LECOMTE

Chevalier de la Légion d'honneur,
Agent de change honoraire. Président de la Caisse de retraites des commis d'Agents de change de Paris.

Messieurs,

Il y a à peine deux mois, que je venais dans ce joli village rendu visite à mon vieil ami Duvert. Je le trouvais comme toujours, souriant et doux,

Digitized by Google

sans plainte aucune, sans récrimination contre l'état de sa santé, dont il savait pourtant bien la fragilité. Il me fit les honneurs de son jardin tout ensoleillé, de sa maison, avec la joie de celui qui sent profondément, après une vie très remplie, les charmes de la nature, du foyer et de la famille. Qui m'eût dit que ma seconde et si prochaine visite s'adresserait dans le même village à sa dépouille à jamais glacée!

Je vous prie de me permettre, à mon tour, de lui apporter, tant en mon nom, qu'au nom de tant d'autres dont il avait pris la cause en mains (et dussé-je répéter quelques-uns des éloges qui viennent de lui être si éloquemment décernés) l'hommage que lui doivent notre affection et notre reconnaissance.

Je n'ai point à vous retracer ici, Messieurs, l'existence si féconde de M. Gustave Duvert; elle peut se résumer en ces mots :

Travail, Conscience, Dévouement.

Ce fut un travailleur comme il en est peu, qui sont un foyer auquel ceux qui l'approchent empruntent un peu de cette flamme qui fait aboutir l'effort : c'est le feu sacré.

Par sa grande intelligence, par son zèle sans mesure pour la prospérité de sa carrière qu'il avait embrassée, par sa puissance de travail, il était cette lumière qui a guidé et qui guidera longtemps encore la plupart d'entre nous, dans les travaux professionnels.

Et pourtant, Messieurs, cette grande maison des Moreau à laquelle il appartint durant quarante ans et dont il était comme une des clés de voûte, ne suffisait pas à l'activité de son esprit, à la chaleur de son cœur, quelque dépense qu'il en fît.

La diffusion des Études historiques, l'Étude de la science de l'Économie politique, de la Législation comparée, l'avaient captivé et lui permettaient d'étendre toujours, pour le profit d'autrui, le domaine de ses connaissances déjà si variées. Au sein des sociétés où s'élaboraient tant d'intéressantes questions, il prenait vite, par son application passionnée, un rang important, et pour reconnaître ses services, la Société des Études hisioriques, par exemple, le nommait Président honoraire.

L'intérêt qu'il portait à ses concitoyens de Paris et de l'Étang-la-Ville, lui réservait une place qu'il occupa avec son dévouement et son assiduité accoutumés, tant à la caisse des écoles du IXe arrondissement de Paris, qui perd en lui un précieux collaborateur, qu'au Conseil municipal de sa commune et dans les Conseils de fabrique des paroisses auxquelles il appartenait.

Dès qu'on le connaissait, on l'appréciait haut; dès qu'on l'appréciait, on l'aimait, et l'on tenait surtout à le garder.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, je tiens très particulièrement à rappeler ici, sa dernière création, son dernier enfant, son Benjamin, pourrai-je bien dire, même devant ses enfants éplorés, je parle de la Caisse de retraites des commis d'Agents de change, près la Bourse de Paris.

Elle est bien le résumé des dons de son intelligence, de son cœur et de son dévouement infatiguable à sa Caisse des travailleurs au milieu desquels il a vécu si longtemps.

Après en avoir assis solidement les bases avec le concours éclairé de coopérateurs non moins dévoués, non moins convaincus que lui, MM. Boudin, Guiaud et Aubarède, il n'eut de repos qu'il n'eut fortifié et couronné cette grande œuvre de bien par la reconnaissance d'utilité publique, qui ne se fit pas trop longtemps attendre; elle consacrait le présent et assurait l'avenir. Je n'ai pas à vous retracer avec quel élan les appelés se présentèrent et pourtant cette confiance des fondateurs se heurtait à la critique ou à l'indifférence de quelques-uns dont on attendait que des encouragements.

A quoi bon une Caisse de retraites pour des commis d'agents de change, leur assurant une modique pension après quinze ou vingt années d'association, à quoi bon disaient ceux qui ne comprenaient pas le bienfait et le mécanisme de cette accumulation de modiques épargnes et qui s'imaginaient peut-être que, naviguant sur un Pactole réputé intarissable, nos commis n'avaient que faire de telles combinaisons! à ces jugements frivoles, qui rencontrent sur leur chemin, presque tous ceux qui créent quelque chose de sérieux avec un but plus ou moins éloigné.

Je n'ai qu'une réponse à faire à l'heure actuelle : la Société, fondée par M. Gustave Duvert compte au moins la moitié des commis de la Compagnie des Agents de change, comme adhérents. Plus de deux cents donateurs, à la tête desquels s'est placée notre chambre syndicale, viennent chaque année apporter leur précieux contingent au budget de la Société. C'est qu'aussi pendant quinze ans, M. Duvert n'a pas quitté la brèche un instant, lorsqu'au jour où, trahi par sa santé qui déclinait sensiblement, il cédait, non sans longue résistance, aux conseils réitérés de ses médecins, aux instances de sa chère femme et de ses bien chers enfants, tristement frappés du déclin de ses forces et renonçait définitivement aux fonctions de la Présidence de l'Association où l'avaient maintenu depuis sa fondation la confiance et l'affection des associés. L'Assemblée générale, qui nommait peu après son successeur, lui décerna, à l'unanimité, le titre de Président honoraire.

Peu avant sa retraite, il avait fait appel à notre vieille confraternité et me plaidait de telle façon la cause de sa chère Association, que, comptant l'avoir là près de moi longtemps encore pour entretenir mon zèle, m'éclai-

Digitized by Google

rer de son expérience, de ses conseils, je n'hésitai plus à accepter le grand et périlleux honneur de lui succéder, sans prétendre toutefois à le remplacer.

J'ai fini, Messieurs, sans avoir dit tant s'en faut, et comme il faudrait, tout ce qu'il y aurait à dire sur un tel homme de bien.

Qu'il reçoive ici pour le moins l'hommage de notre profonde et inaltérable reconnaissance. Son œuvre est bien vivace, ses disciples ont tous cette part de feu sacré qui fait le succès. En nous souvenant de lui, nous sommes sûrs de ne pas faiblir à notre tâche.

Adieu, cher Président, adieu mon bien cher ami, reposez en paix; famille, amis, coopérateurs, seront éternellement fiers de vous.

Au nom de la Société des Études historiques, M. Desclosières, secrétaire général, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

L'année 1893 aura été cruelle pour notre Compagnie.

Nous venons à peine de rendre les derniers devoirs à deux de nos anciens Présidents : MM. Bougeault et Louis Lucas, lorsque la mort nous ravit l'un de nos plus aimés confrères : Gustave Duvert, lui aussi un ancien Président de la Société des Études historiques. Nous rappellerons en un autre moment, au sein même de notre Société, en séance publique, les services signalés que M. Duvert ne cessa de nous rendre depuis son entrée parmi nous en 1872, il y a vingt et un ans.

C'était au lendemain de la reconstitution de notre Compagnie sous le titre de Société des Études historiques..

Gustave Duvert fut le premier membre inscrit de cette nouvelle série de collaborateurs qui, avec les Combier, les Bougeault, les Dufour, les Fabre de Navacelle, les Jules David, les Wiesener, les Flach, les Camoin de

Digitized by Google

Vence, les Eugène d'Auriac, devait assurer l'existence de la fille nouveau-née du vieil Institut historique[1].

Gustave Duvert s'intéressait avec autant d'activité que de cœur aux œuvres qu'il estimait dignes de son concours; il nous donna sa collaboration d'ami des recherches historiques, son expérience d'administrateur et le précieux tribut de ses nombreuses relations personnelles.

Les travaux historiques de Gustave Duvert tiennent une place déjà étendue dans la liste biographique et bibliographique consacrée, dès 1883, aux membres de notre Société. Nous y voyons à la suite des savants traités sur les transferts et le contentieux des chemins de fer, œuvres personnelles empreintes de la compétence particulière à l'homme d'affaires éminent qu'il était, nous y voyons, dis-je, figurer avec de nombreux rapports sur des ouvrages offerts, les comptes rendus des travaux de la Société lus en séance publique, alors que Gustave Duvert remplissait les fonctious de secrétaire général adjoint.

Un si utile concours fut récompensé par l'élection à la vice-présidence en 1883, et à la présidence en 1884. Dans ces suffrages si mérités, il n'entrait pas seulement un sentiment de justice, l'affection y tenait la meilleure place. Chez Duvert, l'intelligence était ouverte et profonde, l'aptitude au travail extraordinaire, l'attrait pour les délassements artistiques et littéraires très vif. Mais, au-dessus de tous ces mérites, il faut placer comme les éclairant d'un rayon splendide, une égalité de caractère, une courtoisie de façons, une bonté de cœur, qui faisaient de notre regretté confrère, l'homme le plus aimable dans les rapports quotidiens qu'on puisse souhaiter pour collaborateur et pour ami. C'est ainsi que nous l'avons connu pendant de longues années; c'est ainsi que l'ont connu ses associés et ses subordonnés dans cette grande charge d'agent de change dont les occupations dévorantes épuisaient ses forces de travail sans parvenir à éteindre le besoin d'activité intellectuelle dont il faisait profiter si largement et notre Compagnie et les sociétés d'économie politique et de législation comparée.

Le membre dévoué de tant d'associations d'utilité publique ne nuisait pas au chef de famille et en rappelant les incomparables qualités de caractère et de cœur de Gustave Duvert, nous sommes l'interprète trop imparfait du pieux souvenir conservé à sa chère mémoire par une épouse tendrement dévouée, par des enfants animés pour lui d'une respectueuse sollicitude. Depuis ces dernières années, la maladie née detrop grands labeurs accom-

(1) C'est un devoir permanent de rappeler que cette reconstitution de 1872 a été due à MM. Barbier, Ernest Breton, Carra de Vaux, Louis Lucas, Joret-Desclosières.

Digitized by Google

plis, s'était emparée de la robuste constitution de Gustave Duvert. Il vit le mal venir et le regarda bien en face avec le courage et la résignation du chrétien confiant dans la récompense promise à l'homme de bien. Oui, certes, Messieurs, nous venons, ici, dire un suprême adieu à l'homme de bien, Gustave Duvert, dont le nom restera dans nos mémoires pour rappeler le souvenir : de l'amour du travail, des charmes de l'aménité, de la constante volonté d'accomplir son devoir.

Promotion de M. Welschinger au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Par décret inséré à l'*Officiel* du 11 janvier 1894, M. Henry Welschinger, chef des procès-verbaux du Sénat, a été promu officier à de la Légion d'honneur. La proposition de cette haute et si juste récompense émane du Ministre de la Justice ; elle est le prix des éminents services rendus par M. Welschinger à la direction des importants travaux que depuis longues années déjà il accomplit dans le sein de la haute assemblée qui siège au Luxembourg. Mais les Lettres et l'Histoire réclament leur bonne part dans cette croix d'officier. Il n'est pas besoin de rappeler ici les études, travaux, conférences dont notre distingué Vice-Président est l'auteur. Les tables de notre Revue attestent l'infatigable activité d'esprit de l'auteur de tant de beaux livres, d'esquisses littéraires, de causeries toutes pleines d'entrain, de vaillance et de savoir. Lorsque la bonne information nous est parvenue, il n'y a eu parmi nous qu'une voix qui, certes, ira au cœur de M. Welschinger : « Heureuse nouvelle! notre ami est nommé officier de la Légion d'honneur. »

Nomination de M. Gossot au grade de chevalier.

La promotion de janvier dans la Légion d'honneur, nous apporte encore une autre satisfaction : les constants et longs services de M. Émile Gossot, dans l'Université à laquelle il a appartenu pendant trente-trois ans, viennent d'être attestés par la grande chancellerie qui, en conférant à notre confrère la croix de chevalier, récompense la carrière si dignement et si utilement

Digitized by Google

remplie du vénéré professeur qui éleva et par sa parole, et par ses écrits de nombreuses générations. Avec M. Welschinger, M. Gossot partage les sentiments de vive satisfaction que ces deux distinctions font éprouver à notre Compagnie.

Élection. — Constitution du bureau pour 1894.

Dans la séance du 26 décembre 1893, la Société des Études historiques a constitué de la manière suivante son bureau pour l'année 1894 :

Président :	MM. Emmanuel RODOCANACHI.
Vice-Présidents :	Henry WELSCHINGER et Georges DUFOUR.
Secrétaire général :	Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.
Secrétaires généraux adjoints :	Félix TOURNIER et DUMONT.
Administrateur :	Ludovic RACINE.

Installation du Président M. Rodocanachi.

L'installation du nouveau Président a eu lieu à la séance du 10 janvier 1894. En l'absence de M. Loiseau, Président sortant, ayant exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à la séance, M. Marbeau, ancien Président, a souhaité la bienvenue à M. Rodocanachi et rappelé avec quels sentiments de sympathie pour sa personne et d'estime pour ses publications distinguées, la Société avait procédé à son élection.

M. Rodocanachi a répondu :

Messieurs et chers Confrères,

Vous avez voulu, en m'accordant l'honneur de vous présider, récompenser mon zèle pour la Société et cependant ce zèle est tout naturel. Quel est celui qui, curieux des choses historiques et amoureux de bonne littérature, ne se sentirait pas, une fois admis au milieu de vous, invinciblement ramené à

Digitized by Google

nos séances et pourrait se soustraire volontairement au charme de votre commerce?

Mais nos séances ne sont pas seulement une agréable diversion aux choses maussades qui se passent autour de nous, elles ont une utilité plus haute. C'est le commun penchant, je dirais presque, si je n'étais entouré de savants, le commun travers des chercheurs, des travailleurs de s'isoler dans leurs études, de se faire de leurs livres et leurs manuscrits un rempart derrière lequel ils s'ensevelissent, oubliant trop souvent qu'un événement, une histoire même n'est jamais qu'un épisode dans l'existence de l'humanité où tout se tient, où tout s'enchaîne étroitement. Souvant un fait lointain jette un jour subit et inattendu sur un autre fait, un détail ignoré d'histoire explique toute une suite de circonstances. Nos séances ont ce grand avantage qu'elles amènent ceux qui y prennent part à se retremper dans l'étude génerale de l'histoire, à prendre contact avec leurs confrères en science. Nos historiens y trouvent aussi parfois des compléments d'information précieux et, sous la forme la plus cordiale et la plus bienveillante, les plus jeunes y reçoivent d'utiles conseils.

L'un de nos plus sympathiques collègues disait naguère que nous formions une famille, et c'est en famille effectivement, avec un sentiment très profond de solidarité et d'estime réciproque, que nous nous prêtons un mutuel concours et que nous accueillons les œuvres si intéressantes qui nous sont présentées.

Puisque vous avez bien voulu, ce dont je ne saurais assez exprimer ma gratitude, faire de moi cette année votre père de famille, je m'efforcerai de diriger vos séances dans cet esprit de franchise et de courtoisie qui est l'honneur et qui fait le charme de notre Société, et je n'aurais, pour cela, qu'à m'inspirer des traditions et à me conformer à l'exemple de mes prédécesseurs dont le souvenir nous est resté si cher.

M. Joseph Aubert, membre de la Société des Études historiques, (quatrième classe, Beaux-Arts) et la fresque de Notre-Dame-des-Champs, coupole de l'abside.

A la séance du 10 janvier, M. le Secrétaire général a communiqué un grand et beau dessin, reproduction héliographique Dujardin, représentant

Digitized by Google

la grande fresque peinte par notre confrère, M. Joseph Aubert, et décorant la coupole de l'abside de l'église Notre-Dame-des-Champs.

Cette composition représente le couronnement de la Vierge (à gauche un ange présente une couronne), parce qu'elle doit faire partie d'une décoration d'ensemble de toute l'église de Notre-Dame-des-Champs, dont les murailles ont été disposées depuis l'entrée pour recevoir des peintures.

Le plan général projeté consiste dans la glorification de la Sainte Vierge.

Les douze panneaux de la nef jusqu'au transept représenteront les figures de la Vierge dans l'Ancien Testament.

Le grand panneau de gauche à l'extrémité du transept : le Mariage de la Vierge.

Le grand panneau de droite : la Mort de la Vierge.

Les quatre panneaux des bras du transept et les dix de la nef, derrière l'autel, retraceront les quatorze premiers mystères du rosaire.

Enfin la coupole et l'abside correspond au quinzième mystère : le Couronnement de la Vierge.

FRESQUE DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (COUPOLE DE L'ABSIDE)

La Vierge Notre-Dame-des-Champs, tenant une branche d'églantine, descend du Paradis et vient recevoir les hommages et les présents de ses serviteurs groupés autour d'un autel couvert de fleurs.

NOM DES PERSONNAGES DE LA PARTIE INFÉRIEURE DE GAUCHE A DROITE. SAINTS PATRONS DE LA VIE DES CHAMPS

Groupe de gauche. — Saint Guy d'Auderlekt conduisant des bœufs. Saint Fiacre, moine vu de dos, fils d'un roi d'Écosse, jardinier.

Groupe du second plan à la suite de saint Fiacre. — Saint Phocas, jardinier, martyr. Saint Victor, martyr, patron des vignerons en Provence. Saint Léonard, patron des paysans bretons. Saint Vincent, diacre martyr, patron des vignerons en Portugal. Saint Isidor, laboureur à genoux, tenant une faucille. Saint Vernier, vigneron martyr enfant, tenant une corbeille de raisins.

Groupe d'évêques. — Saint Paulin, évêque de Nole, tenant une chaîne, cultivait la terre pendant sa captivité volontaire chez les Vandales. Saint Maurille, évêque d'Angers, tenant une bêche, fut jardinier. Saint Éloi, évêque à barbe lanche, fut berger. Saint Honoré, évêque martyr, patron des meuniers.

Digitized by Google

Saint Bernard, fondateur des Cisterciens, moines cultivateurs. Saint Dominique, tenant le rosaire qu'il institua.

Au milieu. — Sainte Geneviève, costume de vierge chrétienne, tenant le flambeau de la foi (bergère). Sainte Germaine, bergère tenant des roses dans son tablier. Sainte Marguerite d'Antioche, bergère. Jeanne d'Arc. Saint Vincent de Paul, qui fut berger. Saint François d'Assise, qui charmait la nature.

Groupe de droite. — Saint Hubert, à genoux devant son cerf miraculeux, patron des chasseurs. Saint Julien l'hospitalier, tenant un aviron, patron des bateliers. Saint Valéry, enfant près d'une chèvre, berger. Saint Roch, mourant atteint de la peste, sauvé par son chien. Saint Médard, évêque, tenant une crosse. Saint Barnabé, derrière saint Médard, invoqué pour le beau temps. Saint Cornély, pape, invoqué contre les épizooties. Saint Benoît, moine avec capuchon relevé, père des moines qui défrichèrent. Saint Antoine de Padoue, capuchon tombé, invoqué par les paysans. Saint Antoine, ermite, vieillard couvert d'une natte, ermite du désert.

Nota. — La magistrale composition de M. Joseph Aubert inspire ces réflexions : Tous ces serviteurs de l'idée chrétienne, dont la plupart vécurent à la fin du Paganisme, étaient des courageux et des humbles, des amis sincères du peuple, vivant au milieu de lui et pour lui. Ils méritèrent, en leur temps, le titre de bons démocrates, servant l'industrie maîtresse d'alors: l'agriculture, l'aidant de leur science, de leur expérience, de leur travail manuel; devenant les modèles et les instituteurs du clergé, puissant par l'imitation de leurs vertus, amoindri lorsqu'il cessa de les pratiquer. Ces hommes admirables, que la tradition populaire consacra patrons de diverses corporations, protestèrent par l'exemple de leur vie contre l'orgueil, l'égoïsme, la brutalité de l'aristocratie de leur siècle. Les maîtres de leurs jours comptaient arrêter l'élan de la foi dans l'amélioration sociale, en condamnant ces pacifiques, ces serviteurs de la Nature, ces respectueux du droit d'autrui et de la liberté humaine. Le martyre en a fait des saints, patrons du travail et de l'industrie.

G. D.

Digitized by Google

REMARQUES ET PENSÉES

PAR M. E. MARBEAU

Un volume in-32. Paris. Léopold Cerf, 1893.

Un livre de pensées est nécessairement un livre de morale. Dans les sciences du nombre et de l'étendue, des observations absolues s'appellent des axiomes ; dans les sciences du mouvement, de la vie et de la société, des lois. Mais la morale qui n'est pas sociale, qui reste individuelle, s'exprime seule par ces pensées détachées, qu'on a nommées maximes, préceptes, apophthegmes, aphorismes ou parénèses, solennelles proclamations qui, sous les formes de l'assurance, sont des formes du doute. Art dangereux, qui comble les lacunes de l'observation par de l'esprit.

L'idée qu'on se fait d'un livre de pensées est prévue, et bien peu de ces ouvrages y échappent. On se représente l'auteur homme ou femme du monde, alors regardant la vie au point de vue des vertus aimables et honorables. Des relations de famille et de monde suffisent à ceux qui ont leur place faite ; la construction de la société préoccupe davantage ceux qui n'y ont pas encore de rang. On dirait les auteurs de Pensées arrêtés au développement que la civilisation avait atteinte au XVIIe siècle, et tout le travail des sciences sociales accumulé depuis les encyclopédistes non avenu pour eux. On s'attend à saluer des figures connues, l'Amitié et l'Amour, l'Ambition et l'Avarice, et l'Honneur qui diffère de la Conscience, et le Pardon qui n'est pas l'Oubli, et tant d'autres représentants de cœur humain qui sortent comme d'une urne, avec un nombre de voix proportionnées à leur mérite. On n'est pas en peine du style,

Digitized by Google

on sait qu'il sera simple et sobre, subtil et délicat, dépouillé de passion : parler sans accent est la loi de la littérature comme du monde, a dit Schopenhauer, qui pourtant ne s'est pas privé d'expressions fortes. On se doute que l'auteur voit les hommes assez mauvais, et que lui-même est très bon, qu'il a une théorie sévère et une pratique indulgente. Et quand on s'est fait du livre et de l'auteur, cette idée, on admire doucement l'auteur, et on ne lit pas le livre ; on pense qu'on l'écrirait aussi bien soi-même. Voilà pourquoi, après les grands misanthropes qui ont frappé, dans des monuments classiques, les maximes d'airain, le genre était tombé en discrédit, et voilà contre quelles préventions ont eu à lutter les brillants esprits qui, depuis quelques années, ont relevé en France la littérature des Pensées.

Le vrai titre de ces Remarques et Pensées serait peut-être *De Soi et d'Autrui*. Les quatorze parties dans lesquelles elles sont groupées pourraient s'intituler :

La bonté, les affections, la volonté, la conscience, la croyance en Dieu, l'éducation, les relations et l'originalité, les différences d'âge, d'esprit et de position, le moi ou l'égotisme, le moi ou l'égoïsme, le moi dans les idées, les prétentions, la conscience, l'égoïsme et le désintéressement.

Peu d'ouvrages, construits par titres et par chapitres, et constitués par des suites de raisonnements, sont mieux composés que ce livre de pensées détachées. L'esprit d'ensemble a donné l'art d'ensemble. Nous aurions même préféré, tant l'ouvrage est méthodique, que les pensées ne fussent pas séparées typographiquement, qu'elles se suivissent comme les phrases d'un discours continu, donnant ainsi l'aspect ordinaire d'un livre de doctrine. Leur cohérence eût emporté conviction. La transition est inutile quand la progression est aussi évidente.

Voltaire dit de la littérature des Maximes : « Ce n'est pas un livre, mais des matériaux pour orner un livre. » Au contraire, il nous semble que tout livre devrait se composer par pensées, chacune pouvant être lue isolément sans attache de grammaire entre elles, la valeur

Digitized by Google

du tout résultant de la place de chacune, comme les chiffres dans un nombre. L'ordre des idées dédaigne la liaison des mots.

Sans doute l'art de les classer est difficile, mais ce n'est pas autrement que les premiers philosophes condensaient dans quelques centaines de vers les imposants systèmes, où ces poètes, ces métaphysiciens, ces savants parlaient aux peuples antiques, de l'Univers, et, dans un supplément, de l'Homme.

Voici la théorie générale que nous croyons pouvoir donner de l'ouvrage :

Il existe deux forces, opposées dans leurs effets, mais semblables dans leur méthode : l'Égoïsme et la Sympathie. Chacun agit sous l'empire de soi ; il se plaint d'autrui, sans s'apercevoir qu'autrui et soi sont de même nature, et que c'est pour cela qu'ils se disputent les mêmes choses, quand ils ne sont pas assez éclairés pour se les partager, ou pour y renoncer. Et ce qui se vérifie par la lutte se vérifie aussi par l'accord dans les affections. Aux deux ennemis comme aux deux amis, ont peut dire : L'autre c'est toi. Lui et toi, vous êtes l'Univers même, qui prend conscience de soi à des degrés divers que séparent les moments et les espaces, mais non l'Essence. C'est ce que dit la vieille sentence des sages de l'Inde : Tout cela c'est toi. Mais les sages de l'Inde ne parlaient pas d'un Être suprême, sinon comme d'un inconnaissable Absolu d'où sortent les existences réelles, qui sont des rêves. Le moraliste de l'Occident se fait de l'Absolu une idée humaine, tellement humaine qu'il lui faut bien reconnaître la marque de l'homme dans ses créations surnaturelles, et qu'il juge de l'homme d'après son Dieu. Si l'auteur de ces Pensées essaye de se représenter l'universelle expansion dont toute contradiction n'est que la limite, c'est la Bonté qui serait l'attribut principal de l'Être, ou plutôt sa nature. Dans le progrès qui tire de la conscience humaine la notion d'un autre monde, il n'hésite pas à donner pour mobile initial la tendance au bonheur. C'est ce que dit cette pensée :

Les phénomènes naturels et la terreur qu'ils inspirent peuvent rendre l'homme superstitieux; c'est la recherche incessante du bonheur qui le rend religieux.

Digitized by Google

Nous avions résolu de définir sans citer. Mais ce serait se laisser emporter à la philosophie, et le lecteur aime qu'on cite, parce qu'il trouve lui-même la philosophie dans la forme personnelle et l'accent vivant du moraliste. Il faut donc choisir. Au lieu de prendre, dans chaque ordre d'idées, quelques pensées pour exemple, nous préférons réunir celles qui ont, sur certains objets, une valeur de doctrine. Ce qui suit aura donc la figure d'autant de traités très courts. Et, après hésitation, nous avons résolu de les interrompre quelquefois pour faire des remarques sur ces remarques, parce qu'il faut conserver, en présence du talent même, la liberté de son jugement.

De l'esprit.

L'ennui est une défaillance de l'esprit, l'impuissance de la volonté sur la pensée. Paradoxe : le bon sens s'emparant d'un côté imprévu d'une question, et négligeant tous les autres. Le novateur et le rétrograde sont également butés contre le sens commun ; ils ne se demandent pas si une chose est bonne, mais si elle est nouvelle : ce point suffit à l'un pour l'approuver, à l'autre pour la condamner. Invoquer le bon sens dans une discussion, c'est reconnaître l'impuissance de ses arguments. L'art recherche ce qui attire et charme les yeux; le goût ce qui ne les choque point et passe inaperçu : l'actrice doit se costumer avec art, la femme du monde s'habiller avec goût.

Cette simple opposition, avec son aimable exemple, rend raison d'un malentendu qui divise en deux l'espèce humaine, du moins chez les civilisés. On voit pourquoi le bon goût est si mauvais juge en art et en poésie, si impuissant à sentir la grandeur, et pourquoi les âmes prosaïques, qui généralement n'ont que trop de goût, sont si dédaigneuses; les âmes poétiques et les âmes artistes, au contraire, qui font peu d'objections, sont plutôt méprisantes.

L'homme qui écrit une fois par hasard touche à vingt questions étrangères à son sujet. Il profite de l'occasion pour faire valoir sa personnalité, au lieu de s'attacher à faire prévaloir son opinion.

La raison en serait intéressante à démêler. C'est, croyons-nous, que la nouveauté dans un ordre de connaissance ne voit pas tout ce

Digitized by Google

qui y est contenu et erre autour. Ce qui se passe dans les débuts d'un écrivain est visible dans la décrépitude des littératures, où les auteurs, faute d'attention pour beaucoup comprendre, écrivent pour étonner de peu.

Le poète croit nous enivrer de son rêve; il ne fait qu'éveiller le nôtre.

Cette idée neuve et profonde laisse pourtant des doutes. Le lecteur croirait-il sentir comme le poète s'il n'existait entre eux une secrète analogie de souvenirs et une même merveillosité? Au fond les livres ne sont lus que par ceux qui pourraient les écrire (bien entendu s'ils avaient la science et l'art nécessaires). Mais ceux qui ne sont pas de la même humanité que l'auteur ne voient rien dans ses ouvrages.

Les contemporains jugent un livre comme un auteur juge ses œuvres : en s'y recherchant eux-mêmes. Ils s'y plaisent s'ils s'y retrouvent.

Voilà qui modifie fortement la pensée précédente et on ne peut se défendre ici d'apporter un exemple. Les lecteurs de romans et les érudits, deux espèces d'esprits frivoles, s'imaginent les premiers que les auteurs de leur temps dépassent tous ceux qui ont paru, et les autres que la science n'avait pas de consistance avant les nouvelles méthodes. C'est que les romans les plus plats, à chaque époque, parlent aux yeux d'eux-mêmes, et que l'érudition est chaque fois jugée de confiance même par ceux qui l'exercent, sur la parole de quelques spécialistes, retranchés par l'hallucination des textes, du grand courant de la véritable histoire. Tout ce qui est démodé n'existe pas pour le vulgaire, et il n'a pas l'air de se douter que la mode changera. Il est vrai qu'alors il se précipitera pour s'y mettre.

La pensée suivante confirme ces impressions.

Un livre peut réussir par ses défauts; il ne peut survivre que par ses qualités. Il plaît aux contemporains s'il les reflète; il ne plaît à la postérité que s'il reflète l'homme de tous les temps.

Nul de nous, transporté dans un milieu nouveau pour lui, ne résiste à donner son avis sur tout ce qu'il voit. Le provincial à Paris, le Parisien à la campagne, se prononcent sur tout ce qui les étonne, avec

Digitized by Google

d'autant plus de hardiesse que ce qu'ils découvrent leur était plus inconnu. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils donnent par là leur propre mesure.

C'est vrai, mais il n'est pas sûr que, venant du dehors, l'esprit libre des habitudes, ils ne voient pas plus clair que ceux qui, au centre du mouvement, sont éperdus de fatigue et ne comprennent rien à la force qui les entraîne.

Ne consultons jamais un confrère sur notre œuvre ; en regardant la nôtre, c'est à la sienne qu'il pense.

Il n'y a pas que le confrère; il y a tout critique, tout public et tout lecteur que son étroitesse d'esprit réduit au rang de critique. Ils veulent tous voir dans l'œuvre ce qui n'y peut pas être.

Des jugements moraux.

On juge plus sévèrement un homme par ce qu'il dit des autres que par ce que les autres disent de lui.

Nos intérêts décident nos opinions et inspirent notre conduite. L'honnête homme est celui qui ne s'en doute pas.

La misanthropie apparente de cette pensée viens sans doute de sa subtilité. On se dit : C'est déjà très beau de ne pas savoir qu'on juge d'après son égoïsme, et on observe en effet que des âmes tendres, ne pouvant sortir de leur caste ou de leur culture, confondent le bonheur général avec un système de société qui les ferait briller, ou qui rendrait heureux ceux qui leur ressemblent. A moins pourtant que la règle n'ait ses exceptions, et qu'il n'existe des gens dont l'opinion est diamétralement opposée à leurs intérêts. On connaît des maniaques d'égalité qui feraient mieux de garder leurs privilèges, et aussi des admirateurs sincères de toute aristocratie qui n'y figurent qu'à titre de comiques.

Si l'on se jugeait aussi sévèrement qu'on juge les autres, on ne pourrait se supporter soi-même. Être modeste, c'est avoir conscience de ce qui nous manque.

(Peut-être aussi de ce qui manque aux autres pour nous comprendre.)

Digitized by Google

Les désenchantements de la vie enseignent l'indulgence et tuent l'enthousiasme.

Nous jugeons plus sévèrement que le monde nos sentiments et moins sévèrement notre conduite parce que seuls nous connaissons nos mobiles et nos tentations.

(Et peut-être parce que nos actions ne sont pas nous. Les situations priment les caractères, et nous n'avons que les vertus qu'on nous fait.)

Il est assez ordinaire de voir un homme se glorifier précisément de ce que le monde lui reproche.

C'est assez naturel aussi parce que ce que le monde lui reproche c'est d'être lui-même et on pas les autres.

Le sentiment qu'on éprouve pour soi-même n'est pas de l'affection, c'est une espèce de dévouement sans borne et sans frein.

Le caractère.

Les combats de la vie sont toujours des luttes contre soi-même. Le pessimisme est un signe d'impuissance. On est pessimiste parce qu'on se sent incapable de dominer la vie.

Non; mais de régir l'Univers. Nous remplirions tous nos devoirs et toutes nos ambitions, que nous ne ferions qu'élever un îlot dans l'océan des misères. Quant à dominer la vie, on le peut, dès qu'on ne se soucie pas d'autrui.

La faiblesse, comme l'ivresse, n'est jamais une excuse; elle est une faute par elle-même, avant de nous en avoir fait commettre une autre. Les caractères faibles sont toujours mécontents d'eux-mêmes et des autres, parce qu'ils passent leur vie à faire ce qu'ils ne veulent pas, et à ne pas faire ce qu'ils voudraient. Les natures rêveuses sont celles à qui la force d'agir fait défaut. Un caractère faible s'obstine tant qu'on lui résiste et s'effraye dès qu'on lui cède. Pour vous délivrer de ses obsessions, accordez-lui ce qu'il demande, il n'osera pas l'exiger. La faiblesse est sujette à la violence; elle n'a pas le courage d'agir sans s'exaspérer. Le monde respecte les vices qui supposent la force et condamne les malheurs qui supposent la faiblesse. La vie se passe à choisir; malheur à qui manque de décision, la vie choisit

Digitized by Google

pour lui. Les regrets et les désirs sont l'apanage stérile de la faiblesse, la force les transformerait en action.

Pour nous, tout édifiés que nous devions être sur l'utilité de la force, nous est-il permis de dire que les caractères forts nous amusent, parce qu'ils font le drame de la vie, mais que nous n'estimons que les faibles; réfléchissons que la vrai source de ce que les moralistes appellent la faiblesse, c'est le scrupule et la crainte de nuire. Voici d'ailleurs un léger correctif à cet éloge de la force :

Un homme peut devenir dangereux par excès de conscience; quand il se trompe, son prétendu devoir est implacable. Une mauvaise passion est irrésistible quand elle peut se masquer de l'apparence d'un bon sentiment.

Nous trouvons dans ce qu'on appelle les principes, la force d'éviter la tentation, plus sûrement que celle de lui résister. Les petites tentations sont les plus dangereuses; on sent moins la honte d'y céder. Une tentation devient dangereuse quand elle se prolonge; notre âme est enchaînée à un corps qui se lasse, et le temps a prise sur tous nos sentiments. Le temps est l'ennemi du bien (cette formule est magnifique). *Si la vertu est la victoire après le combat, le repentir est le combat qui recommence encore après la défaite. Le remords regrette le repos perdu; le repentir pleure le devoir méconnu.*

On peut voir que, dans toute cette théorie, l'auteur se place au point de vue de l'agent moral, de ce qu'il gagne ou perd en dignité ou en bonheur à faire ou à ne pas faire. Nous avouons que notre conception est plus extérieure et porte sur le bien ou le mal réellement effectué, ce qui reviendrait à chercher une organisation pour la défense des faibles qui mettrait les forts dans l'impuissance de nuire, les laissant d'ailleurs libres de se faire dans leur conscience, l'idée du bien et du mal qui leur conviendra.

Du bonheur.

Le bonheur a sa source en nous-mêmes; sans nous, l'univers ne peut nous le donner.

Oui; mais à condition que nous sachions sortir de nous-mêmes pour contempler l'univers. Mais l'auteur entend par la source qui

Digitized by Google

est en nous-mêmes, cette force, ce ressort intérieur qui imprime à chaque imagination le bon ou mauvais accueil aux événements ou aux personnes.

Réaliser son rêve, c'est perdre son rêve sans trouver le bonheur.

Oui, quand le désir est déraisonnable, mais s'il est sensé, la réalité le justifie. Est-il sans intérêt de faire le voyage, même après avoir lu les *Guides*? Rêver, c'est lire le catalogue; réaliser, c'est entrer dans le musée. Pour une déception, vingt confirmations.

L'auteur reprend : *Le bonheur c'est l'idéal, c'est l'infini. Nous l'entrevoyons dans le vague du rêve, dans la magie du souvenir ou de l'espérance; nous ne pouvons l'enfermer dans la réalité.*

Et nous : En admettant qu'il soit si infini, et on pourrait dire qu'il est quelque chose de très précis, puisque les vies restreintes sont les plus heureuses, ce n'est pas la réalité qui ne peut pas le contenir, c'est la multiplicité des devoirs qui le déborde, et l'immensité des malheurs d'autrui. Ce qui le prouve, ce sont les pensées suivantes :

L'homme cherche le bonheur, et il ne sait pas s'épargner le remords!

Justement le remords ruine le bonheur, mais c'est pour trouver le bonheur qu'on s'est exposé au remords. Le bonheur dépasse-t-il le droit? Peut-on même exercer son droit sans nuire à celui d'autrui? L'équilibre entre les droits ne peut s'établir qu'en cherchant à quelle part de bonheur on doit renoncer, et dans quelle mesure tous peuvent accepter la renonciation de chacun. On dit qu'en Chine, quand deux charretiers se rencontrent, au lieu d'en venir aux injures, ces deux citoyens sages et polis du Céleste Empire se mettent à genoux l'un devant l'autre et, s'étant ainsi rendu propices le ciel et l'adversaire, s'aident réciproquement à dégager leurs voitures. Tout devient facile étant mutuel.

Ne point accepter le sacrifice offert est encore le témoignage le plus apprécié de notre reconnaissance. Ce qu'on appelle une vie heureuse, c'est trop souvent une vie qui traverse les douleurs des autres hommes sans en être altéré et sans les partager.

Se consoler, c'est arracher de son cœur jusqu'au souvenir du bonheur perdu.

Digitized by Google

Principe de la morale.

Cet auteur, qui tient d'une prise si ferme le lien des idées, ne pouvait manquer de chercher à la morale un principe universel. Il met bien vite la science hors de cause et s'appuie tout de suite à l'inconnu.

La science, dit-il, est une succession d'hypothèses qui changent sans cesse : l'hypothèse d'aujourd'hui raille celle d'hier et sera raillée par celle de demain. Comment la science pourrait-elle être la règle morale de l'humanité ?

Elle ne peut l'être en effet que si on admet que la morale est en évolution. Cela n'est plus contesté des institutions. Il n'est pas aussi sûr que le principe moral, c'est-à-dire le sacrifice de soi à autrui, ne soit pas irréductible. L'une des objections de Schopenhauer contre le matérialisme est qu'on ne peut tirer une morale d'une physique. Pour Schopenhauer et pour nous, faibles à sa suite, le principe de la morale est la Pitié. Mais au lieu que pour ce philosophe, la Pitié est d'ordre métaphysique ; elle réside pour nous dans l'analogie du système nerveux. Pour l'auteur des *Remarques*, c'est à ce qu'il semble une force essentielle à la société humaine qui implique, par sa seule puissance d'organisation, quelque chose de transcendant. Nous l'inférons des pensées suivantes :

Quand vous entendez un homme invoquer la morale naturelle pour battre en brèche la convention sociale, soyez assuré qu'une faute pèse sur sa vie et fausse sa conscience.

Nous voilà prévenus, mais s'il n'y en a qu'une, il lui en reste encore six à commettre pour être le plus juste d'entre nous. Cependant, ne lui ouvrons pas ce crédit, et qu'il se contente de la première qui d'ailleurs a dû lui laisser des remords, selon ce qui est dit plus haut des tentations qui réussissent.

Obéir aux lois, c'est en quelque sorte tenir sa parole.

Sans doute parce qu'on a profité de la protection ou simplement parce qu'en faisant l'effort de vivre, on s'engage à bien vivre, ou encore parce que la loi est censée faite par tout le monde. La pensée

Digitized by Google

un peu enveloppée, a, dans la grandeur, un ton stoïcien qui aurait frappé les jurisconsultes de Rome.

Citons encore :

Les mêmes instincts s'agitent au fond de tous les cœurs. Ce qui distingue les hommes, c'est la valeur relative que prennent dans chacun d'eux des instincts identiques. L'enseignement de l'exemple est le seul qui entraîne parce que l'exemple c'est la vie. Les vices d'autrui sont les flatteurs des nôtres.

Sans qu'aucune doctrine soit proclamée en ces pages élégantes, et comme si le tact de l'écrivain, en une littérature ouverte à tous, l'avait détourné de paraître imposer aucune croyance, on peut dire que l'orientation de sa pensée est religieuse, et qu'il se fait de la vie une idée chrétienne. Entendons par là qu'il rattache la morale à un principe qui gouvernerait l'ensemble des phénomènes et qu'il voit dans la morale un perfectionnement individuel plutôt qu'une résultante du mouvement des sociétés.

N'existe-t-il donc de morale qu'individuelle? N'admettrait-on pas que la règle des droits et des devoirs soit aussi le concert des nécessités d'action et de patience que marque l'heure des diverses humanités, vaste soleil qui parcourt sur des lignes que suit l'œil de l'histoire, l'orbe de la vie collective?

N'est-il pas surprenant que les dominants systèmes qui ont, l'un après l'autre, exprimé nos conceptions de l'univers, n'aient pas donné ce que nous appelons réellement une morale, c'est-à-dire l'accord de nos actes avec des lois vérifiables et des commandements acceptables? Des règlements d'excellente police, oui : Ne pas tuer, et encore, il paraît que cette défense ne s'étend ni à la guerre ni à la justice. Ne pas ravir le bien d'autrui, à la bonne heure, à moins qu'il ne s'épuise pour nous, et mesurons-nous bien ses forces ? Que dire de questions plus délicates, où les responsabilités seraient sans doute plus sévères, si les femmes avaient fait les lois?

Ou bien nous avons de très fines analyses des vices, la clinique de l'orgueil, envie, avarice, et autres tendances trop personnelles, dont apparemment détourne mal le spectacle de leur laideur, car justement ceux qui s'y adonnent disent qu'elles sont indispensables

Digitized by Google

à la grâce du monde, et à la perfection des arts d'agrément, y compris l'industrie et la politique. On veut laisser là les vices, se confier à un idéal actif, et alors les anciens sages, artistes en conduite, nous ont peint dans les voussures d'un ciel allégorique, la Force, la Justice, la Prudence et la Tempérance. Mais tantôt ces nobles images nous montrent ce qu'il faut faire ; et tantôt c'est le contraire qui serait la vraie méthode. Car n'y a-t-il pas temps pour agir et temps pour s'abstenir? Serait-ce donc abuser des espérances humaines que de chercher plutôt des idéalités difficilement réalisables mais absolues, des limites, dont on tenterait de s'approcher sans les atteindre, par exemple l'Impassibilité, le Renoncement, la Tolérance, le Silence? On n'arrivera jamais à les pratiquer complètes, mais plus on en réalisera, moins on fera de sottises.

L'art de la morale, comme tous les arts, atteint d'un élan son apogée. Apogée, non d'évolution, mais d'intensité spontanée et prefection d'accent. C'est là le génie qui dessine, dans des cadres si divers, et sur des matières si différentes de résistance ou de souplesse, ces idéales figures, la Vertu, la Sagesse, l'Héroïsme et la Sainteté. Miracles de noblesse individuelle, qui ne prouvent rien pour l'état ordinaire du genre humain.

La science se construit tout autrement. Elle est évolutive lente, graduelle, tenace et constamment découragée, impuissante à son gré, ramenée à l'espoir, armée en marche traînant ses blessés et ses morts, perpétuellement divisée en ses deux puissances, le plan sorti de la tête de Pallas, et les innombrables efforts qui doivent le réaliser. Là est la contradiction : la base de la science, c'est le spectacle des mœurs, son but, c'est la règle des mœurs. Se dégage-t-il empiriquement, de la pratique des hommes à chaque âge de l'histoire, une direction qui permette de croire qu'ils deviennent moins sots et moins méchants?

Sans doute, les espèces animales connaissent la pitié, le dévouement, la reconnaissance. Elles appliquent la justice répressive, qui traîne le poids de la vengeance, et la justice répartitive, qui donne à chacun selon ses efforts, mais plutôt selon ses besoins. Les hirondelles qui volent en tournoyant et se lamentent autour de l'hiron-

Digitized by Google

delle captive, implorant le secours de l'homme; les abeilles qui dispensent le travail, l'ordre, l'économie et la paix, tous ces êtres, cités dans Pline et dans Arrien, qui étonnèrent de leur sens humain la philosophie antique, suivaient le principe de réciprocité, et sans se demander peut-être si ce devoir est inné ou acquis, ou, comme nous dirions, si l'immanence est le voile de la transcendance, ils sont allés même au delà, traitant autrui non comme ils voulaient être traités eux-mêmes, mais comme autrui aurait voulu l'être.

Dans les siècles obscurs où s'élabora, prit ses caractères, la lente humanité primitive, destinée à tant de traverses, chacun pour soi et pour les siens (quand il s'aperçût qu'il en avait), engagea le combat de la vie; et tous les égoïsmes qui s'étalent de nos jours sous des formes que nous trouvons naïves, présentaient alors le sérieux et la grandeur des œuvres de la nécessité. Pourtant la loi du combat même, la convention militaire, fiction sacrée, au delà de laquelle il n'y a pas de recours, imposait la parité des services et la mémoire des bienfaits. Même avant qu'il se fût acquis la parole, le Dryanthrops respecta dans son congénère les traits, progressivement expressifs, de la future figure humaine. Alors la Pitié, dans les cavernes, étanchait le sang des blessures. Des syllabes mystérieuses conjuraient les incompréhensibles maladies. Pour que la vie tumultueuse des premières humanités se fixât sous des habitudes protectrices des pénibles travaux, ne fallait-il pas que les Ignorances, les Terreurs de l'Homme devant la nature, fissent sortir des êtres qui l'entourent, autant de puissances qu'on pût attester? L'arbre sacré parlait, comme les esprits des Morts. Les dogmes qui ont agité l'histoire se sont évaporés; les premières religions sont les plus durables, et renouvellent à travers la mêlée des idées positives, les appels à l'inconnu, les évocations, les oracles, les expiations, les incantations, les présages.

Cependant, par la suite des Œuvres et des Jours, des formes humaines grandies à de hautes proportions de force et de beauté, tenaient des assemblées célestes, où les passions de l'âge héroïque laissaient entrevoir la bonté. Elles président aux engagements, elles veillent sur la maison hospitalière, elles ouvrent asile à l'accusé; elles intercèdent pour l'esclave, on les a vues en habits de mendiants.

Digitized by Google

Le poète aveugle est sur les routes, il s'appuie au bouclier magique, où sont gravées d'un ciseau divin les scènes de la vie, les champs, les villes, les arts, les guerres, les dieux et leurs métamorphoses.

Dans les cités naissantes, des hommes divins paraissent. Ils font des œuvres singulières, qui tiennent encore des secrets de la nature, et qui déjà réclament la pleine clarté du raisonnement des hommes; ils ont apaisé des pestes et réconcilié des villes; ils ont gardé cinq ans le silence, ils sont montés à la crête des volcans; et on sait que certains d'entre eux ont déposé dans les temples un exemplaire, l'unique, d'un livre très court, où est rassemblé ce qu'ils ont pu connaître des dieux, du monde, et des questions sociales. Le législateur est un personnage redoutable; il écrit quelquefois en lettres de sang; et quand il s'apaise, il garde encore assez de tristesse pour définir ses lois tolérantes : les meilleures que vous puissiez supporter.

Le moraliste s'appelle alors un sage, et de sa longue vie il extrait, comme fruits sublimes, ces maximes frappantes, qui déconcertent par leur profondeur, ou qui déroutent par leur enfantillage, enseignement double et décevant, qui porte la prudence jusqu'à la lâcheté, ou le désintéressement jusqu'au mépris. Mais comme enfin la littérature est née, puissance incompressible, magistrature flottante dont l'investiture est donnée par le génie, les théories s'élèvent, et par proportions arbitraires, trois éléments, le train courant du monde, les lois civiles et religieuses et les principes abstraits, s'amalgament pour composer cette curieuse branche des connaissances humaines qu'on appelle la morale, dans les écrits des philosophes.

Ainsi que des êtres vivants, d'une essentielle existence, éclatent ces abstractions, le Vrai, le Beau, le Bien et l'Utile avec l'Honnête et l'Intérêt bien entendu, et le Bonheur absolu du Sage, qui n'est pas un homme apparemment, et la loi infaillible de la conscience, toujours d'accord avec la Raison, à moins que ce ne soit avec la Nature. Divinités d'école, on leur offre des phrases, comme aux dieux des victimes humaines.

Le loisir les a fait naître, la civilisation les raffine, la tristesse

Digitized by Google

des institutions décroissantes les assombrit. La force a abandonné les lois, les races se sont épuisées, éteintes les républiques qui dominaient les mers, avilis les Sénats qui traçaient leur route aux armées. L'administration exacte et le bon ordre, et d'inextricables règlements, qui font vivre en paix apparente les grandes collections d'hommes, laissent l'individu seul avec sa pensée. Alors s'élèvent les voix universelles des Religions terrifiantes et des Philosophies désespérées. Les peuples actifs se tourmentent, espérant fléchir par le sacrifice ou par une contrainte de tous les instants, des puissances vengeresses ; et les âmes contemplatives pénètrent jusqu'au Malheur comme à l'explication métaphysique du monde, dont l'Intelligence est la forme éphémère.

Les barbaries peuvent revenir, et les excès de jeunesse des races nouvelles ramener la dramatique histoire, et dans les Renaissances, les Sciences, les Lettres et les Arts sortir de leurs monuments des flambeaux à la main, les Doctrines renaîtront, chaque fois s'élargissant, armées de méthodes plus sûres, appuyées de faits plus nombreux. On ne peut plus douter que la règle des Mœurs et des Actes ne soit inséparable de l'état mouvant des sociétés, l'une et l'autre subordonnée à l'idée qu'on se fait de l'Univers. Non plus idée obscure, enfermée dans les images plastiques de volontés supérieures, ni étendue à l'insaisissable limite de l'Être, mais logiquement disséminée et suivie dans les rapports des phénomènes entre eux. La conscience du bien et du mal, ayant épuisé l'observation intérieure, arrive à la rencontre de la Science des formes et des mouvements de la vie ; la Physiologie explique ce que la Psychologie a constaté. Confrontation solennelle, intructive pour tout le monde, merveilleuse école de modestie et de tolérance.

Si à l'exemple des sciences physiques (et pourquoi ne serait-il pas suivi?), la science de la morale doit aussi et de nos jours, se constituer, des ouvrages d'une belle lumière, tels que ce livre de Remarques et Pensées, dont nous avons donné une imparfaite idée, y auront pris une part importante. Dans le vaste édifice, labyrinthe, palais, peut-être temple, que l'espérance humaine élève à la Règle idéale de la vie, ce ne sont pas des matériaux, mais plutôt des pièces

Digitized by Google

hautes, galeries pour la conversation, tribunes pour le regard, murs gravés de dessins précis, traversés de fresques légères, œuvres d'art, autant que de science, où l'inspiration fut sincère, l'œil pénétrant, la main fidèle.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

LES ORIGINES
DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE PROVENCE
OU FAMEUSE UNIVERSITÉ D'AIX

M. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, a composé une histoire de l'ancienne Université de Provence ou Université d'Aix, d'après des manuscrits et des documents originaux. Le premier fascicule en a paru en novembre 1891, et se trouve reproduit dans le tome XV des Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.

C'est une très intéressante et très érudite contribution à l'histoire des universités en France. Elle permet de saisir sur le vif la vie des étudiants et des maîtres au xve siècle dans un des centres provinciaux d'instruction de la vieille France.

L'université, c'est proprement l'association des maîtres et des étudiants, *in unum coacta docentium discipulorumque multitudo.*

A la fin du xive siècle, Toulouse avait son université; Montpellier avait la sienne, fondée par le pape Nicolas IV en 1289; un autre pape, Boniface VIII, avait érigé un *studium generale* en 1303, à Avignon. Il y avait donc un grand mouvement d'études et d'occupations intellectuelles dans cette partie de notre pays.

Or Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, voulut que sa capitale, la ville d'Aix, eût aussi son *studium generale*, son centre universitaire, et que la population provençale ne fût plus obligée d'envoyer ses enfants étudier dans les écoles de Toulouse, de Montpellier ou d'Avignon.

Il constitua donc l'Université d'Aix vers l'an 1400.

Il y avait déjà, dans la ville, des maîtres en théologie et des doc-

Digitized by Google

teurs en droit canonique et civil; les deux Facultés furent réunies, et quelques libertés, avantages et privilèges concédés aux maîtres et aux étudiants, et c'est ce qui fit l'Université.

Comme l'institution avait peu de chance de grandir et de prospérer sous son seul patronage, Louis II, en 1409, demanda au pape de la fortifier de son approbation apostolique, et le pape, Alexandre V, accueillit volontiers cette demande; il confirma par une bulle l'existence du *studium generale* fondé par Louis II et le recommanda à l'attention des fidèles. Il lui donna en outre les privilèges, libertés et immunités accordés par le saint-siège aux universités de Paris et de Toulouse.

Ce qui distingue l'Université d'Aix de ses voisines, c'est que le pape confirma son existence, mais n'en fut pas le créateur. Dans les centres constitués par le saint-siège, les candidats à la maîtrise devaient se présenter, préalablement, à l'évêque, qui les admettait ou les refusait. Dans la bulle d'Alexandre V, le nom de l'archevêque d'Aix n'est même pas mentionné.

La nouvelle Université n'avait ni Faculté de médecine ni Faculté des arts. Il y avait seulement, dans l'église cathédrale et dans les couvents, quelques maîtres de grammaire et de logique; mais quand les jeunes gens d'Aix voulaient obtenir le baccalauréat ou la maîtrise-ès-arts, ils se rendaient à l'Université de Toulouse.

Les deux autres Facultés, théologie, droit canonique et civil, n'étaient pas elles-mêmes bien solidement établies. Les maîtres étaient peu nombreux; les clercs continuaient à fréquenter les universités voisines. Cet état de choses ennuyait fort le roi Louis II. Comme il se trouvait à Paris, en 1413, quelques années après qu'il avait fondé son Université d'Aix, il écrivit une lettre aux évêques et abbés des comtés de Provence et de Forcalquier. Après avoir rappelé que le pape avait confirmé et sanctionné la création de l'Université, il fait remarquer qu'un *studium generale* est, pour le pays où il est établi, une source de richesse et de puissance, tandis que son royaume ne peut que s'appauvrir, si les écoliers d'Aix s'en vont séjourner à Montpellier ou à Toulouse, et laissent ainsi au dehors leurs espèces monnayées. A Aix, l'air est salubre, les vivres abondants, les habitants d'humeur affable et paisible; le roi invite donc

Digitized by Google

les évêques et abbés de Provence à conseiller aux clercs ou aux séculiers qui veulent s'instruire d'aller à l'Université d'Aix et non ailleurs.

Louis II écrivit d'autre part à la communauté d'Aix, lui demandant de faire les sacrifices nécessaires pour attirer des maîtres déjà fameux.

La municipalité prit la chose à cœur et fit venir deux ou trois bons maîtres, leur assurant des gages, dont aucun document ne nous fait d'ailleurs connaître le chiffre.

Louis III succéda à son père en 1417. L'année suivante (1418), la ville acheta un lieu pour une « eschole » publique, et y fit bâtir une maison. La même année furent rédigés et publiés les statuts de l'Université, dont deux manuscrits existent dans la bibliothèque Méjanes à Aix.

On ne connaît pas les noms des personnes qui furent chargés de rédiger ces statuts, et l'on ignore s'ils furent élaborés avec ou sans le concours de l'archevêque, du grand sénéchal, du chancelier du roi ou des syndics de la cité; mais l'authenticité du document n'a jamais été mise en doute. Ces statuts sont restés, jusqu'en 1680, la règle de l'Université pour les examens de la Faculté de droit. Il est opportun de noter d'ailleurs qu'au moment où ils furent rédigés, l'Université d'Aix ne se composait guère que de cette Faculté de droit, les autres existant à peine, en sorte que les règlements édictés concernent à peu près exclusivement les étudiants en droit et leurs professeurs, plutôt que la généralité des étudiants d'une Université au sens ordinaire du mot.

Ce qui caractérise cette organisation, c'est le souci évident d'attirer à Aix les écoliers de la province et des régions voisines; aussi fait-elle du représentant des écoliers dans l'Université un personnage considérable, ainsi qu'on va le voir, tout en donnant au conseil des maîtres et des docteurs une vie propre, une action indépendante.

A la tête de l'Université est placé un chancelier, et les statuts désignent comme le premier chancelier l'archevêque d'Aix. Ils ajoutent, qu'après la mort du présent archevêque, le chancelier sera élu, annuellement même, si on le juge utile, par une assemblée composée

Digitized by Google

du recteur, des maîtres, docteurs et licenciés de l'Université. Pratiquement, l'élection se porta toujours sur l'archevêque, et en 1729 un arrêté du Conseil d'État, rétablissant le chancelier et le vice-chancelier dans leurs anciens droits, fonctions et privilèges, dit en son article premier : « Le sieur archevêque d'Aix et ses successeurs à perpétuité sont chanceliers-nés de l'Université d'Aix. »

Le chancelier, en entrant en charge, doit s'engager par serment à observer les statuts : *Statuta edita et edenda per Dominos collegii nostræ almæ Universitatis observabo et faciam ab aliis observari.*

Voici quelles sont les attributions du chancelier :

L'élection du recteur se fait en sa présence; il proclame l'élu; celui-ci prête son serment en ses mains et à genoux. Dans les examens pour la licence et le doctorat, le chancelier préside au choix des livres où devront être pris les textes à expliquer, et il désigne les docteurs chargés de spécifier les matières sur lesquelles portera l'examen. Il prononce l'admission et reçoit le serment prêté à genoux par les candidats admis. Le nouveau licencié doit au chancelier deux écus d'or; le nouveau docteur est tenu de lui remettre deux florins, plus un bonnet de bonne qualité et des gants d'honneur (ces gants d'honneur furent plus tard représentés par des boîtes de dragées).

Après le chancelier vient le recteur, véritable chef de l'Université.

Tout près d'Aix, à Avignon, le recteur était un docteur en droit, élu, sous le nom de *primicier,* par le collège des docteurs. A Montpellier le recteur est un simple étudiant, élu au suffrage restreint. A Aix, le recteur est élu également parmi les étudiants, mais au suffrage universel.

A Montpellier, en effet, les seuls conseillers de l'Université étaient électeurs. A Aix, le droit de suffrage est conféré à tous les étudiants, avec lesquels votent les maîtres, docteurs et licenciés.

L'élection a lieu chaque année le 1er mai, au scrutin secret. A l'éligibilité sont attachées certaines conditions. Ne peut être recteur qu'un « clerc de première tonsure », parce qu'il aura à connaître des causes où les clercs peuvent être intéressés; de plus, il devra être de bonne vie et mœurs et de naissance honorable.

Digitized by Google

L'élection faite, le nouveau recteur revêt, le lundi de la Pentecôte, les insignes de sa charge. C'est un jour de fête publique, les cloches sonnent; l'élu entend solennellement la grand'messe à Saint-Sauveur; des discours sont prononcés.

Le recteur élu revêt alors le « capuce », bonnet garni de fourrure de vair, qui le distingue des autres membres de l'Université; il prête serment à genoux, entre les mains du chancelier; il jure de ne point transporter en un autre lieu le *studium generale*. Après la cérémonie, un grand dîner est offert par le recteur aux maîtres et étudiants, dîner suivi de réjouissances diverses, où sont invitées les « dames et femmes honnêtes ».

Le recteur est tenu par sa position à de grands frais, mais il a des revenus. Tout étudiant nouveau lui paie deux gros ou sols[1]; le candidat, admis au baccalauréat, doit au recteur un florin, le nouveau licencié est redevable de deux écus d'or, le nouveau docteur d'un bonnet et de gants de bonne qualité.

Dans les cérémonies, le recteur marche après le chancelier de l'Université, mais avant les officiers du roi et avant tous les membres de l'Université.

Ses pouvoirs sont cependant plus honorifiques que réels. Les membres de l'Université sont ses justiciables; mais quand une affaire est portée devant lui, il faut qu'il soit assisté d'un docteur. Pour l'administration, il a près de lui un conseil qui recrute lui-même ses propres membres. Ceux-ci sont au nombre de neuf. Deux doivent appartenir à la nation des Bourguignons, deux à celle des Provençaux, deux à celle des Catalans, deux à la Faculté de théologie ; le neuvième est un des chanoines de l'église cathédrale d'Aix.

Le Conseil et le recteur désignent, pour administrer l'Université, des syndics, un procureur, un parrain des étudiants, un trésorier. Dans les cas graves, le Conseil et le recteur sont tenus de prendre l'avis du chancelier et des docteurs.

Les principales fonctions du recteur consistent à veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte, par les officiers royaux, aux privilèges et libertés de l'Université, à protéger les écoliers contre les taxa-

(1) Le *gros* ou *sol* est la douzième partie d'un florin d'or.

Digitized by Google

tions excessives pour le prix de leurs logements, à fixer avec le Conseil trois fois par an, le programme des lectures ou leçons.

L'Université a son tribunal spécial, son « conservatoire », devant lequel sont portées toutes les causes civiles et criminelles où se trouvent engagés les étudiants, car il ne faut pas qu'un procès les oblige, même passagèrement, à quitter l'Université. C'est le pape qui nomme les juges de ce tribunal, les « conservateurs ».

Quelques clauses assez curieuses sont encore à relever dans ces statuts de l'Université d'Aix.

En principe, le domicile de l'écolier est inviolable. « Si une femme se trouve dans la maison ou dans la chambre d'un étudiant de l'Université, les officiers du roi ne pourront, pour quelque cause criminelle ou civile que ce soit, entrer dans ladite maison ou ladite chambre, qu'en présence du recteur.

Les étudiants d'Aix jouissent d'une grande liberté. Il ne leur est pas défendu, comme à ceux de Toulouse, d'Avignon ou de Montpellier, de danser, de jouer aux dés, de porter des armes, de prendre part aux divertissements du carnaval. On ne leur impose pas un costume spécial, on ne leur interdit même pas la pratique du *béjaunage*, qui comprend à la fois la brimade et l'obligation pour les nouveaux de payer la bienvenue, *quod scholares de novo venientes tenentur pro jucundo suo adventu et bejaunio solvere.*

Les nouveaux venus sont appelés des béjaunes (escholiers à bec jaune, dit une étymologie). Ils ont un promoteur ou parrain, nommé par le recteur et le Conseil, et chargé de présenter à l'Université les jeunes gens qui aspirent à en devenir membres. Le droit d'entrée au « béjaunage » varie selon la qualité du béjaune. Le noble paie 2 florins et 7 gros, le non noble 1 florin et 7 gros; il y a dispense du droit pour ceux qui sont notoirement pauvres. Le béjaune est tenu en outre d'offrir un dîner au recteur. Quant aux brimades, elles étaient de règle, et, pour certaines, on invitait de nobles dames à la petite fête.

Le célibat pour les étudiants est obligatoire; toutefois un étudiant peut se marier, à la condition de payer un droit fixe pour le service de la messe universitaire; ce droit est d'ordinaire de 4 florins d'or; si le marié se refuse à payer, les étudiants peuvent *ipso*

Digitized by Google

facto exercer à son égard le droit de « charivari », autrement dit le droit de s'assembler devant sa maison en frappant sur des chaudrons et des poêlons, et d'user, pour vaincre sa résistance, des moyens les plus grossiers que l'on puisse imaginer.

Si les écoliers ont beaucoup de libertés, ils ont aussi des obligations, celle par exemple d'assister, le dimanche et les jours de fête, à la messe le matin, au sermon l'après-midi; à tour de rôle, ils offrent le pain bénit.

L'étudiant en droit (étudiant de la Faculté des lois) paie pour la place qu'il occupe dans les écoles, pour l'enseignement qu'il reçoit, pour les examens qui conduisent aux grades.

Il paie 3 gros par an pour le droit de banc, 1 florin par an pour l'enseignement du docteur, sauf lorsque le docteur reçoit des gages de la ville. Pour le baccalauréat en droit, il verse d'avance 3 florins et 6 gros. La licence coûte fort cher : 1 ducat pour le grade, 6 gros pour la messe, 9 écus d'or et 3 florins pour le collège des docteurs et 3 florins pour le bedeau (*bidellus*), fonctionnaire dont les attributions étaient analogues à celles des secrétaires de nos Facultés.

Le doctorat entraînait des dépenses considérables, à tel point que, pour refréner cet abus, les statuts obligent le candidat à jurer qu'il ne dépensera pas au delà de la somme fixée par le concile de Vienne, soit environ 3,000 livres.

Le baccalauréat en droit canonique et civil est le premier grade ou titre conféré à la Faculté de droit d'Aix. Point d'examen à subir, mais certaines conditions à remplir; d'abord cinq années d'études, des livres propres, sans lacune, une leçon publique à faire devant l'Université. Le candidat se rend à l'Université, pour cette leçon, accompagné du recteur, du docteur sous lequel il a étudié, et du bedeau qui porte la masse.

La licence (*licentia docendi*) confère le pouvoir de « lire », c'est-à-dire de professer, de commenter et d'interpréter les textes. Ici les prescriptions relatives à l'examen sont copiées sur celles des statuts de l'Université d'Avignon (rédigés en 1406).

Après cinq années de préparation, le candidat peut demander à subir, devant les docteurs, l'examen « privé » ou « rigoureux ».

Digitized by Google

Les épreuves commencent par l'examen des mœurs, que font passer le recteur et deux docteurs. On interroge le candidat, et il faut qu'il prouve par témoins qu'il est de naissance légitime, qu'il a cinq années de préparation, qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il possède les livres nécessaires (tels que les Clémentines, le Digestum vetus, le Digestum novum, les Décrétales). S'il a répondu à ces questions d'une façon satisfaisante, le candidat est présenté par le recteur au chancelier qui l'admet à passer les épreuves définitives (explication des textes).

Le candidat commence alors ses visites, accompagné du docteur, son parrain, et d'un cortège d'écoliers; il va saluer les maîtres et docteurs des diverses facultés et les syndics de la ville. Puis, le jour fixé, le candidat et son parrain entendent, à genoux, une messe à Saint-Sauveur, en présence des docteurs et du recteur, puis ceux-ci fixent les textes à expliquer. Le lendemain a lieu l'explication, à laquelle ont droit d'assister tous les docteurs. Le candidat fait une leçon, puis répond aux arguments préparés par chaque examinateur, et enfin se retire. Les examinateurs décident par bulletins écrits déposés dans le bonnet du chancelier, si le candidat est admis. Le résultat est proclamé à haute voix par le chancelier (ou son représentant).

Voici la formule d'admission : *Approbamus te in Facultate, in qua fuisti examinatus, committendo tuo doctori promoventi, ut tibi det licentiam legendi, interpretandi, glossandi et alia faciendi ad tuum solemne principium, quando placuerit, in ista civitate.*

Suivait alors une cérémonie pompeuse. Le candidat admis se rendait avec son parrain, le recteur, le chancelier et tous les docteurs dans la cour du palais archiépiscopal. Les musiciens se faisaient entendre. Le parrain faisait l'éloge des sciences et du licencié et conférait à celui-ci solennellement, au nom du chancelier, l'autorisation de lire, interpréter, etc. Le licencié ne prononçait aucun discours, remerciait simplement le chancelier, et s'engageait à prendre à Aix le grade de docteur. Après quoi, il offrait une collation aux assistants, puis se faisait reconduire chez lui par un cortège de jongleurs et de musiciens.

Le doctorat était le complément de la licence; il comportait une seule cérémonie, mais très solennelle, où le licencié faisait une leçon

Digitized by Google

publique et répondait aux objections qui lui étaient posées. Cette démonstration d'éloquence et de science était appelée le *solemne principium*. Le licencié, candidat au doctorat, déclarait au recteur son intention de faire son *solemne principium*, puis commençait des visites officielles, accompagné du docteur, son parrain, et de nombreux étudiants. Le jour fixé pour la grande leçon publique, les cloches sonnent, les écoles sont fermées, le candidat se rend avec une escorte à Saint-Sauveur pour assister à la grand'messe; les maîtres et étudiants le suivent, et aussi toutes les personnes notables de la ville, avec des musiciens. Dans l'église, deux chaires, l'une pour le candidat, l'autre pour son parrain. Le premier fait une leçon publique, puis deux bacheliers argumentent contre lui; enfin le chancelier donne l'ordre au parrain de conférer à l'aspirant les insignes du doctorat. Le candidat demande successivement un livre, un bonnet, une ceinture, un anneau, le baiser de paix et la bénédiction. Quand il a tout reçu, la cérémonie est terminée; l'aspirant est docteur, il a tout droit d'enseigner, d'interpréter, etc., à Aix ou en tout autre lieu, ce qui distingue le doctorat de la licence, celle-ci ne permettant d'enseigner que dans la localité. Quand le nouveau docteur a prêté serment au chancelier et au recteur, il est reconduit à sa demeure par les maîtres et docteurs dont il est devenu le collègue.

Le lendemain, il doit donner à ses collègues un « bon dîner », et, après le dîner, il doit faire venir des dames et des tambourins (*debet facere bonum prandium magistris, et post prandium, habere dominas et tamborinos*), texte que l'on pourrait croire emprunté à Molière, et qui est cependant authentique.

Nous avons parlé des dépenses considérables qu'imposait l'obtention du doctorat. En voici le menu :

Pour le parrain, un habillement neuf ou 2 ducats;

Au chancelier, 2 florins, plus un bonnet et des gants;

Au bedeau, un vêtement avec capuce, ou bien un bonnet et 5 florins (*unum bonetum et quinque florinos*);

A tous les docteurs et maîtres, aux chanoines, aux syndics, des bonnets et des gants, de bonne qualité toujours (*birretos convenientes cum chirotecis*);

A la sacristie de Saint-Sauveur, 6 gros;

Digitized by Google

Au sonneur 6 gros et des gants.

Il ne fallait pas tromper sur la qualité des gants et des bonnets. Une commission était chargée de les examiner avant la cérémonie. Si la qualité laissait à désirer, point de doctorat.

La maîtrise en théologie correspondait au doctorat en droit; c'est pourquoi on dit les « maîtres » et les « docteurs » pour désigner les professeurs des deux Facultés.

Mêmes cérémonies pour obtenir la maîtrise que pour le doctorat, mêmes dépenses. Un article des statuts porte ce titre : *Quod magister novus debeat facere festum*, expression qu'il ne faut pas traduire par *faire la fête*, mais par *donner une fête*.

D'une manière générale, les statuts de l'Université d'Aix sont très pauvres en prescriptions sur l'enseignement; le collège des docteurs n'avait sans doute pas osé tracer un programme pompeux que leur petit nombre ne leur aurait pas permis de remplir. Les leçons comprenaient des *repetitiones* ou explications de textes et des *disputationes* ou argumentations.

L'année scolaire commence à la Saint-Luc. Ce jour-là, un sermon de rentrée est prononcé dans l'église Saint-Sauveur par un étudiant. Le lendemain a lieu la messe du Saint-Esprit, après laquelle commencent les lectures. Celles-ci sont faites par des docteurs « lisant », expression qui désigne les professeurs titulaires, lesquels n'étant pas assez nombreux, prenaient, pour certains cours, des suppléants, licenciés ou même simplement bacheliers. Les études se prolongeaient jusqu'au commencement de septembre.

Il a été fait mention à plusieurs reprises d'un personnage dans le rôle était fort important, le bedeau général. Choisi par le recteur et confirmé par l'assemblée générale de l'Université, le bedeau, *bidellus generalis*, était le secrétaire de l'Université; il en était aussi l'appariteur et le libraire, et, dans les examens, faisait fonctions de greffier. Il avait charge de la « masse » et des objets appartenant à l'Université. Les livres se négociaient par son intermédiaire. Comme rémunération de ses très multiples fonctions, il prélevait sur tous les membres de l'Université une sorte d'impôt. Les notaires d'Aix tenaient à honneur d'occuper l'emploi de bedeau de l'Université.

On se plaît souvent à rééditer le paradoxe que les règlements

Digitized by Google

sont faits pour être violés; on pourrait ajouter que, souvent aussi, les statuts sont faits pour n'être pas appliqués.

Il en a été ainsi, à Aix, pour cette clause si originale qui voulait que le recteur de l'Université fût un étudiant élu par ses compagnons. Or jamais à Aix le recteur ne fut un étudiant. Les écoliers étaient peu nombreux; aucun d'eux ne voulait assumer une charge aussi lourde; aussi, dès 1419, les statuts étant à peine terminés, les docteurs durent-ils établir la fonction de vice-recteur et la donner à un docteur en droit. Un siècle plus tard, on mit le droit d'accord avec la coutume en décidant que désormais le recteur serait un docteur en droit civil ou en droit canon.

Longtemps après sa fondation, l'Université d'Aix languit faute d'élèves. Elle ne commença à prospérer qu'après un premier siècle d'attente. En 1510, la corporation universitaire comptait neuf docteurs; elle en eut soixante-quinze en 1555, dont vingt conseillers du Parlement de Provence installé à Aix en 1503.

Après 1510, et jusqu'en 1628 les étudiants élurent souvent un des leurs pour les représenter, et lui donnèrent le nom de recteur, mais il ne fut plus que le recteur des écoliers et non le recteur de l'Université.

L'acte de 1510 est une révolution; l'Université change de caractère. La corporation universitaire devient la corporation des docteurs en droit. En 1531, vingt docteurs en droit décident qu'il y aura, non plus un recteur, mais un primicier, c'est-à-dire un premier sur le tableau des docteurs, un *primus inter pares*.

En 1555 sont fortifiées les fonctions du *syndic* ou *actor* et celles du *trésorier*. Ce sont les trois officiers principaux de l'Université, après le chancelier qui occupe toujours une position privilégiée.

A la second moitié du XVIe siècle remonte aussi l'institution des *duodecim capientes*, les *douze prenants*, c'est-à-dire les douze docteurs pouvant seuls recevoir un écu d'or chacun, de l'aspirant à la licence en droit. Ce sont les douze plus anciens par ordre d'inscription.

Ainsi allaient les choses, se transformant peu à peu, et il faudrait suivre pas à pas l'étude très attachante de l'honorable recteur de l'Académie d'Aix pour tracer une histoire fidèle, bien qu'abrégée,

Digitized by Google

de cette ancienne Université. Ce n'était pas notre dessein ; nous ne voulions, avec son aide, que présenter une esquisse légère de mœurs universitaires, dans un coin de la France, vers la fin du moyen âge.

A. MOIREAU.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Napoléon intime, par M. Arthur Lévy. Plon, éditeur, 10 rue Garancière, 1893.

M. Arthur Lévy, à l'aide de documents, en grande partie inédits, étudie la vie de Napoléon depuis sa naissance jusqu'à Sainte-Hélène.

Durant son existence, il a été tour à tour l'objet du culte et du mépris de ses sujets, quoique l'influence de son action individuelle sur les destinées de la France et de l'Europe ne puisse encore être exactement définie, sa mémoire nous partage toujours en deux camps, les admirateurs et les détracteurs, également zélés pour dénaturer en bien comme en mal, la personnalité de l'empereur.

Entre ces deux extrêmes, M. Arthur Lévy cherche la vérité; il l'a poursuit en l'étudiant dans l'élève de Brienne taciturne et laborieux, dans le jeune officier d'artillerie déjà protecteur de ses frères, dans le mari passionné et souvent déçu de Joséphine, dans l'époux de Marie-Louise, dans la légende du petit caporal et dans ses rapports enfin, avec Bourrienne et Taleyrand, l'homme même que la grande histoire n'a pas connu. Les derniers chapitres intitulés : *l'intégrité*, *l'influence du droit divin*, *les goûts artistiques*, *le devoir de l'officier*, *le dénument de l'armée d'Italie*, *les premiers jours de commandement*, *le gouvernement du Directoire*, *le surmenage*, *les délassements de l'empereur*, *l'invariabilité des habitudes*, *le projet de translation à Saint-Hélène*, abondent en détails, en faits particuliers, en observations d'un intérêt saisissant qui réunissent dans le livre de M. Lévy, au profit du lecteur, le charme de la révélation au mérite du document.

Digitized by Google

Le Maréchal Ney, 1815, par M. Henri Welschinger, avec portraits par Gérard. Plon, éditeur, 1893.

Nous nous retrouvons encore dans l'épopée impériale avec la belle étude de notre confrère, M. Henri Welschinger, sur le maréchal Ney. « Il y aura, nous dit-il à la première ligne de son introduction, bientôt quatre-vingts ans que le maréchal Ney a été jugé et fusillé. Ce long espace de temps n'a pu effacer l'impression causée par le procès et par l'exécution. Il suffit, en effet, d'évoquer ces tristes souvenirs pour qu'aussitôt l'émotion saisisse et pénètre les esprits.

Après avoir dépouillé avec le soin minutieux et le talent d'investigation que nous lui connaissons, les documents authentiques du conseil de guerre de la première division, puis ceux de la Chambre des Pairs classés dans le dépôt de nos Archives nationales, M. Henri Welschinger raconte cette douloureuse histoire. Elle commence au 7 mars 1815 et se termine le 7 décembre 1853, date de l'inauguration de la statue du maréchal sur l'emplacement même où Ney avait été fusillé le jeudi 7 décembre 1815. Quel drame entre ces dates et quels tableaux pour l'histoire ! L'héroïsme du maréchal, la mobilité de ses impressions, sa crédulité même, mais son grand cœur, les procédures et discussions devant le conseil de guerre et la Chambre des Pairs, l'attitude des alliés, l'abandon des anciens frères d'armes du *brave des braves*, sa fermeté d'attitude dans les dernières heures et son noble courage devant la mort, nous laissent, jusqu'à la dernière ligne du livre de M. Welschinger, émus, attristés et enfin consolés par le beau chapitre intitulé la *Réparation*.

L'Orviétan, histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le Dr Le Paulmier. Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

La vogue extraordinaire qu'obtint aux XVIIe et VXIIIe siècles la drogue connue sous le nom d'*Orviétan* et le grand nombre de ceux qui la débitaient rendent intéressants pour l'histoire anecdotique de la médecine et de la pharmacie, les renseignements recueillis par

Digitized by Google

M. le Dr Stéphen Lepaulmier, notre confrère. Nous savons déjà par la savante étude publiée sur Ambroise Paré, honorée d'une récompense de l'Institut, avec quelle conscience et quel mérite de mise en œuvre, M. le Dr Lepaulmier sait utiliser les matériaux inédits que ses recherches sur l'histoire de la médecine le conduisent à découvrir dans les archives. De nombreux actes restés ignorés concernent la famille des Contugi, célèbres opérateurs membres d'une nombreuse famille qui par elle-même ou des cessionnaires, à travers des luttes ardentes et des procès avec et contre les apothicaires, exploita, pendant plus d'un demi-siècle, le privilège de vendre un secret pharmaceutique que, plus tard, la pratique ne dédaigna pas d'employer. Grâce à l'ensemble de ces documents, nous dit le docteur Lepaulmier, l'histoire de l'Orviétan a pu être tirée de l'obscurité qui l'enveloppait et dégagée de la confusion existant jusqu'alors entre les divers personnages qui ont porté ce nom.

Après avoir étudié les contrepoisons dans l'antiquité et le moyen âge, l'auteur examine la composition des antidotes tirés des règnes animal, végétal et minéral; il décrit l'aspect du Pont-Neuf au commencement du XVIIe siècle, et met en scène les industries nombreuses et originales qui y étaient exercées. Les charlatans occupaient une place importante et parmi eux les marchands d'Orviétan électuaire qui fut inventé vers la fin du XVIe siècle par Lupi d'Orvieto, ville de Toscane, d'où lui vient le mot d'Orviétan, et qui passait pour posséder des vertus admirables contre la peste, les maladies contagieuses, la morsure des serpents et des animaux enragés. Pendant longtemps, ce remède resta la propriété des charlatans italiens qui gardaient secrète sa composition, si bien que la désignation d'Orviétan s'étendit de l'opérateur à la drogue qu'il débitait. Le livre de M. Le Paulmier, orné de plusieurs gravures représentant l'aspect du Pont-Neuf, des scènes de parades ou d'opérations, des figures et types de charlatans, nous donne une physionomie des plus curieuses du vieux Paris. Fidèle à la méthode consciencieuse que nous avons déjà signalée dans ces précédentes publications, l'auteur annexe à son livre, sous le titre d'appendice, de nombreuses pièces justificatives : brevets, lettres, suppliques, contrats, arrêts de justice, etc., qui sont autant de documents de la vie sociale des charlatans.

Digitized by Google

La correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissent tous les mois, dirigé par MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle, 11, quai Conti, Paris.

Nous devons à l'obligeance de notre savant confrère, M. Frantz Funck Brentano, la communication d'une publication nouvelle qui est appelée à rendre de très grands services au monde des travailleurs. Sous le titre que nous venons de reproduire, MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, 11, quai Conti, à Paris, viennent de faire paraître, le 25 janvier dernier, une publication destinée à servir d'organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens. Ce Recueil paraîtra tous les mois ; le premier fascicule, portant la date du 25 janvier, nous donne un avant-goût du rôle très pratique et fort utile que cette publication est appelée à tenir dans le monde savant des articles de fond : accroissements des collections du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant l'année 1893; graveurs de sceaux et de jetons ; les privilèges de l'Académie royale de musique au XVIIIe siècle, par M. Brentano ; autour du mariage, mœurs et coutumes avignonaises des XIVe et XVe siècles, par M. L.-H. Labande. Une série de questions sur des points d'histoire restés douteux ; enfin une chronique donnant une revue de bulletins, annuaires, etc., de sociétés savantes complètent ce fort intéressant Recueil.

L'Architecture française civile et domestique du XIe au XVIe siècle, moyen âge en Renaissance, par MM. P. Gelis-Didot et Th. Lambert, architectes. Librairie de la construction moderne, Aulanier et Cie, éditeurs, 13, rue Bonaparte.

Nous recevons les deux premiers fascicules de cet important ouvrage au moment de tirer ce numéro. Nous en donnerons prochainement un compte rendu.

Digitized by Google

Séance publique du 9 mai 1893. — Informations complémentaires

Nous avons donné, page 105 et suivantes, les lectures entendues à la séance publique du 9 mai 1893. Nous avions jusqu'ici été forcés d'ajourner le complément de cette intéressante réunion, en ce qui concernait l'audition musicale dont l'organisation avait été préparée par les soins de notre confrère, M. William Marie; mais nous ne voulons pas terminer le volume de 1893 sans rappeler le plaisir que les nombreux auditeurs de cette soirée ont éprouvés à applaudir trois morceaux de piano brillamment exécutés par M. Marie : *Pastorale tirée de l'Étoile*, valse de concert, andante et presto.

Nous avons eu ensuite la bonne chance d'obtenir, pour la partie musicale de notre séance, le concours de Mlle Marguerite Naudin, la filleule de maître Charles Gounod.

Elle nous a chanté, avec un charme exquis, plusieurs mélodies écrites spécialement pour elle. Dabord l'*Ave Maria de l'enfant* (Charles Gounod), composition très touchante et d'une simplicité toute archaïque.

Cette pièce a été pour Mlle Naudin l'occasion d'un vrai succès. Elle a chanté aussi le *Poète et le Fantôme* de Massenet. Enfin, le *Chant norvégien* de William Marie et l'*Infidélité* de Reynaldo Hann, deux compositions qui conviennent admirablement à la nature mélancolique et rêveuse de cette jeune artiste de quatorze ans qui, nous pouvons l'affirmer sans exagération, sera une grande artiste lyrique. C'est ainsi que l'appréciait le regretté compositeur Léo Delibes. Elle ira loin, cette charmante enfant, qui semble avoir hérité de toutes les qualités qui ont fait la célébrité de son père, l'inoubliable créateur de l'*Africaine*.

Après elle, une élève du Conservatoire de la classe de M. Worms, Mlle Claude Lorane, a dit, avec beaucoup de justesse, l'*Horloge du cœur de Jean Rameau* en trois adaptations symphoniques sur des poèmes de genres très différents. Elle a su être tragique et tendre dans l'admirable ballade de Victor Hugo, la *Fiancée du timbalier*,

Digitized by Google

gracieuse et délicate dans la chanson du *Page de Gabriel Vicaire*. Sa *Lecture évangélique*, soulignée par les vieux *Noëls* adaptés par M. William Marie à cette poésie, a paru plaire beaucoup. Tous nos compliments à cette artiste d'un talent si distingué et si personnel.

Décès du général Favé.

Nous apprenons à l'instant la mort du général Favé, membre de l'Institut, qui fut président de notre Société en 1888 ; nous consacrerons dans notre prochain numéro une notice à sa mémoire.

R. G.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833

1845.

25 juillet. LESSEPS (Ferd. DE), doyen.

1846.

7 juillet. BARBIER (J.-C.).

1850.

24 mai. CSAJEWSKI.

1859.

25 février. JORET-DESCLOSIÈRES (G.).
— CHAPUS (Ernest).
LUSIGNAN (Prince DE).
29 novembre. MUONI (Damanio).

1861.

26 mai. SAVIGNY (DE).
27 mai. DUCLOS (l'Abbé).
— CAMOIN DE VENCE.

1864.

8 novembre. BERNARDI.

1866.

26 janvier. VAVASSEUR.

1870.

23 juillet. MENU de Laon.

NOTA. — Les lettres T., C., A.-L., désignent les membres titulaires, les Correspondants et les Associés libres. La lettre H, les membres honoraires.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

13 juin. LANDRE (Marcel), C.

1873.

31 janvier. LÈQUES, C.
29 novembre. CARTIER (Ernest), A. L.

1874.

27 avril. LIÉGEARD (Stéphen), T.
31 juillet. COMBIER (le Président), C.

1875.

23 mars. PRAROND, C.
29 décembre. LOUIS (Eugène), C.

1876.

28 janvier. DUFOUR (Georges), T.
TALBERT, C.
28 avril. AZÉMA, C.
14 juin. FABRE DE NAVACELLE, T.
DE LA BRUNETIÈRE, T.
30 juin. VALLÉE (Georges), C.
CALVET-ROGNIAT, A. L.
12 juillet. LECOCQ, membre à vie.
29 décembre. WIÉSENER, T.

1877.

14 février. FLACH (J.), T.
DAUSY, A. L.

1878.

1er mai. PEIN (Prosper), A. L.
17 mai. PINSET (Raphaël), T.
19 juillet. AURIAC (Jules-Eugène D'), C.

1879.

5 avril. DOUCET (Camille), H.
16 mai. DESRATEAUX, C.
21 novembre. VEYRET, T.

1880.

16 janvier. GABRIEL (l'Abbé), C.
2 juin. LOISEAU (A.), T.
16 juillet. LE COULTRE, C.

1881.

18 mars. MARBEAU (Eugène), T.
18 mai. TOURNIER (Félix), T.
mai. DELATTRE-LENOEL, C.
22 juillet. DELESSERT.
7 décembre. BIRAN (Élie DE), C.

1882.

1er février. PAGARD D'HERMANSART, C.
17 mars. POUGNET, T.
juillet. ROUSSEN DE FLOVIVAL, C.
10 février. BOISJOSLIN (DE), T.
25 — VINCENS, C.
26 novembre. RACINE (L.), T.
10 décembre. LOUICHE-DESFONTAINES (L.), T.

1884.

10 janvier. VAUDIN, C.
25 — POUPIN (l'Abbé), C.
25 février. FABRE (Jules), T.
10 mars. LOUIS-LUCAS (Paul), C.
WEISS, C.
10 avril. GOSSOT (Émile), T.
25 novembre. MONTET (Albert DE), C.
26 décembre. COLMET D'AAGE, A. L.

Digitized by Google

1885.

26 janvier. TARTARIN (le Dr), C.
25 février. DELATTRE (Charles), A. L.
10 mars. LEFÈVRE (Albert), T.
LE PAULMIER (Stéphen), T.
WELSCHINGER (Henri), T.
FALATEUF (Oscar), T.
25 avril. DUVERT (Auguste), T.
25 novembre. QUARRÉ-REYBOURBON, C.

1886.

25 mars. LECOURBE (Comte), T.
10 mai. BRÉARD, T.
10 décembre. MAGNAUD, C.
27 — BÉLANGER, T.

1887.

25 février. ESPAGNOLLE (l'Abbé), T.
25 avril. BRICQUEVILLE (Cte E. DE), C.
10 mai. HÉNISSART, T.
20 — DAUCHIN (l'Abbé), C.
MONTINI (Julienne), T.
COQUARD (Arthur), T.
10 décembre. RODOCANACHI (E.), T.

1888.

10 février LEDIEU (Alcius), C.
10 mai. ARC (Lanery D'), C.
FERRÉ, T.
25 — FORTOUL, C.
TALBOT, T.
PICARD (E.), A. L.
10 novembre. DUCHARTRE, de l'Institut, H.
SCARAMANGA (John), C.
10 décembre. MARTIN (Tommy), T.

1889.

10 janvier. MARCILHACY, T.
25 — HENRY (l'Abbé), C.
LAMY (Ernest), A. L.
25 février. SIMONIN (Armand), A. L.
10 mars. DUVERT (Maurice), A. L.
CASSAGNADE (Ernest), A. L.
RODOCANACHI (père). A. L.
PÉRIN (Jules), A. L.
GOMBAULT D'ARNAUD (le baron), A. L.
SAINT-THOMAS (DE), A L.
AUBERT (Joseph), A. L.
DUPUY (Jean), A. L.
TRÉLAT (Émile), A. L.
TANON, A. L.
VERGÉ (Henry), A. L.
NEGREPONTE (Mme), A. L.
25 novembre. VILLARD (Pierre), A. L.

1890.

28 janvier. BOUCHER, A. L.
LEVEL (Paul), A. L.
10 février. DE LA SICOTIÈRE (Sénateur), T.
25 février. MOREAU (Gabriel), A. L.
LEMAIRE (Georges), A. L.
JOUVENCEL (DE), A. L.
MESNIER (Albert), A. L.
10 décembre. DUMONT.
CORNUDET (Michel).
MEAUX (DE).
BRANDT DE GALAMETZ.
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle).
ROUX (Ferdinand).
10 décembre. VLASTO.
VERNUDACKI (Jean), A. L.
CASABIANCA (Abbé), T.
CHARLOT (Maurice), A. L.

Digitized by Google

1891.

	MAZE, T.
25 février.	HOCHART, C.
	FORMONT.
	PELLÉ (Général).
10 mars.	CORTILLIOT.
	BELLANGER (Justin).
10 avril.	LUSIGNAN (Gaston-Léon, Prince DE).
	HERBET (Mme).
	DONATIS.
	MINORET (René).
26 décembre.	SANESI.

1892.

25 janvier.	VAUNOIS (Albert), T.
	MARIE (William), T.
	VACHEZ, C.
	BRUEYRE (Loiys), T.
25 février.	MUTEAU, T.
25 mars.	DABOT, T.
	FUNCK-BRENTANO, T.
	DURASSIER, T.
	MOUTIER, A. L.
10 avril.	PERRIER, A. L.
26 décembre.	RIVIÈRE, T.

1893.

25 janvier.	ARGENTI (Auguste), A. L.
25 février.	GRIVEAU (Paul), T.
25 mars.	ROSTANG, A. L.
10 mai.	MUGNIER (Abbé), T.
18 mai.	MOITEAU, T.

1894.

10 janvier.	LACAILLE (Henri), A. L.

Digitized by Google

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PARIS

ARGENTI, avenue Gabriel, 42.
AUBERT (Joseph), rue de Sèvres, 44.

BARBIER (J.-C.), rue de la Bruyère, 53.
BÉLANGER, rue Méchain, 8.
BIRAN (Elie DE), avenue du Maine, 3.
BOISJOSLIN (DE), boulev. des Invalides, 26.
BOUCHER, rue Dupuytren, 9.
BRÉARD, rue Saint-Lazare, 68.
BRICQUEVILLE (Cte DE), rue des Missionnaires, 33, Versailles (*Seine-et-Oise*).
BRUNETIÈRE (DE LA), boulev. Malesherbes, 52.
BRUEYRE LOYS, rue Murillo, 9.

CAMOIN DE VENCE (Ch.), rue de Rome, 53.
CARTIER (Ernest), rue du Cirque, 8.
CASABIANCA (Abbé), rue Demours, 13.
CASSAGNADE (Ernest), boulev. Saint-Germain, 10.
CHARLOT (Maurice), rue Laffitte, 17.
COLMET D'AAGE, rue d'Assas, 5.
COQUARD (Arthur), boulev. des Invalides, 55.
CORNUDET (Michel), 11 bis, passage de la Visitation.

DABOT, (H.) boulev. Saint-Germain, 168
DAUSSY, rue de Rivoli, 11.
DESCLOSIÈRES (voir JORET-DESCLOSIÈRES), rue Garancière, 6.
DONATIS, rue des Saints-Pères, 30.
DOUCET (Camille), Palais de l'Institut.
DUCHARTRE (de l'Institut), rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.
DUCLOS (l'Abbé), rue du Faubourg-Poissonnière, 52.
DUFOUR (Georges), rue d'Amsterdam, 99.
DUMONT, avoué à la Cour, rue du Vieux-Colombier, 8.
DUPUY (Jean), rue Scribe, 9.
DURASSIER, avenue Wagram, 53.
DUVERT (Maurice), rue de Vaugirard, 71 bis.
DUVERT (Auguste), place du Havre, 16.

ESPAGNOLLE (Abbé), Aumônier de l'hospice Greffulhe, rue de Villiers, 84, Levallois-Perret.
FABRE DE NAVACELLE (le Colonel), rue de Lille, 47.
FABRE (Jules), rue Dieu, 8 (Place de la République).
FALATEUF (Oscar), boulev. des Capucines, 6.
FLACH (Jacques), rue de Berlin, 37.
FERRÉ, rue Blanche, 52.
FUNCK-BRENTANO, rue de Passy, 7.
FORMONT (Maxime), rue Saint-Sulpice, 17.

GOMBAULT-D'ARNAUD (le Baron), rue Demours, 20, Paris-les-Ternes.
GOSSOT (Émile), 96, boulev. Montparnasse.

Digitized by Google

GRIVEAU (Paul), 8, rue Madame.

HÉNISSART, rue de l'Université, 39.
HERBET (Mme), rue de Bourgogne, 46.

JORET-DESCLOSIÈRES, rue Garancière, 6.

LACAILLE, boulev. Malesherbes, 68.
LAMY (Ernest), boulev. Haussmann, 113.
LECOURBE (le Comte), rue de Rome, 143.
LEFÈVRE (Albert), rue Castellane, 6.
LEMAIRE (Georges), conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99.
LE PAULMIER (Dr Stéphen), rue de Taitbout, 48.
LESSEPS (Ferdinand DE), avenue Montaigne), 21.
LEVEL (Paul), place Wagram, 3.
LIÉGEARD (Stéphen), rue Marignan, 21, et villa des Violettes, Cannes (*Alpes-Maritimes*).
LOISEAU, rue du Lycée, Vanves (*Seine*).
LOUICHE-DESFONTAINES, rue Washington, 21.
LUSIGNAN (Prince DE), avenue Victor-Hugo, 122.
LUSIGNAN (Prince Léon-Gaston DE), rue de Bassano, 3.

MARBEAU, rue de Londres, 27.
MARCILHACY, rue du Bac, 43.
MARTIN (Tommy), rue Bastiat, 3.
MAZE-SENSIER (Georges).
MEAUX (DE), rue Saint-Placide, 44.
MESNIER (Albert), boulev. Saint-Germain, 119.
MINORET, rue Murillo, 6.
MOIREAU, rue de Vaugirard, 35.
MONTINI (Julienne), boul. Courcelles, 13.
MOREAU (Gabriel), docteur en droit, rue de Rennes, 99.
MOUTIER, rue de Bienfaisance, 2.
MUTEAU, rue Lincoln, 3.

NÉGREPONTE (Mme), rue Cardinet, 56.

PEIN (Prosper), boul. Saint-Michel, 71.
PELLÉ (le Général), rue de l'Université, 9.
PÉRIN (Jules), rue des Écoles, 8.
PERRIER, rue Royale, 11 bis.
PICARD (Eusèbe), rue Chaptal, 20.
PINSET (Raphaël), rue Saint-Bernard, 11.
POUGNET, rue Saint-Benoist, 5.

RACINE (L.), 8 bis, rue de l'Arrivée, près la gare Montparnasse.
RIVIÈRE (Louis), rue d'Anjou, 61.
RODOCANACHI (E.), rue de Lisbonne, 54.
RODOCANACHI (père), avenue Gabriel, 42.
ROSTANG, rue de Courcelles, 45.
ROUX (Ferdinand), rue de Condé, 132.

SAVIGNY (DE), rue de Varenne, 24.
SENNEVILLE (Gaston DE), rue de Grenelle-Saint-Germain, 52.
SIMONIN (Armand), rue de Lille, 1.
SAINT-THOMAS, rue du Cherche-Midi, 14.
SICOTIÈRE (DE LA), sénateur, rue de Fleurus, 3.

TALBOT, rue du Bac, 44.
TANON, Conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 90.
TRÉLAT (Émile), Directeur de l'École spéciale d'architecture, rue Denfert-Rochereau, 17.
TOURNIER (Félix), rue d'Alençon, 4.

VAUNOIS, rue des Écuries-d'Artois, 42.
VAVASSEUR, rue du Caire, 10.
VERGÉ (Henry), avenue Gabriel, 42.
VERNUDACKI (Jean), rue de Monceau, 83.
VEYRET, boulev. des Batignolles, 30.
VILLARD (Pierre).

WELSCHINGER, Palais du Sénat.
WIÉSENER, boulev. Saint-Michel, 147.

Digitized by Google

DEPARTEMENTS. ÉTRANGER ET COLONIES

ARC (Pierre-Lanery D'), Aix (*Bouches-du-Rhône*).
AURIAC (Jules D'), Mâcon (*Saône-et-Loire*).
AZÉMA, rue Joux-Aigues, Toulouse (*Haute-Garonne*).

BELLANGER (Justin), Provins (*Oise*).
BRANDT DE GALAMETZ (Cte DE), Abbeville (*Somme*).
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle Madeleine), Verdun (*Meuse*).

CORTILLIOT, Laon (*Aisne*).
CHAPUS Volvic (*Puy-de-Dôme*).
COMBIER (M. le Président), Laon (*Aisne*).
CZAJEWSKI (le Dr), aux Aydes, près Orléans (*Loiret*).

DAUCHIN, chât. de Saint-Cybars, Angoulême.
DELATTRE-LENOEL, Amiens (*Somme*).
DELATTRE (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).
DELESSERT, Croix (*Nord*).
DESRATEAUX, Loudun (*Vienne*).

FORTOUL, Saint-Laurent (*Basses-Alpes*).

GABRIEL (Abbé), Verdun-sur-Meuse (*Meuse*).

HENRY (Abbé), rue des Trésoriers de la Bourse, 15, Montpellier.
HOCHART, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 22, Bordeaux (*Gironde*).

LANDRE (Marcel), Gourdon (*Lot*).
LEDIEU (Alcius), Abbeville (*Somme*).
LÈQUES, Rambouillet (*Seine-et-Oise*).
LOUIS (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*).
LOUIS-LUCAS (Paul), boulev. Carnot Dijon (*Côte-d'Or*).

MAGNAUD (M. le Président), Château-Thierry (*Aisne*).
MENU (E.), Laon (*Aisne*).

PAGARD D'HERMANSART, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).
POUPIN (l'Abbé), Trois-Vèvres (*Nièvre*).
PRAROND, rue du Lillier, Abbeville (*Somme*).

QUARRÉ-REYBOURBON, Lille (*Nord*).

ROUSSEN DE FLORIVAL, Laon (*Aisne*).

TARTARIN, Bellegarde (*Loiret*).
TALBERT, La Flèche (*Sarthe*).

VALLÉE (Georges) (*Bar-sur-Aube*).
VAUDIN, rue des Consuls, Auxerre (*Yonne*).
VINCENS, rue de l'Arsenal, 9, Marseille (*Bouches-du-Rhône*).
VLASTO, allée des Capucines, 12, Marseille.

WEISS (Charles-André). Dijon (*Côte-d'Or*).

BERNARDI, Venise (*Italie*).

COULTRE (LE), Neufchâtel (*Suisse*).

LECOCQ (Georges), Nouméa.

MONTET (Albert DE), Vevey, canton de Vaud (*Suisse*).

MUONI (Damiano), Milan (*Italie*).

SCARAMANGA (John), Londres, 12, Hyde Parck-Place.
SANESI, Benvenuto (*Italie*).

Digitized by Google

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1893

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J.-C. BARBIER**, G. O. ✻ ✠ ✿, premier Président honoraire de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE : M. **VAVASSEUR**, O. ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement.

PRÉSIDENT : M. **LOISEAU**, ✻, ✿, professeur de l'Université.

VICE-PRÉSIDENTS : M. **WELSCHINGER**, ✻.

M. **RODOCANACHI**, ✿ A.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**, ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : M. **Félix TOURNIER**, ✿ A.

M. **DUMONT**.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE**, ancien notaire.

Digitized by Google

BUREAUX DES CLASSES

PREMIÈRE CLASSE

Histoire générale et Histoire de France

Président honoraire : MM. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Président : Jules FABRE, ✿ A.
Vice-Président : MOIREAU.
Secrétaire : Maxime FORMONT.

DEUXIÈME CLASSE

Histoire des Langues et des Littératures

Présidents honoraires : MM. WIESENER, ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Président : J. FLACH, ✻, professeur au Collège de France. ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Vice-Président : DE BOISJOSLIN, ✻.
Secrétaire : F. FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

TROISIÈME CLASSE

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques

Président honoraire : MM. Eugène MARBEAU, O. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*, ancien Conseiller d'État.
Président : TALBOT, O. ✻, Professeur honoraire de l'Université, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Vice-Président : le Dr Stéphen LE PAULMIER.
Secrétaire : Pierre VILLARD, publiciste.

QUATRIÈME CLASSE

Histoire des Beaux-Arts

Président : Arthur COQUARD, lauréat du prix Raymond, lauréat de l'Institut.
Vice-Président : Cte Eugène DE BRICQUEVILLE.
Secrétaire : William MARIE.

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS

Par délibération en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (Henry-François). — Reçu membre de l'ancien *Institut historique* en 1854, M. Raymond, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuelles et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes : « Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après : 20,000 francs seront donnés à l'*Institut historique* qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les intérêts de cette somme, qui sera placée en rentes 3 ou 4 1/2 pour 0/0 sur le gouvernement français, être, chaque année, distribués, à titre de prix, aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'*Institut historique* jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-4 reliée ».

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules-Émile Delapalme, notaire à Paris).

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque, ayant été pillée, en 1870-1871, par l'armée allemande.

Quant au legs de 20,000 francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la *Société des Études historiques* comme établissement d'utilité publique, reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871,

Digitized by Google

signé de M. THIERS, président de la République et de M. Jules SIMON, Ministre de l'instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix, conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats, p. 278.

ODENT (PAUL) C. ✻ ✿. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1869, M. ODENT avait été nommé officier de l'Université en 1860.

M. ODENT publia la traduction du *Commentaire sur la constitution des États-Unis d'Amérique* ; une note sur les *Bulletins de la Société de Béziers* insérée dans la *Revue* 1881, p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie le *Compte rendu des tomes* XX, XXI *et* XXII *de l'histoire d'Italie* et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul ODENT est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885 ; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Études historiques* par le secrétaire général, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, ont retracé la vivacité des sentiments patriotiquss de M. ODENT. (Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621).

M. Paul ODENT, par l'intermédiaire de M. CAMOIN DE VENCE, son gendre, ancien président de la *Société des Études historiques*, a légué à cette association une somme de 500 francs. Tous les deux ans, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés par des membres de la Société, sera décernée au nom de M. ODENT.

BERTHIER (JEAN-FERDINAND) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, se consacra, dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités, comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliographique des membres pour l'année 1886, M. BERTHIER contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en

Digitized by Google

France, et réorganisa, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de *Société universelle des sourds-muets.*

M. Ferdinand BERTHIER, admis comme membre de l'ancien *Institut historique*, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886; il était le doyen de la *Société des Études historiques.* En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. BERTHIER a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Études historiques*, une somme de 2,000 francs. La délivrance de ce legs, après de longues formalités administratives, a enfin été consentie dans les derniers jours de l'année 1890. La Société donnera à cette libéralité une destination de nature à rappeler la mémoire de M. BERTHIER.

DUVERT (GUSTAVE), ✱ ✿.— M. Gustave DUVERT, ayant satisfait aux conditions réglementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, artributive de la qualité de membre donateur, appartenait déjà à la liste des membres ayant droit à ce titre, lorsqu'il est décédé en 1893, le 28 novembre, léguant à nouveau une somme de 1,000 à la Société dont il avait été le Président. (Voir *Revue* 1893, n° 4, p. 296 et suiv. les discours prononcés sur sa tombe par M. Desclosières.)

DAVID (JULES), ✵. — Ancien président de la *Société des Études historiques*, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique fut, pendant dix-sept ans, un des collaborateurs les plus éminents de notre compagnie. Doué d'une grande force de travail, d'une érudition profonde en matière historique et littéraire, M. Jules DAVID a laissé de nombreuses productions dont ont retrouve la liste dans nos volumes antérieurs à 1890, date à laquelle la Société a éprouvé la vive douleur de perdre ce distingué confrère. M. Jules DAVID a légué à la *Société des Études historiques* un don de 2,000 francs. (Voir sa biographie, volume de 1892.)

MONTAUDON (LOUIS-HYACINTHE). C. ✵ — Intendant militaire en retraite avait été admis dans la *Société des Études historiques* en qualité de membre titulaire le 25 avril 1884 et n'avait pas tardé à prendre une place des plus distinguées dans les rangs de notre compagnie. Auteur de très nombreux rapports étudiés avec le soin le plus consciencieux, M. MONTAUDON avait donné, en 1888, volume p. 873, sous ce titre : *La vérité sur le Masque de fer*, un étude remarquée, qui attestait la patience de ses recherches et sa sagacité d'historien. Nous avons eu le regret de perdre cet aimabe et dévoué confrère le 2 juillet 1890 dans sa 71e année. Comme M. Jules

Digitized by Google

DAVID, il a gratifié la *Société des Études historiques* d'un legs de 2,000 francs sans condition d'emploi. (Voir sa biographie, 1891, p. 423.)

DESTOUCHES (ADRIEN-AIMÉ), architecte, membre de l'ancien *Institut historique* admis le 9 février 1864, décédé le 25 octobre 1871, a légué par testament en date du 22 septembre 1886, déposé au rang des minutes de Me Maurice Plique, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, un legs de 2,000 francs à l'*Institut historique* à charge de délivrer un ou plusieurs prix sur un travail ou des travaux relatifs aux beaux-arts.

PRIX RAYMOND

Mille francs à décerner, en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles, aux auteurs des meilleur mémoires sur des questions proposées. La distribution a lieu dans la séance publique annuelle tenue au mois d'avril.

Le délai du concours expire le 31 décembre de l'année précédente.

QUESTIONS MISES AU CONCOURS DEPUIS 1874. — NOMS DES LAURÉATS.

I. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

M. BARBIER, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la première Présidence, expliqua, dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (voir volume 1874, p. 107 et suivantes), les motifs qui avaient déterminé le choix de ce sujet.

Par son testament, M. RAYMOND avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Mme RAYMOND, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Études historiques*, voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, qui lui avait laissé un legs particulier de 1,000 francs de rentes, à charge de fonder un prix annuel, proposa, comme sujet de son premier concours, l'histoire du corps militaire auquel M. RAYMOND avait légué sa fortune.

Digitized by Google

LAURÉAT. — Le lauréat du concours fut M. LÈQUES, alors sous-intendant militaire à Tours. (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membre de 1886, p. 24.)

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.* — Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1875, p. 125.

LAURÉATS. — Prix : M. DONEAUD DU PLAN, alors professeur à l'Écolenavale de Brest, décédé en 1889, bibliothécaire de cette ville. Médailles : MM. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université ; BOUGEAULT, ancien professeur de littérature au lycée impérial de Saint-Pétersbourg; mentions honorables : MM. Eugène LOUIS, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon; TALBERT, professeur au lycée de La Flèche.

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée, voir les motifs, 1876, p. 143 et 1877 p. 140, n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. — Rapport de M. Gustave DUVERT, volume 1881, p. 127.

LAURÉAT. — M. Antony ROUILLET.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* — Rapport de M. LOUIS-LUCAS, volume de 1878, p. 149.

LAURÉATS. — Premier prix : M. Raphaël PINSET; deuxième prix : M. Jules D'AURIAC; mention très honorable : M. MARQUET DE VASSELOT, statuaire.

MM. PINSET et D'AURIAC ont donné en collaboration, en un beau volume illustré, édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet, prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237, par M. WIÉSENER, fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. BOUGEAULT, volume 1882, p. 6 et 162.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développe-*

Digitized by Google

ment jusqu'à la fin du XVIe *siècle.* Rapport de M. BOUGEAULT, volume de 1880, p. 136.

LAURÉATS. — Prix : M. LOISEAU, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves ; mentions honorables : MM. DONEAUD DU PLAN, professeur à l'École navale de Brest; LECOULTRE, licencié ès lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. — Rapport de M. D'AURIAC, volume de 1881, p. 133.

LAURÉAT. — M. DAVIOUD, architecte de la ville de Paris.

VII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en* 1870. — Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1883, p. 143.

LAURÉAT. — M. Francis MELVIL (*Léonce Gibert*).

IX. — *Étudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique.* (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Cette question, proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886, avec cette modification dans le titre : *Études des conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama.* – Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, 1886, p. 188.

LAURÉAT. — M. Auguste GARÇON.

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours, prorogé en 1887, pour cause d'insuffisance des réponses proposées, eut pour rapporteur M. Georges DUFOUR, 1887, p. 150.

LAURÉAT. — M. Arthur COQUARD, compositeur de musique; mention honorable avec médaille : M. Julienne MONTINI.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770. — Rapport de M. DE BOISJOSLIN 1888, p. 193.

Digitized by Google

LAURÉAT. — M. CLARIN DE LA RIVE; mentions honorables avec médailles de 250 francs : MM. DONEAUD DU PLAN et Louis FORTOUL.

XII. — *Étude historique sur la traduction en langue française des principaux classiques grecs et latins, notamment depuis le milieu du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Conc. prorogé. V. le rap. de M. TALBOT, vol. 1889, p. 132.

XIII. — *Étudier à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* — Rapport de M. J. FLACH, volume de 1890, p. 111.

LAURÉATS. — M. Gustave PRÉVOST, ancien magistrat, correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, 1er prix, 600 francs. M. VACHEZ, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon, 2e prix en argent, 200 francs, M. MUSSET, archiviste à La Rochelle, 3e prix, 200 francs.

XIV. — Rappel de la question n° XII. Prix décerné à M. Justin BELLANGER. — Rapport de M. TALBOT. Voir le volume de 1891, p. 127.

XV. — *Étudier les lettres de cachet dans une Province, une Généralité ou une Intendance de l'ancienne France.* Prix décerné en 1892 à M. Frantz FUNCK-BRENTANO.

XVI. — *La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel* (1710-1782). *La place Louis XV. Le garde-meuble et l'hôtel de la marine, restauration de la colonnade du Louvre. L'École militaire.* Prix en 1893 à M. E. BOUSSON.

XVII. *Les États Généraux de* 1614. *Étudier, à l'aide de documents originaux, les réformes réclamées par les cahiers du Tiers-État, les propositions et les débats qui en sont sortis, l'appui et la résistance rencontrés dans le Clergé et la Noblesse.* Prix à décerner en 1894.

XVIII. — *Étudier les relations des villes impériales avec l'Empire germanique aux* XVIe *et* XVIIe *siècles, faire ressortir le caractère de leur autonomie.* Prix à décerner en 1895.

XIX. — *Étudier l'état et le fonctionnement des* justices seigneuriales *à la veille de la Révolution, montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient.*

La Société des Études historiques ne demande pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale au choix du concurrent, et d'après les documents d'archives. Prix à décerner en 1896.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

A

Pages

Aix. L'Académie d'Aix, une ancienne Université. Compte rendu de M. Moireau 327

Agedicum. Note historique de M. Justin Bellanger 201

L'agedicum de César est-il Sens au Provins. — Justification de l'opinion émise en faveur de Sens, par M. Bellanger dans sa publication de la guerre des Gaules.

Aubert. M. Joseph Aubert et la fresque de Notre-Dame-des-Champs. Chronique 308

Aveugle. L'aveugle autrefois et aujourd'hui. Conférence faite à l'Institution des aveugles, par M. H. Welschinger sous les auspices de la Société des Etudes historiques 85

L'aveugle chez les Romains. — Le christianisme. — Charlemagne protège les aveugles. — Hôpital d'aveugles au XIVe siècle. — L'aveugle de Réaumur. — La lettre de Diderot. — L'aveugle moderne protégé par Valentin Haüy. — M. Monnier de la Sizeronne. — Louis Braille, méthode de lecture pour les aveugles. — Statistique des aveugles en France. Etablissements créés dans leur intérêt.

B

Bibliographie. Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par Gaston Maugras. — Le maréchal Ney, par M. Welschinger. — Napoléon intime, par M. Arthur Levy. — Histoire du commerce du monde, par Octave Noel. — Contes populaires de la Grande-Bretagne, par Loys Brueyre. — L'Art et la Province, par M. Jouin. — L'organisation militaire chez les Romains, par M. Marquardt, traduit par M. Brissand. — Malherbe et la poésie française, par M. Allais. — Sénats et Chambres Hautes, par M. Henri Desplaces (voir aux ouvrages offerts, l'indication des rapports. — Boisjolin (de), Tacite et les annales 155

Le monde aimé, de M. Prarond, p. 54.

Bougeault, ancien président de la Société des Études historiques, son décès 153

Notice par M. Desclosières, p. 242.

Digitized by Google

C

Pages.

COIMBRE. Histoire de l'Université de Coimbre. Rapport par M. Loiseau à propos de l'ouvrage de M. Theophilo Braga 180

Première période, p. 186. — Deuxième période, p. 192.

CAMOIN DE VENCE. Esthétique 30

CARTIER. M. Ernest Cartier, bâtonnier de l'ordre des avocats, nommé chevalier de la Légion d'honneur 241

CASABIANCA (abbé). Christophe Colomb 272

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES DE LA GRANDE-BRETAGNE, par M. Loys Brueyre. Compte rendu de M. Marbeau 292

Les vieux contes consacrant la victoire de la ruse sur la force du nain sur le géant, du petit sur le grand. — Division du livre de M. Brueyre, p. 297.

D

DESCLOSIÈRES (Gabriel). Comptes rendus d'ouvrages, voyez ouvrages offerts.

DUMONT. Procès-verbaux. Le constituant Voidel 208

DUVERT (Gustave). Décès de M. Duvert. — Discours prononcés sur sa tombe 299

E

ELECTIONS DU GRAND BUREAU POUR 1894 307

ESTHÉTIQUE (impressions d'). M. Camoin de Vence 30

Des nouvelles écoles qui prétendent substituer à l'étude du beau appuyée sur les anciennes règles de l'esthetique, les hardiesses du naturalisme, du réalisme, du modernisme. — Définition du réalisme. — L'art doit-il se limiter à l'imitation de la nature. — Condamnation du naturalisme par Proudhon (du principe de l'art Proudhon).

F

FABRE DE NAVACELLE (le colonel). A propos de ses quatre-vingt-trois ans. 152

FÉODALITÉ, ARISTOCRATIE. Étude par le colonel Fabre de Navacelle . . . 247

G

GABRIEL. La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel, 1698-1782 . . . 213

Mémoire couronné par la Société. Prix Raymond de 1893, lauréat M. Bousson, p. 213.

GOSSOT. M. Gossot nommé chevalier de la Légion d'honneur. 306

Compte rendu d'ouvrage divers, p. 264.

Digitized by Google

L

Pages.

LUCAS (Louis), ancien président de la Société des Études historiques, son décès 153

Notice par M. Desclosières, p. 243.

LOISEAU. M. Loiseau nommé officier de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée. 245
Université de Coimbre, p. 180. — Propriété littéraire, p. 252. — Christophe Colomb, p. 272.

M

MAZE SENSIER. Sur les origines de l'ancienne France, par M. Flach . . 261

MEMBRES. Liste des membres 345
— — par ordre alphabétique avec adresses 349

DONATEURS. 354

MOIREAU. L'Académie d'Aix 327

O

ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE, par Jacques Flach, xe et xie siècles. Rapport de M. Georges Maze. 261

Groupement rural dans la Gaule. — Villes neuves et sauvetés. — La Féodalité. — La Chevalerie.

OUVRAGES OFFERTS. Rapports.

Le livre de la Pousta, par M. Sigismond de Justh. Compte rendu de M. Marbeau, p 37. — Scènes observées dans Salfœld, pays bas de Hongrie. — Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen-âge, par M. Funck-Brentano, p. 46.

ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, ses erreurs et dangers, par M. Camoin de Vence. — Etat présent des sciences criminalistes. — Théories de Lombroso. — Compte rendu de M. de Boisjolin, p. 48.

LE MONDE AIMÉ, poésies par M. Prarond. — Etude du talent de M. Prarond. — Rapporteur, M. de Boisjolin, p. 54. — Annuaire la Société philotechnique. — Compte rendu de travaux de 1872, par M. Dumont, p. 57. — Académie d'Hippone, travaux de 1890-1892. — Rapport du colonel Fabre de Navacelle, p. 63. — Bulletin de l'Institut génevois, années 1890 et 1891. — Histoire de la République de l'Equateur et la Vierge du Soleil. — Compte rendu par M. Loiseau, p. 70. — Lettre d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854, par M. Henri Dabot. — Rapporteur de M. Tournier, p. 78. — Mémoires du général Radet, publiés par M. le président Combier — Rapport du colonel Fabre de Navacelle, p. 143. — Un précurseur de Molinos et de Fénelon. — Un manuscrit d'Annibal Gantez. — Monographies de M. Charles Vincens. — Rapport de M. Racine, p. 146. — Actes de l'Académie de Bordeaux. — Société de L'Yonne. — Livres de Raison dans le Lyonnais — Rapports de M. Gossot. p. 264. — Christophe Colomb, sa glorification religieuse. — Etude de M l'abbé Casabianca. — Rapport de M. Loiseau, p. 272. — Académie de Toulouse. — Rapport de M. Paul Griveau. — Napoléon intime, par M. Arthur Lévy. — Rapport de M. Desclosières, p. 339. — Maréchal Ney, par M. Welschinger. — Rapport de M. Desclosières, p. 340. — L'orviétan, par M. le Dr Le Paulmier. — Rapport de M. Desclosières, p. 341.

Digitized by Google

P

Pages.

PEIN. M. Prosper Pein, professeur au lycée Henri IV, nommé officier de l'Instruction publique. 241

PERRAULT (à propos des contes de). Étude par M. Eugène Marbeau. . . 124

Influence de la légende. — Esprit des contes de Perrault, leur haute antiquité, tous essentiellement payens surnaturel remplacé par le merveilleux. — Raison de l'attrait des contes de Perrault.

PRAROND. Le monde aimé 54

PIERRE LE GRAND ET SES PROPOSITIONS D'ALLIANCE AU RÉGENT EN 1717, par M. Louis Wiesener 18

Problème historique à résoudre. — Le Régent fut-il bien inspiré en pensant que les temps n'étaient pas mûrs pour contracter une alliance avec la Russie. — Motifs de conclure pour l'affirmative, p. 18. — Etat de l'Europe en 1717.

PROCÈS-VERBAUX. (V. 2e partie.)

SÉANCES DES 10 ET 25 JANVIER, p. 1 et 2; 10 et 25 FÉVRIER, p. 3 et 4. SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS tenue à l'Institution des Jeunes Aveugles, p. 4. — Conférence de M. Welschinger, concert, p. 6. SÉANCE DU 10 MARS, p. 7; 25 MARS, p. 9; 10 AVRIL, p. 10.

PROCÈS-VERBAUX. 10 et 25 novembre, 13 et 25 novembre, 13 et 16, 11 et 26, 17 et 18.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. Histoire des revendications en sa faveur, ainsi que de l'Association fondée dans ce but, 1878-1893. — Congrès de Barcelone, par M. Loiseau 252

Historique des divers congrès tenus sur cette question, 1884-1886-1888.

R

RAYMOND. Prix Raymond. Liste des questions mises au concours de 1874 à 1893; noms des lauréats. 354

Prix proposé pour 1894. — Les États Généraux de 1614.

RODOCANACHI. M. Emmanuel Rodocanachi élu président 307

ROI (une lettre de). 1815, par M. Henry Welschinger 1

Prétentions des Prussiens au démembrement de la France. — Interventionde la Russie. — Pozzo dia Bargo. — L'empereur Alexandre. — Lettre de Louis XVIII du 23 septembre 1815. — Rôle de Talleyrand. — Preuves que le roi est bien l'auteur de la lettre du 23 septembre tirées d'une lettre à M. de Talleyrand du 21 juillet précédent. — Curieux procès à l'occasion de cette lettre. — Conclusion de M. Welschinger, p. 17.

S

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1893, allocution du président, par M. Loiseau. 105

Compte rendu des travaux par M. Félix Tournier, secrétaire général, p. 109. — Rapport sur le concours Raymond, la vie et les œuvres de l'architecte Gabriel. — Rapport de M. de Boisjolin, p. 118. —

Digitized by Google

Pages.

Lauréat M. Bousson. — Compte rendu du concert entendu à cette séance publique du 8 mars 1893, p. 150, par M. Félix Tournier. — Les contes de Perrault, par M. Marbeau, p. 124. — Une lettre de Roi, Henri Welschinger, p. 10.

T

TACITE. De l'authenticité des annales et des histoires de Tacite rendue probable par le style de ses ouvrages. — Rapport de M. de Boisjolin sur l'étude de M. Hochart 155

Découverte de Tacite. — Sa figure aux yeux des modernes. — Critique de M. Hochart. — Génie du style de Tacite, p. 164. — Merveilleux exemples, p. 171. — Conclusion, p. 179.

TALBOT. Témoignage de sympathie à l'occasion d'un deuil récent . . . 245

TOURNIER. Compte rendu des travaux de 1892 109

V

VOIDEL. Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle, p. 208. — Rapport de M. Dumont.

W

WELSCHINGER. M. Henri Welschinger, officier de la Légion d'honneur . . 306

L'aveugle autrefois, aujourd'hui, p. 85. — Une lettre de roi, p. 1.

WIESENER. Pierre le Grand et les propositions d'alliance au Régent. . . 15

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

(2e partie; à relier à la suite du volume.)

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE[1]

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE

SÉANCE DU 10 JANVIER 1893

Présidence de M. Rodocanachi, vice-président.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

Membres présents : MM. de Boisjoslin et Marbeau, anciens présidents, M. Rodocanachi, vice-président, M. Joret-Desclosières, secrétaire général, M. Racine, administrateur, MM. Lecourbe, Vernudacki, Moutier, Dumont, membres.

MM. Loiseau, Tournier, Fabre de Navacelle sont excusés.

On procède à l'installation de M. Rodocanachi comme vice-président.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance écrite ; il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet du Congrès des Sociétés savantes, dont la date est fixée au 4 avril prochain.

Communication est faite de lettres de MM. Velschinger et Coquard, relatives à la séance publique de mars.

M. le Secrétaire général annonce à la Société qu'il a reçu un mémoire pour le concours de 1893 (*Vie de l'architecte Gabriel*).

On procède aussitôt à la nomination de la commission chargée de statuer sur le concours.

Sont nommés : MM. de Boisjoslin, Camoin de Vence, Rodocanachi, Desclosières, Duvert, colonel Fabre de Navacelle.

La réunion de la commission des comptes est fixée au 17 janvier, trois heures, chez M. Marbeau, président de ce comité.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts : Mémorial de l'artillerie de marine, par M. le commandant de Launay. M. Cossot, rapporteur; *Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle*, par M Jules d'Auriac. Rapporteur M. Dumont.

(1) Cette deuxième partie devra être reliée à la fin du volume.

Digitized by Google

M. Auguste ARGENTI, présenté par M. RODOCANACHI, est admis comme associé libre.

Lecture du manuscrit de M. BELLENGER sur *la liste des baillis et lieutenants de bailliage à Provins, 1227-1789.*

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1893

Présidence de M. LOISEAU

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. LOISEAU, président, M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RODOCANACHI, vice-président, MM. DE BOISJOSLIN, DUFOUR, RIVIÈRE, FORMONT, WIESENER, VERNUDACKI, DUMONT.

M. VAUNOIS s'est fait excuser.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance manuscrite, puis de la correspondance imprimée.

Ouvrages offerts. — *La Bourse de Lille,* par M. QUARRÉ-REYBOURBON ; *Revue des Sourds-Muets ; Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie; Revue de la Société des Sciences et des Arts de Valenciennes ; Écho de l'Armée.* Rapporteur M. le colonel FABRE DE NAVACELLE ; *Revue de Saintonge et d'Aunis; Recueil des Arts et des Monuments historiques de Saintes.* Rapporteur M. RIVIÈRE.

La Société, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. WELSCHINGER, fixe au 8 mars prochain la première séance publique et décide qu'elle aura lieu à l'Institution des Jeunes Aveugles, répondant ainsi à la proposition de M. le Secrétaire général de faire l'historique des Institutions d'utilité publique. Un concert donné par les élèves de cette Institution fera connaître leur mérite comme compositeurs et exécutants.

M. RODOCANACHI donne lecture du rapport de la commission des comptes.

M. le Secrétaire général fait une communication relative au Congrès de la Sorbonne.

M. RODOCANACHI achève la lecture de son travail sur *la Corporation des libraires à Rome.* Lecture du rapport de M. DUMONT sur l'*Annuaire de la Société philotechnique.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1893

Présidence de M. Loiseau

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. Desclosières, secrétaire général, Racine, administrateur, MM. Rodocanachi, Marbeau, colonel Fabre de Navacelle, de Boisjoslin, Camoin de Vence, Wiesener, Rivière, Vaunois, Tournier, Dumont.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance relative au legs Destouches et communique une lettre de M. de Boisjoslin, le remerciant de l'envoi des volumes de l'*Investigateur* et de la *Revue de la Société des Études historiques*, antérieurs à son entrée dans cette Société.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts : Mélanges gréco-romains; Bulletin de la Société historique de Langres.

M. le Secrétaire général annonce à la Société qu'il a reçu le décret l'autorisant à recueillir le legs Destouches à la charge de décerner des prix.

Il ajoute à l'égard du legs David que la procédure suit son cours.

Le mémoire du concours Raymond pour 1893 est transmis à M. Duvert.

M. le colonel Fabre lit un rapport sur l'*Académie d'Hippone*. Des observations s'échangent au sujet du mot *Libye*. M. Loiseau fait remarquer que les Grecs comprenaient sous cette expression toute la partie du continent africain alors connue. A propos du mot *Nil*, on fait remarquer que ce nom devait être générique et s'appliquer à tous les fleuves africains.

Lecture des rapports de M. Loiseau sur l'*Institut génevois* et de M. Tournier sur les *Lettres d'un écolier* par M. Dabot, avocat à la Cour d'appel, membre titulaire de la Société des Études historiques.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1893

Présidence de M. Loiseau

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. Loiseau président, M. Desclosières Secrétaire général, M. Racine administrateur, MM. de Boisjoslin, Marbeau, Camoin

Digitized by Google

DE VENCE, WIESENER, DUFOUR, RIVIÈRE, FUNCK-BRENTANO, ROUX, DUMONT.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance manuscrite. Lettre du président de la Société Franklin relative à la collection de la *Revue* de notre Société. Lettre de M. RACINE concernant diverses affaires notamment le legs David; il y est expliqué que le notaire, Me Baudrier, est prêt à lui remettre les pièces.

M. le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu les cartes d'admission au Congrès de la Sorbonne.

Il donne lecture d'une lettre de M. DE GALAMEZ (d'Abbeville) concernant les volumes de la *Revue des études historiques*.

La candidature de M. GRIVEAU, avocat, lauréat de l'Institut, proposée par M. TOURNIER est admise à l'unanimité. En conséquence, M. GRIVEAU est proclamé membre titulaire.

La parole est donnée à M. RACINE qui annonce que le montant du legs Destouches vient d'être touché; les fonds sont chez le notaire qui va en faire emploi en rentes sur l'État. Les arrérages de cette rente seront affectés à un ou plusieurs prix à décerner pour travaux relatifs aux Beaux-Arts.

M. RACINE entretient ensuite la Société des formalités relatives au legs David. Aussitôt après, la Société arrête une délibération portant qu'il y a lieu d'accepter ce legs et conférant à cet effet tous pouvoirs à M. RACINE.

Correspondance imprimée. — Les origines de l'ancienne France, xe et xie siècles, par M. FLACH.

Lecture. — Le livre de la Pousta, par M. Sigismond DE JUSTH, traduit du hongrois; rapport de M. MARBEAU.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 1893

Tenue à l'Institution des jeunes aveugles

Comme nous l'avions annoncé, la Société des Études historiques se préoccupe de faire l'histoire des sociétés d'utilité publique et elle a voulu débuter par retracer les origines et les développements d'une association d'un haut intérêt, qui vient de s'assurer la collaboration à titre de censeur des études chargé de la direction de l'enseignement musical, d'un de ses membres les plus distingués et les plus aimés, M. Arthur COQUARD, auquel la Société des Études historiques a dû, depuis plusieurs années, l'organisation de ses auditions musicales. Le programme de la séance divisé, quant à la partie

Digitized by Google

musicale, en deux auditions, comprenait deux parties entre lesquelles se trouvait la conférence de M. Henri WELSCHINGER annoncée sous ce titre : *De la condition des aveugles autrefois et aujourd'hui.*

Pendant plus d'une heure, l'éloquent conférencier a tenu sous le charme de sa parole le nombreux auditoire réuni dans la grande et belle salle de l'Institution des aveugles pouvant contenir plus de mille personnes. Il a retracé l'essai des premières tentatives faites pour recueillir et instruire en France, les aveugles. Il a, en y mêlant de piquantes anecdotes, montré l'étendue des efforts vraiment surhumains accomplis pour faire de ces jeunes hommes des musiciens compositeurs et exécutants du premier mérite. Ce concert, a-t-il dit en terminant, est la meilleure preuve du succès obtenu.

En effet, l'interprétation des morceaux inscrits au programme ci-après a été des plus remarquables et a enlevé les chaleureux bravos de l'auditoire. M. WELSCHINGER avait déjà recueilli une bonne part de ces applaudissements, mais le public enthousiasmé n'avait pas épuisé la somme de ses satisfactions, il l'a bien prouvé aux artistes.

Le public habituel de la Société des Études historiques avait pressenti l'attrait de la fête que nous lui réservions ; aussi était-il venu en grand nombre. On remarquait, notamment avec leurs familles ou des amis, circonstance qui répond de plus en plus à l'intention qui a, depuis quatre ans, présidé à nos fêtes publiques : MM. CAMOIN DE VENCE, GOMBAULT D'ARNAULT, Georges LEMAIRE, DUMONT, TOURNIER, DE SAINT-THOMAS, LOISEAU, Joseph AUBERT, BARBIER, DE BOISJOSLIN, BOUGEAULT, BRÉARD, BRUEYRE, Dr BYGRAVE, CASSAGNADE, abbé CASABIANCA, Arthur COQUARD, Michel CORNUDET, DABOT, DESCLOSIÈRES, DONATIS, DUCHARTRE de l'Institut, l'abbé DUCLOS, DURASSIER, DUVERT, FABRE DE NAVACELLE, FALATEUF Oscar, GOSSOT, GRIVEAU, HÉNISSART, HERBET, Ernest LAMY, comte LECOURBE, Albert LEFÈVRE, LIÉGEARD, LOUICHE-DESFONTAINES, Prince DE LUSIGNAN, William MARIE, Th. MARTIN, Georges MAZE, Albert MESNIER, MINORET, MOUTIER, MUTEAU, Prosper PEIN, PERRIER, Eusèbe PICARD, Raphaël PINSET, RACINE, RIVIÈRE, RODOCANACHI, Gaston DE SENNEVILLE, Armand SIMONIN, THURET, Émile TRÉLAT, VAUNOIS, VEYRET, WELSCHINGER, WIÉSENER, GRIVEAU, ROUX. Un de nos correspondants, M. le Dr TARTARIN, se trouvant à Paris à la date de cette fête, avait pu en profiter et nous prenons occasion de cette agréable occasion pour rappeler à nos correspondants que lorsqu'ils se trouveront à Paris en février, en avril ou mai, date de nos séances publiques, nous serons toujours particulièrement heureux de leur adresser des invitations.

Digitized by Google

PROGRAMME DU CONCERT

PREMIÈRE PARTIE

1. **Malédiction**. Paroles de Victor Hugo . . Victor PAUL.
   par le Chœur et l'Orchestre.
2. **Automne**. Poésie de Lamartine. . . . . Mlle KAUFFER.
   par Mlle Claudinon.
3. **Chants printaniers**. Fantaisie pastorale . SPECHT.
   pour flûte, hautbois, cor anglais, clarinette, cor, basson et piano.
   Par MM. Blanc, G. Nortier, Pimoule, Quélen, Le Samedy, Leclerc, et Rottembourg.
4. **Lamento**. (Extrait de **Nuit d'Arvor**) . . DUNEZAT.
   par M. Barrier.
5. **Papillon**. Chœur pour voix de femmes. . Mlle Marthe MARTIN.
6. **Variations**, pour le pédalier du Grand Orgue, sur un thème de Gauthier (exécuté avec les pieds seulement) . . . . . LEBEL
   Par M. Mahaut (1er prix d'orgue au Conservatoire).

CONFÉRENCE

par M. Henri WELSCHINGER

Vice-Président de la Société des Études Historiques.

DE LA CONDITION DES AVEUGLES

autrefois et aujourd'hui

DEUXIÈME PARTIE

1. **Souvenirs de Meylan**. Scène champêtre SYME.
   pour instruments à cordes, flûte (M. Blanc), clarinette (M. Gensse), basson (M. Leclerc), piano (M. Quélen), orgue (M. Ad. Marty).
2. **Dieu**. Méditation (Extrait de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc), par Mlle Martin. Mlle BOULAY. 1er prix d'Orgue au Conservatoire.
3. **Agnus Dei** (Tiré d'une messe à quatre voix). Mlle HESSELBEIN.
   par le Chœur.
4. **Berceuse et Polonaise**, pour violon et piano (par M. Quélen et l'Auteur) . . . BRÈS.
5. **Le Renard et le Bouc**. Fable . . . . Victor PAUL.
   par le Chœur et l'Orchestre.
6. **Andante et Rondo**, pour piano et clarinette (par M. Quélen et l'Auteur) . . . GENSSE.
7. **Scène bretonne**. Poème de M. Guilbeau. Adolphe MARTY.
   par le Chœur et l'Orchestre. 1er prix d'Orgue au Conservatoire

Piano de la maison ÉRARD.
Grandes Orgues de CAVAILLÉ COLL.

N. B. — Toutes ces œuvres, exécutées par des professeurs ou élèves de l'Institution sont signées de compositeurs aveugles, professeurs de la Maison.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 MARS 1893

Présidence de M. LOISEAU.

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. LOISEAU président, M. DESCLOSIÈRES, Secrétaire général, M. RACINE, administrateur, MM. WIESENER, RODOCANACHI, MARBEAU, CAMOIN DE VENCE, ROUX, TOURNIER, MOUTIER, DUMONT.

Correspondance manuscrite. — Lettre du Ministère de l'Instruction publique adressant un ouvrage à la Société. — Lettre de M. Paul BONNET remerciant la Société des billets qui lui ont été adressés pour la séance du 8 mars. Lettres de M. FLACH relative à son ouvrage sur l'*Origine de l'ancienne France*, de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, de M. Jules FABRE, de M. DE BOISJOSLIN s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, de M. MARIE relative à la prochaine séance publique, de M. FUNCK-BRENTANO remerciant la Société de l'envoi à la Bibliothèque de l'Arsenal de la collection de la *Revue* depuis 1834.

Correspondance imprimée. — *Bulletin de la Société de législation,* article de M. RIVIÈRE sur les codes italiens ; *Bulletin archéologique de Touraine.*

Ouvrages offerts par M. THORIN éditeur : *Organisation militaire des Romains; L'ancienne religion des Gaulois*, par M. LIZERAY.

Après délibération, il est décidé que la séance publique sera ajournée au commencement de mai, probablement le 9.

Discussion au sujet de la question à proposer pour le concours Raymond, année 1895.

Lecture du rapport de M. LOISEAU sur *Christophe Colomb*, étude de M. l'abbé CASABIANCA.

La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par Gaston MAUGRAS.

Rien de plus amusant, de plus gai, de plus vivant que cette jeunesse du *duc de Lauzun*, rien ne donne mieux l'idée de cette société du XVIIIe siècle, où toutes les femmes étaient charmantes, tous les hommes spirituels et amoureux. M. Maugras, l'auteur applaudi de *Madame d'Epinay*, de *Madame de Choiseul*, des *Demoiselles de Verrières*, etc., a su nous montrer dans cette brillante et rapide évocation tout ce qu'il y avait de charme, de séduction dans cette société qui s'imaginait naïvement que la vie est faite pour en jouir. On garde de la lecture de cet ouvrage une impression si pénétrante que l'on croit avoir vécu dans ce milieu exquis, et l'on prend en haine nos idées moroses et notre pessimisme. Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Le maréchal Ney, 1815, par M. Henri WELSCHINGER, portraits d'après Gérard. Plon et Nourrit, éditeurs.

Napoléon intime, par M. Arthur LÉVY. Plon et Nourrit, éditeurs.

Le compte rendu de ces ouvrages paraîtra dans un très prochain numéro.

Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés, par Octave NOEL.

Les questions économiques et commerciales priment aujourd'hui avec raison les questions politiques. Partout on suit avec le plus vif intérêt les debats du Parlement sur les traités de commerce, car on sait qu'il y a là pour notre agriculture, pour notre industrie, une question de vie ou de mort. L'ouvrage de M. Octave Noël vient donc bien à son heure. Il éclaire d'un jour nouveau les problèmes si ardus soulevés entre protectionnistes et libre-échangistes. Retracer l'histoire du commerce, c'est en effet indiquer les causes de la prospérité et de la décadence des peuples, c'est aussi découvrir l'influence des échanges et de leur incessante transformation vers le progrès matériel et intellectuel des nations. Le volume qui vient de paraître à la librairie Plon, avec des planches et d'excellentes cartes hors texte, est consacré à l'histoire du commerce dans l'antiquité et au moyen âge. Ce qui frappe surtout dans cet exposé, c'est la façon constante dont les mêmes phénomènes économiques se reproduisent, et combien tout se représente et se répète, aujourd'hui comme trente siècles avant notre ère. L'auteur, qui est un des professeurs les plus distingués de l' cole des hautes études commerciales, a admirablement mis en lumière cette « pérennité des mêmes faits sous la pression des mêmes causes, sous toutes les latitudes et à toutes les époques ». Il y a là une étude du plus puissant intérêt, non seulement pour le négociant, mais aussi pour le politique et pour le penseur. Tous y trouveront de précieux renseignements sur l'avenir qui nous est réservé, selon le chemin que nous prendrons. Un vol. grand in-8° avec planches et cartes hors texte. Prix : 20 francs. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Contes populaires de la Grande-Bretagne, par M. Loys BRUYÈRE, 1875, Hachette, éditeur.

L'art et la Province. Rapports au Congrès des Sociétés savantes, par M. Henry JOUIN. Dumoulin, éditeurs, 5, rue des Grands-Augustins.

L'organisation militaire chez les Romains, par J MARQUARDT, traduit par M. BRISSAUD, Thorin, éditeur.

Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle, par M. Gustave ALLAIS, Thorin, éditeur.

Sénats et Chambres hautes, par M. Henri DESPLACES, Hachette, éditeur.

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 MARS 1893.

Présidence de M. LOISEAU

Présents : M. LOISEAU, président, M. DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RODOCANACHI, vice-président, MM. FABRE DE NAVACELLE, DE BOISJOLIN, MARBEAU, WIESENER, FUNCK-BRENTANO, DUFOUR, TOURNIER, VERDUNACHI, DUMONT, GOSSOT, membres.

Correspondance manuscrite. — Lettres de MM. BURDIN relatives au service de la *Revue* ; WELSCHINGER, au sujet de la prochaine séance publique; Justin BELLANGER envoyant un manuscrit; MARBEAU, sur son projet de lecture; LUCAS, s'excusant de ne pouvoir accepter les fonctions de rapporteur de l'ouvrage de M. FLACH; RODOCANACHI, au sujet d'une candidature, TOURNIER; RACINE, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. Lettre de la Préfecture de la Seine demandant les statuts de la Société au sujet du legs David; COMBIER, membre correspondant au sujet de sa publication : *Mémoires du Général Radet.*

Correspondance imprimée. — M. le Secrétaire général donne connaissance d'articles des journaux : le *Monde*, le *Figaro*, la *Liberté*, le *Soleil*, le *Moniteur*, rendant compte de la séance publique de Mars. — Brochures de M. MUTEAU, (membre de la Société) : Le *Niger et la Guinée*, — *Thamyria* — Article de M. MELCHIOR DE VOGÜE, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur l'ouvrage de M. WELSCHINGER (*Le Maréchal Ney*). — *Mémoires du Général Radet*, par M. COMBIER (Voir la lettre visée plus haut), rapporteur M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — Compte rendu de l'Académie, d'Hippone, même rapporteur. — Volume de la *Revue de l'Académie de Caen.*

La prochaine séance publique est ensuite fixée au 9 mai. Le programme est ainsi fixé : Allocution de M. le Président. — Compte rendu des travaux de la Société. par M. TOURNIER, secrétaire général adjoint. — Rapport de M. DE BOISJOLIN sur le concours Raymond. — Lectures.

Discussion sur la question à proposer pour le prix Raymond, en 1895.

Candidature. — M. Jules ROSTAND est admis comme associé libre.

Lecture de M. DE BOISJOLIN sur l'authenticité des œuvres de Tacite.

Digitized by Google

Échange d'observations dans le sens des conclusions, M. BRENTANO, et M. DE BOISJOLIN.

Lectures de M. MARBEAU . Les *Comptes de Perrault*, étudiés au point de vue de la peinture des mœurs du temps.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1893.

Présidence de M. LOISEAU.

La séance est ouverte à huit heures.

Sont présents : M. LOISEAU, président, M. Joret DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RACINE, administrateur; MM. FABRE DE NAVACELLE, WIESENER, FUNK-BRENTANO, DUMONT, membres.

MM. RODOCANACHI, DE BOISJOLIN, MARBEAU sont excusés.

Correspondance manuscrite. — M. le Secretaire général donné connaissance d'une note de M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Lettre de M. PERIN membre de la Société à propos de l'architecte Gabriel; de M. CRESSON, ancien bâtonnier, accusant réception des volumes de la *Revue* adressés à la Bibliothèque des avocats; de M. MARBEAU au sujet de sa lecture sur les *Contes de Perrault*; de M. DE ROSTAN accusant réception de la lettre contenant avis de son admission; de M. MAZE qui accepte les fonctions de rapporteur de l'ouvrage de M. FLACH. A ce sujet, M. BRENTANO fait à la société d'intéressantes communications sur cet ouvrage; il en résulte que M. FLACH se plaçant à un point de vue tout-à-fait nouveau, a démontré que l'origine de la féodalité était dûe non à des coutumes germaniques, mais aux nécessités même de l'Etat social de l'époque. Lettre de M. MUTEAU au sujet d'un projet de lecture de M. MARBEAU s'excusant de ne pouvoir venir à la séance; de M. DE BOISJOLIN et de M. RODOCANAKI dans le même sens. Lettre de M. T. MARTIN et de M. BRENTANO, s'excusant de n'être point allés au congrès de la Sorbonne. M. BRENTANO y donne, en outre, quelques indications sur le projet de concours pour 1895.

M. le Secrétaire général fait savoir qu'il a versé la collection des volumes de la *Revue* à la Bibliothèque de l'Arsenal; il donne en outre connaissance de la distinction obtenue par M. QUARRÉ-REYBOURDON, nommé officier de l'Instruction publique, et d'un article du *Journal officiel* rendant compte de la conférence, faite par M. DESCLOSIÈRES à la Sorbonne, le 4 avril.

Digitized by Google

Correspondance imprimée. — Deux numéros de la *Revue de l'armée*, rapporteur M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. *Revue du pays de Comminges.* Etude de M. QUARRÉ-REYBOURDON, sur les desséchements des Marais de Watringhes et de Mouers, Union latine Franco-Espagnole. Congrès archéologique de Brives. Académie de Savoie, rapporteur M. LOISEAU. *Revue de la Société des sciences et lettres de l'Eure.* M. Brentano présente de très utiles observations sur différentes questions à proposer pour le concours Raymond en 1895.

Lectures. — Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE sur les *Mémoires du général Radet* et sur la brochure de M. RICHTER (*les conséquences du socialisme*), traduite par M. Villard avec préface de M. LEROY BEAULIEU.

Étude de M. Justin BELLANGER sur *l'Agedicum de César.* Etait-il Sens ou Provins? Rapport de M. DESCLOSIÈRES sur l'ouvrage de M. LEVY : « *Napoléon intime* ». La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE DE RENTRÉE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 1893

Présidence de M. Loiseau.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et approuvé.

Le secrétaire général adjoint donne connaissance de la correspondance manuscrite adressée à la Société depuis la séance de clôture du 23 avril dernier.

Mai. — Nombreuses lettres de demande de billets pour la séance publique du 9 mai. Correspondance avec les lecteurs, les artistes, M. William Marie, l'administrateur de l'Hôtel de la Société d'Encouragement où s'est tenu la séance; de M. Bousson, lauréat du prix Raymond, acceptant de venir recevoir à la séance le prix qui lui a été décerné.

Correspondance administrative avec M. Burdin, imprimeur, avec M. de Boisjolin adressant les manuscrits de ses lectures; M. Marbeau sur l'envoi de son étude sur le livre de M. Sigismond de Justh; M. Henri Welschinger au sujet de sa conférence « l'Aveugle autrefois et aujourd'hui »; M. Tournier s'excusant de n'avoir pu assister à la réunion du Conseil de direction tenue chez M. Marbeau.

Juin. — De M. Mugnier, vicaire, à Saint-Thomas-d'Aquin, remerciant de son admission dans la Société, de M. Ledeuil d'Enquin, de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), demandant des renseignements sur les armoiries de la famille d'Enquin-de-la-Folie, originaire de Montreuil, renvoi à M. Pagart d'Hermansart et Alcius Ledieu; du Ministère annonçant l'envoi d'un ouvrage; *id.* de la Société de Lisbonne; de M. Coquard, annonçant qu'il a transmis à M. Martin, directeur de l'Institut des Jeunes Aveugles, le n° 2 de la *Revue* contenant le compte rendu de la séance publique tenue à cette institution; correspondance administrative avec MM. Racine et Burdin. Envoi par M. Plon, éditeur, des mémoires du chancelier Pasquier; accusé de réception; lettre de M. Bellanger relative à son étude sur *Agedicum*; du Ministère, envoi d'ouvrages.

Juillet. — Circulaire ministérielle offrant une publication intitulée *Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique* reçue le 29 juillet; accusé de réception le 1er août.

Digitized by Google

Lettre de M. Rodocanachi annonçant le retrait des volumes qui lui sont destinés; de M. Tournier, rendant compte de l'examen qu'il a fait au siège du secrétariat de l'envoi de la correspondance imprimée depuis le 25 avril; de M. Loiseau, annonçant son intention de prendre part au Congrès tenu par l'Association littéraire et artistique internationale le 23 septembre à Barcelone et signalant la distinction dont il a été honoré par le roi du Portugal (voir la chronique du n° 3, *Revue*).

Août. — Lettres de M. Rodocanachi signalant le changement d'adresse de son beau-frère, M. Scaramanga, membre correspondant et rappelant que lui-même est à tort porté sur la liste du bureau comme habitant, 8, avenue Hoche, au lieu de rue de Lisbonne, 54; de M. Bousson, relative au manuscrit de son étude sur l'architecte Gabriel; du Ministère, plusieurs avis d'envois d'ouvrages de l'étranger; de M. Martin, directeur de l'Institut des Jeunes Aveugles, souscrivant à cent exemplaires de la conférence de M. Welschinger (M. Racine explique en quelques mots cette combinaison); lettre de M. Bousson relative à la publication de la vie de l'architecte Gabriel.

Septembre. — Lettres de M. Welschinger, au sujet de la publication de sa conférence; de M. Racine sur des détails d'administration. Envoi par M. de Bricqueville du catalogue imprimé de sa collection d'instruments de musique anciens. Lettres de M. Burdin, imprimeur, sur la publication du n° 3 de la *Revue*; du Ministère concernant des envois de publications étrangères.

Octobre. — Lettres de MM. Racine, Tournier, Dumont, Burdin, concernant l'administration de la Société; de M. Gossot, envoyant le manuscrit de plusieurs rapports sur des ouvrages offerts; de M. Welschinger, accusant réception de la remise de plusieurs exemplaires de sa conférence tirés à part; de M. Loiseau rendant compte de son voyage au Congrès de Barcelone.

Il est donné lecture de cette lettre.

Lettre de M. Marbeau, correspondant avec le secrétaire général à l'occasion d'un projet de réunion du Conseil de direction.

Novembre. — Échange de correspondances diverses ayant pour but de préparer la séance du 10 novembre avec MM. Racine, Tournier, Dumont, Gossot, Marbeau.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts à la Société : *Chroniques*

Digitized by Google

d'Amadi et de Strambaldi, par M. René DE MAS LATRIE ; rapporteur, M. RODOCANACHI. Congrès des Sociétés savantes (1893), discours de M. POINCARÉ, ministre, et de M. le Dr HAMY de l'Institut à la séance solennelle de clôture ; rapporteur, M. TOURNIER. Programme des questions pour le Congrès de 1894. *La Vendée patriotique de 1793 à 1800*, par M. CHASSIN ; rapporteur M. GRIVEAU. *Revue de Comminges*, Pyrénées Centrales ; rapporteur, M. DUMONT. *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* et *Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Valenciennes* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Bulletin de la Diana*, Société historique et archéologique du Forez ; rapporteur, M. WIESENER. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, nos 1, 2, 3 et 4 et *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* ; rapporteur, M. DUMONT. *Bulletin de la Société Académique de Laon* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Bulletin de la Société générale des Prisons et de la Société Franklin* ; rapporteur, M. DESCLOSIÈRES. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* ; rapporteur, M. LOISEAU. *Port en eau profonde de La-Palisse-La-Rochelle*, publiée par la Chambre de commerce de La Rochelle ; rapporteur, M. RIVIÈRE ; *Christovano Colombo* poema, par MANOEL DA PORTO ALEGRE ; rapporteur, M. LOISEAU. *Colombo o discobimento di America*, par FERIEA DA SYLVA ; rapporteur, M. LOISEAU. *Smithsonian Institute* ; rapporteur, M. RODOCANACHI. *The Hawkes ad owls of u. s. in thoirrelation to agriculture* ; rapporteur, M. TOURNIER. *U. S. departement of agriculture* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Statistique des affaires criminelles et civiles*, Ministère de la justice, n° 91. *Académie royale des sciences, lettres et Beaux-Arts de Bruxelles* ; rapporteur, M. RIVIÈRE. *North America Fauna* (publication du Ministère de l'Agriculture des États-Unis) ; rapporteur, M. RODOCANACHI. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* ; rapporteur, M. FABRE DE NAVACELLE. *Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy ;* rapporteur, M. WIESNER. *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville* ; rapporteur, M. DESCLOSIÈRES. *Organisition du service des pestiférés à Saint-Omer en 1625*, par M. PAGARD D'HERMANSART ; même rapporteur. *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Académie des sciences et belles lettres d'Angers* ; rapporteur, M. CAMOIN DE VENCE. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* ; rapporteur, M. CAMOIN DE VENCE. *Bulletin de l'Académie d'Hippone* ; rapporteur, M. FABRE DE NAVACELLE. *Société archéologique de Constantine* ; même rapporteur. *Academia delle scienze lettere ed arti di Modena* ; rapport de M. RODOCANACHI. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* ; rapporteur, M. DUMONT. *Ruoms of the Essex Instituta News South Wales Governement Board* ; rapporteur, M. DE WIESENER. *Gazette la Société phi-*

Digitized by Google

losophique et historique de la Basse-Saxe; rapporteur, M. Rivière. *Académie de Munich*; rapporteur, M. Rivière. *Annuaires de la Société Philotechnique*; rapporteur, M. Loiseau. *Jean de Monluc*, par M. Raynaud; rapporteur, M. Loiseau. *Les Registres de Clément IV et de Grégoire X*; *Recueils des bulles de ces papes*, par M. Ed. Jordan et Jean Guiraud, élèves de l'École de Rome; rapporteur, M. Dumont.

Lectures. — M. Loiseau donne lecture de son travail sur l'histoire des revendications de la propriété littéraire et artistique, ainsi que de l'Association fondée dans ce but, 1878-1893.

M. Loys Brueyre, auteur des *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, présent à la séance, donne à la Société d'intéressantes communications relativement aux contes populaires et aux études dont ils sont l'objet. Commencées d'abord dans les pays étrangers, ces études ont bientôt pénétré en France; elles s'étendent aussi aux chants populaires. Chez nous, plusieurs sociétés se sont fondées en vue de propager ces études. Des travaux auxquels on s'est livré, résultent deux faits importants : 1° le premier est l'ancienneté des contes populaires dont plusieurs remontent à Hérodote et même à l'Odyssée; 2° le second est le caractère général des contes, qui, sauf des variétés de détails, se retrouvent dans tous les pays. Diverses hypothèses ont été imaginées pour expliquer ce caractère universel, mais aucune n'est absolument satisfaisante. La Société remercie M. Loiys Brueyre de cette instructive communication dont il n'est ici donné qu'un résumé très succint.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 1893

Présidence de M. Loiseau.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. Dabot annonçant son changement d'adresse; lettre de M. Thuret; lettre de M. Cyprien Czajeski, membre de la Société depuis 1850 envoyant à l'avance sa cotisation; lettre de M. Louis Lucas remerciant pour sa mère et pour lui de la notice nécrologique insérée dans la *Revue*; lettre de M. Talbot remerciant de la note relative au décès de son gendre; lettre de M. Gossot surpris de n'avoir pas trouvé son rapport dans le dernier numéro de la *Revue*; lettre de M. de Bricqueville envoyant le catalogue de sa collection d'instruments de musique; lettre de la Société des Antiquaires de Picardie demandant le com-

Digitized by Google

plément de la collection de la *Revue* ; lettre de M. Bouniceau-Gesmon, juge d'instruction, donnant sa démission ; lettre de M. Racine sur diverses questions d'administration ; lettre de M. Rivière pour demander un rendez-vous ; lettres de membres rapporteurs venant de recevoir leurs volumes.

Correspondance imprimée. — Deux volumes de la Société Smithsonienne ; rapporteur M. Rodocanachi. Société royale du Canada ; même rapporteur.

Lectures. — Rapport de M. Marbeau sur les *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, par M. Brueyre.

Rapport de M. Griveau sur *la Vendée Patriote* de M. Chassaing. A l'occasion de cet ouvrage, M. Rodocanachi fait remarquer que c'est un recueil de documents plutôt qu'un ouvrage historique.

M. Fabre de Navacelle, étude intitulée *Féodalité, Aristocratie.*

Rapport de M. Maze sur le livre de M. Flach : *Les origines de la France.*

La séance est levé à 10 heures.

SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1893

Présidence de M. Rodocanachi, *Vice-Président.*

Correspondance manuscrite. — Lettres de M. Henri Welschinger, déclinant toute candidature au siège de Président, de M. Rodocanachi acceptant cette candidature ; de M. Marbeau rendant compte de la séance du Comité de direction tenu chez lui le 3 novembre ; de M. Brueyre, au sujet d'un projet de conférence ; du Ministère de l'Instruction publique adressant à la Société des exemplaires dépareillés du *Journal des Savants.* Lettre de M. Duvert fils annonçant le décès de son père membre de la Société ; autre lettre remerciant M. Desclosières du discours par lui prononcé sur la tombe de M. Duvert. Lettre de M. Desclosières.

Correspondance imprimée. — M. Marbeau fait hommage à la Société de son volume : « Remarques et Pensées » ; rapporteur, M. de Boisjoslin.

Lectures. — M. Rodocanachi, *Les courtisanes à Rome au temps des Borgia.* M. Louis Rivière, *Une excursion dans les Alpes italiennes, pèlerinage et montagnes saintes.* M. Dumont, *Rapport sur l'Académie de Rouen.*

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU MARDI 26 DÉCEMBRE 1893

Présidence de M. Rodocanachi.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. Burdin, imprimeur, relative au tirage à part de l'étude de M. de Boisjoslin sur Tacite. Circulaire du Ministère de l'Instruction publique concernant le Congrès des Sociétés savantes en 1894.

Correspondance imprimée. — *Historique de l'Instruction des sourds-muets*, par M. Bellanger, *Œuvres de de Saint-Hildegarde*; rapporteur, M. de Boisjoslin. *Lois italiennes sur les institutions de bienfaisance* rapporteur, M. Camoin de Vence. *L'indemnité des députés aux États Généraux*, par M. Vachez; rapporteur, M. Marbeau.

M. Desclosières donne ensuite lecture du discours par lui prononcé sur la tombe de M. Duvert.

Élection. — Sont nommés membres de la Commission pour le concours de 1894 : MM. Flach, Wiesener, Camoin de Vence, Marbeau et de Boisjoslin.

Il est procédé aux élections du bureau. M. Rodocanachi est élu Président; M. Welshinger est maintenu dans les fonctions de Vice-Président; M. Dufour est également nommé Vice-Président; M. le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints et M. l'administrateur sont maintenus dans leurs fonctions.

Le mémoire présenté pour le concours de 1894 est confié à M. Camoin de Vence qui devra le remettre à M. Marbeau.

Lectures. — M. Rodocanachi continue la lecture de son étude sur *Les Courtisanes à Rome au temps des Borgia*. M. Moireau, *La Jeunesse de Franklin*. M. Rivière, suite et fin des *Excursions aux Alpes italiennes, pèlerinages et montagnes saintes*.

Fin des procès-verbaux de 1893

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google